

COMITE SYNDICAL – SOMMAIRE ANNEE 2021

N° Délib	Date	Objet
CS2021-01	19/01	Contribution statutaire des collectivités membres 2021
CS2021-02		Débat des orientations budgétaires 2021
CS2021-03	16/03	Installation artistiques sentier Homme-Nature
CS2021-04		Vote du compte administratif 2020 – Budget principal
CS2021-05		Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe
CS2021-06		Approbation du compte de gestion 2020- Budget principal
CS2021-07		Approbation du compte de gestion 202 -Budget annexe
CS2021-08		Affectation définitive des résultats de l'exercice 202 – Budget principal
CS2021-09		Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe
CS2021-10		Approbation du Budget primitif 2021 – Budget principal
CS2021-11		Déclinaison de la convention Pluriannuelle Objectifs 2021
CS2021-12		Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget annexe
CS2021-13		Demande de contribution pour équilibrer le Budget annexe Domaine de Commétreuil
CS2021-14	31/03	Proposition vente du domaine de Commétreuil
CS2021-15	15/06	Mise en place du projet « Ambassadeur de l'alimentation durable »
CS2021-16		Modification du plan de financement - Etude sensibio
CS2021-17		Budget principal 2021 – Décision modificative 1 (DM 1) + annexe
CS2021-18		Vente du topoguide « Le PNRMR...à pied »
CS2021-19		Tarifs appliqués aux actions d'Education au territoire, au Développement Durable et à la Biodiversité (Régie)
CS2021-20		Conventionnement avec la MJD d'Ay – modalités et organisation du secrétariat
CS2021-21	12/10	Procès-verbal de l'élection de la Présidente
CS2021-22		Procès-verbal de l'élection des membres du bureau
CS2021-23		Procès-verbal de l'élection des Vice-présidentes
CS2021-24		Délégations de pouvoir du Comité syndical au Bureau
CS2021-25		Délégations de pouvoir du Comité Syndical à la Présidente
CS2021-26		Frais de mission et de représentation de la Présidente
CS2021-27		Indemnités de fonction de la Présidente
CS2021-28		Procès-verbal de l'élection de la Commission d'Appels d'Offres à caractère permanent
CS2021-29		Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacement d'agents publics momentanément absents

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/01/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 86
↪ présents : 67
↪ votants : 69
↪ voix :
pour : 69
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-01

L'an deux mil vingt et un, le 19 janvier
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé aux votes :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, MN. GABET, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, P. SALMON, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, B. TARRIDE, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, N. BIETTE, BANDOCK, A. DUMARET, G. PATTE, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, L. CATTET, S. MIGNON, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, C. RICHEL, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, C. OESLICK, M. DEMIÈRE, V. HURBOUC, D. PINÇONNET, A. LURQUIN, Y. MARLY, G. DUCOISY, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : S. COUDERT à C. OESLICK, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES

Etaient excusés // Absents : T. BESSON, E. GOUTHIER, J. RODRIGUES, A. MAREIGNER, D. ROBINARD, J. RAYMOND, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, S. COUDERT, J. RIBEIRO, D. DEUDONNÉ // B. PITOIS-CHOQUET, P. DELABRUYÈRE, G. BOUTILLIER, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Contribution statutaire des collectivités membres 2021

Pour financer le fonctionnement du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, les adhérents au Syndicat Mixte versent tous les ans leurs contributions statutaires prévues dans les statuts du Parc. Ce budget statutaire couvre essentiellement le fonctionnement en ingénierie (masse salariale) de la structure. En complément, le Parc mobilise des financements autres (Ministères, Agence de l'Eau, fonds européens, ...) permettant de réaliser des actions spécifiques. Ce budget « actions » est à trouver et à négocier en fonction des partenaires et des enveloppes disponibles.

Les financements statutaires sont versés par les communes, les EPCI du Parc, les villes et agglomérations portes, le Département de la Marne et la Région Grand Est. La Région et le Département sont les plus grands financeurs avec une contribution de 241 000 € pour le Département et 328 455 € pour la Région en 2020 (sur un total de 749 000 €).

Le Président rappelle que lors du Comité Syndical du 27/02/2019, le Comité Syndical a autorisé le Président du Parc à solliciter pour l'année budgétaire de 2019 une augmentation des contributions des membres du Syndicat Mixte (collège des villes portes, collège du territoire) à hauteur de 2%, de 5 centimes par habitant pour les communes du Parc (soit 2.45 € pour 2.40 € par rapport à l'année 2018), et de 0.5 centimes par habitant pour les EPCI (soit 0.260 € pour 0.255 € par rapport à 2018, voir Délibération n° CS 2019-07).

Le Département a également augmenté ses contributions statutaires à hauteur de 3% pour le BP 2019. Dans le cadre du renouvellement de la Convention pluriannuelle d'Objectif pour la période 2020 à 2022, la Région Grand Est a également augmenté sa contribution statutaire en 2020 (+ 4,38% net).

Compte tenu que depuis 2011, le Parc naturel régional n'a pas appliqué l'indexation des contributions statutaires au coût de la vie, ces augmentations pour l'année 2019 et 2020 ont permis au Parc de rééquilibrer son budget et ses financements. Le Président remercie les membres du Syndicat Mixte pour leurs efforts en soulignant que la gestion des financements du fonctionnement doit être surveillée de près et que l'équilibre reste fragile vu les augmentations du coût de la vie.

Compte tenu de la crise sanitaire et des évolutions positives pour les budgets 2019 et 2020, le Président du Parc propose une participation statutaire équivalente à la cotisation de l'année 2020 aux membres du Syndicat Mixte (communes, EPCI, villes et agglomérations portes, Conseil Départemental de la Marne, Région Grand Est) et demande leur versement pour l'année 2021.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu les contributions statutaires des collectivités membres pour l'année 2020.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- Pour l'exercice 2021, de solliciter la participation statutaire forfaitaire du Conseil Départemental de la Marne et de la Région Grand Est au même niveau que pour l'année 2020 (Département de la Marne 241 000 €, Région Grand Est 328 455 €).
- Également pour l'exercice 2021, de fixer la participation statutaire forfaitaire des villes et agglomérations portes, ainsi que la participation statutaire par habitant des EPCI et communes au même niveau que pour l'année 2020 :
 - Communes du Parc : 2.45 € / habitant ;
 - EPCI (Communauté d'Agglomération Epernay Agglo Champagne, CC des Paysages de la Champagne, CC Grande Vallée de la Marne) : 0.26 € / habitant
 - Communauté Urbaine du Grand Reims : 79 394,00 €
 - Ville d'Épernay : 24 996,00 €
 - Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne : 26 407,00 €
- D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 19/01/2021

Affiché le :

Le Président,

Dominique LEVEQUE.



REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS

28 JAN, 2021



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/01/2021

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 86
☛ présents : 67
☛ votants : 69
☛ voix :
pour : 69
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆

Délibération n° CS 2021-02

L'an deux mil vingt-et-un, le 19 janvier
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé aux votes :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, MN. GABET, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, P. SALMON, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, B. TARRIDE, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, N. BIETTE, BANDOCK, A. DUMARET, G. PATTE, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, L. CATTET, S. MIGNON, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, C. RICHET, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, C. OESLICK, M. DEMIÈRE, V. HURBOUC, D. PINÇONNET, A. LURQUIN, Y. MARLY, G. DUCOISY, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : S. COUDERT à C. OESLICK, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES

Etaient excusés // Absents : T. BESSON, E. GOUTHIER, J. RODRIGUES, A. MAREIGNER, D. ROBINARD, J. RAYMOND, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, S. COUDERT, J. RIBEIRO, D. DEUDONNÉ // B. PITOIS-CHOQUET, P. DELABRUYÈRE, G. BOUTILLIER, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Débat des orientations budgétaires 2021

En amont du Budget Primitif qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Comité Syndical, il convient de prendre connaissance des orientations budgétaires pour 2021.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,

Vu l'exposé du rapporteur, Monsieur Eric LALLEMENT, responsable administratif et directeur adjoint du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2021 présenté,

Après en avoir débattu,

- **CONFIRME** la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021,
- **PREND ACTE et APPROUVE** les orientations budgétaires 2021 présentées sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2021.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Affiché le :

**REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
de REIMS**

2 8 JAN. 2021



Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 19/01/2021

Le Président,

Dominique LEVEQUE





COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU COMITE SYNDICAL
MARDI 19 JANVIER 2021
EN VISIOCONFERENCE 18H
 (organisé au départ de la Maison du Parc à Pourcy)

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, MN. GABET, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, P. SALMON, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, B. TARRIDE, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, N. BIETTE, BANDOCK, A. DUMARET, G. PATTE, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, L. CATTET, S. MIGNON, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, C. RICHET, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, C. OESLICK, M. DEMIERE, V. HURBOUC, D. PINÇONNET, A. LURQUIN, Y. MARLY, G. DUCOISY, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : S. COUDERT à C. OESLICK, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES

Assistaient également : J. ROUPSY, L. SIBILEAU, I. BLAISE, PL AMMEUX, C. PERSEVAL, T. FALLON, A. COSSIEZ, K. SEGOND

Etaient excusés / absents : P. LAPOINTE, F. BIANCHINI, P. NICOT, F. BONNERRE, J. BRION, C. ELOY, JM ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, B. COURTOIS, C. LACROIX, H. COUSINA, A. HEUCQ, L. DESCARRIER, M. TELLIER, E. PEREIRA, A. JOBERT, MC FAURE, A. CLAISSE, M. DELBÈGUE, E. DUCHATEL, J. MOREAU, E. TROUILLE, C. RIGAUT, JL MAHUT, B. BEAUFORT, I. MOULUN-LERICHE, N. THOMAS, C. ARTICLAUT, C. TERVER, W. RUTY, S. LANGRENE, A. MARLÉ

Afin d'assurer la sécurité de tous, il a été décidé par le Président d'organiser cette assemblée du Comité Syndical en visioconférence. Contre toutes attentes cette visioconférence a été un réel succès. Plus de 90 participants ont été comptabilisés, parmi lesquels des participants n'ont pas été identifiés : Ipad, Ipad2, Redmi et Galaxy Tab.

<p>Introduction Accueil des membres du Comité Syndical</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'assemblée du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réunie en session ordinaire à la Maison du Parc à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Maire de la commune d'Ay-Champagne, Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et Conseiller Départemental de la Marne. • A titre exceptionnel et en réponse au restriction sanitaire en vigueur, l'assemblée du Comité syndical s'est réunie en visioconférence, le 19 janvier 2021 sur le logiciel Zoom. 90 personnes (principalement des élus) ont participé à cette assemblée. • Le quorum étant largement atteint le Président ouvre la séance à 18h15, le Comité Syndical peut valablement délibérer.
<p>Compte rendu du Comité Syndical du 20/09/2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.
<p>Actualités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président présente à tous les membres du Comité syndical ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2021 et ouvre la séance sur les actualités du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. • Ainsi il revient sur les différentes réunions du Bureau qui se sont tenues en présentiel les : 12 octobre, 20 novembre et 15 décembre. Evoquant 39 points de l'ordre du jour, l'audition de 3 porteurs de projets de Commétreuil (avec un Bureau élargi le 17 novembre), délibérant sur des points de gestion de la structure, la mise en place de projets, d'actions et le suivi du dossier « domaine de Commétreuil ». • Les projets évoqués sont : « la désignation des représentant du Parc dans d'autres organismes – la validation des appels à projets – la signature d'une convention avec l'école de design pour la création d'objets en bois local (ESAD), la poursuite de l'animation de Natura 2000 – la validation de la convention de partenariat du Plan Alimentaire Territorial (PAT). • Quant à la gestion du Parc, il a été évoqué : - la validation du règlement intérieur du personnel – les différents départs et recrutements du personnel – la mise en place et l'organisation des commissions - la demande de financements pour la réalisation des projets (Etat, Département, Région, ...). • Et le dossier de Commétreuil : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de 3 projets le 17 novembre 2020 (ARTESTATE, BARN HOTEL, PROJET PARC SINGER/TAITTINGER) aux membres du Bureau, le Maire de Bouilly, aux représentants du Grand Reims, Département, Région ; ○ Une demande de précisions pour mieux analyser les propositions a été faite pour le 11 janvier 2021 ; ○ Une analyse des dossiers est en cours (juridique, technique) et une consultation de la commune de Bouilly ;

- o Une consultation des partenaires (CU Grand Reims, Département, Région avec la commune de Bouilly), du Bureau et organisation d'un Comité Syndical extraordinaire dès que possible.
- Depuis ce début d'année, une série de mini-reportages avec des portraits des personnes qui s'engagent dans les Parcs est diffusée sur France 2 et France 3. Ces reportages pilotés par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, sont financés par la fondation SNCF et les Parcs eux-mêmes partenaires. La première diffusion est prévue sur France 2, puis une seconde sur France 3.
- Le Président félicite les 2 lauréats du Prix régional des solidarités rurales du CESER Grand Est. Ces prix ont été décernés à la compagnie de Théâtre Le Diable à quatre pattes (1^{er} du classement) et l'épicerie associative le Cerf à 3 pattes. Ces deux structures ont été suivies et soutenues par l'équipe du Parc. Elles recevront une enveloppe financière à hauteur de 15 000€ pour la première et de 7 000€ pour la seconde activité. Ces prix représentent 2 prix régionaux sur 9 sur le territoire du Parc de la Montagne de Reims.
- Il est évoqué la réélection du Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, Monsieur Michael WEBER et l'élection de Monsieur Dominique LEVEQUE, membre du Bureau.
- Le Parc réaffirme son engagement à communiquer toujours plus les actions du Parc. Ainsi, il est diffusé 1 fois par mois « La lettre du Parc ». Un format newsletter qui commence avec l'interview d'une personne qui s'engage sur le territoire du Parc en cohérence avec notre collectivité et une série d'actualités (projets en cours, découvertes du territoire, agenda, ...). Nous comptons à ce jour 830 abonnés. En cette période de restriction sanitaire, les réseaux deviennent eux aussi des outils incontournables pour informer le grand-public. Les partenaires relayent nos articles. La page Facebook du Parc compte 7000 fans (+60% depuis 2019). Le compte Instagram 1600 fans. Le service communication travaille en étroite collaboration avec la presse locale et nationale : accueil TV nationales pour des missions comme « Silence ça pousse », « 100 lieux qu'il faut voir et les émissions capsules France 2 ».
- De nouvelles publications ont vu le jour en cette fin d'année : l'itinéraire gourmand dans les Parcs (ed. Marabout ; mise en valeur d'un chef installé à Chigny-les-Roses) ; Si Vandière m'était conté et la lettre d'information Natura 2000.
- Le 26 janvier se sont réunis les partenaires du Plan Alimentaire Territorial du triangle marnais à la Maison du Parc pour signer de la convention cadre. Piloté par le Parc, les partenaires s'engagent ensemble dans une alimentation durable au service des producteurs et consommateurs, parmi Ay Champagne, l'Agglo de Châlons-en-Champagne, le Scot d'Epervay, le Pays d'Epervay, Epernay Agglo, le Grand Reims, la ville d'Epervay, l'académie de Reims, Bio Grand-Est, la Chambre d'agriculture, Manger Bio Champagne Ardenne, Terre de lien Champagne-Ardenne, le Département de la Marne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims (Annotation : depuis, la ville de Reims souhaite également s'engager dans le PAT).

PAROLES AUX PARTENAIRES DU PARC

Comment le Parc peut attribuer à l'insertion sociales et professionnelles des jeunes ?

> Présentation Olaf HOLM, Directeur
> Témoignage

- Depuis 2013, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DT PJJ) Marne/Ardennes collaborent ensemble, dans l'accueil et l'accompagnement des jeunes mineurs (12 à 17 ans) confiés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les jeunes accueillis bénéficient d'un suivi judiciaire de la DT PJJ Marne/Ardennes.
- La DT PJJ et le pôle éducation au territoire du Parc se sont accordés sur les différentes activités répondant à des besoins du Parc au fil des saisons. Ces actions concernent :
 - o La création et l'aménagement des espaces ou l'installation de tables ou de chapiteau ;
 - o L'entretien et le nettoyage d'espaces verts ;
 - o La valorisation des espaces et des réalisations comme l'installation des panneaux d'interprétation, des œuvres, des expositions etc...
- Les actions proposées sont transversales à l'ensemble des missions du Parc (éducation au territoire, milieux naturels, tourisme durable, entretien des espaces verts etc..). Les modalités d'organisation sont fixées dans une convention partenariale signée entre les 2 structures.
- Dans le cadre au minimum d'une journée de stage, le but étant de :
 - o Faire découvrir les patrimoines du Parc et de les sensibiliser à l'éducation au territoire ;
 - o D'apprendre en situation réelle, les techniques, la sécurité, et l'utilisation de l'espace et du matériel ;
 - o Redécouvrir la vie collective ;
 - o Susciter l'envie, le goût de l'effort et les valoriser, l'encourager vers l'insertion ;
 - o Favoriser le vivre ensemble et les solidarités entre les jeunes.
- Les représentants de la PJJ, Monsieur Guillaume GINTRAND – Directeur – et Madame Christine MUNIER – éducatrice – évoquent un bilan positif de ce partenariat. Les missions portées conjointement avec l'équipe encadrant du Parc et le jeunes en difficulté fonctionnent très bien et sont très bénéfiques pour eux. Des remerciements sont adressés à Saïd SEIKOURI – technicien – pour son engagement. Ils ont su faire preuve de beaucoup de générosité et de dialogue avec tous ces jeunes.

GESTION DU PARC

DOB

> Présentation Eric LALLEMENT – Directeur Adjoint

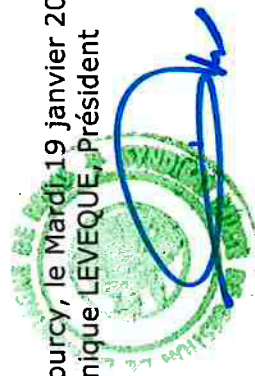
- Monsieur Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint et responsable administratif et financier du Parc, présente aux membres du Comité Syndical les 2 budgets du Parc : le Budget Annexe (pour la gestion de domaine de Commetreuil), le Budget principal, composé des financements « postes statutaires », de « l'activité du pôle éducation au territoire » et des « subventions spécifiques » et de l'année 2021.
- Monsieur Lallement rappelle que le Budget annexe afin de gérer la fermeture du Centre d'initiation à la nature, actée en assemblée du Comité syndical, par délibération du 19 novembre 2013. Dans ce Budget annexe aucune

	<p>recette est perçue, hormis les recettes de la location de chasse. Les dépenses sont engendrées par - les 2 fonctionnaires qui n'ont pas été reclassés (50 - 60 000 € / an) et le cout de la gestion du site (40 - 50 000 € / an). Le déficit prévisionnel représenterait alors - 100 000 € en 2021). En 2020, le déficit s'élevait à 50 000 € car le Parc avait perçu 50 00 € une indemnité ponctuelle par ARTESTATE (accord des 6 mois). Le Président évoque alors l'urgence de vendre le domaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Budget principal, quant à lui reçoit des recettes en provenance des partenaires financiers : la région Grand Est (43%), Département (20%), l'Etat (17%), les communes (5%), le Grand Reims (5%), les fonds Européen (4%), les recettes animation (3%), Agglomération de Châlons (1%), Epernay (1%), ... et les financements sont répartis en fonction du statutaire, du pôle EEDD et du programme d'actions annuel. • Le Président confirme, au Comité Syndical du 19 janvier, la bonne tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021. Les comptes « administratifs 2020 » et budgets « primitifs 2021 » seront présentés lors de la prochaine assemblée du comité syndical du 16 mars 2021. Le détail du DOB est consultable dans les documents transmis avec la convocation.
<p>Contribution statutaire 2021 > Présentation Eric LALLEMENT – Directeur adjoint</p>	<p style="text-align: center;">La Délégation CS2021-01 est votée à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour financer le fonctionnement du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, les adhérents au Syndicat Mixte versent tous les ans leurs contributions statutaires prévues dans les statuts du Parc. Ce budget statutaire couvre essentiellement le fonctionnement en ingénierie (masse salariale) de la structure. En complément, le Parc mobilise des financements autres (Ministères, Agence de l'Eau, fonds européens, ...) permettant de réaliser des actions spécifiques. • Les financements statutaires sont versés par les communes, les EPCI du Parc, les villes et agglomérations portes, le Département de la Marne et la Région Grand Est. • Pour l'exercice 2021, le Président propose de solliciter la participation statutaire forfaitaire du Conseil Départemental de la Marne et de la Région Grand Est au même niveau que pour l'année 2020, soit : 241 000 € pour le département de la Marne et 328 455 € pour la région Grand Est. Et de fixer la participation statutaire forfaitaire des villes et agglomérations portes, ainsi que la participation statutaire par habitant des EPCI et communes au même niveau que pour l'année 2020, soit : <ul style="list-style-type: none"> o Les communes du Parc : 2.45 € / habitant ; o Les EPCI (Communauté d'Agglomération Epernay Agglo Champagne, CC des Paysages de la Champagne, CC Grande Vallée de la Marne) : 0.26 € / habitant o La Communauté Urbaine du Grand Reims : 79 394,00 € o La ville d'Epernay : 24 996,00 € o La communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne : 26 407,00 €. <p style="text-align: center;">La Délégation CS2021-02 est votée à l'unanimité</p>

<p>Mise en place des commissions > Présentation Olaf HOLM - Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite au renouvellement du Comité syndical, le Parc a mis en place 6 commissions : <ul style="list-style-type: none"> o Administration et finance o Education eu territoire o Tourisme durable et communication o Milieux naturels o Urbanisme et paysages o Culture, architecture et patrimoine. • 70 personnes – élus des communes, délégués et membres des conseils confondus - se sont déjà inscrits à ces commissions. Le Président remercie la mobilisation de tous. Les commissions permettront travailler collectivement sur des projets à mettre en place sur le territoire de la Montagne de Reims.
<p>Agenda</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président du Parc évoque l'organisation des instances du Comité syndical, en présentielle, ou en visioconférence si la situation sanitaire ne s'améliore pas. Les élus sont invités à noter dans leur agenda, les dates suivantes : Mardi 16 mars et le 15 juillet 2021.
<p>Révision de la Charte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président introduit la seconde partie de la réunion au sujet de « La révision de la Charte. Quel projet construisons-nous pour l'avenir de la Montagne de Reims ? ». • Animée par les consultants qui accompagnent le Parc dans la révision de la Charte, l'intervention est structurée en 2 parties : <ul style="list-style-type: none"> o Introduction : La révision de la Charte, pour quoi faire, et comment ça marche ? o A vous la parole ! Quels sujets voulez-vous aborder pour construire l'avenir du territoire ? • Pour répondre à la 2ème parties, 6 tables rondes virtuelles sont organisées avec les participants du Comité Syndical. Elles ont pour but d'alimenter la réflexion et la concertation à venir. Les petits groupes permettent d'échanger et récolter les idées des délégués au Parc. • Au final, 70 personnes ont pu participer aux ateliers. Les résultats des tables rondes seront publiés au moment de l'organisation des ateliers au printemps.
<p>Fin de la réunion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président remercie tous les participants pour leur présence et implication. Il clôture la réunion à 20h30.

La séance est levée à 20h30

*Compte Rendu approuvé par le Comité Syndical du 16.03.2021
A l'unanimité*



Fait à Pourcy, le Mardi, 19 janvier 2021
M Dominique LEVEQUE, Président

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 52
pour : 52
contre :
abstentions :

Délibération n° CS 2021-03

L'an deux mil vingt et un, le seize mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHEL, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

N° Projet	E21CP02S	Installations artistiques Sentier Homme-Nature - Mailly Champagne
-----------	----------	---

Objet : Partenariat entre le Parc et la Fileuse dans le cadre de la 3^{ème} édition du Sentier Homme-Nature - installations artistiques sur le sentier de découverte de Mailly.

En étroite coopération avec la commune de Mailly-Champagne et en associant de nombreux partenaires, le Parc a restauré le sentier de découverte de l'ancienne carrière pédagogique, inauguré en 2016 à l'occasion des 40 ans du Parc.

Pour renforcer l'attractivité de ce sentier et pour créer des liens avec les questions d'actualité, le Parc y organise tous les deux ans l'installation « in-situ » d'œuvres artistiques sur le thème *Homme-Nature*.

Ceci permet d'interroger les artistes sur leur perception du territoire et la diversité des patrimoines qui le compose.

En 2021, dans le cadre de la 3^{ème} édition du *Sentier Homme-Nature*, le Parc s'engage dans un partenariat avec la *Fileuse, friche artistique de la Ville de Reims*.

La Fileuse est un établissement artistique et culturel situé dans le quartier Orgeval, à Reims. Il s'agit d'un lieu de travail, de production et d'échanges pour les artistes professionnels de toutes les disciplines. La Fileuse favorise l'expérimentation, la création, les rencontres artistiques et l'innovation sur le territoire rémois. Elle accueille toute l'année des résidents dans une dynamique de projets, sur quelques semaines.

L'objectif de ce partenariat étant pour le Parc :

- De développer un nouveau partenariat avec une structure culturelle de la ville de Reims ;
- De favoriser le travail artistique et la réflexion sur le lien entre urbain et rural ;
- De mutualiser les moyens financiers et humains ;
- De permettre aux artistes sélectionnés de bénéficier d'une résidence de création à la Fileuse (mise à disposition d'un espace pour créer l'œuvre, avant son installation le long du sentier à Mailly) ;
- De bénéficier du réseau culturel de la Fileuse et de son expérience d'accueil d'artistes en résidence.
- De confronter les regards artistiques issus d'horizons différents - artiste local issu du réseau de la Fileuse et artiste venant d'une autre région de France.

Il est donc prévu de mettre en place **une convention de partenariat** entre le Parc et la Fileuse, afin de régler les modalités de ce partenariat.

Dans le cadre du projet *Sentier Homme-Nature* et du partenariat avec la Fileuse, **deux appels à candidatures artistiques sont ainsi mis en place pour sélectionner deux artistes :**

- Un appel à candidature national lancé par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims : **une bourse de 5 500 € sera octroyée par le Parc.** Cette bourse comprend la création de l'œuvre, son installation sur le sentier de Mailly pour une **durée de deux ans** et des rencontres avec le grand public. Cette bourse est de 5 500 € car l'œuvre devra rester deux ans sur site (3 500€ pour la création-installation et 2 000€ pour la cession de l'œuvre). Les matériaux devront pouvoir résister à cette longue exposition en extérieur. L'artiste sélectionné bénéficiera de 3 semaines de résidence de création à la Fileuse de Reims (mise à disposition gratuite par *la Fileuse* d'un espace de création) avant l'installation de l'œuvre sur le sentier de Mailly. Le Parc prévoit également le remboursement de certains frais de vie et de déplacement de l'artiste sélectionné (montant limité).

- Un appel à candidature lancé par la Fileuse – bourse de 3 500€. **Cette bourse sera financée conjointement par la Fileuse (2 000 €) et le Parc (1 500 €)** pour la création-installation de l'œuvre. Cette bourse comprend : la résidence de 3 semaines à la Fileuse, la création de l'œuvre, l'installation de l'œuvre sur le sentier de Mailly pour une **durée de 6 mois** et des rencontres avec le grand public. **L'appel à candidature de la Fileuse permettra de sélectionner un artiste, qui a déjà été en résidence à la Fileuse et qui est issu du territoire ou de la Région.**

Dans ce cadre, il est donc prévu :

- de mettre en place une convention de création/installation entre le Parc et l'artiste sélectionné dans le cadre de l'appel à projet artistique du Parc ;
- de mettre en place une convention d'accueil en résidence entre l'artiste sélectionné par le Parc et la Fileuse ;
- de mettre en place une convention tripartite entre le Parc, la Fileuse et l'artiste sélectionné par l'appel à candidature de la Fileuse.

Ces conventions permettront de régler toutes les modalités d'engagement des différents partenaires et de fixer les modalités d'accueil et de paiement des artistes.

- Vu que le Parc souhaite développer l'offre culturelle sur son territoire et proposer des créations originales en adéquation avec ses valeurs et ses missions ;
- Vu que le Parc souhaite valoriser le sentier de découverte de Mailly-Champagne ;
- Vu que le Parc souhaite être un acteur culturel, relais de la création contemporaine ;
- Vu que le Parc souhaite développer les partenariats avec d'autres structures culturelles de la Région ;
- Vu que le Parc souhaite dynamiser son programme d'animations ;
- Vu le programme d'actions 2020-2022 ;
- Vu la Charte du Parc 2009-2024 (Axe3, objectif 12 et Axe 2)


Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De mettre en place les conventionnements nécessaires avec la Fileuse et les artistes pour organiser l'installation artistique à Mailly-Champagne :
 - Conventionnement avec la Fileuse, friche artistique de Reims – modalités et organisation du partenariat
 - Conventionnement avec les artistes sélectionnés dans le cadre des appels à candidature – modalités de paiement et engagements.
- D'autoriser M. Le Président à engager les démarches et signer tous les documents afférents à cette opération,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/03/2021

Affiché le :


Le Président,
Dominique LEVEQUE.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↔ en exercice : 87
↔ présents : 48
↔ votants : 50
pour : 50
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-04

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT , P. FOURNIER , G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE , C. TOULLEC , N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ , C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés // Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHEL, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

M. LEVEQUE, Président n'a pas participé au vote

Objet : Vote du compte administratif 2020 – Budget principal

Monsieur Alphonse SCHWEIN est nommé rapporteur.

Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par le Président ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020.

Le Président, Dominique LEVEQUE, sort de la salle et ne participe pas au vote.

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2020 - Budget Principal - Synthèse		Dépenses	Recettes	Solde (+/-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 335 405,72	1 355 637,14	20 231,42
	Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du BP 2020)		365 827,03	365 827,03
	Résultat de Fonctionnement à affecter			386 058,45
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	221 423,26	232 597,76	11 174,50
	Résultats antérieurs reportés (Ligne 001 du BP 2020)		246 385,72	246 385,72
	Solde global d'exécution (à affecter au compte 001)			257 560,22
Restes à réaliser au 31/12/2020	Investissement	92 722,00	130 550,00	37 828,00
Résultat cumulé 2020 (y compris les Restes à Réaliser)		1 649 550,98	2 330 997,65	681 446,67

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération).

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16 mars 2021

Affiché le :

Le Président
Dominique LÉVEQUE.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-05

Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 48
↪ votants : 50
pour : 50
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHEL, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

M. LEVEQUE, Président n'a pas participé au vote

Objet : Vote du compte administratif 2020 – Budget annexe

Monsieur Alphonse SCHWEIN est nommé rapporteur.

Le Comité syndical, délibérant sur le compte administratif 2020 dressé par le Président ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020.

Le Président, Dominique LEVEQUE, sort de la salle et ne participe pas au vote.

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2020- Budget Annexe - Synthèse		Dépenses	Recettes	Solde (+/-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	139 101,75	177 400,49	38 298,74
	Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du BP 2020)	93 791,35		-93 791,35
	Résultat de Fonctionnement à affecter			-55 492,61
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	0,00	1 332,79	1 332,79
	Résultats antérieurs reportés (Ligne 001 du BP 2020)		25 107,72	25 107,72
	Solde global d'exécution (à affecter au compte 001)			26 440,51
Restes à réaliser au 31/12/2020	Investissement		0,00	0,00
Résultat cumulé 2020 (y compris les Restes à Réaliser)		232 893,10	203 841,00	-29 052,10

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (néant).

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.


Acte rendu exécutoire après

Extrait certifié conforme

dépôt en Sous-Préfecture le :

Fait à Pourcy, le 16 mars 2021

Affiché le :



 Le Président,

 Dominique EVEQUE.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↻ en exercice : 87
↻ présents : 49
↻ votants : 52
pour : 52
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2021-06

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHET, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME //B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 – Budget principal

Monsieur Alphonse SCHWEIN est nommé rapporteur.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes opérations budgétaires et les budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion pour 2020, dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après

Extrait certifié conforme

dépôt en Sous-Préfecture le :

Fait à Pourcy, 16 mars 2021

Affiché le :

Le Président,
Dominique LEVEQUE



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆

Délibération n° CS 2021-07

Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 52
pour : 52
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE,
Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT , P. FOURNIER , G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE , C. TOULLEC , N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ , C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés // Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHET, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

Objet : Approbation du compte de gestion 2020 – Budget ANNEXE

Monsieur Alphonse SCHWEIN est nommé rapporteur

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

SLOW

ID: 051-255100075-20210316-CS2021_07-DE

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les opérations budgétaires et les budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion pour 2020, dressé par M. le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après

Extrait certifié conforme

dépôt en Sous-Préfecture le :

Fait à Pourcy, 16 mars 2021

Affiché le :

Président,
Dominique LEVEQUE



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 52
pour : 52
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2021-08

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE,
Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHEL, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME //B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 – Budget principal

Le Président rappelle à l'assemblée :

- Qu'en raison du vote du Compte Administratif 2020 et l'approbation du Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Reims Municipale, l'affectation définitive des résultats peut avoir lieu dès à présent.
- le **compte administratif 2020** vient d'être **approuvé** par délibération **CS 2021-04**

Compte administratif 2020 approuvé - BP -section de fonctionnement	
résultat de fonctionnement 2020 de :	20 231,42
résultat antérieur à reporter positif de :	365 827,03
Constata que la section de fonctionnement présente un résultat positif à affecter de :	386 058,45

Compte administratif 2020 approuvé - BP - section d'investissement	
solde d'exécution 2020 d'investissement de :	11 174,50
solde d'investissement antérieur reporté de :	246 385,72
Constata que la section d'investissement entraine un excédent s'élevant à : <i>(à reporter au budget 2021, compte 001 en recettes)</i>	257 560,22
Résultat RAR 2020	37 828,00

Il précise que les **résultats 2020 ont été correctement estimés** et qu'il convient de procéder à **l'affectation définitive des résultats** ;

Dans ces conditions, l'Assemblée, sur proposition du Président,
Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021.

Propose l'affectation au budget de l'exercice 2021 du résultat, comme suit :

CA 2020 - Budget Principal - Affectation des Résultats	
Affectation en Réserve (compte 1068)	0,00
Report en section de fonctionnement (compte 002 en recettes)	386 058,45
<i>total affecté de la section de fonctionnement</i>	<i>386 058,45</i>
Report en section d'investissement (compte 001 en recettes)	257 560,22

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/03/2021

Affiché le :

Le Président,


Dominique LÉVEQUE

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-09

Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 52
pour : 52
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE,
Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avait donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHEL, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME //B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 – Budget annexe

Le Président rappelle à l'assemblée :

- Qu'en raison du vote du Compte Administratif 2020 et l'approbation du Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Reims Municipale, l'affectation définitive des résultats peut avoir lieu dès à présent.
- le **compte administratif 2020** vient d'être **approuvé** par délibération **CS 2021-05**

Compte administratif 2020 approuvé - annexe -section de fonctionnement	
résultat de fonctionnement 2020 de :	38 298,74
résultat antérieur négalif à reporter de :	-93 791,35
Constata que la section de fonctionnement présente un résultat négalif à affecter de :	-55 492,61

Compte administratif 2020 approuvé - annexe - section d'investissement	
solde d'exécution 2020 d'investissement de :	1 332,79
solde d'investissement antérieur reporté de :	25 107,72
Constata que la section d'investissement entraine un excédent s'élevant à : <i>(à reporter au budget 2021, compte 001 en recettes)</i>	26 440,51
Résultat RAR 2020	0,00

Il précise que les **résultats 2020 ont été correctement estimés** et qu'il convient de procéder à **l'affectation définitive des résultats** ;

Dans ces conditions, l'Assemblée, sur proposition du Président,
Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2021,

Propose l'affectation au budget de l'exercice 2021 du résultat, comme suit :

CA 2020 - Budget Annexe - Affectation des Résultats	
Affectation en Réserve (compte 1068)	0,00
Report en section de fonctionnement (compte 002 en dépenses)	-55 492,61
<i>total affecté de la section de fonctionnement</i>	<i>-55 492,61</i>
Report en section d'investissement (compte 001 en recettes)	26 440,51

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/03/2021

Affiché le :

Le Président,



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
05/03/2021

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 52
pour : 52
contre :
abstentions :

Délibération n° CS 2021-10

L'an deux mil vingt un, le 16 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHT, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

Objet : Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget principal

Monsieur le Président expose au Comité Syndical les montants inscrits au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

Approuve le budget primitif 2021 – Budget principal du Parc naturel régional de la Montagne de Reims tel que présenté par Monsieur le Président, et conforme à l'extrait ci-joint :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 272 058,45	1 886 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	•	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		386 058,45
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 272 058,45	2 272 058,45

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	286 230,00	624 058,45
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	92 722,00	130 550,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		257 500,22
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	378 952,00	1 012 168,67
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	2 651 010,45	3 284 227,12

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/03/2021

Le Président,

Dominique LEVEQUE.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 52
pour : 52
contre :
abstentions :

Délibération n° CS 2021-11

L'an deux mil vingt, le 16 mars 2021,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT , P. FOURNIER , G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE , C. TOULLEC , N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ , C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHET, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

**Objet : Déclinaison de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour l'année 2021
(Financements du Département de la Marne et la Région Grand Est et DREAL)**

Contexte

La Région Grand Est, le Département de la Marne et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ont proposé le renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) pour une période de 3 ans (2020 – 2022). Comme la précédente convention, elle s'inscrit dans les orientations de la Charte du Parc « Objectif 2024 ». Cette convention a été présentée au Comité Syndical du 17 décembre 2019 et validée par délibération (voir délibération N°CS2019-25 « Renouvellement de la convention Région, Département et Parc pour la période 2020 – 2022 »).

Cette convention définit le cadre pour l'ensemble des actions validées par le Comité Syndical du Parc et mise en œuvre par l'équipe technique du Parc, dont l'ingénierie et la réalisation nécessitent des financements spécifiques (réalisation des études, mise en place des équipements, animations pédagogiques etc.). Chaque année elle doit se décliner en programme d'actions annuel.

Après la signature de la CPO 2020-2022, cette année est la 2ème année de la déclinaison de la convention triennale en programme d'action.

Les actions 2021

Le programme d'actions 2021 décline les axes de la CPO en actions par mission du Parc. Le tableau ci-joint (« Programme d'actions du Pnr Montagne de Reims 2021 Département de la Marne et Région Grand Est ») résume uniquement celles qui nécessitent une demande de financement spécifique du Parc. Les propositions s'inscrivent dans les enveloppes définies par le Département et la Région, en complément le Parc mobilise des financements d'autres partenaires (DREAL, DRAAF, Agence française de la Biodiversité, Agence de l'Eau Seine

Normandie, fonds européens FEDER/FEADER, Erasmus +, Grand Reims, prestations EEDD, RTE,....).

En complément, une présentation synthétique de toutes les actions a été envoyée aux membres du Comité Syndical du Parc pour préparer le BP 2021. Elle résume l'ensemble des actions menées par l'équipe technique.

Les actions du tableau ont été prises en compte dans la présentation du Budget Prévisionnel 2021 (Comité Syndical du 16/03/2021). En respectant la CPO, les propositions s'inscrivent dans les enveloppes budgétaires (investissement et fonctionnement) définies. Des modifications seront encore possibles, mais à la marge en respectant les enveloppes budgétaires votés.

Pour résumer, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims demande les financements suivants pour l'année 2021 :

- Pour le Département en 2021 :
 - Investissement : 20 000 €
 - Fonctionnement : 90 000 € dont 20 000 € au titre des actions Education au territoire

- Pour la Région en 2021 :
 - Investissement : 100 000 €
 - Fonctionnement : 82 250 €
 - Au titre du projet inter-réseau « Education au territoire », le Parc naturel régional de la Montagne de Reims demandera la somme de 50 200 € pour réaliser le programme d'actions. Le Parc s'engage à respecter les engagements de la convention « inter-réseau » signée entre les 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est et la Région Grand Est afin d'organiser ce projet.
 - La demande de financements concernant la révision de la Charte sera prise en compte dans la délibération spécifique « lancement de la révision » proposée au Comité Syndical le 13 février 2020.

Compte tenu de la spécificité de la gestion de la fermeture du CIN et la vente en cours du Domaine de Commétreuil, le déficit annuel de fonctionnement du Budget annexe sera traité de manière spécifique en fonction de l'évolution du dossier.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- De valider l'ensemble des actions du tableau « Programme d'actions 2021 » du Pnr Montagne de Reims,
- D'autoriser le Président, si nécessaire, à actualiser les plans de financements des projets,
- De solliciter les financements du Département de la Marne et la Région Grand Est à hauteur des sommes indiquées pour réaliser ces projets,
- De solliciter le financement de la DREAL pour l'observatoire photographique des paysages de la Montagne de Reims à réaliser en 2021 pour 12 000 €,
- D'inscrire les sommes dans le Budget Prévisionnel 2021,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

PJ : Annexes :

- **L'essentiel du programme d'actions 2021**
- **Tableau « Déclinaison annuelle de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2020-2022 - Programme d'actions 2021 »**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 16/03/2021

Affiché le


Le Président,
Dominique LEVEQUE.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
05/03/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 52
pour : 52
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2021-12

L'an deux mil vingt et un le 16 mars
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT , P. FOURNIER , G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE , C. TOULLEC , N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ , C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHT, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

Objet : Approbation du Budget Primitif 2021 – Budget annexe

Monsieur le Président expose au Comité Syndical les montants inscrits au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

approuve le budget primitif 2021 –Budget annexe du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims tel que présenté par Monsieur le Président, et conforme à l'extrait ci-joint :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	154 500,00	209 992,61
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	55 492,61	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	209 992,61	209 992,61

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	27 790,51	1 350,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		26 440,51
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	27 790,51	27 790,51
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	237 783,12	237 783,12

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 16/03/2021

Affiché le :

Le Président,

 Dominique LEVEQUE.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
05/03/2021

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Nombre de membres : 87

↗ en exercice : 87
↗ présents : 49
↗ votants : 52
pour : 50
contre :
abstentions : 2

Délibération n° CS 2021-13

L'an deux mil vingt et un, le 16 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT , P. FOURNIER , G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE , C. TOULLEC , N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ , C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Etaient Excusés // Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHEL, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

Objet : Demande de contribution pour équilibrer le budget annexe du Domaine de Commétreuil et du CIN pour l'année 2020

- Vu les courriers du Conseil Régional Champagne-Ardenne du 4 mars 2013 et du Conseil Général de la Marne du 1er mars 2013,
- Considérant le rapport « La fermeture du Domaine de Commétreuil et du CIN et la suppression des postes affectés »,
- Vu la délibération n° CS 2013-13 et ses annexes,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),
- Considérant le Compte Administratif du Budget Annexe CIN et la délibération CS **2021-05**
- Vu les conditions de reprise de l'excédent d'investissement pour contribuer à l'équilibre de la section de fonctionnement, définies par les articles L 2311-6 et D 2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget annexe du CIN est utilisé pour comptabiliser les opérations strictement liées à la fermeture du site.

A ce titre sont comptabilisées en charge :

- Les charges de personnels en surnombre ou pris en charge par le Centre de Gestion, suite à la décision de suppression de postes, et n'ayant pas fait l'objet d'un reclassement dans une autre collectivité, ainsi que celles liées au maintien en poste d'un agent assurant le suivi technique du site (0,25 ETP en 2020).
- Les charges de dépenses courantes, destinées au maintien en état des bâtiments (chauffage, maintenances, électricité...), des taxes et assurances, ainsi que les dépenses externes liées à la gestion du personnel en surnombre.
- La reprise du report négatif de la section de fonctionnement au 31/12/2019.

En Recettes, sont comptabilisés :

- Le versement en 2020 des subventions d'équilibre versées par le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental de la Marne au titre du déficit de 2019.
- Le versement par la société ARTESTATE d'une indemnité ponctuelle de 50 000 € en application de l'accord d'exclusivité du 8 janvier 2020 au 30 juin 2020.

Les dépenses de personnel tiennent compte de la situation du personnel au 31 décembre 2020, qui est la suivante :

- 1 agent non reclassé pris en charge par le Centre de Gestion de la Marne, à un coût dégressif de -10% annuellement,
- 1 agent non reclassé, en surnombre au Parc.

En 2017, suite à l'appel présenté par M. CRETAZ concernant sa condamnation par le Tribunal d'Instance de Reims à verser au Parc naturel la clause pénale prévue au compromis de vente, une provision de 184 000 € a été constatée, en contrepartie du titre de recettes émis.

Cette provision a été maintenue en 2020. La Cour d'appel du TGI de Reims a confirmé la condamnation de M. CRETAZ. Celui a introduit un recours auprès de la cour de cassation fin 2019, qui a été rejeté.

Enfin M. CRETAZ a introduit un nouveau recours devant la cour d'appel du TGI de Reims en 2020 pour requête pour omission de statuer qui a confirmé le 1^{er} jugement de la Cour d'Appel.

Le Compte Administratif du budget Annexe pour l'année 2020 fait apparaître un déficit de fonctionnement de – **55 492.61 €**.

BUDGET ANNEXE CIN - SYNTHESE BUDGET 2020 et REALISATIONS

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
	Budget 2020	Réalisé 2020		Budget 2020	Réalisé 2020
Entretien installations	14 500	10 345	Subvention équilibre Région	46 896	46 896
Assurances	1 600	1 610	Subvention équilibre CD51	46 896	46 896
Taxes foncières	13 500	13 497	Rattachement Bud.princ	28 000	28 204
Contentieux	15 000	17 138	Produits exceptionnels	1 000	259
Autres prestations	6 300	179	Autres produits de gestion	55 150	55 146
sous-total Dépenses externes	50 900	42 769			
salaires - charges sociales & prise en charge CDG51	95 000	95 000	Subvention équilibre annuelle nécessaire	65 150	0
autres dépenses	1 050	0			
dotation aux amortissements	1 350	1 333			
dotation aux provisions					
imprévu	1 000	0			
total dépenses annuelles	149 300	139 102	total recettes annuelles	243 092	177 401
Report N-1 (Déficit)	93 792	93 792	Report N-1 (Excédent)		
total	243 092	232 894	total	243 092	177 401
			Résultat cumulé année N (à reporter N+1)	0	-55 493

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENTS		
	Budget 2020	Réalisé 2020		Budget 2020	Réalisé 2020
Immo incorporelles			FCTVA		
Immo corporelles			Mise en Réserve		
Immo en cours			Dotation amortissements	1 350	1 333
sous-total immobilisations	0	0	040 - cession (PV nette)		
Transfert Q/P Subvention			Immo		
total dépenses annuelles			total recettes annuelles	1 350	1 333
Report N-1 (Déficit)			Report N-1 (Excédent)	25 108	25 108
total			total	26 458	26 441
			Résultat cumulé année N (à reporter N+1)	26 458	26 441

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du « Grand Est » et du Conseil Départemental de la Marne pour équilibrer le déficit du Domaine de Commétreuil et du CIN, au titre du déficit de fonctionnement de l'exercice 2020, sur la base du compte administratif du budget annexe CIN de 2020 selon le plan de financement suivant :
 - Conseil Régional Grand Est : 27 746.30 €,
 - Conseil Départemental de la Marne 27 746.30 €.
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents et à accomplir toutes formalités requises.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 16/03/2021

Affiché le :





COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU COMITE SYNDICAL

16 MARS 2021

EN VISIOCONFERENCE 18H

(organisé au départ de la Maison du Parc à Pourcy)

Ont participé au vote :

Étaient présents : K. BONNE, J. MEYER, J. NOTAT, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, A. SCHWEIN, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, P. BAUDIN, MF DAPREMONT , P. FOURNIER , G. PROFIT, F. MALET, E. ALLOUCHERY, B. PITOIS-CHOQUET, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE , C. TOULLEC , N. GRILL, C. MAHUT, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. HEMARD, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. MAUPRIVEZ , C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : MN. GABET à D. LEVEQUE, P. SALMON à S. GERARD-MAIZIERES, P. RICHOMME à A BEAUFORT

Étaient également présents : V. HURBOUC, C. ELOY, C. LACROIX, L. DESCARRIER, I. BLAISE, C. GISBERT, S BETOULLE

Étaient Excusés//Absents : JJ. BAYER, T. BESSON, D. ROBINARD, Y. PATIS, M. MIMIN, J. NIZIOLEK, B. BRASSART, F. BRISSON, C. RICHEL, V. TRIBAUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, R. BONHOMME, L. LIEBART, M. TELLIER, F. LECACHEUR, E. TROUILLE, K. SEGOND, M LEQUEUX // B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, S. VELARD, B. GAUME, MM. ADAM, B. TIXIER, S. COUDERT, R. BRUNEL, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, P. DELABRUYERE, B. STELMASZYK, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, F. CALLENS, B. FERY, J. TRANCHANT, E. GOUTHIER

Introduction

Accueil des membres du Comité Syndical

- L'assemblée du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réunie en session ordinaire à la Maison du Parc à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Maire de la commune d'Ay-Champagne, Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et Conseiller Départemental de la Marne.

	<ul style="list-style-type: none"> • A titre exceptionnel et en réponse au restriction sanitaire en vigueur, l'assemblée du Comité syndical s'est réunie en visioconférence, le 16 mars 2021 sur le logiciel Zoom. 60 personnes (principalement des élus) ont participé à cette assemblée. • Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 18h10, le Comité Syndical peut valablement délibérer. • Le compte-rendu de la séance du 19 janvier est approuvé à l'unanimité.
Compte rendu du Comité Syndical du 19/01/2020	
Actualités	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président ouvre la séance sur les différents sujets abordés en réunion de Bureau. Il est notamment les points : • La gestion de la structure (financière, RH, gouvernance, ...) • Les projets en cours : Construction d'un poulailler industriel sur la commune de Chaumuzy <ul style="list-style-type: none"> ◦ L'appel à projets « haies et vergers », validation du cahier des charges ◦ La candidature Life (région Grand est) ◦ La candidature Plan de relance, via le PAT • Le Domaine de Commetreuil : points d'étape sur l'évolution du dossier avec une synthèse des trois porteurs de projets et la proposition d'organiser un Bureau et Comité Syndical spécifique le 31 mars 2021 (Bureau 17h30 Comité Syndical 18h45). • La révision de la charte suit son cours. Avec la création d'un logo, d'un film d'animation et la mise en place d'atelier de concertation en vision les 10 et 11 mars en visioconférence. La président évoque une belle promotion auprès de la presse locale • Le lancement du deuxième appel à projets « Haies et vergers », avec la possibilité pour les professionnels, propriétaires privés et/ou les collectivités de toucher des financements pour la plantation de haies ou vergers sur le territoire du Parc. Pour tout renseignement, s'adresser au porteur de projet Alexandra Pinelle (a.pinelle@parc-montagne.fr). • Le partenariat avec l'Ecole supérieure de Design de Reims – ESAD – pour la réalisation d'objets / équipements en bois local. Le Président évoque une belle coopération entre les élèves et la Parc de la Montagne de Reims.
PAROLES AUX PARTENAIRES DU PARC	
Pour des Nouvelles ruralités ?	<ul style="list-style-type: none"> • Une résidence d'architecture et de Paysage pour dynamiser les centres bourgs, c'est le témoignage de Monsieur Allouchery – Maire de Chamery – qui a été partagé lors de cette instance.

<p>Présentation Jean-Marie ALLOUCHERY, Maire de Chamery</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La commune de Chamery accueille pendant un an, une résidence d'architectes (les enjeux) afin réaménager et de redynamiser le centre bourg en créant un commerce de produits locaux, en déplaçant le dépôt de pain, en redynamisant la vie associative. L'idée est de faire participer les conseillers municipaux, mais surtout les habitants au projet. • La résidence s'organisera en 4 étapes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réunion publique de présentation ○ Découverte du site par l'équipe en résidence ○ Ateliers associant usagers et élus ○ Restitution de la résidence à la fin <p>Ce projet s'inscrit dans le projet inter-réseau des 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est avec un financement spécifique de la Région. Le but est de favoriser les synergies entre les Parcs et leurs territoires pour inventer des pratiques et l'échange opérationnelle.</p>
<p>LE PARC EN ACTION</p>	
<p>Atlas Biodiversité, le Diagnostic > Présentation de Marie ZELAZNY, technicienne ABC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Diagnostic de l'Atlas Biodiversité communale est présenté aux membres du Comité syndical. Mené sur 18 communes du Parc, cette étude dresse – avec l'aide bénévole – un inventaire de la faune et de la flore sur 3 ans. Près de 500 espèces végétales et 230 espèces animales ont été répertoriées. • L'identification des enjeux et la rédaction d'un plan d'actions est cours de réalisation.
<p>Sentier Homme nature – Installation artistique > Présentation Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la 3^{ème} édition du sentier Homme-Nature, à Mailly-en-Champagne, le Parc s'engage dans un partenariat avec la Fileuse, une friche artistique de la Ville de Reims. La Fileuse est un établissement artistique et culturel situé dans le Quartier Orgeval, à Reims. Il s'agit d'un lieu de travail, de production, et d'échanges pour les artistes professionnels de toutes les disciplines. Ainsi elle accueille toute l'année des résidents dans une dynamique de projets, sur quelques semaines. • Il est donc prévu de mettre en place une convention de partenariat entre le Parc et la Fileuse, deux appels à candidatures artistiques sont également mis en place pour sélectionner deux artistes. • Un appel à candidature national est lancé par le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Une bourse de 5 500€ sera octroyée par le Parc. Cette bourse comprend la création de l'œuvre, son installation sur le sentier de Mailly pour une durée de 2 ans. L'artiste sélectionné bénéficiera de 3 semaines de résidence de création à la fileuse. • Un second appel à candidature est lancé par la fileuse. Proposant une bourse à hauteur de 3 500 €. Cette bourse sera financée conjointement par la fileuse et le Parc. Cette bourse comprend la résidence de 3 semaines

	<p>à la Fileuse, la création et l'installation de l'œuvre sur le sentier de Mailly-Champagne pour une durée de 6 mois et des rencontres avec le grand-public.</p> <p style="text-align: center;">La Délibération CS2021-03 est votée à l'unanimité</p>
PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2021	
<p>Présentation des résultats du Compte administratifs 2020 et des budgets primitifs Présentation Éric LALLEMENT, Directeur adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des résultats du Compte administratif 2020 et du Budget Prévisionnel 2021 • Monsieur Éric LALLEMENT – Directeur adjoint et responsable administratif et financier – présente et propose le vote des comptes administratifs 2020 et des Budgets 2021 (Budgets Annexe et Principal). • Sur la base du rapport complet transmis en amont aux membres du Comité Syndical (avec la convocation et l'ordre du jour), les éléments clés qui constituent ce dossier ont été présentés, soit : <ul style="list-style-type: none"> o Réalisé 2020 o Budget 2021 • Le but étant de pouvoir comparer les 2 budgets (voir présentation ci-joint).
<p>Programme d'action Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Olaf HOLM, Directeur, présente les actions réalisées en 2020 et le programme d'action prévu pour l'année 2021. Cette présentation est basée sur le document envoyé en amont « Le Parc en action [s] ! ». • L'objectif est d'illustrer les actions du Parc à travers des exemples concrètes. Une présentation synthétique est jointe annexe de la convocation mail.
<p>Vote du CA 2020 budget principal Parc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • M. Philippe SALMON est nommé rapporteur ; Le Président, Dominique LEVEQUE, sort de la salle et ne participe pas au vote. • Le compte administratif 2020 du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de la section de fonctionnement + 386 058.45 K€, et de la section d'investissement de + 257 560 K€. <p style="text-align: center;">La Délibération CS2021-04 est votée à la majorité</p>
<p>Vote CA 2020 budget annexe CIN</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> Le compte administratif 2020 du budget annexe (clôture CIN de Commétreuil) fait apparaître un résultat cumulé de la section de fonctionnement – 55 492, 61 K€, et de la section d’investissement de + 26 440,51 K€. <p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-05 est votée à la majorité</p>
Vote compte de gestion 2020 - Budget principal Parc	<ul style="list-style-type: none"> Le Compte de Gestion du budget principal dressé par le Receveur n’appelle ni observation, ni réserve. <p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-06 est votée à l’unanimité.</p>
Vote compte de gestion 2020 - Budget annexe Parc	<ul style="list-style-type: none"> Le Compte de Gestion du budget annexe dressé par le Receveur n’appelle ni observation, ni réserve. <p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-07 est votée à l’unanimité.</p>
Affectation définitive des résultats 2020 - Budget Principal Parc	<ul style="list-style-type: none"> Il est proposé de maintenir les soldes des sections de fonctionnement et d’investissement issues du vote du Compte administratif du Budget principal dans leur section d’origine. <p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-08 est votée à l’unanimité.</p>
Affectation définitive des résultats 2020 - Budget annexe CIN	<ul style="list-style-type: none"> Il est proposé de maintenir les soldes des sections de fonctionnement et d’investissement issues du vote du Compte administratif du Budget annexe dans leur section d’origine. <p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-09 est votée à l’unanimité.</p>
Vote du Budget principal du Parc 2021	<ul style="list-style-type: none"> Ce budget permet de suivre les activités statutaires, le pôle EEDD, et le programme d’actions. Il fait apparaître une section de fonctionnement équilibrée à 2 272 058,45 €, et une section d’investissement (après imputation des Restes à réaliser) en suréquilibre de 633 216,67 €. <p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-10 est votée à l’unanimité.</p>
Validation des projets pour l’année 2021	<ul style="list-style-type: none"> Le programme d’actions 2019 décline les axes de la CPO en actions par missions du Parc. Le programme d’actions sous forme de tableau synthétique a été diffusé à l’ensemble des membres du Comité synthétique. Il résume l’ensemble des actions menées par l’équipe technique du Parc qui nécessitent des financements spécifiques en plus de l’ingénierie statutaire.

	<p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-11 est votée à l'unanimité.</p> <p>• Le Président expose au Comité Syndical les montants inscrits au budget primitif 2021, soit un total de 209 992,51 € en fonctionnement et 27 790, 51 € en investissement.</p> <p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-12 est votée à l'unanimité.</p> <p>• Le Compte Administratif du budget Annexe pour l'année 2020 fait apparaître un déficit de fonctionnement de - 55 492.61 €.</p> <p>• Le Président demande l'autorisation au Comité syndical de : o Solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du « Grand Est » et du Conseil Départemental de la Marne pour équilibrer le déficit du Domaine de Commétreuil et du CIN, au titre du déficit de fonctionnement de l'exercice 2020, sur la base du compte administratif du budget annexe CIN de 2020 selon le plan de financement suivant : ▪ Conseil Régional Grand Est : 27 746.30 €, ▪ Conseil Départemental de la Marne 27 746.30 €.</p> <p>o Signer tous les documents afférents et à accomplir toutes formalités requises.</p> <p style="text-align: center;">La Délibération n° CS2021-13 est votée à la majorité.</p>
<p>LA GESTION DU PARC</p>	<p>Marchés publics 2020</p> <p>• Le Président présente les tableaux des marchés conclus en 2020 : o 17/08/2020 : Révision de la Charte, groupement de 5 prestataires, le mandataire est URBICAND (21000), pour un engagement financier de 182 580 €.</p> <p>o 15/01/2021 : Etude Projet Alimentaire Territorial Groupement de 3 prestataires, le mandataire est la CHAMBRE AGRICULTURE MARNE (51100), pour un engagement financier à hauteur de 41 525€.</p> <p>Agenda</p> <p>• Comité syndical : 31 mars 2021 (spécifique à la vente du domaine de Commétreuil. • Comité syndical : 15 juin.</p>

La séance est levée à 20h30

*Compte Rendu approuvé
en Comité Syndical du 15.06.2021
Unanimité.*

Fait à Pourcy, le Mardi 16 mars 2021
M Dominique LEVEQUE, Président



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

◆◆◆◆

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-14

Date de convocation :
23/03/2021

Nombre de membres : 87

↗ en exercice : 87
↗ présents : 56
↗ votants : 59
pour 50
contre : 8
abstention : 1

↗ Nombre de voix : 112
Pour : 98
contre : 13
abstention : 1

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21



ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

L'an deux mil vingt et un, le 31 mars,
Le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Etaient présents (56) :

6 voix : K. BONNE, J. MEYER, MN. GABET, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, P. SALMON, A. SCHWEIN

4 voix : A. DESVERONNIERES, L. MILLER

2 voix : J. RODRIGUES,

1 voix : F. DESFOSSÉ, B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, AC BANDOCK, A. DUMARET, G. PATTE, M. MIMIN, B. TIXIER, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, B. STELMASZYK, T. GUYOT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, C. RICHEL, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. STOFFER, M. HUTASSE, R. BONHOMME, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, C. OESLICK, L. LIEBART.

Avaient donné pouvoir (3) : J. NOTAT (6 voix) à K. BONNE, S. GALICHER (2 voix) à L. MILLER, JM GODRON à P. RICHOMME

Etaient excusés//absents : D. ROBINARD, P. BAUDIN, S. MIGNON, E. ALLOUCHERY, B. BRASSART, F. BRISSON, C. FORT, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, P. THOUVENOT // JJ. BAYER, T. BESSON, E. GOUTHIER, B. GAUME, MM. ADAM, Y. PATIS, J. PIERLOT, S. COUDERT, L. CATTET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, P. DELABRUYÈRE, G. BOUTILLIER, V. JEANTOT, M. HEMARD, J. TRANCHANT, (B. FERY / Absent lors du Vote).

Objet : Proposition de vente de Commétreuil

Vu les articles L5211.6 et L5211.37 du Code Général des Collectivités Publiques,

Vu la délibération CS 2013-19 en date du 19 novembre 2013 du Comité Syndical décidant de procéder à la fermeture du site de Commétreuil au 31/12/2013 et à la mise en vente du site,

Vu l'arrêté de distraction forestière du 25 juin 2015, concernant les parcelles situées sur la commune de Bouilly (C47, C49, C92, C21, C91, C90, C30, C41, C62, C63, C68) et sur la commune de Courmas (C1),

Vu l'avis favorable du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 16/12/2020 concernant la proposition d'acquisition du Domaine de Commétreuil par BARN SAS (BARN HOTELS) pour 1.900.000 € (Bâtiment principal et ses annexes, haras, étang et des parcelles de bois-avis 2020-51072V1047) et l'avis du Domaine sur la valeur locative de la parcelle de 41 ha de bois non soumis au régime forestier dans le cadre d'un bail emphytéotique de 90 ans (avis 2020-51072L1059),

Vu les documents présentant les projets des sociétés ARTESTATE, BARN SAS, et celui de MM. SINGER et TAITTINGER, communiqués aux membres du Comité syndical,

La société ARTESTATE propose l'acquisition du Domaine de Commétreuil (Bâtiment principal et ses annexes, haras, étang et des parcelles de bois de l'ex CIN), des forêts non soumises au régime forestier et de la parcelle agricole C44 pour une valeur totale de 1 870 000 €. Cette proposition est sans condition suspensive de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bouilly.

L'activité que propose de développer la société ARTESTATE dans le cadre de cette acquisition correspond à de l'hôtellerie (10 chambres) avec gastronomie bio, le développement d'un jardin-parc permacole, le développement de formations sur la permaculture et l'agroforesterie.

La société BARN SAS propose l'acquisition du Domaine de Commétreuil (Bâtiment principal et ses annexes, haras, étang et des parcelles de bois de l'ex CIN) pour une valeur de 1 900 00 €, et la mise en place d'un bail emphytéotique de 90 ans pour les forêts non soumises au régime forestier pour une valeur de 10 000 €/an. Cette proposition d'acquisition intègre une condition suspensive de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bouilly.

L'activité que proposent de développer la société BARN SAS, et qui nécessite une modification du PLU, est celle d'un hôtel-resort axé sur la nature et le ressourcement de 75 chambres, un restaurant de 110 couverts, un potager/verger, une boutique de produits locaux, le développement d'activités de pleine nature.

MM. SINGER et TAITTINGER proposent l'acquisition du Domaine de Commétreuil (Bâtiment principal et ses annexes, haras, étang et des parcelles de bois de l'ex CIN, des forêts non soumises au régime forestier et de la parcelle agricole C44 pour une valeur totale de 2 200 000 € (respectivement 1 900 000 € et 300 000 €), et témoignent de leur volonté d'acquérir à terme les 2 parties forestières soumises au régime forestier si les conditions sont réunies sur la même base de 300 000 €. Cette proposition d'acquisition intègre une condition suspensive de modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Bouilly.

L'activité que proposent de développer MM SINGER et TAITTINGER, et qui nécessite une modification du PLU, est celle d'un parc pour découvrir la faune et la flore locale, le développement d'une ferme pédagogique, l'accueil d'exposition, de l'hébergement (10 chambres dans le château, 12 lodges, 6 cabanes dans les bois, 2 suites, et 11 chambres pour l'accueil de groupe dans l'annexe), un restaurant de 80/100 couverts, une boutique, et un accès du public avec droit d'entrée.

L'objectif initial (dans le projet remis le 11 janvier 2021) d'implanter 40 écolodges en zone naturelle a été abandonné suite au refus de la commune d'accepter une modification du PLU dans ce sens.

Les 3 porteurs de projet intéressés par l'acquisition du site de Commétreuil ont été entendus par les membres du Bureau Syndical en visioconférence le 17 novembre 2020.

Chacun de ces 3 porteurs a été sollicité pour transmettre un certain nombre de précisions pour le 11 janvier 2021.

Les pièces communiquées au Parc naturel régional de la Montagne de Reims par les 3 porteurs dans ce cadre ont été transmises aux membres du Comité Syndical lors de leur convocation.

Monsieur LEVEQUE rappelle le contexte historique de fermeture du site, et les 3 propositions d'acquisition présentées au Comité syndical.

Il informe le Comité Syndical de la recommandation unanime issue de la réunion de concertation organisée le 11 mars 2021 entre M. le Maire de la Commune de Bouilly, Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims (qui a la compétence Urbanisme), de Messieurs les Présidents du Département de la Marne et de la Région Grand Est (qui prennent en charge le déficit du budget CIN depuis sa fermeture) et lui-même.

Monsieur LEVEQUE a ensuite invité les délégués du Comité syndical à débattre.

A l'issue de ce débat, et après avoir pris connaissance des 3 projets présentés, de la recommandation unanime, chacun des délégués du Comité syndical a été invité à l'appel de son nom à se prononcer sur 4 possibilités.

- Vote favorable à la proposition de ARTESTATE,
- Vote favorable à la proposition de BARN SAS,
- Vote favorable à la proposition de MM. SINGER et TAITTINGER,
- Abstention.

Après le vote de chacun des membres présents ou représentés, les résultats obtenus sont :

Proposition	Membres présents ou représentés	Voix exprimées
ARTESTATE	0	0
BARN SAS	50	98
SINGER / TAITTINGER	8	13
ABSTENTION	1	1
TOTAL	59	112

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- De retenir la proposition présentée par BARN SAS et d'autoriser M. Le Président à procéder aux démarches permettant la vente du Domaine de Commétreuil et la mise en place d'un bail emphytéotique de 90 ans dans le cadre de cette proposition, conformément à la proposition présentée et annexée à la présente délibération, soit
 - Vente pour 1 900 000 € net vendeur du Bâtiment principal et ses annexes, haras, étang et des parcelles de bois (Ex-CIN) correspondant aux parcelles suivantes :
 - Commune de Bouilly : C21, C26, C27, C30, C41, C47, C49, C50, C52, C53, C54, C58, C62, C63, C64, C68, C87, C88, C89, C91, C92, C124
 - Commune de Courmas : C1
 - D'accepter la proposition d'un bail emphytéotique de 10 000 € / an sur une durée de 90 ans pour la parcelle forestière C125 non soumise au régime forestier.
- D'autoriser le recours aux services d'un notaire mandaté par le PNR ;
- D'autoriser M. Le Président à signer tout document relatif à cette cession ;
- D'autoriser M. Le Président à mandater le bureau d'Avocats FIDAL pour représenter le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour solutionner toute éventuelle difficulté avec la société ARTESTATE dans un cadre amiable ou judiciaire et déléguer au Bureau Syndical la validation de tout accord amiable éventuel

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le
du rapport qui précède.

Affiché le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy, le 31/03/2021

Le Président,

Dominique LEVEQUE.



LISTE DES PARTICIPANTS AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS DU MERCREDI
31 MARS 2021.

ONT PARTICIPE AU VOTE (PRESENTS OU REPRESENTES) CONCERNANT LE CHOIX DE LA PROPOSITION RETENUE POUR L'ACQUISITION DU SITE DE COMMETREUIL

NOMS - PRENOMS		Proposition 1 : ARTLESTATE		Proposition 2 : BAIN NOBLE - BAIN SAS		Proposition 3 : P. SPINER - PL. TAITINGER		Absention	
		Votant	Voir	Votant	Voir	Votant	Voir	Votant	Voir
BONNE	Karine			1	6				
MEYER	Jacques			1	6				
GABET	Marie-Noëlle			1	6				
GERARD-MAIZIERES	Sylvie			1	6				
LANG	Stéphane					1	6		
LEVEQUE	Dominique			1	6				
NOTAT	Jean *			1	6				
SALMON	Philippe			1	6				
SCHWEIN	Alphonse			1	6				
RODRIGUES	Jonathan			1	2				
GALICHER	Sabine *			1	2				
DESVERONNIERES	Anne			1	4				
MILLER	Laure			1	4				
DESFOSSÉ	Frédéric			1	1				
TARRIDE	Benoit					1	1		
MAREIGNER	Alain			1	1				
BOUYÉ	Thierry			1	1				
LIEBART	Laurent			1	1				
LEFORT	Maryvonne			1	1				
BIETTE	Nicole			1	1				
RAYMOND	Joël			1	1				
BANDOCK	Anne-Charlotte			1	1				
DUMARET	Amélie			1	1				
PATTE	Gauthier			1	1				
MIMIN	Mickaël			1	1				
TIXIER	Benoit			1	1				
MF DAPREMONT	Marie-France			1	1				
FOURNIER	Patricia			1	1				
PROFIT	Ghislaine							1	1
MALET	Frédérique			1	1				
PITOIS-CHOQUET	Brigitte					1	1		
SIBOT	Ghislaine			1	1				
TUAL	Jean-Baptiste			1	1				
BOULARD	Emmanuelle					1	1		
STELMASZYK	Bruno			1	1				
GUYOT	Thomas			1	1				
LESIMPLE	Brigitte			1	1				
MAZZILLI	Jean-Paul					1	1		
RIBEIRO	Joaquim			1	1				
RICHER	Claire			1	1				
MARQUETTE	Julien			1	1				
GRILL	Nicolas			1	1				
BENOIT	Caroline			1	1				
KUCYBALA	Gillaume			1	1				
BILLOUD	Phillppe			1	1				
GODRON	Jean-Michel*			1	1				
BEAUFORT	Arnaud			1	1				
FLOQUET	Maryline					1	1		
DENEUX	Loïc			1	1				
CALLENS	Franck					1	1		
GORCE	Olivier			1	1				
DIEUDONNÉ	Dominique					1	1		
DE AMORIN	Didier			1	1				
STOFFER	Marinus			1	1				
FERY	Benoit								
HUTASSE	Michel			1	1				
BONHOMME	Romain			1	1				
MAUPRIVEZ	Claude			1	1				
RICHOMME	Phillppe			1	1				
OESLICK	Cécile			1	1				
TOTAL		0	0	50	98	8	13	1	1

* a donné pouvoir

Certifié conforme le 31 mars 2021

Le Président, Dominique LEVEQUE



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

SLO

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE



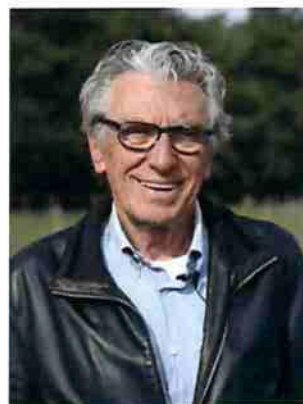
BARN HOTELS PRÉSENTATION DOMAINE DE COMMÉTREUIL

17/11/2020

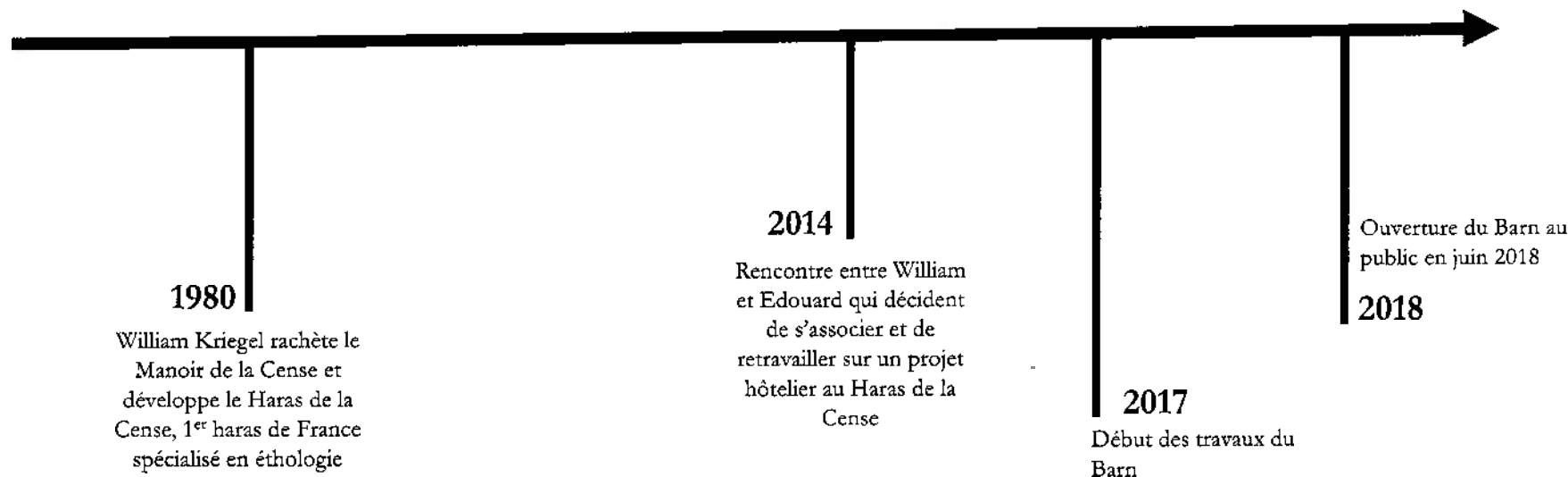
L'histoire du Barn – à l'origine, une rencontre

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 SLO
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

William Kriegel
—
Entrepreneur franco-américain,
passionné de chevaux,
fondateur du Haras de la Cense,
créateur du Barn



Edouard Daehn
—
Hôtelier, créateur de
destinations en France et en
Europe, fondateur de Marugal
France, créateur du Barn



LE BARN



Le positionnement du Barn

Le Barn est une alternative à la maison de campagne avec tous ses avantages sans ses inconvénients. Le luxe est aujourd'hui un accès à un bel environnement, du raffinement et de la convivialité.

C'est le déploiement d'un concept hôtelier novateur: un lieu ouvert à tous, une sorte de passerelle vers la nature à partager en famille, entre amis, entre collaborateurs. Un lieu pluriel.

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
 Reçu en préfecture le 07/04/2021
 Affiché le 8/4/21 SLO
 ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

B2C

B2B

- Couples et Famille d'Île-de-France
- Catégorie socio-professionnelle supérieure

→ s'échapper de la ville, reconnecter avec la nature et vivre une convivialité de tous les instants

- Grandes entreprises
- Indépendants

→ Profiter d'un environnement de travail en pleine nature, faire du team building différemment, travailler en semaine comme si on était en weekend

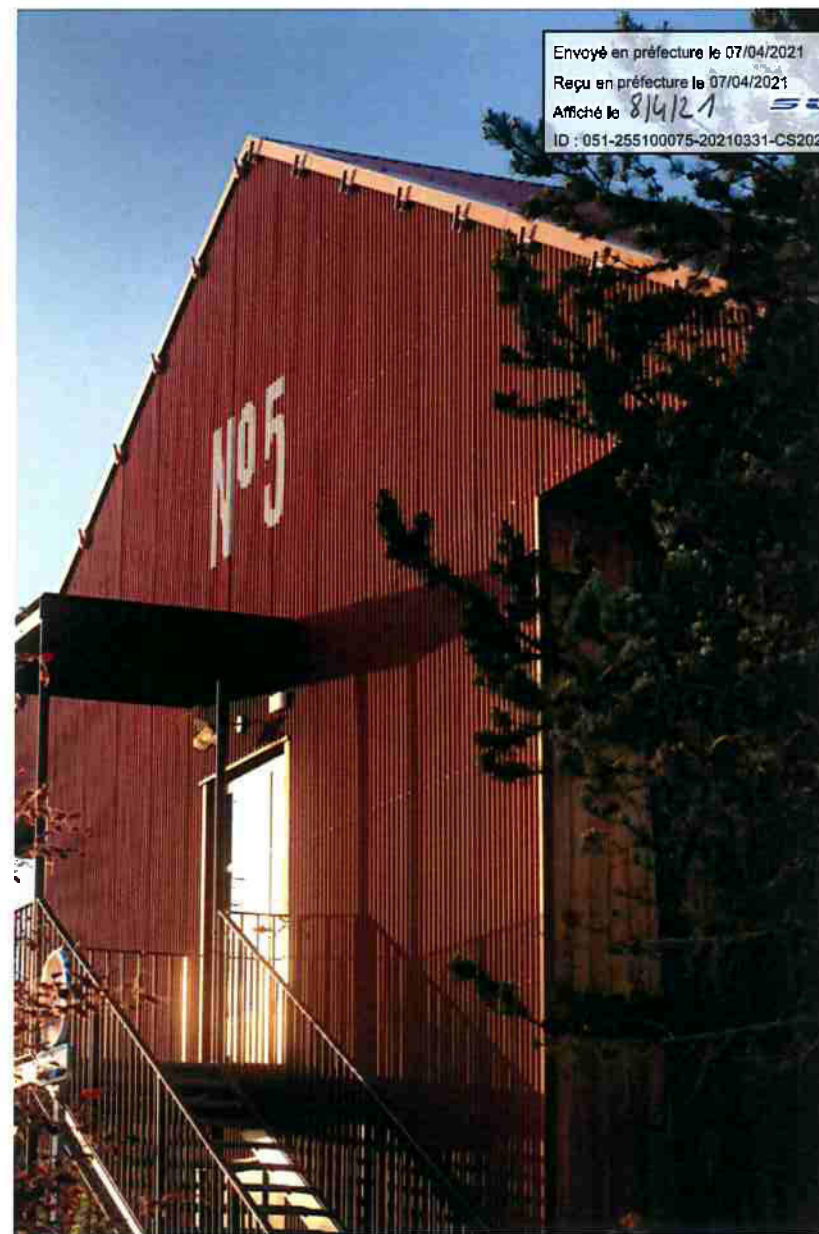
LE BARN

Description du Barn

Le Barn est un mélange entre la revalorisation de bâtis existants et la création de bâtiments respectueux de l'authenticité du lieu et des paysages.

Localisation	Moulin de Brétigny, Bonnelles (78830) 50 kilomètres de Paris
Superficie du terrain	14 hectares au sein des 200 hectares du haras
Surface de l'hôtel	5 000 m ² environ (dont le manège)
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none">- 73 chambres (suites, deluxe, supérieures, classiques, dortoirs)- Bar et Restaurant de 170 couverts- Salles de séminaire et salons divers- Spa avec hammam, sauna et bains nordiques- Potager (2t de fruits et légumes en 2019)- Bassin de pêche- Manège pour chevaux
Durée des travaux	14 mois

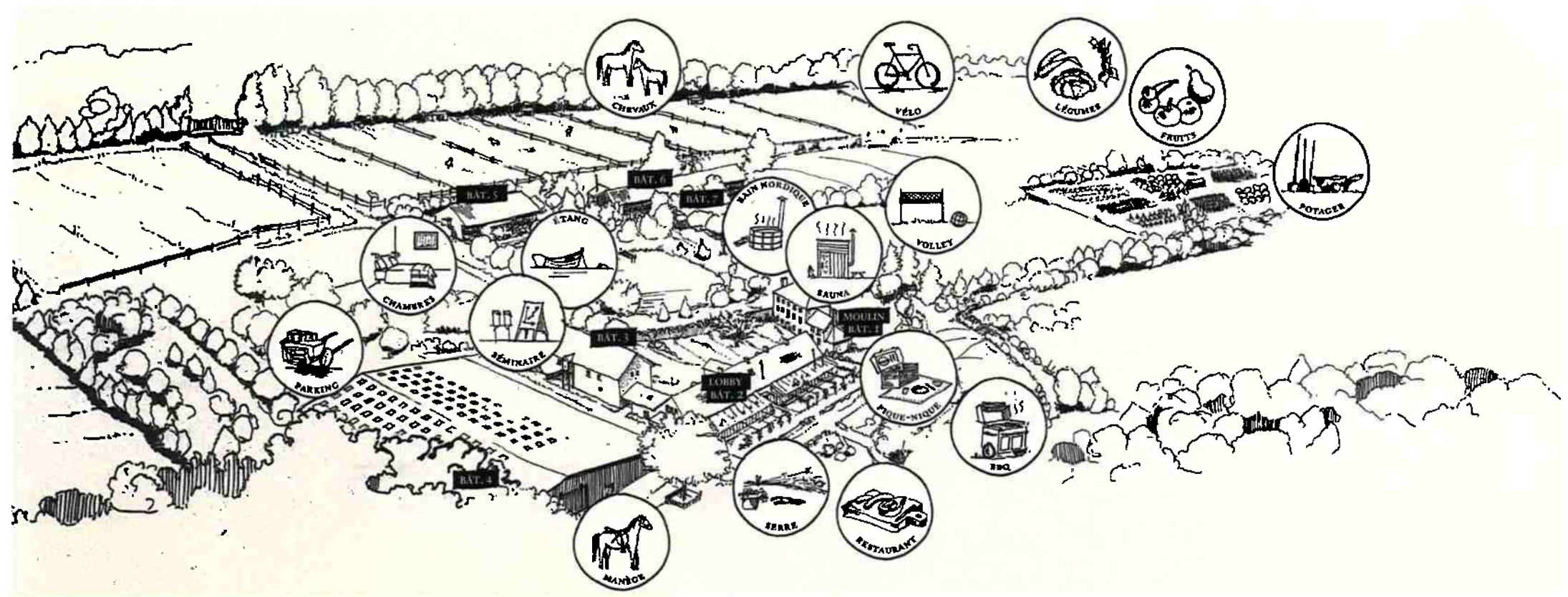
LE BARN



Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 31/4/21 SLO
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

LES TERRES DE LA CENSE

Le Barn est un hôtel, un lieu pluriel qui répond à un désir : s'évader



Les retombées économiques

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 SLO
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

Augmentation de la notoriété et de la visibilité de Bonnelles

Plus de 25 000 clients en 2019 au Barn

Plus de 27 000 abonnés Instagram

Une forte couverture médiatique (50' Inside, La Maison France 5, BFM TV, TV Matin, C News, Le Monde, Forbes, Vogue, etc.)

Création locale d'emplois

54 ETP travaillent à l'hôtel dont 95% viennent des Yvelines / 15% des villes adjacentes

Recrutement dans les écoles de commerce et hôtelières de la région

Sponsoring auprès des écoles et/ou associations locales (tombola etc.)

Achats via producteurs locaux

Objectif: se fournir dans un rayon de 50km maximum

25% des achats auprès de producteurs locaux (Ferme des Clos, Ferme de la Humière, Ferme de la Jouvence, boulangeries de Rochefort et Clairefontaine, etc.)

Taxes et impôts

+110 000€ de taxes et impôts divers (CVAE, taxes de séjours, CFE, Taxe foncière, etc.) en 2019

Apport de lits chauds sur le territoire permettant de nombreuses retombées économiques et touristiques indirectes



Les perspectives de développement du Barn

Développement de la marque Le Barn par le groupe hôtelier Barn Hotels

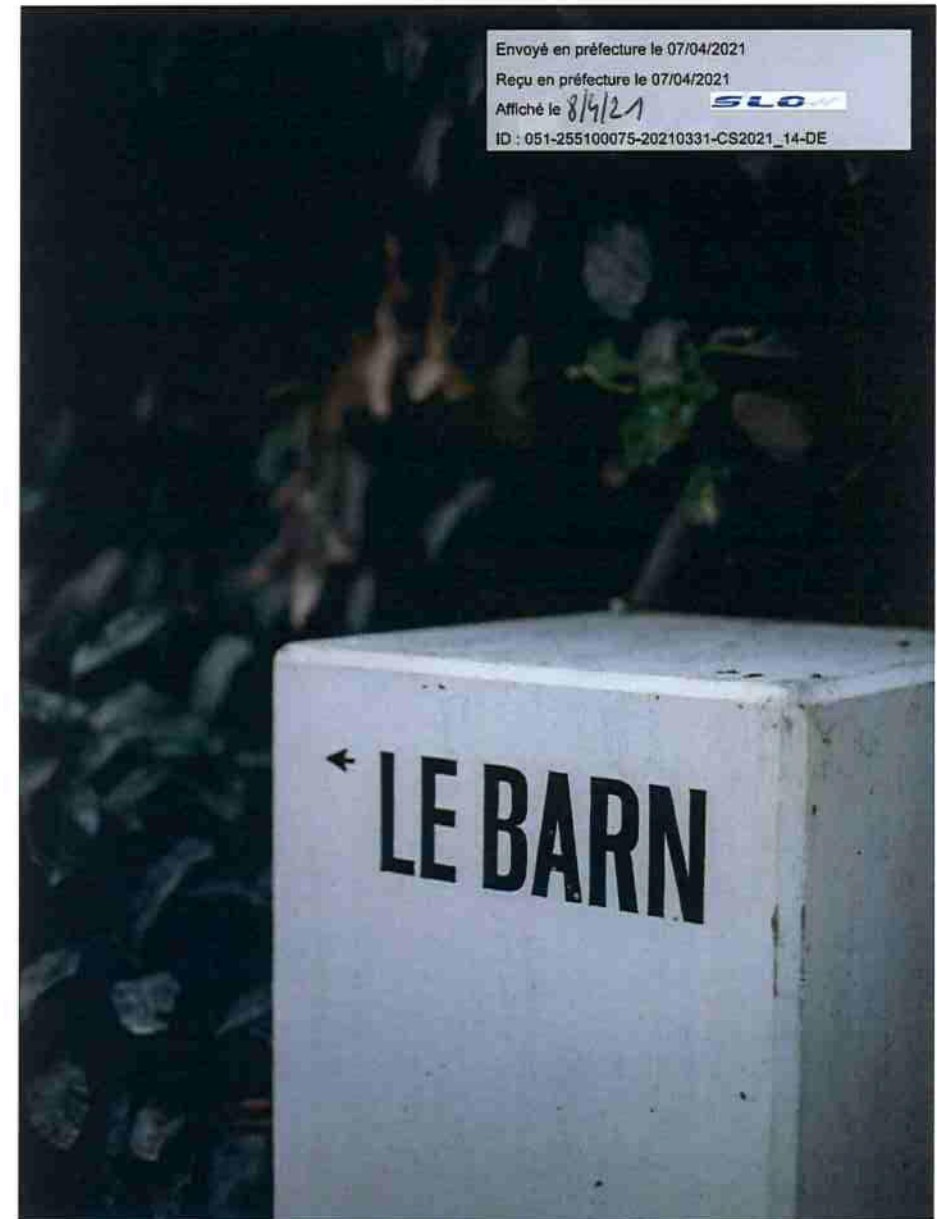
Barn Hotels : propriétaire et exploitant des hôtels du groupe

Projets de développement de 6 nouveaux Barn (4 en Ile-de-France / 1 dans les Hauts de France / 1 en Grand Est) **d'environ 80 chambres** chacun.

Les futurs hôtels Barn devront respecter la promesse client développée au sein du Barn Bonnelles dont:

- Une présence omniprésente de la Nature
- Une authenticité de chaque lieu
- Une unicité de chaque lieu
- Une nouvelle fonction pour d'anciens sites

LE BARN





Pourquoi le Barn Commétreuil ?

La situation géographique du Domaine

- Proximité avec la gare de Champagne Ardenne (45 min de Paris Est)
- Proximité avec la ville de Reims (15km)
- Proximité avec Paris (1h30 en voiture)

→ **Une clientèle potentielle B2C et B2B**

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 **SLO**
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

L'omniprésence de la nature

- Un lieu authentique et unique
- Un lieu varié (relief, vues, forêt, étang, etc.)
- La possibilité d'avoir un produit intégré et imprégné de la nature environnante

Revalorisation d'un bâti existant de caractère, à l'image du Barn Bonnelles (revalorisation et nouvelle fonction donnée à un moulin, une bergerie et une vieille grange)

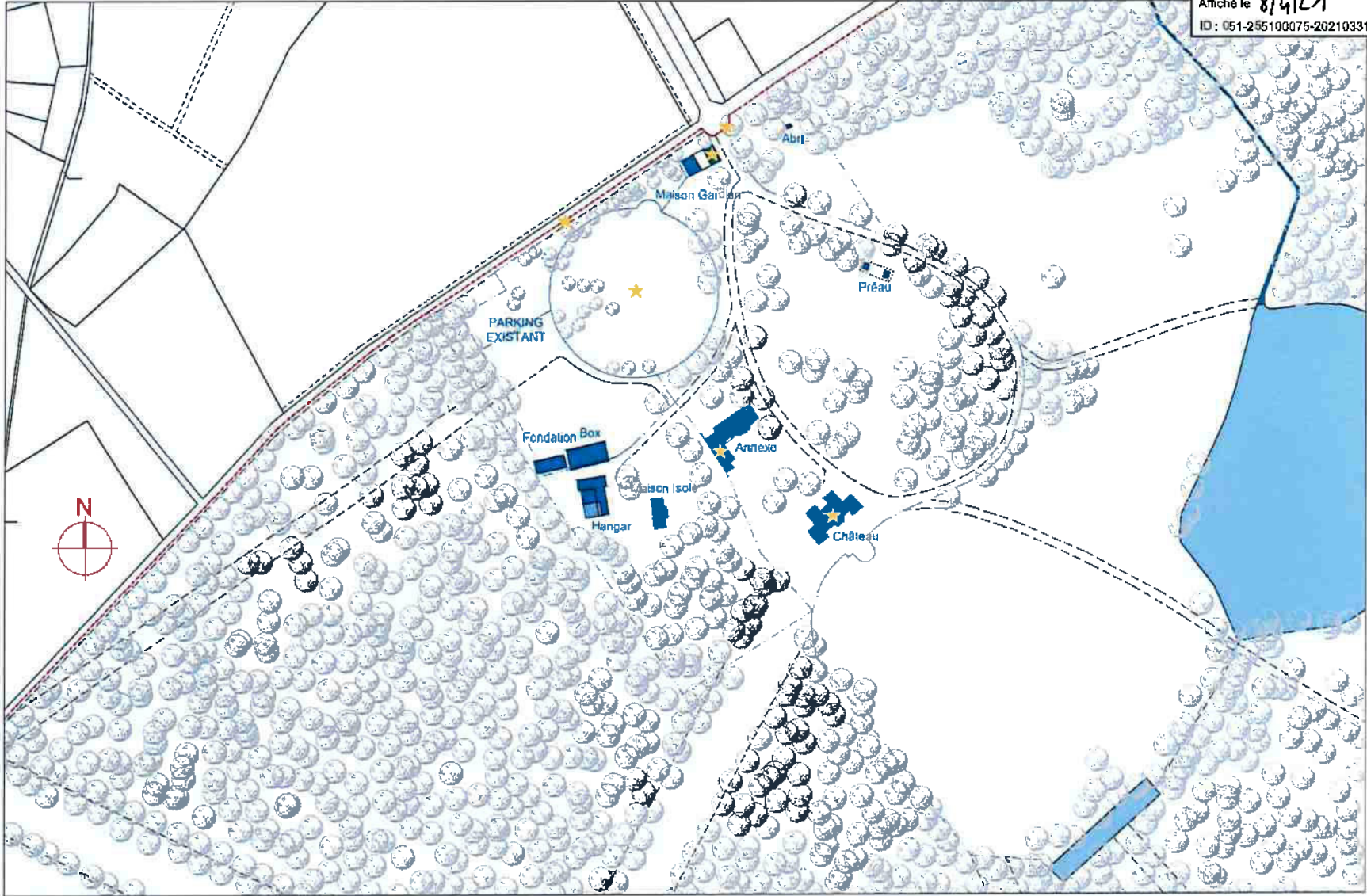
Capitaliser sur l'histoire du lieu (maison normande en Champagne, ancienne antenne des Haras Nationaux, forte présence de la forêt, etc.)

Une région à fort intérêt touristique

- Reims et son histoire
- L'œnotourisme autour du Champagne
- Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Plan du site existant

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 SLO
ID : 061-255100075-20210331-CS2021_14-DE



Le projet du Barn à Commétreuil

**Le Barn Hôtels propriétaire et exploitant du Barn à Commétreuil
(pas un intermédiaire ni un prestataire de services)**

Le programme

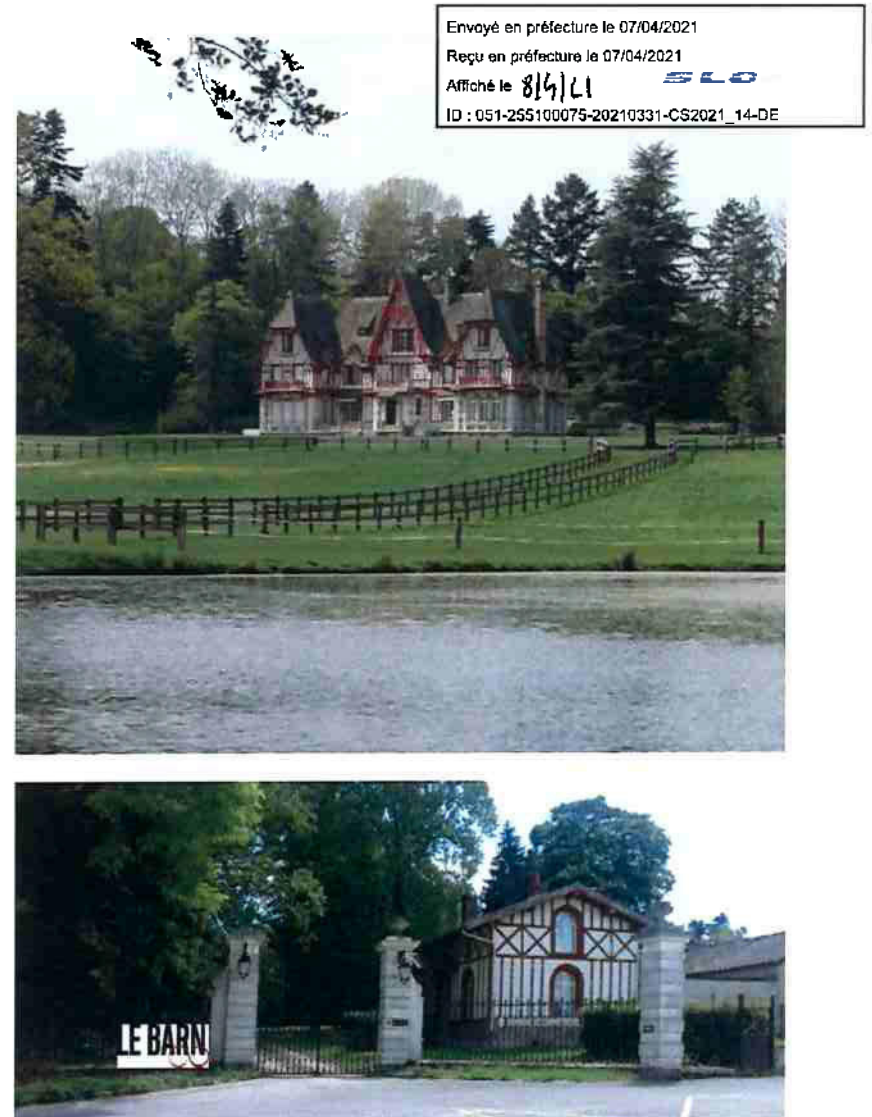
- 3 700 m² environ après travaux
- Revalorisation de la maison de Maître existante intégrant les parties communes de l'hôtel et des autres bâtiments remarquables du site
- Environ 75 chambres clients
- Un restaurant d'environ 110 couverts ouvert au public
- Un potager/verger alimentant le restaurant
- Des installations équestres permettant de valoriser les pâturages existants
- Une boutique commercialisant des produits locaux ?

Le projet nécessite une révision allégée de PLU sur laquelle un travail a été initié il y a 3 mois avec la commune de Bouilly, le Grand Reims et le PNR, qui fait consensus


La création d'une 50 aine d'emplois locaux

Organisation de nombreux séminaires d'entreprises (locales ou nationales)
– 192 séminaires B2B en 2019 au Barn Bonnelles

Respect de la Charte du PNR



Le Barn à Commétreuil – l’empreinte environnementale et locale

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

Construction

Eviter le mitage des bâtiments et réduire ainsi l’impact écologique du projet (moins de VRD, etc.)
Promouvoir la flexibilité des bâtiments qui peuvent facilement évoluer en fonction des besoins futurs de l’hôtel

Transports

Mise en avant du transport ferroviaire pour les clients parisiens
Mise en place d’un service de mobilité responsable pour nos clients avec des véhicules électriques (voitures et vélos) pour les liaisons avec les différentes gares et points d’intérêts locaux.

Un projet hôtelier ouvert sur le territoire

Mise en avant des producteurs locaux dans la boutique auprès notamment des 25 000 clients Barn attendus à Commétreuil sur une année (hors clientèle locale)
Fournisseurs locaux et responsables pour le restaurant et différents achats de l’hôtel – à titre d’exemple, pour le Barn Bonnelles, les équipes travaillent pour se fournir dans un périmètre de 50km autant que faire ce peut
Un lieu ouvert à la population locale notamment pour le bar, le restaurant et les activités organisées au sein de l’hôtel (Spa, promenades équestres, yoga, sylvothérapie, etc.)

Un lieu de vie respectueux de la nature et de l’environnement

Revalorisation des bâtiments remarquables du site (manoir, annexe, maison de gardien, potager)
Nouvelles construction bois intégrées dans l’environnement du domaine et adaptées à la forte présence arboricole
Volonté de préserver des arbres « remarquables » mais non classés
Mise en valeur des vues et perspectives sur la nature

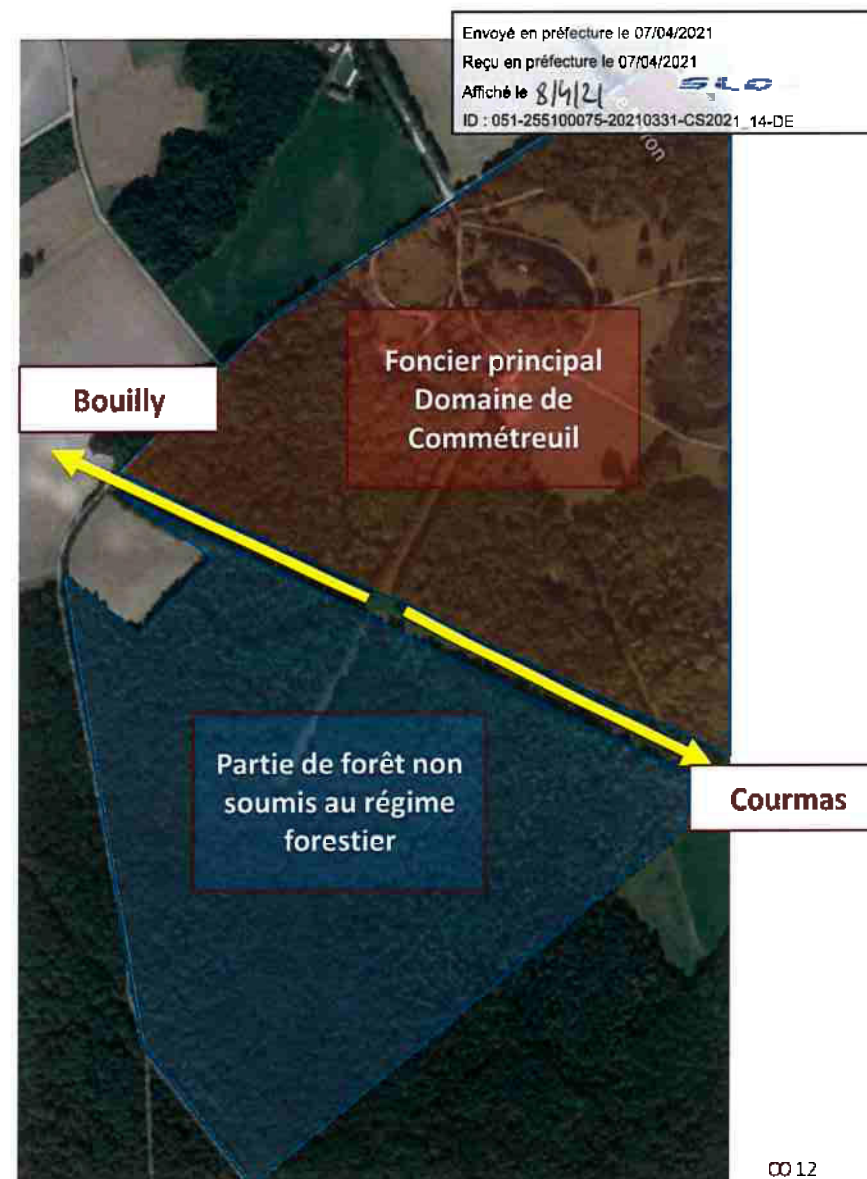
Le Domaine de Commétreuil Trait d'union entre Courmas et Bouilly

Le Domaine de Commétreuil se positionne actuellement comme une frontière entre Courmas et Bouilly.

La forêt était historiquement ouverte au public et permettait le passage entre les deux communes.

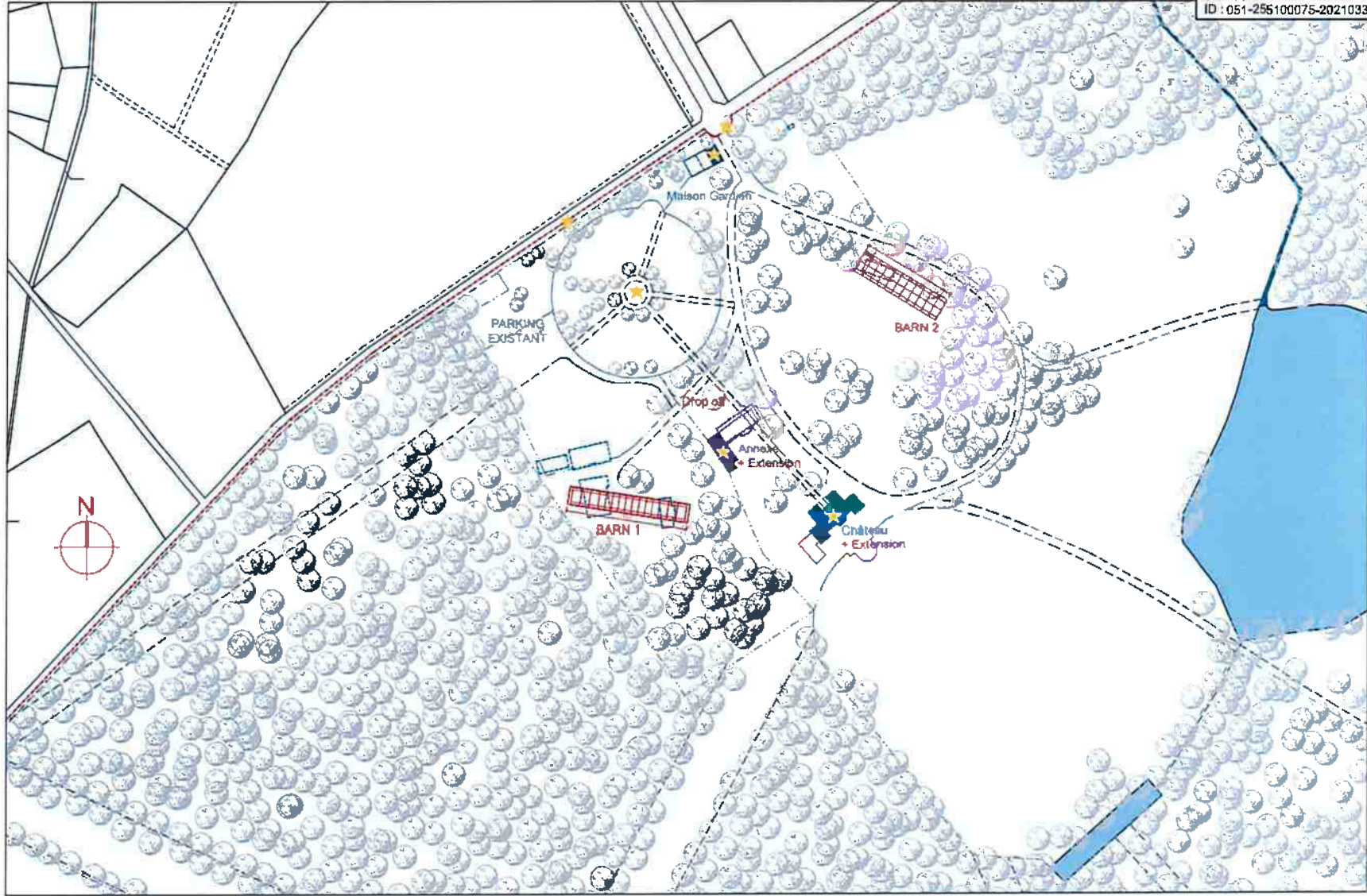
L'ambition du Barn est de rendre cette forêt à nouveau ouverte au public permettant la promenade entre les deux communes et une ouverture privilégiée sur le Barn Commétreuil.

Cette promenade sera sécurisée par une servitude de passage qui permet de répondre aux enjeux de la charte du PNR et à sa mission de valorisation et de mise en avant du territoire de la Montagne de Reims.



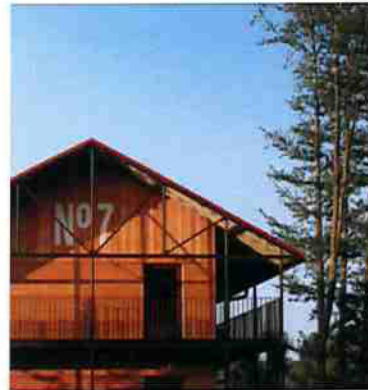
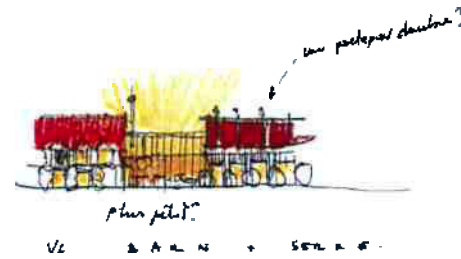
Plan du projet Barn Commétreuil

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

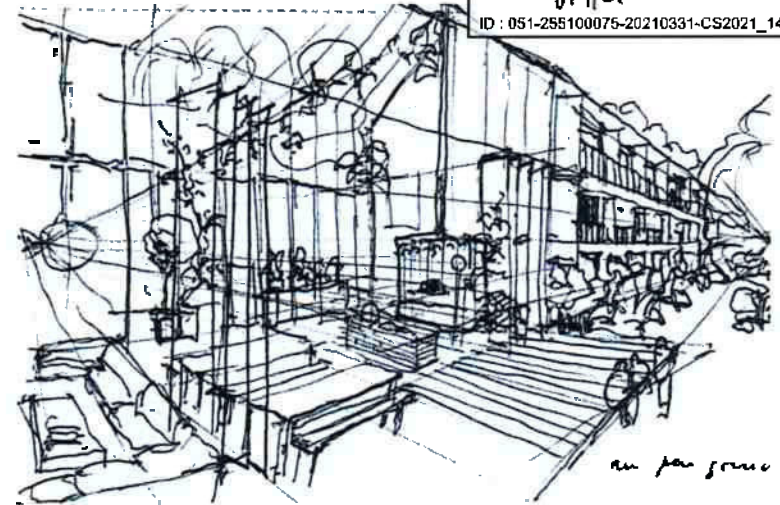




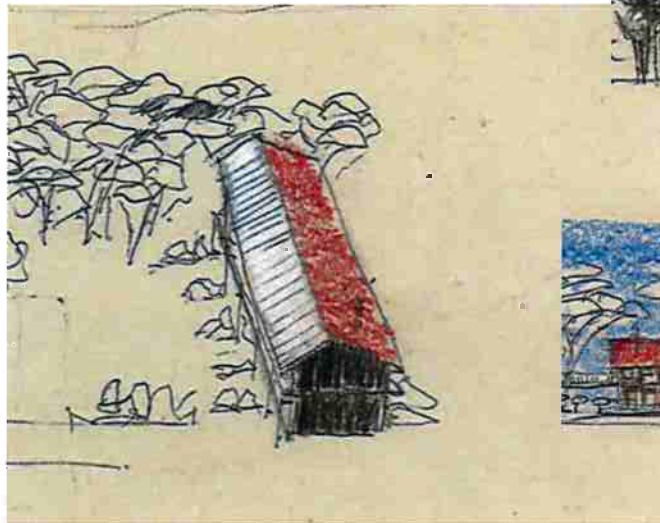
Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/6/21
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE



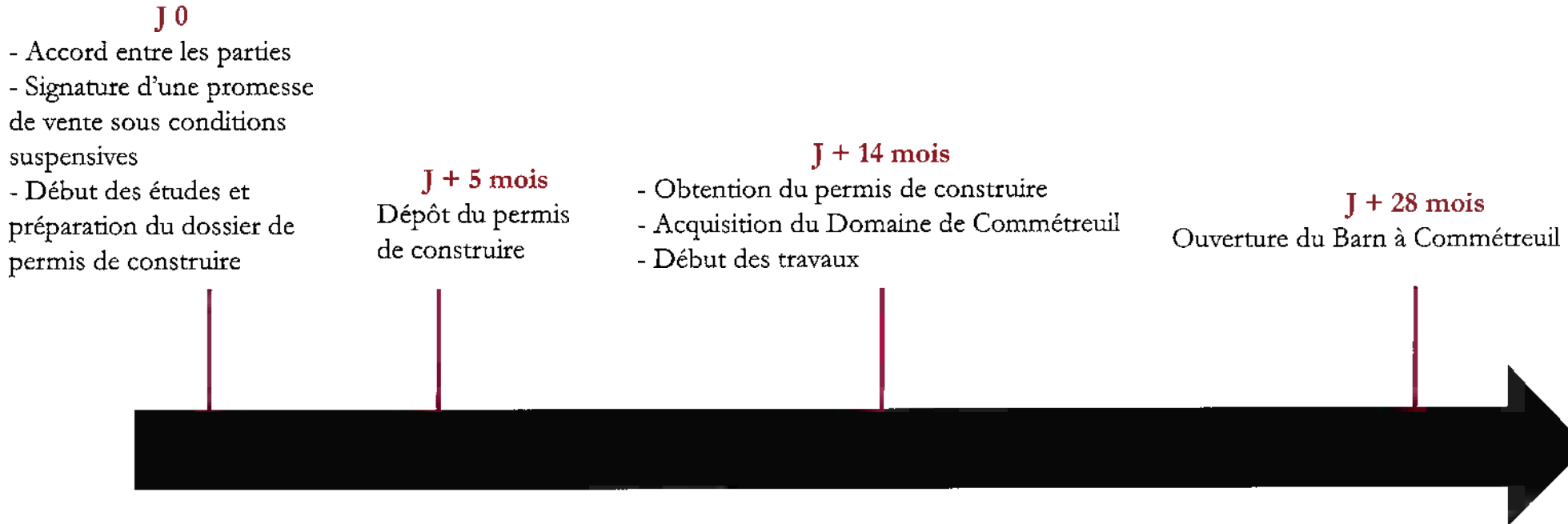
Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 SLO
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE



au par terre



Calendrier prévisionnel du projet Commétreuil



L'hôtel pourrait ouvrir 28 mois après accord entre les parties et début des études et de préparation du dossier de permis de construire

Un projet réaliste qui repose sur:

- L'expérience du Barn avec le développement et l'exploitation de son hôtel à Bonnelles
- L'expertise hôtelière de l'équipe de Barn Hôtels

La proposition d'acquisition du Domaine de Commétreuil

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 SLO
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

Proposition financière

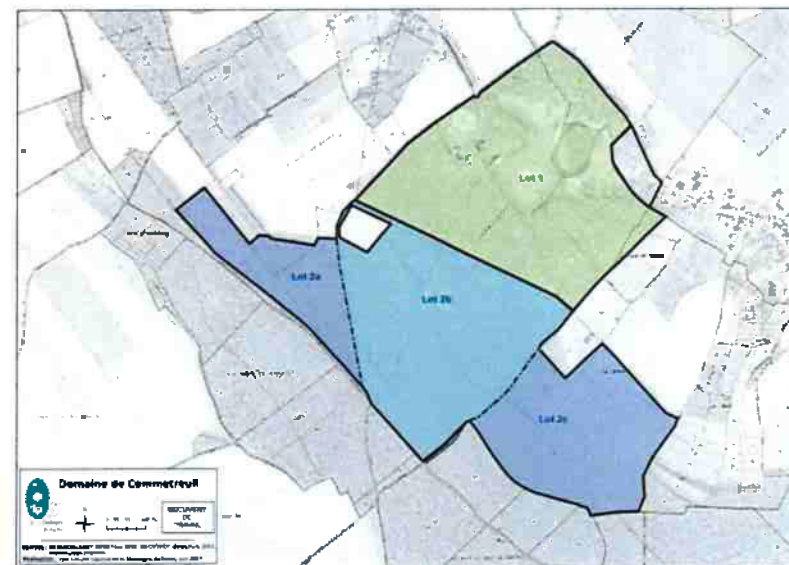
- **Achat du lot n°1** (55 hectares du Domaine comprenant le bâti) pour **1 900 000 €**
- **Signature d'un bail emphytéotique** entre Barn SAS et le PNR de la Montagne de Reims sur **90 ans pour un loyer annuel de 10 000 € HT pour le lot 2b** (41 ha non soumis au régime forestier) – ce qui correspond à une valorisation de ce lot d'environ 250 000 € / 300 000 €
- **Signature d'une servitude de passage** entre Barn SAS et le PNR sur les lots 2a et 2c soumis au régime forestier

Le bail emphytéotique répond aux objectifs du projet et ses contraintes financières. Toutefois, si la vente du lot 2b s'avère déterminante pour le PNR, nous pourrions considérer son acquisition dont la valeur sera logiquement ajustée au regard des contraintes.

Conditions suspensives à l'offre d'acquisition

- **Condition suspensive d'obtention d'un permis de construire** devenu définitif permettant le projet Barn
- **Pas de condition suspensive de financement**

Après accord entre les parties sur la proposition, nous souhaitons mettre en place un groupe de travail des parties prenantes dans un souci d'efficacité.





Vos contacts Développement

Edouard Daehn
Co-fondateur
edouard.d@barnhotels.com
+33 6 71 52 49 25

Quentin Facque
Directeur du développement
quentin.f@barnhotels.com
+33 6 02 04 00 36

Site internet
<https://lebarnhotel.com/>

Dossier de Presse
<https://lebarnhotel.com/wp-content/uploads/2018/08/1435-9560-DOSSIER-DE-PRESSE-V18-WEB.pdf>

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 08/04/21

SLO

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

BARN SAS
Edouard DAEHN
Fondateur

Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims
A destination de Monsieur LEVEQUE
Président
51480 Pourcy

Objet : Réponse courrier du 10 décembre 2020

Bonnelles, le 5 janvier 2021

Monsieur le Président,

Toute l'équipe du Barn se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2021. Nous espérons que cette année marquera entre autres le lancement du projet Barn au Domaine de Commétreuil tel que nous vous l'avons présenté le 17 novembre dernier.

Je fais suite à votre courrier du 10 décembre dans lequel vous nous demandiez des précisions sur plusieurs aspects de notre projet. Vous trouverez joint à ce courrier une note reprenant l'ensemble de vos demandes, qui viennent compléter notre présentation du 17 novembre 2020 par visioconférence auprès du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Je reste à votre entière disposition avec l'équipe du Barn pour toute précision complémentaire et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

Edouard DAEHN
Président Barn SAS



Barn SAS
Domaine de Commétreuil
 11/01/2021

- Surface à construire et présentation du projet Immobilier

Surfaces du projet Barn Commétreuil

Le projet de Barn SAS consiste en l'acquisition du Domaine de Commétreuil en vue de développer un hôtel de la marque Barn sur ce site.

A terme, le projet Barn nécessite le développement de 3 700m² environ répartis comme suit :

SURFACES			
		Existant	Projet
Château	RDC	316	426
	R+1	295	345
	R+2	228	228
	Sous-sol	282	282
	TOTAL	1121	1281
Annexe	RDC	330	350
	R+1	150	280
	TOTAL	480	630
Maison isolée	RDC	120	
	R+1	60	
	TOTAL	180	0
Hangar	RDC	318	
	TOTAL	318	0
Box	RDC	240	
	TOTAL	240	0
Maison gardien	RDC	115	50
	R+1	91	41
	TOTAL	206	91
Préau	RDC	15	
	TOTAL	15	0
Abri	RDC	6	
	TOTAL	6	0
BARN 1	RDC		393
	R+1		393
	TOTAL	0	786
BARN 2	RDC		451
	R+1		451
	TOTAL	0	902
TOTAL		2566	3690

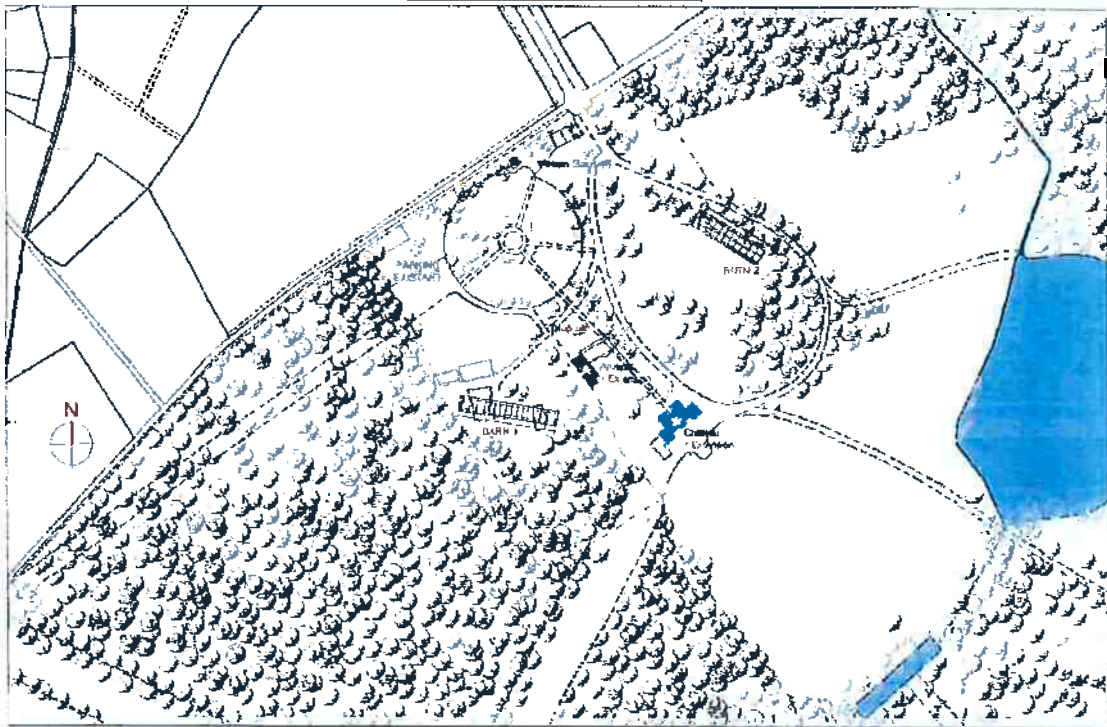
* Les surfaces sont estimatives et déduites des surfaces d'emprise au sol de chaque bâtiment

Le Barn souhaite agencer le site selon le plan masse du projet ci-dessous, c'est-à-dire :

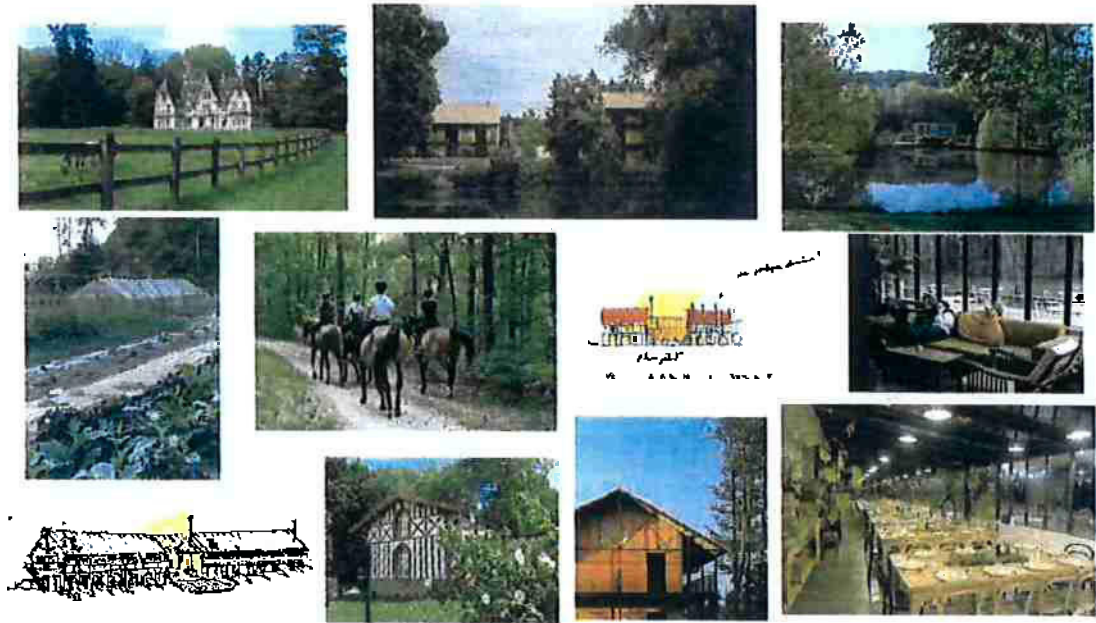
- Maintien du manoir et création d'une extension dans la limite de 35% de l'emprise au sol actuel du bâtiment ;
- Démolition des fondations bétons, du hangar, de la maison isolée, du préau et de la partie récente de la maison de gardien non classée en Bâtiment Remarquable ;
- Création d'un bâtiment d'hébergements hôteliers sur la partie ouest de la zone NI (lieu où se trouvent actuellement les fondations bétons, le hangar et la maison isolée) ;
- Création d'un bâtiment d'hébergement hôteliers sur la partie est de la zone NI (lieu où se trouve actuellement le préau) ;
- Création de deux bâtiments d'espaces communs et d'accueil en extension de l'annexe actuelle en complément du bâtiment remarquable présent maintenu et rénové.

BARN SAS
 La Cense
 78730 Rochefort-en-Yvelines

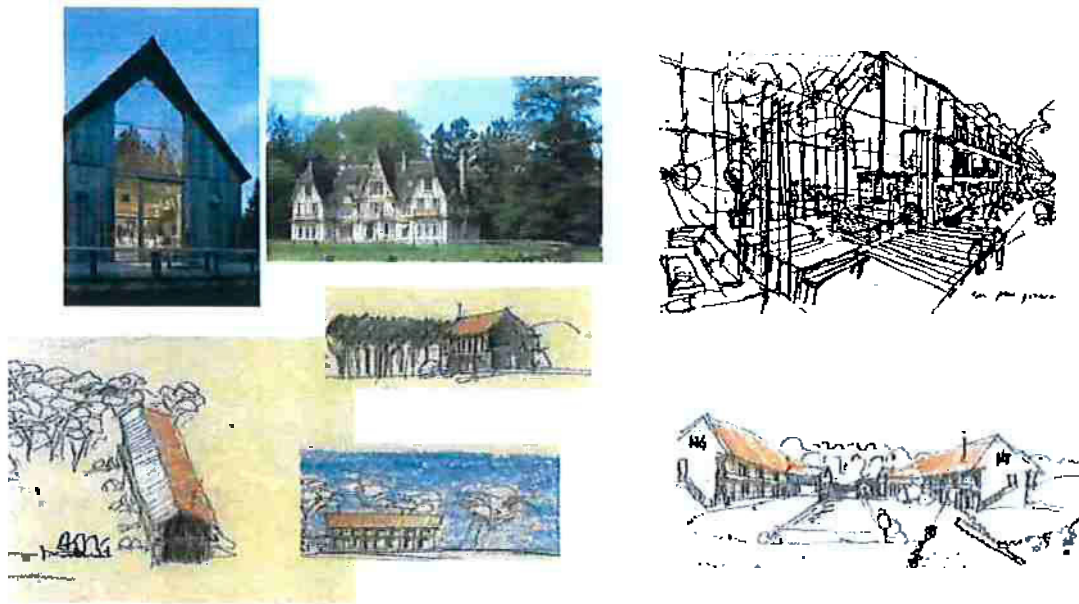
Plan Masse du projet Barn



Moodboards du projet Barn (dont Intentions architecturales)



BARN SAS
La Cense
78730 Rochefort-en-Yvelines



Programmation du Barn Commétreuil

L'hôtel imaginé par Barn SAS comprendra :

- 75 chambres clients environ ;
- Un restaurant d'environ 110 couverts ouvert au public ;
- Un potager/verger localisé dans le potager historique et alimentant le restaurant ;
- Une boutique commercialisant des produits locaux.

Barn SAS souhaite mettre en avant et défendre les aspects suivants dans le cadre de son projet hôtelier :

- Éviter le mitage des bâtiments et réduire ainsi l'impact écologique du projet (moins de VRD, etc.) ;
 - Promouvoir des bâtiments qui peuvent facilement évoluer en fonction des besoins des futurs clients de l'hôtel ;
 - Revalorisation des bâtiments remarquables du site (manoir, annexe, maison de gardien, potager) ;
 - Nouvelles constructions réalisées en bois, ayant un faible impact environnemental et s'intégrant parfaitement dans l'environnement du domaine et à la forte présence arboricole ;
 - Volonté de préserver des arbres « remarquables » mais non classés ;
 - Mise en valeur des vues et perspectives sur la nature.
-
- Ingénierie juridique, fiscale et financière

Dans le cadre de son développement, Barn SAS a vocation à être propriétaire et exploitant de ses hôtels. Dans cette optique, Barn SAS crée une structure française ad hoc à chaque hôtel de son portefeuille.

Ainsi, une structure sera créée pour acquérir le Domaine de Commétreuil et financer la transformation du site existant en hôtel Barn, puis l'exploiter.

Le projet représente un investissement d'environ 17-19 millions d'euros (montant à affiner avec les études).

L'acquisition du Domaine de Commétreuil par Barn SAS ne nécessite pas de condition suspensive de financement.

- **Modifications envisagées du PLU de la commune de Bouilly et artificialisation**

Le projet hôtelier du Barn nécessite une révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouilly pour laquelle un travail a été initié avec la commune de Bouilly, le Grand Reims et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et qui fait consensus.

Le Barn souhaite développer sur le site du Domaine de Commétreuil un hôtel d'environ 75 chambres incluant notamment une activité de bar/restauration, une activité de services d'accueil des groupes, une activité de spa/bien-être et une activité équestre. Ces activités sont déjà autorisées dans le cadre du PLU dans les zones Nh et Nl.

Les Bâtiments Remarquables du Domaine de Commétreuil seront maintenus et rénovés, comme indiqué dans le PLU.

Dans le cas où les fondations bétons d'une surface de 124 m² (relevée dans le document transmis au Barn par le géomètre-expert Cabinet Dupont Remy Miramon) seraient comprises dans les surfaces constructibles du projet, Barn SAS serait en mesure de respecter les surfaces constructibles dans le cadre du PLU pour développer son projet.

Dans le cas contraire, Barn SAS nécessiterait une augmentation de la constructibilité octroyée pour y développer son projet dans la limite de 10% des surfaces totales autorisées par le PLU.

Nous souhaitons apporter une meilleure cohérence au site, une meilleure insertion dans son environnement et éviter le mitage existant lié au développement des différents bâtiments au fur et à mesure des années.

Ainsi, nous souhaiterions récupérer les surfaces existantes de certains bâtiments (fondations bétons, annexe nouvelle, maison isolée, hangar, box, préau, abri) ainsi que leurs extensions possibles afin de réunir ces surfaces et développer 3 bâtiments (2 bâtiments type granges comprenant des chambres et une nouvelle extension de l'annexe pour y développer des parties communes). Cette modification nécessite une révision allégée du PLU.

Enfin, un soin particulier sera apporté au respect de la Charte du PNR ainsi qu'à la valorisation et respect de l'environnement naturel du site et de ses espaces boisés classés.

- **Description et positionnement détaillés du projet (offre, prix, promotion et commercialisation)**

Positionnement du Barn Commétreuil

L'offre développée par le Barn touche entre autres une clientèle CSP+ parisienne (30 - 50 ans majoritairement) et les entreprises du bassin parisien.

L'offre commerciale du Barn à Commétreuil se répartit en 4 catégories principales :

- Hébergement hôtelier : vente de nuitées

BARN SAS
La Cense
78730 Rochefort-en-Yvelines

- **Séminaires professionnels et événementiel** : location d'espaces de réunions et privatisation d'espaces pour événements professionnels ou personnels
- **Bar et Restaurant** : lieux ouverts à la clientèle de l'hôtel et à la clientèle externe
- **Divers (ventes de produits locaux, Spa, yoga, sylvo-thérapie, ateliers autour du potager, etc.)** : il est prévu la mise en place d'une boutique dédié à la vente de produits locaux. De plus, il est organisé chaque semaine des activités pour la clientèle de l'hôtel et ouvertes aux externes sur réservation.

Tarifification du Barn Commétreuil

Les prix suivants sont donnés à titre indicatif et basés notamment sur les tarifs appliqués au Barn Bonnelles qui a un niveau de gamme similaire à celui conçu pour Commétreuil :

- **Hébergement hôtelier** : une montée en puissance sur le prix de vente sera appliquée avec pour objectif des prix moyens allant de 170€ en année 1 à 190 €/nuitée en année 4 (année où le rythme de croisière de l'hôtel devrait être atteint)
- **Séminaires professionnels et événementiel** :
 - o Location d'une salle à la journée : à partir de 800 €/jour (montant évolutif en fonction du nombre de participants)
 - o Événement privé : 2 600€/ événement pour la location du lieu
- **Bar et Restaurant** : ticket moyen estimé du restaurant : 33€/couvert
- **Activités diverses – exemples basés sur le Barn Bonnelles** :
 - o Spa : à partir de 85€ l'heure de massage
 - o Yoga, sylvo-thérapie, ateliers potagers : autour de 25€/activité

Promotion et commercialisation du Barn Commétreuil

Le Barn Commétreuil bénéficiera de l'impact presse et média du Barn Bonnelles et aura également sa propre communication média. A titre d'exemple, les retombées médiatiques 2020 du Barn Bonnelles sont les suivantes :

- 51 articles (papiers ou digitaux)
- 3 reportages télé
- 480 k€ équivalent publicité
- 76 000 000 lecteurs potentiels touchés
- Marchés touchés : France, Belgique, Japon et USA

Aussi, le futur hôtel a vocation à capitaliser sur le réseau du Barn, comme les 29 000 abonnés Instagram de la marque.

Localement, le Barn souhaite mettre en place des partenariats pour promouvoir l'hôtel auprès de la population locale (parrainages d'écoles, partenariats avec Invest In Reims, etc.)

La commercialisation du Barn Commétreuil sera réalisée via les canaux suivants :

- Canal direct via le site internet dédié à Barn Commétreuil
- OTA (Booking.com, Expedia, hotels.com, Staycation, etc.)
- Tours opérateurs
- Canaux de distribution online spécifiques au séminaires professionnels et événementiels (1001salles, etc.)
- Mise en place de partenariats avec des acteurs locaux (Invest In Reims, etc.)
- **Clièntèles et marchés ciblés, objectifs de fréquentation et modèle économique**

Clientèle et marchés ciblés

Le Barn Commétreuil aura un positionnement qui permettra de toucher et d'attirer entre autres la clientèle de base du Barn (CSP+ parisiens et entreprises parisiennes).

Les clients du Barn (les Barners) visés pour le Barn Commétreuil peuvent se distinguer en trois catégories :

- Clientèle loisirs : tourisme et événementiel
- Clientèle professionnelle : séminaires d'entreprises avec nuits sur place pour les entreprises de région parisienne (ou autres régions) et/ou des séminaires à la journée pour les entreprises locales
- Clientèle locale : accès au bar, au restaurant, activités organisées sur le site de l'hôtel (spa, ateliers potagers, etc.) et accès à la boutique de produits locaux

La proximité de Bouilly avec Paris (1h30 en voiture et 45 minutes en train via la Gare de Champagne-Ardenne) va permettre d'attirer la clientèle parisienne historique et captive du Barn. En effet, de nombreux clients parisiens apprécient revenir régulièrement passer des weekends au Barn Bonnelles et ont déjà exprimé leur souhait de découvrir de nouveaux sites et régions à travers le Barn et sa marque forte.

Par ailleurs, la localisation de Bouilly et la proximité de la gare vont également permettre d'accueillir une part importante de clientèle belge, luxembourgeoise et de l'est de la France, moins présente aujourd'hui au Barn Bonnelles.

Mobilité et transports

Une attention particulière est portée par les équipes du Barn concernant la mobilité de ses clients et une réduction de leur impact carbon et sonor .

Ainsi, des incitations seront mises en place afin de favoriser la venue de nos clients en train au Barn Commétreuil. Notamment, nous souhaitons mettre en place un service de mobilité responsable pour nos clients venus en train avec des véhicules électriques (voitures et vélos) pour les liaisons avec les différentes gares, la visite sites des points d'intérêts locaux.

Performances de l'hôtel

L'hôtel sera ouvert toute l'année avec une montée en puissance de son occupation comme suite :

- Année 1 : 45%
- Année 2 : 49%
- Année 3 : 56%
- Année 4 : 60% (année où le rythme de croisière est atteint)

Concernant le modèle économique mis en place, voici la répartition du chiffre d'affaires attendue :

- 45% du chiffre d'affaires réalisé par la partie Hébergements
- 40% du chiffre d'affaires réalisé par la partie Restauration/Bar
- 15% du chiffre d'affaires réalisé par les activités annexes (boutique de produits locaux, spa, yoga, etc.)

Modèle économique du Barn

Le modèle du Barn Commétreuil repose sur des marqueurs et des prises de position fortes comme :

- Politique tarifaire raisonnable qui rendent le lieu accessible et vivant avec plusieurs typologies de clientèles ;
- Développement d'un potager et d'un verger pour alimenter en partie le restaurant – plus de 7 tonnes à Bonnelles en 2020 ;
- Achat auprès de fournisseurs locaux (idéalement à moins de 50km du site Barn) permettant également la mise en place de partenariats pour notre clientèle (visites de fermes, etc.) ;
- Recrutement local : un hôtel Barn de 75 chambres environ nécessite entre 55 et 65 employés en fonction des périodes de l'année – l'objectif est de mettre en place un recrutement local et au sein des écoles hôtelières de la région ;
- Création de raisons de visite externes à l'hôtel – par exemple, au Barn Bonnelles qui est situé dans le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, nous avons mis en place un partenariat avec Espace Rambouillet qui permet de proposer à nos clients des observations d'animaux, d'organiser des écoutes du brame du cerf, etc.).

Environnement et responsabilité sociétale de l'entreprise

Une attention particulière est portée sur le respect de l'environnement et de la responsabilité sociétale par les équipes du Barn dans le cadre du développement de ses différents projets.

En particulier au Barn Commétreuil où les aspects suivants du projet seront travaillés :

- **Construction**
 - o Eviter le mitage des bâtiments
 - o Développer des bâtiments qui peuvent évoluer avec les besoins futurs
 - o Intégration dans l'environnement des bâtiments
 - o Constructions bois
- **Mobilité**
 - o Réduction de l'empreinte liée au transport (promouvoir la venue en train depuis Paris notamment)
 - o Mise en place d'une flotte de véhicules électriques (voitures et vélos) pour la mobilité locale
- **Exploitation**
 - o Recrutement d'employés locaux notamment issus des écoles de la région
 - o Fournisseurs locaux et responsables pour le restaurant et différents achats de l'hôtel – à titre d'exemple, pour le Barn Bonnelles, les équipes travaillent pour se fournir dans un périmètre de 50km autant que faire se peut
 - o Mise en avant des producteurs locaux dans la boutique
- **Sensibilisation à l'environnement**
 - o Sensibilisation de la clientèle à l'environnement et son respect à travers des activités ludiques et éducatives (sylvo-thérapie, ateliers potagers, balades, cueillettes de champignons, etc.)

Eric LALLEMENT

De: Quentin Facque <quentin.f@barnhotels.com>
Envoyé: jeudi 21 janvier 2021 12:19
À: Olaf HOLM; Eric LALLEMENT
Objet: Emprises au sol - projet Le Barn

Olaf, Eric,

Voici les emprises au sol.

EMPRISE AU SOL				
	Existant	Extension Possible	Total Possible	Projet
Manoir	404	141	545	544
Annexe	332	100	432	409
Maison isolée	124	37	161	-
Hangar	318	95	413	-
Fondations béton	124	37	161	-
Box	259	78	337	-
Maison gardien	225	68	293	64
Préau	122	37	159	-
Abri	10	3	13	-
BARN 1				761
BARN 2				735
TOTAL	1 918	596	2 514	2 513

Quentin FACQUE
Directeur du Développement
+33 (0)6 02 04 00 36

BARN HOTELS
lebarshotel.com
[Instagram](#)

> Commétreuil 31 03 2021



Propriété privée jusqu'en 1981

Propriété du Parc naturel régional depuis 1982

Centre d'Initiation à la Nature de 1998 au 31/12/2013

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

SLO

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

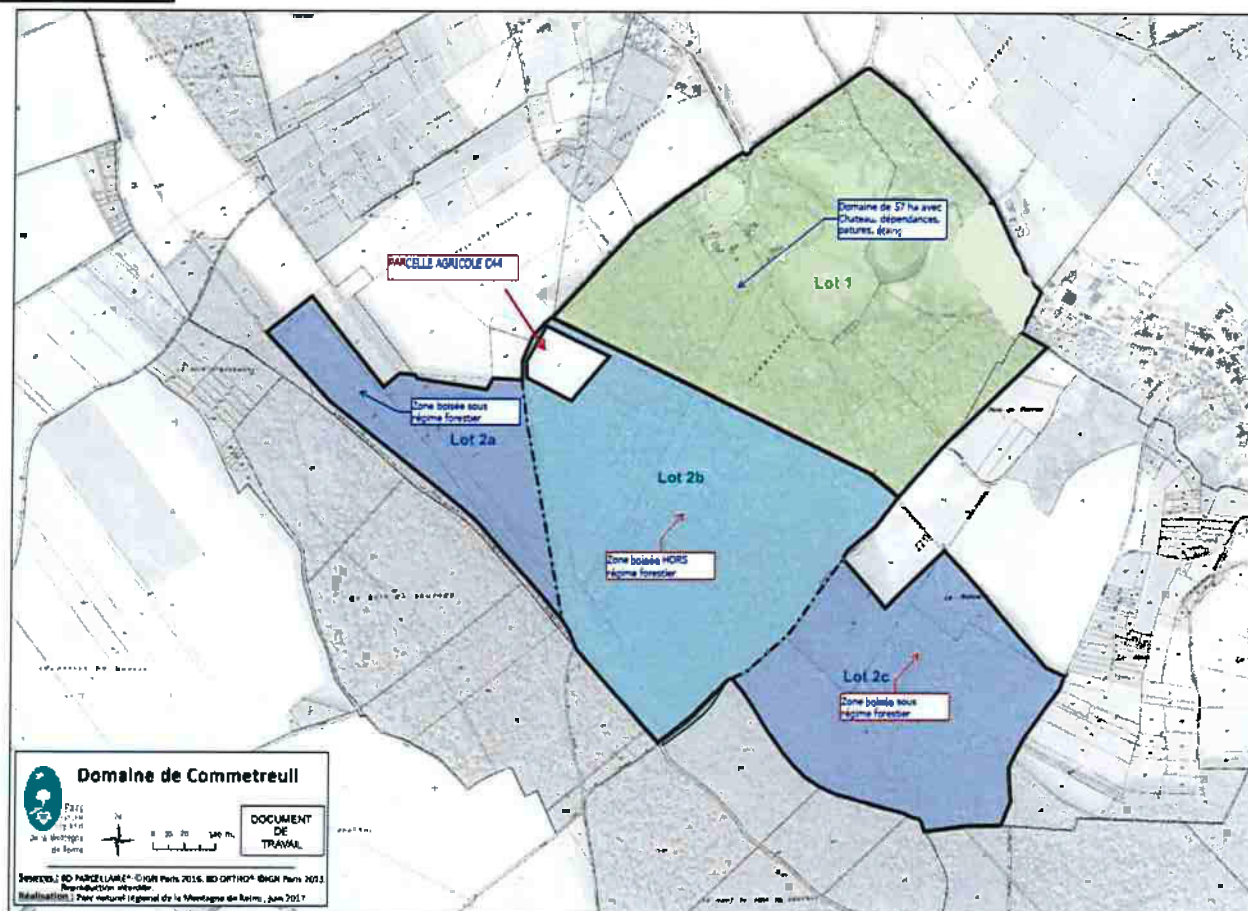
Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

SLO

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

> Commétreuil 31 03 2021



Une partie bâtie – « le domaine » de 57 ha
Cette partie accueillait le CIN et était fermée au public.

Une propriété, et 2 entités

Une partie forestière de 83 ha (dont 50% régime forestier)

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

SLO

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE


> Commétreuil 31 03 2021

FERMETURE DU DOMAINE

- 2011 - Identification d'un déficit structurel de – 250 000 € / an, comblé par la Région Champagne Ardenne et le Département de la Marne sur les crédits actions du Parc
 - 2012/2013 – Recherche de solutions :
 - Restructuration de l'activité
 - Etude pour construire un nouveau projet à Commétreuil avec un autre portage financier et une orientation « Education au territoire »
- Printemps 2013 – Confirmation de la Région et du Département d'accompagner le Parc dans une démarche de fermeture du site
 - Sans solution financière, décision de fermeture du site par le Comité Syndical avec vente du site et suppression de 10 postes
 - Depuis 2014, prise en charge du déficit annuel par la Région et le Département

> Commétreuil 31 03 2021

EVOLUTION DU REGLEMENT URBANISME LOCAL

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21 
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

- **Jusqu'en mars 2017, Plan d'Occupation des Sols**

Seules les activités pédagogiques, culturelles, de loisirs ou d'accueil sont autorisées; Les activités d'hôtellerie et de restauration ne sont pas possibles

- **Mars 2017 au 17 décembre 2018 – Le P.O.S est caduc – R.N.U**

Travail avec la commune de Bouilly pour autoriser des activités supplémentaires en gardant l'esprit du lieu

- **17 décembre 2018 - adoption du PLU de Bouilly**

Les activités d'hôtellerie, de restauration, de services sont désormais autorisées;
Mais limitation des surfaces constructibles

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

SLO

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

> Commémétreuil 31 03 2021

- Echec d'un premier compromis de vente en 2016, signé dans le cadre du P.O.S
- Fin 2018 et année 2019, nombreuses visites du site [SAT MANAGER-ARTESTATE, Groupe MILLESIME (Hôtel/Restaurant de SACY), BARN HOTEL ...]
- 20 décembre 2018 – Première lettre d'intention d'acquisition du site de SAT MANAGER - ARTESTATE
 - 1^{er} trimestre 2019 – le Groupe MILLESIME ne donne pas suite
 - 1er octobre 2019 – BARN HOTEL ne donne pas suite (pour se repositionner en Avril 2020)
- 4^{ème} trimestre 2019 – élaboration d'un accord avec ARTESTATE pour permettre l'étude de fiabilisation du projet d'implantation d'activités nécessitant une modification du PLU et prévoyant la possibilité de signature d'un compromis de vente pour 1 870 000 € (si faisabilité du projet)

> Commétreuil 31 03 2021

ACCORD ARTESTATE

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

SLOW

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

- Activité d'hôtellerie, de restauration, d'oenoculture, d'ateliers et de laboratoires pédagogiques qui nécessitent une modification du PLU; La durée de 6 mois doit permettre à ARTESTATE d'approfondir ses études, de mener une phase de concertation avec la commune de Bouilly et la CU du Grand Reims pour éventuellement aboutir à une déclaration de projet en cas d'accord de ces collectivités
- La durée initiale est de 6 mois et prévoit le versement d'une indemnité de 50 000 € par ARTESTATE; L'échéance est fixée au 30 juin 2020, avec possibilité de renouvellement jusqu'au 31 décembre 2020
- En contrepartie, le Parc d'engage à la signature d'un compromis de vente si la déclaration de projet est acceptée – 1 870 000 €
 - L'accord est finalisé par FIDAL
 - Réalisation en concertation avec la Région et le Département
 - Présentation et validation par Bureau Syndical
 - Autorisation par Comité Syndical du 17 décembre 2019

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21



ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

> Commétreuil 31 03 2021

ACCORD ARTESTATE

- Le Conseil municipal de Bouilly refuse le 3 juillet 2020 les demandes de modification de PLU présentées par ARTESTATE
- Le 28 juillet 2020, ARTESTATE demande une prolongation de l'accord pour redimensionner son projet qui est refusée par le Parc
- ARTESTATE s'appuie ensuite sur les ordonnances COVID pour justifier d'une prolongation automatique de l'accord initial et présente une sommation à comparaître le 5 octobre 2020 pour signature d'un compromis de vente sans clause suspensive liée au PLU. Cette demande est refusée par le Parc
- Inscription au fichier immobilier par ARTESTATE du PV de Carence du 5 octobre 2020

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

SLOW

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

> Commétreuil 31 03 2021

3 DOSSIERS

- Présentation le 17 novembre 2020 des dossiers d'acquisition du site par 3 porteurs de projet au Bureau Syndical
- Demande de précisions (par CU Grand Reims, Département, Région) aux porteurs de projet et dépôt des compléments le 11 janvier 2021

- **ARTESTATE**

hôtel (10 chambres) avec gastronomie bio; engagement écologique, développement d'un jardin - parc permacole, développement de formations sur la permaculture, l'agroforesterie,...

- **BARN HOTEL**

hôtel - resort accès sur la nature et le ressourcement, 75 chambres, un restaurant de 110 couverts, un potager/verger pour alimenter restauration, une boutique de produits locaux, développement activités pleine nature / cheval

- **P. SINGER / PE.TAITTINGER**

Parc pour découvrir faune et flore local, ferme pédagogique, expositions, hébergement (10 chambres dans château et 11 dans l'annexe, 12 lodges, 6 cabanes dans les bois, 2 suites), restaurant 80/100 couverts, boutique ; accès au public avec droit d'entrée

> Commétreuil 31 03 2021

3 DOSSIERS

Les propositions financières

- ARTESTATE : **1 870 000 €** pour lots 1, 2b et parcelle agricole (**total 98 ha**), sans condition suspensive de financement.
- BARN HOTEL : **1 900 000 €** pour lot 1 (**57 ha**)
+ lot 2b (41 ha) : bail = **10 000 € / an sur 90 ans**
sans condition suspensive de financement.
- P SINGER / PE TAITTINGER :
1 900 000 € pour lot 1 (**57 ha**)
+ lot 2 b (41 ha) : achat **300 000 €**
souhait d'acquérir à terme les lots 2a et 2c (sous régime forestier, acquisition actuellement impossible);
Pas de précision sur une éventuelle condition suspensive de financement – Modalités d'acquisition à préciser (financement structure privée uniquement, SEMOP ?)

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

SLOW

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

> Commétreuil 31 03 2021

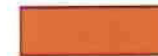
ARTESTATE



Pas de contentieux juridique

Acquisition du site rapide car sans modification du PLU

ARTESTATE a réalisé un travail de fond depuis décembre 2018 avec études techniques et versement compensation financière



Après avoir participé à la présentation du 17 novembre 2020, refus de fournir d'autres éléments sur leur nouveau projet malgré nos demandes (le projet communiqué est donc peu détaillé)

Domaine bâti de Commétreuil = accès restreint à la clientèle (hôtel, restaurant,...)

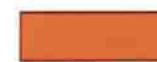
Libre accès à la partie de forêt cédée non précisé

Alerte juridique si non signature de la promesse de vente

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

> Commétreuil 31 03 2021

BARN HOTEL



Développement activité économique
avec création emplois et fiscalité
(environ 50 emplois)

Espace forestier resterait librement
accessible avec garantie (le Parc en
reste propriétaire)

Financement acquisition site et
investissement par le porteur de projet

La modification du PLU serait réalisée
pour un regroupement des surfaces
bâties

Définition claire et stabilisée du Projet

Procédure de révision allégée du
PLU nécessaire mais accord de
principe de la commune de Bouilly

Domaine bâti de Commétreuil =>
accès restreint à la clientèle
(restaurant, hôtel, boutique,
activités,...)

> Commétreuil 31 03 2021

P. SINGER / PE.TAITTINGER



Développement activité économique avec création emplois et fiscalité (environ 20 emplois au début)

Nouvelle offre touristique sur le territoire

Projet porté par 2 personnalités locales



Procédure de révision allégée du PLU nécessaire – et engendrant un mitage des surfaces bâties

Tout le domaine serait clôturé et nécessiterait pour son accès le paiement d'un droit d'entrée

Modalités d'acquisition du site et du financement des investissements à préciser (SEMOP, France Relance, Porteurs de projet) ?

Flux routier généré : crainte de nuisance et impact infrastructures routières

Modèle économique initial proposé dans le dossier pas ajusté à la nouvelle version du projet impactant l'offre d'hébergement

Envoyé en préfecture le 07/04/2021
Reçu en préfecture le 07/04/2021
Affiché le 8/4/21
ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

> Commétreuil 31 03 2021

REUNION D'ECHANGE DU 11 03 2021

EN PRESENCE DE :

Monsieur MAUPRIVEZ, Maire de la commune de BOUILLY

Madame VAUTRIN, Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Monsieur BRUYEN, Président du Département de la Marne

Monsieur ROTTNER, Président de la Région Grand Est

Monsieur LEVEQUE, Président du Parc naturel régional

RECOMMANDATION UNANIME

Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le 8/4/21

 SLOW

ID : 051-255100075-20210331-CS2021_14-DE

> Commétreuil 31 03 2021

RECOMMANDATION UNANIME PROJET BARN HOTEL

Le projet proposé permet au Parc naturel régional de la Montagne de Reims de rester propriétaire des forêts et d'en garantir un libre accès à tous – BARN HOTEL affiche pour sa part également l'ambition de rendre cette forêt ouverte au public pour la promenade.

Le projet proposé est clair, le modèle économique connu (BARN Bonnelles dans le Pnr Haute vallée de Chevreuse), le financement est assuré par l'acquéreur et sans condition suspensive.

Le projet n'engendre pas de nuisance de trafic routier, ni de problématique d'infrastructure routière.

Le projet proposé est respectueux de l'esprit du lieu, de sa biodiversité et des milieux naturels, avec une revalorisation des bâtiments actuels remarquables et des nouvelles constructions regroupées sans effet de mitage, avec un avis favorable de la commune concernant la modification du PLU.

Volonté du porteur de projet de s'inscrire dans le tissu local. Souhaite travailler en coopération avec le Parc et partenaires locaux pour développer des projets en commun (éducation, alimentation, ateliers, concerts, ...).

JM



**COMPTE RENDU Modificatif DU COMITE SYNDICAL (suite Observations 15 06 2021)
SPÉCIFIQUE AU DOMAINE DE COMMÉTREUIL**

MERCREDI 31 MARS 2021
EN VISIOCONFERENCE 18H 45
(organisé au départ de la Maison du Parc à Pourcy)

Ont participé au vote :

Etaient présents (56) :

- 6 voix : K. BONNE, J. MEYER, MN. GABET, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, D. LEVEQUE, P. SALMON, A. SCHWEIN
- 4 voix : A. DESVERONNIERES, L. MILLER
- 2 voix : J. RODRIGUES,
- 1 voix : F. DESFOSSÉ, B. TARRIDE, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, AC BANDOCK,
- A. DUMARET, G. PATTE, M. MIMIN, B. TIXIER, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, E. BOULARD, B. STELMASZYK, T. GUYOT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, C. RICHET, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. STOFFER, M. HUTASSE, R. BONHOMME, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, C. OESLICK, L. LIEBART.

Avaient donné pouvoir (3) : J. NOTAT (6 voix) à K. BONNE, S. GALICHER (2 voix) à L. MILLER, JM GODRON à P. RICHOMME

Etaient excusés//absents : D. ROBINARD, P. BAUDIN, S. MIGNON, E. ALLOUCHERY, B. BRASSART, F. BRISSON, C. FORT, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, P. THOUVENOT // JJ. BAYER, T. BESSON, E. GOUTHIER, B. GAUME, MM. ADAM, Y. PATIS, J. PIERLOT, S. COUDERT, L. CATTET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, P. DELABRUYÈRE, G. BOUTILLIER, V. JEANTOT, M. HEMARD, J. TRANCHANT, (B. FERY / Absent lors du Vote).

Etaient également présents : P. BELLON, A. COSSIEZ, K. SEGOND, C. TERVER (Délégués Suppléants) // M. BAZIN (Comité Scientifique PNR), G. GELLE (URCA), B. LISCH (CRPF), B. PERSEVAL (C.A.M), M. PETERS (CESER)

Compte rendu adopté à l'unanimité, moins 1 voix (M. LANG) lors du Comité Syndical du 15 06 2021 après prise en compte de 3 observations (1 de Mme PROFIT, 2 de M. LANG)

Afin d'assurer la sécurité de tous dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19, il a été décidé d'organiser cette assemblée du Comité Syndical en visioconférence. Les participants ont reçu en amont du Comité Syndical les présentations complètes des 3 projets et une fiche synthétique avec les éléments clefs de chaque proposition.

Suite à l'article paru ce jour dans le journal l'UNION, indiquant que le « Président avait pris sa décision », M. LEVEQUE apporte les précisions suivantes :

- La décision concernant la vente du site de Commétreuil appartient aux membres du Comité Syndical. Le Président du Parc n'a donc pas « pris sa décision » car il ne lui appartient pas d'entreprendre une, mais au contraire d'appliquer la décision des membres du Comité Syndical qui sera prise aujourd'hui.
- Malgré les nombreuses sollicitations qu'il a eu, de la part des médias, ou des candidats à l'acquisition du site, M. LEVEQUE s'est absolument abstenu de toute prise de position publique jusqu'à ce Comité Syndical au cours duquel il proposera à chacun des participants de formuler son avis et donnera son avis personnel.

M. MAUPRIVEZ, Maire de la commune de Bouilly sur laquelle est situé le site de Commétreuil, indique également avoir été sollicité à de nombreuses reprises par les médias, sans jamais avoir donné d'autres informations que techniques (ex possibilité de révision du PLU).

M. LEVEQUE et M. HOLM, Directeur présentent un powerpoint reprenant l'historique du Centre d'Initiation à la Nature, ainsi qu'un plan du Domaine.

- Propriété privée jusqu'en 1981, non accessible au public,
- Propriété du Parc naturel régional depuis 1981,
- Création du Centre d'Initiation à la Nature en 1998, puis aménagement des bâtiments, avec accès restreint au Domaine bâti (Accueil et hébergement de scolaires) et forêt librement accessible,
- Fermeture du Centre d'Initiation à la Nature au 31 décembre 2013 à la demande de la Région Champagne Ardenne et du Département de la Marne, qui finançaient le déficit d'exploitation de ce centre,
- Le site, de 135 ha, est partagé entre une partie bâtie (avec étang, pâtures, haras) d'environ 57 ha qui accueillait le CIN et était fermée au public et une partie boisée,
- La partie boisée est pour 50% sous régime forestier et pour 50% (la partie centrale) en dehors du régime forestier. La particularité juridique du régime forestier est de rendre la cession des forêts à des acheteurs privés conditionnée à une procédure préalable de distraction du régime forestier par l'ONF, qui n'y est pas favorable. En dehors de cette procédure de distraction, la cession à un acheteur privé de forêts sous régime forestier est impossible.

En 2012 et 2013, le Parc naturel régional a cherché, sans succès, à trouver une solution permettant la pérennité du Centre d'Initiation à la Nature, en réorientant l'activité (passer de l'éducation à la nature à l'éducation au territoire), et en élargissant les partenaires techniques et financiers. En mars 2013, les Présidents du Département de la Marne et de la Région Champagne-Ardenne ont demandé la fermeture du site compte tenu du déficit structurel généré par son fonctionnement.

Dans le cadre de leur demande de fermeture, la Région et le Département se sont engagés à accompagner financièrement le Parc jusqu'à la cession du site, en prenant en charge son coût d'entretien et le coût du personnel fonctionnaire (Fonction Publique territoriale) en attente de reclassement. Cette prise en charge est en moyenne de 100 000 € par an.

Depuis 2013, une des difficultés concernant la cession du site a été liée au règlement d'urbanisme spécifique au domaine de Commétrevil.

Jusqu'en 2017, le règlement d'urbanisme était régi par un Plan d'Occupation des Sols, qui n'autorisait que les activités pédagogiques, culturelles, de loisirs ou d'accueil ; et qui n'autorisait donc pas les activités commerciales, d'hôtellerie ou de restauration.

De mars 2017 à décembre 2018, le POS étant devenu caduc, le règlement national d'urbanisme (RNU) s'est imposé dans l'attente de l'adoption du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pendant cette période, la Commune de Bouilly, son bureau d'études, les services de l'état, et le Parc ont travaillé à une proposition de PLU permettant d'autoriser des activités supplémentaires tout en gardant l'esprit du lieu.

Le 17 décembre 2018, le PLU de la commune de Bouilly a été adopté, et a autorisé les activités d'hôtellerie, de restauration et de service, mais en limitant les possibilités d'extension des bâtiments (30 à 35% en fonction des zones constructibles).

Concernant l'évolution du PLU, il est important de savoir que si elle est une compétence de la Communauté Urbaine du Grand Reims, celle-ci est liée par une charte avec ses communes, liant toute décision à l'accord préalable de la commune concernée.

En 2015, un premier compromis de vente a été signé avec M. CRETAZ mais a échoué en 2016.

A partir de fin 2018 et en 2019, le PLU ayant été adopté, de nombreuses visites ont été réalisées par un certain nombre d'investisseurs potentiels : le groupe MILLESIME qui possède l'hôtel restaurant de Sacy, SAT MANAGER-ARTESTATE, BARN HOTEL... Le groupe MILLESIME n'a pas donné suite. La société BARN HOTEL a fait savoir en Octobre 2019, qu'elle ne donnait pas suite (avant de se repositionner à partir d'avril 2020).

SAT MANAGER-ARTESTATE, après avoir fait parvenir une première lettre d'intention le 20 décembre 2018, a renouvelé son intérêt, en précisant toutefois qu'il était nécessaire de modifier le PLU pour mettre en place son projet.

Au cours du 4^{ème} Trimestre 2019, BARN HOTEL n'ayant pas donné suite, le cabinet FIDAL a élaboré un accord avec ARTESTATE. Cet accord avait pour finalité la réalisation d'une étude de fiabilisation du projet d'implantation d'activité

nécessitant une modification du PLU et prévoyait la possibilité de la signature d'un compromis de vente sur la base d'un 1 870 000 euro si le projet était rendu possible par un accord concernant la modification du PLU.

Cet accord entre le Parc et la société ARTESTATE a été formalisé pour une période allant jusqu'au 30 juin 2020.

La commune de Bouilly ayant délibéré contre la demande de modification de PLU nécessaire au projet faisant l'objet de cet accord, le Parc a refusé de le renouveler à l'issue du 30 juin 2020.

PROJET INITIAL ARTESTATE – ACCORD JANVIER A JUIN 2020 :

ARTESTATE en lien avec une société de négoce de champagne, souhaitait développer des activités d'hôtelleries, de restauration, d'œno-culture, de laboratoires pédagogiques nécessitant une modification du PLU.

La durée de 6 mois devait permettre à ARTESTATE d'approfondir ses études, de mener une phase de concertation absolument indispensable avec la commune de Bouilly ainsi qu'avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour éventuellement aboutir à une déclaration de projet en cas d'accord de ces collectivités. La durée initiale de ces 6 mois prévoyait le versement d'une indemnité de 50 000 € par ARTESTATE.

L'échéance était fixée au 30 juin 2020, avec possibilité de renouvellement jusqu'au 31 décembre 2020.

En contrepartie le Parc s'engageait à la signature d'un compromis de vente si la déclaration du projet était acceptée sur la base de 1 870 000 €.

Cet accord, réalisé en concertation avec la Région Grand Est et le Département de la Marne a été rédigé par le cabinet FIDAL. Il a été présenté au Bureau du Comité Syndical puis autorisé par le **Comité syndical du 17 décembre 2019**.

Le conseil municipal de Bouilly, comme il y en avait parfaitement le droit, a refusé le 3 juillet 2020 les demandes de modification du PLU présentées par ARTESTATE.

Le 28 juillet 2020 ARTESTATE a demandé une prolongation de l'accord pour redimensionner son projet. Le Parc a refusé cette demande.

Dans un second temps, ARTESTATE s'est appuyée sur les ordonnances COVID pour justifier d'une prolongation automatique de l'accord initial et a présenté une sommation à comparaître le 5 octobre 2020 pour signature d'un compromis de vente sans clause suspensive liée au PLU. Le Parc a refusé cette demande dans la mesure où nous avons considéré qu'il s'agissait d'un nouveau projet, et non de ce qui était prévu initialement dans l'accord (absence de la société de négoce de champagne co-maître du projet initial, plus de modification de PLU, arrivée d'un nouveau-co-maître d'œuvre ATHENA REAL ESTATE dont le seul point commun avec la société de négoce était son Président, qui n'était par ailleurs plus Président de la société de négoce depuis le 31 juillet 2020). Enfin, le notaire de ARTESTATE a procédé à l'inscription au fichier immobilier du PV de carence du 5 octobre 2020. Cette inscription est toujours en cours.

PROCEDURE SUIVIE DEPUIS LE 17 NOVEMBRE 2020 :

Au cours du 3^{ème} trimestre 2020, nous avons constaté que 3 dossiers étaient intéressés par le site de Commétreuil :

- ARTESTATE, avec un nouveau projet,
- BARN HOTEL,
- MM. SINGER et TAITTINGER.

Le 17 novembre 2020, chacun des 3 candidats à l'acquisition a pu présenter son projet en visioconférence aux membres du Bureau Syndical pendant 1 heure.

Suite à la réception d'un courrier signé par Mme la Présidente du Grand Reims, et MM. les Présidents du Département de la Marne et de la Région Grand Est, nous avons demandé à chaque porteur de nous apporter des précisions écrites pour le 11 janvier 2021.

ARTESTATE a indiqué vouloir implanter un projet d'hôtel avec : 10 chambres, de la gastronomie biologique, de l'engagement écologique, le développement d'un jardin, un parc permacole, le développement de formations sur la permaculture et l'agroforesterie.
Selon ce courrier, leur dossier ne nécessite pas `au stade de la vente » de modification du PLU.

BARN HOTEL a indiqué vouloir implanter un projet d'hôtel-ressort de 75 chambres, avec un accès sur la nature, le ressourcement, un restaurant de 110 couverts, un potager-verger pour alimenter le restaurant, une boutique de produits locaux, et le développement d'activités de pleine nature ainsi que le développement de la pratique équestre.

La commune de Bouilly a donné un accord de principe favorable à la modification de PLU qui serait nécessaire.

MM. SINGER et TAITTINGER ont indiqué vouloir créer un projet de parc moyennant un droit d'entrée pour découvrir la faune et la flore locale, une ferme pédagogique, des expositions, des hébergements, 10 chambres dans le château, 11 dans l'annexe, 12 écolodges, 6 cabanes dans les bois, 2 suites, un restaurant de 80 à 100 couverts, une boutique.

Le projet initialement déposé et intitulé 'les promenades enchantées de Commétreuil', prévoyait l'implantation de 30 écolodges en forêt. La commune de Bouilly n'étant pas favorable à une telle modification du PLU, le projet a donc été revu. Toutefois, seul un nouveau plan d'implantation a été présenté. Ce nouveau plan réduit les capacités initiales d'hébergement et prévoit l'implantation d'écolodges où était initialement prévue la ferme pédagogique.

Un retour sur les propositions financières :

ARTESTATE propose l'acquisition des lots 1, 2 B et de la parcelle agricole pour 1 870 000 €, ce qui représente un total de 98 hectares, sans condition suspensive de financement.

BARN HOTEL propose 1 900 000 € pour lot n°1 qui représente 57 hectares, et la mise en place d'un bail emphytéotique de 90 ans (10 000 € / an) pour la forêt hors régime forestier (41 ha) (lot 2b), sans condition suspensive de paiement.

MM. Pierre SINGER et Pierre-Emmanuelle TAITTINGER proposent d'acquérir le lot n°1 pour 1 900 000 € et le lot 2b pour 300 000 €. A terme, ils souhaiteraient acquérir l'ensemble du domaine, en achetant les forêts sous régime forestier (ce qui n'est pas possible dans le régime actuel).

Nous n'avons pas de précision sur une éventuelle condition suspensive de financement.

Concernant le financement, les 2 porteurs de projet proposent, soit une sollicitation des collectivités locales via la création par exemple d'une SEMOP, soit à défaut de partenariat public-privé l'acquisition par une structure strictement privée.

Ce point concernant la SEMOP a été abordé avec la CU du Grand Reims, la Région Grand Est, le Département de la Marne, qui ne souhaitent pas y donner suite, d'abord parce que cela créerait une rupture d'égalité de traitement avec les 2 autres porteurs qui proposent une acquisition sur des fonds privés.

M. LEVEQUE rappelle par ailleurs que les collectivités désirent vendre le site, et non participer au financement de l'activité du site, et des investissements qui seraient nécessaires.

Après ces présentations, MM. LEVEQUE et HOLM présentent une synthèse des 'plus' et des 'moins' de chacune des propositions.

ARTESTATE :

Les « plus » :

- Il n'y a pas de risque de contentieux juridique si nous vendons à ARTESTATE,
- L'acquisition du site se ferait rapidement car il n'y a pas clause suspensive de modifications du PLU ou de financement,
- ARTESTATE par ailleurs connaît parfaitement le site car y a réalisé un travail de fond depuis décembre 2018, en plus des études techniques menées entre janvier et juin 2020.

Les « moins » :

- Après avoir participé à la présentation du 17 novembre 2020, il y a eu un refus constant de fournir d'autres éléments sur leur nouveau projet, malgré nos demandes répétées.
Ce nouveau projet est d'ailleurs co-porté par une autre structure que celle qui était initialement indiquée dans l'accord initial,
- L'accès au domaine bâti de Commétreuil sera restreint à la clientèle. Concernant le libre accès aux forêts acquises, nous n'avons pas de précisions,
- Enfin une alerte juridique existe, s'il n'y a pas signature de promesse de vente avec cette société.

BARN HOTEL :

Les « plus » :

- Le développement activité économique avec la création d'emplois (environ 50 emplois) et fiscalité,
- L'espace forestier resterait librement accessible avec garantie, puisque le Parc en resterait propriétaire,
- Les financements de l'acquisition du site et de l'investissement sont assurés par le porteur du projet,
- La modification du PLU serait réalisée pour faire un regroupement des superficies bâties et non un mitage,
- Nous avons une définition claire et stabilisée du projet.

Les « moins » :

- Il faut une procédure de révision allégée du PLU, mais il y a un accord de principe de la commune de Bouilly,
- L'accès au domaine bâti de Commétrevil sera restreint à la clientèle : restaurant, hôtel, boutiques, activités.

P SINGER / PE TAITTINGER :

Les "plus" :

- Le développement d'une activité économique avec la création d'emplois et le développement d'activité économique avec création d'emplois et fiscalité (environ 20 emplois au début),
- Une nouvelle offre touristique sur le territoire, qui n'existe pas à l'heure actuelle,
- Un projet porté par 2 personnalités locales.

Les "moins" :

- Procédure de révision allégée du PLU nécessaire et engendrant un mitage des surfaces bâties,
- Le domaine serait clôturé (y compris les forêts) et nécessiterait pour son accès le paiement d'un droit d'entrée,
- Les modalités d'acquisition du site et du financement des investissements restent à préciser (Privés, Collectivités locales via SEMOP, subventions France Relance ?),
- Le flux routier généré par la présence des visiteurs et l'évolution des structures routières actuelles,
- Le modèle économique initial proposé dans le dossier n'a pas été ajusté à la nouvelle version du projet, alors que l'offre d'hébergement est un composant essentiel des recettes financières envisagées.

REUNION DU 11 MARS 2021

M. LEVEQUE confirme qu'une réunion a été organisée au Parc le 11 mars 2021 en présence de M. MAUPRIVEZ (Maire de Bouilly), Mme VAUTRIN (Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims), M. BRUYEN (Président du Département de la Marne) et M. ROTTNER (Président de la Région Grand Est), à laquelle il a participé. Pour rappel, la Région Grand Est et le Département de la Marne sont les 2 principaux financeurs du Parc, et les seules collectivités prenant en charge le déficit du site de Commétrevil depuis sa fermeture.

La commune de Bouilly et la CU du Grand Reims, outre que l'activité proposée les impactera directement, sont les collectivités décisionnaires concernant le PLU.

L'objectif de cette réunion était de partager les analyses de chacun pour éventuellement faire part d'une recommandation commune au Comité Syndical, seul habilité à prendre une décision.

Suite aux échanges, M. LEVEQUE indique qu'une recommandation commune, partagée et soutenue par chacun des participants a été prise et qu'elle est favorable à la proposition de BARN HOTEL.

Malgré l'intérêt des autres propositions (et notamment celle de MM SINGER et TAITTINGER), les principales motivations concernant cette recommandation sont les suivantes :

- Le Parc resterait propriétaire des forêts, permettant ainsi d'en garantir un libre accès à tous,
- Le projet du Barn Hôtel est clair, et son modèle économique connu,
- Le projet n'engendre pas de nuisances de trafic routier, ni de problématique d'infrastructure routière,
- Ce projet est respectueux de l'esprit du lieu, de sa biodiversité, des milieux naturels et revalorise les bâtiments remarquables actuels,
- La modification de PLU est connue, sans effet de mitage, et a un accord de principe favorable de la commune de Bouilly,
- La volonté du porteur de projet (qui possède et exploite par ailleurs un hôtel-resort dans le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse) est de travailler en partenariat avec le Parc, et le tissu économique local,
- La proposition de 1.9 M€ et la mise en place d'un bail ont reçu un avis favorable de France Domaine ; les modalités de financement sont connues.

M. LEVEQUE invite ensuite chacun des participants à participer au débat.

M. MAUPRIVEZ, Maire de la commune de Bouilly fait savoir que malgré l'intérêt réel du projet de MM. SINGER et TAITTINGER, les habitants de sa commune s'inquiètent fortement des conséquences directes en termes de nuisance routière d'un flux de 50 000 à 200 000 visiteurs par an. Par ailleurs, il souligne qu'outre le trafic routier traversant sa commune, il semble également nécessaire d'appréhender les problématiques de création d'un carrefour giratoire sur le second accès routier, et de l'emplacement d'un parking.

Le développement d'une activité hôtelière lui semble plus compatible avec l'infrastructure existante et le flux routier au sein de sa commune.

Suite à certaines interrogations concernant le risque de contentieux avec ARTESTATE, notamment de la part de M. BILLOUD (Val de Livre), M. LEVEQUE confirme que cette problématique existe, mais qu'il pense possible de tenter un règlement à l'amiable, d'une part parce que ARTESTATE a versé 50 000 €, et d'autre part parce que ARTESTATE est implanté sur le territoire du Grand Est. Cependant à défaut de règlement amiable, une démarche contentieuse sera mise en place. Ce point sera précisé dans la délibération prise si la proposition de ARTESTATE ne devait pas être retenue.

MM. BILLOUD (Val de Livre), RODRIGUES (Epernay), DE AMORIN (VILLERS ALLERAND), MEYER (Région Grand Est), Mmes DESVERONNIERES (CU Grand Reims), BONNE (Région Grand Est), LEFORT (Bligny) font connaître leur positionnement favorable à la proposition BARN HOTEL.

MM. LANG (Département Marne) fait connaître son positionnement favorable à la proposition P. SINGER / PE. TAITTINGER.

Par ailleurs, M. LANG propose que cette délibération soit reportée pour éviter un risque de recours.

Observation 1 : M. LANG précise que selon sa lecture des délibérations, il existerait un risque de recours par rapport à la délibération CS 2018-29 car le Bureau du Comité Syndical aurait dû choisir un projet. M. LEVEQUE confirme que le Bureau du Comité Syndical a été associé à chaque étape de la démarche de vente, et que la vente de Commétreuil, et les 3 dossiers présentés aujourd'hui ont été abordés, discutés et analysés lors de chacun des Bureaux du Comité syndical depuis septembre 2020, et que la décision finale de vente ne peut être prise que par le Comité Syndical.

Observation 2 : M. LANG estime que le Comité Syndical devrait se prononcer Pour ou Contre une proposition d'acquisition. M. LEVEQUE confirme qu'il proposera à chacun des membres du Comité Syndical présent ou représenté de se prononcer par un vote à scrutin public pour un des 3 projets ou de s'abstenir.

M. LEVEQUE confirme le maintien de cette délibération et rappelle d'une part, qu'elle sera soumise au contrôle de la légalité de la Préfecture de la Marne et que d'autre part, l'exercice d'un recours devant le juge administratif est un droit individuel.

Au terme du débat, M. LEVEQUE propose que chacun des membres présents, fasse connaître son choix lors d'un appel nominatif, (* et éventuellement de son pouvoir) parmi 4 possibilités (1. ARTESTATE, 2. BARN HOTEL, 3.P SINGER//PE TAITTINGER, 4. ABSTENTION). Cette proposition de modalités de vote ne fait pas l'objet de remarques de la part des participants.

NOMS - PRENOMS	Proposition 1 : ARTESTATE		Proposition 2 : BARN HOTELS - BARN SAS		Proposition 3 : P. SINGER - PE. TAITTINGER		Abstention	
	Votant	Voix	Votant	Voix	Votant	Voix	Votant	Voix
BONNE			1	6				
MEYER			1	6				
GABET			1	6				
GERARD- MAIZIERES			1	6				

LANG	Stéphane					1	6	
LEVEQUE	Dominique			1	6			
NOTAT	Jean *			1	6			
SALMON	Philippe			1	6			
SCHWEIN	Alphonse			1	6			
RODRIGUES	Jonathan			1	2			
GALICHER	Sabine *			1	2			
DESVERONNIERES	Anne			1	4			
MILLER	Laure			1	4			
DESFOSSÉ	Frédéric			1	1			
TARRIDE	Benoit					1	1	
MAREIGNER	Alain			1	1			
BOUYÉ	Thierry			1	1			
LIEBART	Laurent			1	1			
LEFORT	Maryvonne			1	1			
BIETTE	Nicole			1	1			

RAYMOND	Joël				1	1				
BANDOCK	Anne-Charlotte				1	1				
DUMARET	Amélie				1	1				
PATTE	Gauthier				1	1				
MIMIN	Mickael				1	1				
TIXIER	Benoit				1	1				
MF DAPREMONT	Marie-France				1	1				
FOURNIER	Patricia				1	1				
PROFIT	Ghislaine							1	1	
MALET	Frédérique				1	1				
PITTOIS-CHOQUET	Brigitte						1	1		
SIBOT	Ghislaine				1	1				
TUAL	Jean-Baptiste				1	1				
BOULARD	Emmanuelle						1	1		

STELMASZYK	Bruno				1	1	1					
GUYOT	Thomas				1	1	1					
LESIMPLE	Brigitte				1	1	1					
MAZZILLI	Jean-Paul						1	1				1
RIBEIRO	Joaquim				1	1	1					
RICHET	Claire				1	1	1					
MARQUETTE	Julien				1	1	1					
GRILL	Nicolas				1	1	1					
BENOIT	Caroline				1	1	1					
KUCYBALA	Guillaume				1	1	1					
BILLOUD	Philippe				1	1	1					
GODRON	Jean-Michel*				1	1	1					
BEAUFORT	Arnaud				1	1	1					
FLOQUET	Maryline						1	1				1
DENEUX	Loic				1	1	1					

CALLENS	Franck					1	1			
GORCE	Olivier			1	1					
DIEUDONNÉ	Dominique					1	1			
DE AMORIN	Didier			1	1					
STOFFER	Marinus			1	1					
FERY	Benoit									
HUTASSE	Michel			1	1					
BONHOMME	Romain			1	1					
MAUPRIVEZ	Claude			1	1					
RICHOMME	Philippe			1	1					
OESLICK	Cécile			1	1					
TOTAL		0	0	50	98	8	13	1	1	1

Observation 3 : Mme PROFIT demande à ce que soit précisé qu'elle estime que le Domaine de Commétreuil devrait rester propriété des collectivités publiques et qu'elle souhaite donc s'abstenir concernant les 3 projets d'achat proposés.

Suite aux votes, M. LEVEQUE énonce les résultats :

- ARTESTATE a obtenu 0 voix.
- BARN HOTEL a obtenu 50 votants qui correspondent à 98 voix
- P SINGER / PE TAITTINGER a obtenu 8 votants qui correspondent à 13 voix
- 1 Abstention

M. LEVEQUE, prend acte de la décision favorable à la proposition présentée par BARN HOTEL et demande que soit rajouté à la délibération le codicile suivant : « Autoriser le Président à mandater le Bureau d'avocat FIDAL pour représenter le parc naturel régional de la Montagne de Reims, pour solutionner toutes éventuelles difficultés avec la société ARTESTATE dans un cadre amiable ou judiciaire et déléguer au Bureau syndical la validation d'accord amiable éventuel.

M.LEVEQUE fait lecture de la délibération adoptée, en faveur de la vente du Domaine à BARN HOTEL pour un montant de 1 900 000 €, ainsi que la mise en place d'un bail emphytéotique pour les forêts non soumises au régime forestier.

La séance est close à 20h00.

*Compte Rendu approuvé en
Comité Syndical du 15.06.2021.
Unanimité mais 1 voix.*

Fait à Pourcy, le 31 mars 2021
M. Dominique LEVEQUE, Président



**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

**Département de
la Marne**

**Arrondissement
de Reims**

Date de convocation :
31/05/2021

Nombre de membres : 87

☛ **en exercice : 87**
☛ **présents : 39**
☛ **votants : 45**
☛ **voix :**
 pour : 45
 contre :
 abstentions :

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-15

L'an deux mil vingt et un, le 15 juin,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Étaient présents : S. LANG, D. LEVEQUE, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. BRASSART, G. SIBOT, B. STELMASZYK, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, V. HURBOUC, C. LACROIX, I. BLAISE, M. TELLIER, D. PINÇONNET, C. GISBERT

Ont donné pouvoir : MN. GABET à M. LEVEQUE, P. SALMON à M. LEVEQUE, S. GALICHER à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, D. DIEUDONNÉ à A. BEAUFORT, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERE

Étaient excusés // absents : JJ. BAYER, E. GOUTHIER, S. GERARD-MAIZIERES, A. SCHWEIN, AC BANDOCK, J. NIZIOLEK, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, C. RICHEL, C. MAHUT, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. OESLICK, J. NOTAT // T. BESSON, K. BONNE, J. MEYER, B. TARRIDE, S. VELARD, B. GAUME, D. ROBINARD, A. DUMARET, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, S. COUDERT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE G. BOUTILLIER, T. GUYOT, J. RIBEIRO, V. TRIBAUT, G. KUCYBALA, V. JEANTOT, M. FLOQUET, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

N° Projet	E21EC03S	Plan de Relance – Mesure 13 Volet B – Ambassadeur Alimentation Durable
-----------	----------	---

Objet : Mise en place du projet « Ambassadeur de l'Alimentation Durable »

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims est pilote du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour le Triangle marnais, qui est reconnu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « PAT de niveau I » depuis juin 2020.

Dans le cadre du travail technique réalisé, le Parc a pu identifier des besoins en termes de sensibilisation de la population à l'alimentation saine et durable et plus particulièrement auprès des publics en situation de précarité, très présent sur le territoire du Triangle marnais.

Avec ce projet il s'agit de répondre aux éléments mis en évidence par le diagnostic en construisant des actions en direction de tous les publics concernant l'éducation alimentation, sensorielle et nutritionnelle. Une des ambitions du PAT et de rendre accessible à tous une alimentation durable et de qualité, c'est pourquoi une attention particulière est portée aux actions en lien avec les publics précaires.

Avec ce projet il s'agit de réaliser les actions suivantes :

- Créer et animer un réseau entre les structures qui accompagnent les **publics précaires** (Maison de quartier, Centres sociaux, IME...)
 - o Construction d'un plan d'actions avec ces structures (exemple d'action : défi famille à alimentation positive (FAAP))
 - o Création des outils/supports d'animation pour accompagner ces publics (éducation alimentation, nutritionnelle, gaspillage alimentaire, circuits courts...)

- Accompagner et sensibiliser les **publics précaires** sur des actions éducation alimentaire, nutritionnelle et sensorielle
- Communiquer et faire de la sensibilisation auprès du **grand public** (participation aux événements locaux en lien avec l'alimentation : semaine du goût, semaine du DD en proposant des animations sur stand)

Ces actions nécessitent des moyens humains pour être réalisées. C'est pourquoi le Parc saisit l'opportunité du Plan de Relance pour financer en partie le projet. Le reste des financements relèveront de l'autofinancement du Parc et du CPO – Département Région notamment.

Détail des dépenses dans le cadre de la demande de cofinancement du projet :

Dépense	Type	Montant
Coût du poste Ambassadeur sur 3ans : 40 000 * 3	Fonctionnement	120 000 € TTC
Communication – outils pédagogiques	Fonctionnement	10 000 € TTC
Organisation du défi Famille à Alimentation positive	Fonctionnement	13 000 € TTC
Acquisition véhicule électrique (avec aide état)	Investissement	22 000 € HT
Ordinateur portable / licences	Investissement	1 500 € HT

Calendrier des dépenses						
Dépenses du projet présenté	2021	2022	2023	2024	CUMUL	%
Fonctionnement : <i>Salaire + éditions diverses + mise en œuvre du défi FAAP</i>	10 000	45 000	58 000	30 000	143 000	86%
Investissement : <i>Véhicule électrique (cmde 2021 + délai livraison) + PC</i>	23 500		0	0	23 500	14%
TOTAL dépenses	33 500	45 000	58 000	30 000	166 500	100%

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, décide :

- D'autoriser la mise en place du projet Ambassadeur de l'Alimentation Durable,
- Montant de la base éligible : 166 500 €, soit
 - o Investissement : 23 500 € HT - demande de cofinancement DRAAF 40%
 - o Fonctionnement : 143 000 € TTC – demande de cofinancement DRAAF 70%
- D'autoriser le Président, si nécessaire, à modifier le plan de financement du projet et solliciter d'autres partenaires (ADEME, ...).
- D'inscrire les sommes dans les Budgets 2021, 2022, 2023 et 2024
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 juin 2021

Le Président
Dominique LEVEQUE



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
31/05/2021

Nombre de membres :

☛ en exercice : 87
☛ présents : 39
☛ votants : 45
☛ voix :
pour : 45
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

◆◆◆◆

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-16

L'an deux mil vingt un, le 15 juin,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Etaient présents : S. LANG, D. LEVEQUE, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. BRASSART, G. SIBOT, B. STELMASZYK, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, V. HURBOUC, C. LACROIX, I. BLAISE, M. TELLIER, D. PINÇONNET, C. GISBERT

Ont donné pouvoir : MN. GABET à M. LEVEQUE, P. SALMON à M. LEVEQUE, S. GALICHER à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, D. DIEUDONNÉ à A. BEAUFORT, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERE

Étaient excusés // absents : JJ. BAYER, E. GOUTHIER, S. GERARD-MAIZIERES, A. SCHWEIN, AC BANDOCK, J. NIZIOLEK, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, C. RICHEL, C. MAHUT, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. OESLICK, J. NOTAT // T. BESSON, K. BONNE, J. MEYER, B. TARRIDE, S. VELARD, B. GAUME, D. ROBINARD, A. DUMARET, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, S. COUDERT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE G. BOUTILLIER, T. GUYOT, J. RIBEIRO, V. TRIBAUT, G. KUCYBALA, V. JEANTOT, M. FLOQUET, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

N° Projet	E21EC02S	Candidature Plan de Relance – Mesure 13 Volet B
-----------	----------	--

Objet : modification du plan de financement – Etude Sensibio

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Parc et ses partenaires vont mettre en œuvre un projet autour de l'étude Sensibio.

L'étude Sensibio :

Dans le cadre du travail technique réalisé, la nécessité de réaliser une étude construite autour des déterminants psychologiques permettant de mieux connaître le profil sociologique des agriculteurs-rices du territoire ainsi que leur potentiel d'évolution vers l'Agriculture biologiques, à émerger. La mise en œuvre d'une telle étude sur le triangle marnais avec nos partenaires responsables de la préservation de la ressource en eau (EPCI, Agence de l'Eau Seine Normandie...) permettra de faire évoluer au mieux l'accompagnement des agriculteurs-rices à la conversion à des pratiques plus durables à des fins de protection environnementale fortement liées à la santé.

L'outil le plus adapté pour cette étude, reprise largement sur d'autres PAT, est l'étude Sensibio.

Cette étude est un outil d'aide à la décision développé par le Groupement d'Agriculture biologique Haut-de-France (GAB-Haut-de-France ou Bio en Haut-de-France). Elle est maintenant reconnue par la Fédération d'Agriculture Biologique (FRAB), qui se décline en GAB dans les Régions. Ce sont ces GAB qui réalisent l'étude en région.

Pour la Région Grand Est, cette étude ne peut être menée que par l'Association Bio en Grand Est (GAB du Grand-Est). Elle a d'ailleurs été réalisée avec succès dans le cadre du PAT de la MZA (Mulhouse Alsace Agglomération 68).

Afin de réaliser cette étude, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a déposé dans le cadre du Plan de relance – Mesure 13 – Volet B, une demande spécifique de financement de cette étude pour un montant de 44 220 € TTC, 36 850 € HT. Ce montant a été validé lors du dernier Bureau Syndical du 13 avril 2021.

Evènement :

Afin de valoriser au mieux le travail réalisé lors de l'étude Sensibio, le Parc souhaite organiser un temps fort pour présenter, entre autres, ses résultats.

Un évènement sera organisé avec Bio en Grand Est, afin de partager les résultats de l'étude couplé avec une présentation du scénario Afterres2050. Ce scénario a été développé par une équipe d'agronomes au sein du bureau d'étude Solagro. Il répond à la question suivante : « Quelle agriculture en 2050 à même de répondre à nos engagements en faveur du climat tout en assurant une alimentation adaptée à toute la population française ? ». Base incontournable des réflexions sur l'évolution de notre système agricole et alimentaire, il est utilisé dans de nombreux PAT. Le Grand Clermont et du PNR du Livradois Forez s'appuient notamment sur ce scénario prospectif pour développer les actions de leur Projet Alimentaire Territorial.

L'évènement organisé à la clôture de l'étude Sensibio sera organisé, préparé et animé avec Bio en Grand Est. Il nécessitera la venue et l'intervention d'experts extérieurs (intervenants de Solagro).

Afin de réaliser au mieux ce temps fort, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a déposé dans le cadre du Plan de relance – Mesure 13 – Volet B, une demande spécifique de financement de cet évènement pour un montant de 7 680 € TTC, 6 400 € HT.

Projet global :

Ce projet a été présenté dans le cadre du Plan de Relance et de sa mesure 13 volet B qui concerne le développement des PAT. Initialement, les subventions maximums annoncées dans le cadre de l'Appel à Projet étaient de 100% des coûts.

Le projet a été retenu par la DRAAF qui annonce sur un accord de principe un subventionnement à hauteur de 70%. Le Parc travaille afin d'obtenir un complément de financement de 30% de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Coût total du projet 52 220,00 € TTC. (Pas de récupération de TVA)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du 15 juin 2021, décide de modifier le plan de financement initial de la manière suivante :

- Montant de base éligible inchangé à 52 220 € TTC
- Demande de cofinancement DRAAF – 70%
- Demande de cofinancement AESN – 30%
- D'autoriser le Président, si nécessaire, à actualiser le plan de financement du projet,
- D'inscrire les sommes dans le Budget 2021,
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15/07/2021

Le Président
Dominique LEVEQUE



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
31/05/2021

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Nombre de membres : 87

↗ en exercice : 87
↗ présents : 39
↗ votants : 45
↗ voix :
pour : 45
contre :
abstentions :

Délibération n° CS 2021-17

L'an deux mil vingt et un, le 15 juin,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président

Ont participé au vote :

Étaient présents : S. LANG, D. LEVEQUE, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. BRASSART, G. SIBOT, B. STELMASZYK, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, V. HURBOUC, C. LACROIX, I. BLAISE, M. TELLIER, D. PINÇONNET, C. GISBERT

Ont donné pouvoir : MN. GABET à M. LEVEQUE, P. SALMON à M. LEVEQUE, S. GALICHER à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, D. DIEUDONNÉ à A. BEAUFORT, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERE

Étaient excusés // absents : JJ. BAYER, E. GOUTHIER, S. GERARD-MAIZIERES, A. SCHWEIN, AC BANDOCK, J. NIZIOLEK, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, C. RICHET, C. MAHUT, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. OESLICK, J. NOTAT // T. BESSON, K. BONNE, J. MEYER, B. TARRIDE, S. VELARD, B. GAUME, D. ROBINARD, A. DUMARET, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, S. COUDERT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE G. BOUTILLIER, T. GUYOT, J. RIBEIRO, V. TRIBAUT, G. KUCYBALA, V. JEANTOT, M. FLOQUET, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

Objet : Budget Principal 2021 : Décision modificative 1 (DM 1)

La Décision Modificative DM1 proposée est présentée en annexe.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
13912 (040) : Régions	4 000,00	024 (024) : Produits des cessions d'immo	28 500,00
13913 (040) : Départements	3 000,00	1311 (13) : Etat et établissements nation	10 000,00
2031 (20) : Frais d'études	-12 000,00	1312 (13) : Régions	-12 000,00
2051 (20) : Concessions et droits similaires	500,00	1318 (13) : Autres	15 000,00
2051 (20) : Concessions et droits similaires	15 000,00	2041411 (040) : Biens mobiliers, matériel	4 000,00
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel	28 000,00	20421 (040) : Biens mobiliers, matériel e	3 000,00
2188 (040) : Autres immobilisations corp	10 000,00	458201 (45) : Recettes à régulariser Mesu	205 000,00
458101 (45) : Dépenses à régulariser Mesu	205 000,00		
Total dépenses :	253 500,00	Total recettes :	253 500,00

 FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
60632 (011) : Fournitures de petit équipe	7 000,00	722 (042) : Immobilisations corporelles	10 000,00
611 (011) : Contrats de prestations de se	53 000,00	7472 (74) : Régions	12 000,00
611 (011) : Contrats de prestations de se	-10 000,00	7478 (74) : Autres organismes	53 000,00
617 (011) : Etudes et recherches	12 000,00	7478 (74) : Autres organismes	7 000,00
64111 (012) : Rémunération principale	10 000,00	777 (042) : Quote-part des subv.d'inv.tra	7 000,00
657361 (65) : Caisse des écoles	10 000,00		
6811 (042) : Dot.aux amort.des immo.inc	7 000,00		
Total dépenses :	89 000,00	Total recettes :	89 000,00
Total Dépenses	342 500,00	Total Recettes	342 500,00

Après en avoir délibéré le Comité syndical décide :

De procéder aux modifications budgétaires présentées.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15/06/2021

Affiché le



 Le Président,
 Dominique LEVEQUE.

SOMMAIRE

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1 - Présentation croisée par fonction	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions	X	
A5 - Etalement des provisions	X	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement	X	
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement	X	
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
A8 - Etat des charges transférées	X	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		X
C1 - Etat du personnel	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	

REPUBLIQUE FRANCAISE

PNR Montagne de Reims

Numéro SIRET : 25510007500027

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE REIMS MUNICIPALE

M14

DECISION MODIFICATIVE

voté par nature

BUDGET DM 1 - PNR Montagne de Reims

ANNEE 2021



5 1 4 5		DM 1 - PNR Montagne de Reims DM1_2021_Budget Principal		DECISION MODIFICATIVE	
I - INFORMATIONS GENERALES				I	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES				A	
Informations statistiques				Valeurs	
Population totale (colonne h du recensement INSEE)					
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)					
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :					
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyenne nationale du potentiel financier par habitants de la strate		
Fiscal	Financier				
0,00	0,00	0,00	0,00		
Informations financières - ratios (2)			Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population				
2	Produits des impositions directes/population				
3	Recettes réelles de fonctionnement/population				
4	Dépenses d'équipement brut/population				
5	Encours de dette/population				
6	DGF/population				
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)				
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en cap/lia/recettes réelles de fonct. (2)				
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)				
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)				

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales ou figurant sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 5 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprise au moins une commune de 5 000 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT).

Pour les communes des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios pré respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5211-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique, il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

SOMMAIRE		
IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures		X
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures	X	



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	89 000,00	89 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		89 000,00	89 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	253 500,00	253 500,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		253 500,00	253 500,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		342 500,00	342 500,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements) et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2020 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)	45 815,00		3 500,00	3 600,00	49 115,00
204	Subventions d'équipement versées	75 781,00				75 781,00
21	Immobilisations corporelles	197 556,00		28 000,00	28 000,00	225 556,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	319 052,00	0,00	31 500,00	31 600,00	380 452,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (SA, régie)					
26	Participations et créances rtt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	10 000,00				10 000,00
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers			205 000,00	205 000,00	205 000,00
	Total des dépenses réelles d'invest.	329 052,00	0,00	31 500,00	31 600,00	390 452,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	50 000,00		17 000,00	17 000,00	67 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	50 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	67 000,00
TOTAL		379 052,00	0,00	283 500,00	283 600,00	632 452,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						632 452,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2020 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (cf 138)	280 550,00		13 000,00	13 000,00	273 550,00
16	Emprunts et dettes assimilés (cf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (cf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	280 550,00	0,00	13 000,00	13 000,00	273 550,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (cf 1068)	20 000,00				20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (SA, régie)					
26	Participations et créances rtt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations			28 500,00	28 500,00	28 500,00
	Total des recettes financières	20 000,00	0,00	28 500,00	28 500,00	48 500,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers			205 000,00	205 000,00	205 000,00
	Total des recettes réelles d'invest.	280 550,00	0,00	243 500,00	243 500,00	527 050,00
021	Virement de la section de fonctionnement	388 058,45				388 058,45
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	88 000,00		7 000,00	7 000,00	95 000,00
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'invest.	476 058,45	0,00	7 000,00	7 000,00	483 058,45
TOTAL		756 608,45	0,00	250 500,00	250 500,00	1 007 108,45
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						287 460,23
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 294 668,87

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement (1)	414 058,45
--	------------

(1) Solde de l'opération : R1 021 + R1 040 - D1 040

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2020 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	732 439,00		62 000,00	62 000,00	794 439,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 037 581,00		10 000,00	10 000,00	1 047 581,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00		10 000,00	10 000,00	27 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 787 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00	1 869 000,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00				1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	10 000,00				10 000,00
	Total des dépenses réelles de fonct.	1 798 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00	1 880 000,00
023	Virement à la section d'investissement (388 058,45				388 058,45
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	88 000,00		7 000,00	7 000,00	95 000,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
	Total des dépenses d'ordre de fonct.	476 058,45	0,00	7 000,00	7 000,00	483 058,45
TOTAL		2 274 058,45	0,00	89 000,00	89 000,00	2 363 058,45
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 363 058,45

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2020 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	7 000,00				7 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	86 000,00				86 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	1 736 900,00		72 000,00	72 000,00	1 808 900,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00				1 000,00
	Total des recettes de gestion courante	1 830 900,00	0,00	72 000,00	72 000,00	1 902 900,00
76	Produits financiers	100,00				100,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00				5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
	Total des recettes réelles de fonct.	1 836 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00	1 908 000,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	50 000,00		17 000,00	17 000,00	67 000,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonct.	50 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	67 000,00
TOTAL		1 886 000,00	0,00	89 000,00	89 000,00	1 975 000,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						388 058,45
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 363 058,45

Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement (1)	414 058,45	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	------------	---

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie		10 000,00	10 000,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	72 000,00		72 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		7 000,00	7 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		72 000,00	17 000,00	89 000,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				89 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement reçues	13 000,00		13 000,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées		7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers	205 000,00		205 000,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations	28 500,00		28 500,00
Recettes d'investissement - Total		246 500,00	7 000,00	253 500,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				253 500,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	62 000,00		62 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00		10 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	10 000,00		10 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations provisions semi-budgétaires		7 000,00	7 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses de fonctionnement - Total		82 000,00	7 000,00	89 000,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				89 000,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		7 000,00	7 000,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 500,00		3 500,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	28 000,00	10 000,00	38 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers	205 000,00		205 000,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
Dépenses d'investissement - Total		236 500,00	17 000,00	253 500,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				253 500,00



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
65	Autres charges de gestion courante	17 000,00	10 000,00	10 000,00
6531	Indemnités	14 000,00		
6532	Frais de mission	1 500,00		
6533	Cotisations de retraite	1 500,00		
657361	Caisse des écoles		10 000,00	10 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		1 618 870,00	70 000,00	70 000,00
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00		
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues (e)	10 000,00		
	Autras (j)	168 130,00	12 000,00	12 000,00
617	Etudes et recherches	168 130,00	12 000,00	12 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 798 000,00	82 000,00	82 000,00
023	Virement à la section d'investissement	388 058,45		
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	88 000,00	7 000,00	7 000,00
6811	Dot aux amort des immo. incorporelles & co	88 000,00	7 000,00	7 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		474 058,45	7 000,00	7 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		474 058,45	7 000,00	7 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		2 272 058,45	89 000,00	89 000,00

			+
	RESTES A REALISER N-1		0,00
			+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
			=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		89 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	564 309,00	50 000,00	50 000,00
60611	Eau et assainissement	850,00		
60612	Energie - Electricité	4 500,00		
60613	Chauffage urbain	7 250,00		
60622	Carburants	5 000,00		
60623	Alimentations	1 000,00		
60628	Autres fournitures non stockées	200,00		
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00		
60632	Fournitures de petit équipement	7 800,00	7 000,00	7 000,00
60636	Vêtements de travail	2 200,00		
6064	Fournitures administratives	4 300,00		
611	Contrats de prestations de services	338 384,00	43 000,00	43 000,00
6132	Locations immobilières	600,00		
6135	Locations mobilières	1 550,00		
61551	Matériel roulant	1 600,00		
6156	Maintenance	25 900,00		
6161	Multirisques	6 350,00		
6182	Documentation générale et technique	2 450,00		
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00		
6188	Autres frais divers	2 300,00		
6231	Annonces et insertions	500,00		
6232	Fêtes et cérémonies	6 000,00		
6233	Foires et expositions	2 100,00		
6237	Publications	53 225,00		
6238	Divers	1 000,00		
6251	Voyages et déplacements	3 500,00		
6256	Missions	2 500,00		
6257	Réceptions	4 000,00		
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00		
6262	Frais de télécommunications	6 900,00		
6261	Concours divers (cotisations...)	14 600,00		
6263	Frais de nettoyage des locaux	13 800,00		
62672	Au budget annexe et aux régies municipale	28 500,00		
6268	Autres services extérieurs	2 300,00		
63512	Taxes foncières	450,00		
637	Autres impôts, taxes & vers. assimilés (autres o	4 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 037 681,00	10 000,00	10 000,00
6218	Autres personnel extérieur	11 200,00		
6332	Cotisations versées au FNAL	3 370,00		
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	14 565,00		
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rém	2 020,00		
64111	Rémunération principale	116 230,00	10 000,00	10 000,00
64112	NBI, supp. fam. de traite. & indemnité de ré	3 980,00		
64118	Autres indemnités	36 300,00		
64131	Rémunération	427 650,00		
64138	Autres indemnités	124 340,00		
6451	Cotisations à l'URSSAF	178 190,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	73 595,00		
6454	Cotisations aux ASSEDEC	31 546,00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 000,00		
6458	Cotisations aux organismes sociaux	7 290,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 985,00		
6486	Autres charges	300,00		
014	Atténuations de produits			

III - VOTE DU BUDGET	
B2	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	474 058,45	7 000,00	7 000,00
041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	474 058,45	7 000,00	7 000,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	754 608,45	253 500,00	253 500,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			253 500,00
	RESTES A REALISER N-1			0,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
	=			



III - VOTE DU BUDGET	
B2	SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues	260 550,00	13 000,00	13 000,00
131	Etat et établissements nationaux			
1312	Régions	210 700,00	10 000,00	10 000,00
1313	Départements			
1318	Autres	49 850,00	15 000,00	15 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sf 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement (sauf 138)	260 550,00	13 000,00	13 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00		
10222	FC TVA	20 000,00		
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré)			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation	28 500,00		28 500,00
	Total des recettes financières	28 500,00		28 500,00
45...	Op. Cpt. Tiers n°01 Mesure 13 AAC 2021			205 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00		205 000,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	260 550,00	246 500,00	246 500,00

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
021	Virement de la section de fonctionnement	388 058,45		7 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	88 000,00	7 000,00	7 000,00
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	4 000,00		4 000,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études			
28031	Frais d'études	1 600,00		
2804111	Biens mobiliers, matériel et études	1 400,00		
2804142	Bâtiments et installations	1 000,00		
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	300,00		
28041581	Biens mobiliers, matériel et études	250,00		
280422	Bâtiments et installations	950,00		
28051	Concessions et droits similaires	15 100,00		
28121	Plantations d'arbres et arbustes	350,00		
28128	Autres agencements et aménagements de t	1 000,00		
28135	Install. gén. agencement, aménagements d	1 100,00		
28181	Install. gén. agencement & aménagement	2 250,00		
28182	Matériel de transport	16 600,00		
28183	Matériel de bureau et informatique	13 450,00		
28184	Matériel	1 250,00		
28188	Autres immobilisations corporelles	31 400,00		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op	45 815,00	3 500,00	3 500,00
2031	Frais d'études	12 815,00	-12 000,00	-12 000,00
2051	Concessions et droits similaires	32 800,00	15 500,00	15 500,00
204	Subventions d'équipement versées (ho	75 781,00		
2041412	Bâtiments et installations	75 781,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opér	197 856,00	28 000,00	28 000,00
2181	Install. générales, agencement & aménagement	88 499,00		
2182	Matériel de transport	20 000,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	28 780,00	28 000,00	28 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	80 277,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		318 952,00	31 500,00	31 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	10 000,00		
Total des dépenses financières		10 000,00	0,00	0,00
45...	Op. Cpt. Tiers n°01 Mesure 13 AAC 2021		205 000,00	205 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	205 000,00	205 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		328 952,00	238 600,00	238 500,00

040	Opération d'ordre transfert entre section	50 000,00	17 000,00	17 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	50 000,00	7 000,00	7 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	9 000,00		
13912	Régions	26 000,00	4 000,00	4 000,00
13913	Départements	15 000,00	3 000,00	3 000,00
	Charges transférées		10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles		10 000,00	10 000,00
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		50 000,00	17 000,00	17 000,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	378 952,00	253 500,00	253 500,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+		
RESTES A REALISER N-1		0,00
+		
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
=		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		253 500,00

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	7 000,00		
6479	Remb. sur autres charges sociales	7 000,00		
70	Produits des services, domaine et vente	86 000,00		
70388	Autres redevances et recettes diverses	19 300,00		
70688	Autres prestations de services	85 200,00		
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente o	500,00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	1 736 900,00	72 000,00	72 000,00
7411	Dotation forfaitaire	100 000,00		
7472	Régions	739 609,00	12 000,00	12 000,00
7473	Départements	358 504,00		
74741	Communes membres du GFP	91 000,00		
74751	GFP de rattachement	141 000,00		
7478	Autres organismes	306 787,00	60 000,00	60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00		
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 000,00		
TOTAL GESTION DES SERVICES		1 830 900,00	72 000,00	72 000,00
(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75				
76	Produits financiers (b)	100,00		
7688	Autres	100,00		
77	Produits exceptionnels (c)	6 000,00		
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00		
78	Reprises provisions semi-budgétaires (
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 838 000,00	72 000,00	72 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	50 000,00	17 000,00	17 000,00
722	Immobilisations corporelles		10 000,00	10 000,00
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r	50 000,00	7 000,00	7 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		50 000,00	17 000,00	17 000,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		1 886 000,00	89 000,00	89 000,00


+		
RESTES A REALISER N-1		0,00
+		
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
=		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		89 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00



IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

<p>Nombre de membres en exercice : 87 Nombre de membres présents : 39 Nombre de suffrages exprimés : 45 VOTES - Pour : 45 Contre : Abstentions :</p> <p>Date de convocation : 31/05/2021</p> <p>Présenté par Le Président, A Pourcy, le 15/06/2021 Le Président, Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire A Pourcy, le 15/06/2021</p> <p>Les membres du Comité syndical,</p>	 <p><i>Dominique LEVEQUE</i> <i>Président</i></p>
--	---

Certifié exécutoire par Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/06/2021, et de la publication le 21/06/2021

A Pourcy, le 15/06/2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°

LIBELLE :

Chap. / Art.	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/2021	Restes à réaliser 2020 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES			a			b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2020	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTÉES	c	d

<p>RESULTAT = (c + d) - (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif</p>	
---	--

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
31/05/2021

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 39
☛ votants : 45
☛ voix :
pour : 45
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-18

L'an deux mil vingt et un, le quinze juin,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Étaient présents : S. LANG, D. LEVEQUE, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. BRASSART, G. SIBOT, B. STELMASZYK, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, V. HURBOUC, C. LACROIX, I. BLAISE, M. TELLIER, D. PINÇONNET, C. GISBERT

Ont donné pouvoir : MN. GABET à M. LEVEQUE, P. SALMON à M. LEVEQUE, S. GALICHER à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, D. DIEUDONNÉ à A. BEAUFORT, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERE

Étaient excusés // absents : JJ. BAYER, E. GOUTHIER, S. GERARD-MAIZIERES, A. SCHWEIN, AC BANDOCK, J. NIZIOLEK, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, C. RICHEL, C. MAHUT, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. OESLICK, J. NOTAT // T. BESSON, K. BONNE, J. MEYER, B. TARRIDE, S. VELARD, B. GAUME, D. ROBINARD, A. DUMARET, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, S. COUDERT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE G. BOUTILLIER, T. GUYOT, J. RIBEIRO, V. TRIBAUT, G. KUCYBALA, V. JEANTOT, M. FLOQUET, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

N° Projet	E20TO02S	Réédition Topoguide
-----------	----------	---------------------

Objet : Vente du Topoguide « le PNRMR...à pied »

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération n°B2013-55 relative à la régie de recettes pour la vente des publications du Parc,
Vu la convention en date du 20 novembre 2020 signée avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre relative à l'édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre, intitulé « Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ... à pied »
Vu le prix de vente « grand public » fixé de 9.90 TTC

Le Président propose :

- D'intégrer 650 exemplaires du Topoguide dans le cadre de la régie de recettes pour la vente des publications du Parc,
- De diffuser gratuitement 300 exemplaires auprès des communes, EPCI, partenaires ou lors des évènements,

Envoyé en préfecture le 28/06/2021

Reçu en préfecture le 28/06/2021

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20210615-CS2021_18-DE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'intégrer à la régie de recettes la vente de 650 exemplaires du « Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims... à pied » à 9.90 € TTC,
- De diffuser gratuitement 300 exemplaires,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 juin 2021

Affiché le :

Le Président,
Dominique LEVEQUE



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-19

Date de convocation :
31/05/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 39
↪ votants : 45
↪ voix :
pour : 45
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt et un, le quinze juin
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Étaient présents : S. LANG, D. LEVEQUE, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. BRASSART, G. SIBOT, B. STELMASZYK, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, V. HURBOUC, C. LACROIX, I. BLAISE, M. TELLIER, D. PINÇONNET, C. GISBERT

Ont donné pouvoir : MN. GABET à M. LEVEQUE, P. SALMON à M. LEVEQUE, S. GALICHER à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, D. DIEUDONNÉ à A. BEAUFORT, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERE

Étaient excusés // absents : JJ. BAYER, E. GOUTHIER, S. GERARD-MAIZIERES, A. SCHWEIN, AC BANDOCK, J. NIZIOLEK, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, C. RICHEL, C. MAHUT, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. OESLICK, J. NOTAT // T. BESSON, K. BONNE, J. MEYER, B. TARRIDE, S. VELARD, B. GAUME, D. ROBINARD, A. DUMARET, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, S. COUDERT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE G. BOUTILLIER, T. GUYOT, J. RIBEIRO, V. TRIBAUT, G. KUCYBALA, V. JEANTOT, M. FLOQUET, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

Objet : Tarifs appliqués aux actions d'Éducation au Territoire, au Développement Durable et à la Biodiversité (Régie)

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la délibération CS 2013-24 du 19 novembre 2013 autorisant la création de la Régie de recettes Education au territoire, au développement durable et à la biodiversité,
- Vu les délibérations antérieures fixant les tarifs applicables à l'Éducation au territoire, au développement durable et à la biodiversité et notamment la délibération B 2013-42 du 10 septembre 2013,
- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc »
- Vu les objectifs 17 et 18 de l'axe 4 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional : « Organiser les partenariats et transfères d'expériences » et « Consolider les moyens et la stratégie de communication »
- Vu la volonté du Parc de « soutenir la mission accueil, information et sensibilisation éducation à l'environnement », une mission transversale aux autres missions du Parc qui permet de vulgariser ses actions, de communiquer sur les actions du Parc, d'accueillir tous les publics scolaires et extra-scolaires sur son territoire et d'aller sur les lieux de vie des publics afin de faire connaître leur cadre de vie, prendre conscience de leur environnement proche et agir en sa faveur.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide

- de fixer les tarifs des prestations réalisées d'Education au Territoire, au Développement Durable et à la Biodiversité du Parc naturel régional de la Montagne de Reims selon le tableau joint en annexe,
- de fixer l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021,
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

**TARIF DES PRESTATIONS DU POLE EDUCATION AU TERRITOIRE
PARC NATUREL REGIONAL DE LA MONTAGNE DE REIMS**

A partir de septembre 2021

Groupes scolaires et extra-scolaires

	PROJET EDUCATIF 3 jours sur l'année scolaire (aide région déduit)	JOURNEE ANIMATION (plein tarif)		WEEK END ET JOURS FERIES (plein tarif)	
	Journée	Demi- journée	Journée	Demi- journée	Journée
< = 18 participants	170 €	190 €	275 €	340 €	440 €
19 – 25 participants	225 €	245 €	330 €		
> = 26 – 30 participants	270 €	270 €	375 €	380 €	480 €
Forfait frais de déplacement	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €
Mise à disposition des outils pédagogique	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €

Type	Projet Educatif 3 jours		Animation				Weekend & JF			
	Prix Journée		Prix 1/2j		Prix Journée		Prix 1/2j		Prix Journée	
Nbre participants	2021/2022	2019- 2021	2021/2020	2019- 2021	2021- 2022	2019- 2021	2021/2022	2019- 2021	2021/2022	2019- 2021
<=18	170 €	160 €	190 €	180 €	275 €	260 €	340 €	320 €	440 €	420 €
19-25	225 €	215 €	245 €	230 €	330 €	315 €	340 €	320 €	440 €	420 €
>=26-30	270 €	255 €	270 €	255 €	375 €	355 €	380 €	360 €	480 €	460 €
Frais de déplacement	55 €	50 €	55 €	50 €	55 €	50 €	55 €	50 €	55 €	50 €
Mise à dispo outils péda	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 juin 2021



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
31/05/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 39
↪ votants : 45
↪ voix :
pour : 45
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2021-20

L'an deux mil vingt et un, le quinze juin
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président.

Ont participé au vote :

Étaient présents : S. LANG, D. LEVEQUE, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. BRASSART, G. SIBOT, B. STELMASZYK, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, V. HURBOUC, C. LACROIX, I. BLAISE, M. TELLIER, D. PINÇONNET, C. GISBERT

Ont donné pouvoir : MN. GABET à M. LEVEQUE, P. SALMON à M. LEVEQUE, S. GALICHER à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, D. DIEUDONNÉ à A. BEAUFORT, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERE

Étaient excusés // absents : JJ. BAYER, E. GOUTHIER, S. GERARD-MAIZIERES, A. SCHWEIN, AC BANDOCK, J. NIZIOLEK, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, C. RICHET, C. MAHUT, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. OESLICK, J. NOTAT // T. BESSON, K. BONNE, J. MEYER, B. TARRIDE, S. VELARD, B. GAUME, D. ROBINARD, A. DUMARET, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, S. COUDERT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE G. BOUTILLIER, T. GUYOT, J. RIBEIRO, V. TRIBAUT, G. KUCYBALA, V. JEANTOT, M. FLOQUET, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

N° Projet	E21CP03S	Création et diffusion spectacle sur la Forêt
-----------	----------	--

Objet : Conventonnement avec la MJCI d'Ay – modalités et organisation du partenariat.

Dans le cadre de son programme d'actions le Parc naturel régional de la Montagne de Reims met en place de nombreux projets artistiques qui ont pour but de valoriser les patrimoines culturels, historiques et naturels de son territoire. La forêt a été identifiée comme un enjeu primordial pour le Parc. Celui-ci au travers de la création artistique souhaite engager une réflexion profonde sur le devenir de cet espace et invite les publics les plus divers à se questionner.

Ce projet de spectacle est né de la volonté du Parc d'initier un partenariat avec la seule structure de diffusion culturelle de son territoire, la MJCI d'Ay et de la volonté de la MJCI d'Ay de pouvoir développer ses actions au-delà de son périmètre d'intervention et de s'appuyer sur le réseau du Parc.

Cette convention porte sur la création et la diffusion d'un spectacle de théâtre d'objets de la Compagnie Volpinex mené en partenariat avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la MJC Intercommunale - Salle Sabine Sani, ainsi que sur les modalités de partenariat et de paiement.

Dans cette convention, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'engage à :

- Coordonner l'action avec la MJC Intercommunale d'Ay et la Compagnie Volpinex ;
- Définir les objectifs de cette co-production ;
- Participer à l'élaboration du contenu en collaboration avec la MJCI d'Ay et la Cie Volpinex ;
- Assurer la promotion et la diffusion du spectacle sur son territoire ;
- Communiquer sur le partenariat avec la MJC Intercommunale d'Ay ;
- Communiquer sur la tournée du spectacle ;
- Co-financer la création et la diffusion du spectacle ;

- Participer au temps d'action culturelle et temps d'échanges avec le public ;
- Organiser la tournée de diffusion grand public.

La MJC Intercommunale s'engage à gérer et organiser la création du spectacle avec la Compagnie Volpinex. La MJCI est productrice du spectacle et est prestataire auprès du Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Soit une prestation totale **15 000 € TTC**.

Ce projet, inscrit au programme d'actions du Parc 2021 est co-financé par la Région Grand Est, le Département de la Marne et la DRAC Grand Est à hauteur de 5000€ TTC chacun.

- Vu que le Parc souhaite développer les partenariats avec d'autres structures culturelles de son territoire et de la Région ;
- Vu que le Parc souhaite développer l'offre culturelle sur son territoire et proposer des créations originales en adéquation avec ses valeurs et ses missions ;
- Vu que le Parc souhaite être un acteur culturel, relais de la création contemporaine ;
- Vu que le Parc naturel régional souhaite dynamiser son programme d'animations ;
- Vu le programme d'actions 2020-2022 ;
- Vu la Charte du Parc 2009-2024 (Axe3, objectif 12 et Axe 2)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser M. Le Président à engager les démarches et signer tous les documents afférents à cette opération,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15/06/2021

Affiché le :

Le Président
Dominique LEVEQUE



Montagne de Reims

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU COMITE SYNDICAL MARDI 15 JUIN 2021 EN VISIOCONFERENCE 18H (organisé au départ de la Maison du Parc à Pourcy)

Ont participé au vote :

Étaient présents : S. LANG, D. LEVEQUE, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, T. BOUYÉ, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, B. BRASSART, G. SIBOT, B. STELMASZYK, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, P. BILLOUD, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, L. DENEUX, F. CALLENS, O. GORCE, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME, V. HURBOUC, C. LACROIX, I. BLAISE, M. TELLIER, D. PINÇONNET, C. GISBERT

Ont donné pouvoir : MN. GABET à M. LEVEQUE, P. SALMON à M. LEVEQUE, S. GALICHER à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, D. DIEUDONNÉ à A. BEAUFORT, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERE

Était également présent : B. PERSEVAL

Étaient excusés // absents : JJ. BAYER, E. GOUTHIER, S. GERARD-MAIZIERES, A. SCHWEIN, AC BANDOCK, J. NIZIOLEK, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, C. RICHEL, C. MAHUT, M. STOFFER, M. HUTASSE, C. OESLICK, J. NOTAT // T. BESSON, K. BONNE, J. MEYER, B. TARRIDE, S. VELARD, B. GAUME, D. ROBINARD, A. DUMARET, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, S. COUDERT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, E. BOULARD, P. DELABRUYÈRE G. BOUTILLIER, T. GUYOT, J. RIBEIRO, V. TRIBAUT, G. KUCYBALA, V. JEANTOT, M. FLOQUET, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

Introduction > Accueil des membres du Comité Syndical > Présentation Dominique LEVEQUE	<ul style="list-style-type: none">• L'assemblée du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réunie en session ordinaire en visio-conférence, sous la présidence de M. Dominique LEVEQUE, Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Maire de la commune d'Ay-Champagne, Président de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne et Conseiller Départemental de la Marne.• En réponse à la situation sanitaire et les restrictions en vigueur, l'assemblée du Comité syndical s'est réunie en visioconférence, le 15 juin sur le logiciel Zoom. La visioconférence est organisée au départ de la Maison du Parc à Pourcy.• Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance à 18h10, le Comité Syndical peut valablement délibérer.
---	--



<p>Comptes rendus du Comité Syndical du 16/03/2021 et 31/03/2021 > Présentation Dominique LEVEQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les comptes rendus de la séance du 16 mars et celle du 31 mars spécifique à Commétreuil sont soumis au vote de l'assemblée. • Le compte rendu du Comité syndical du 16 mars 2021 a été voté à l'unanimité par les membres de l'assemblée. • Concernant le compte rendu du Comité syndical du 31 mars, assemblée spécifique liée au projet de vente du domaine de Commétreuil : <ul style="list-style-type: none"> • Des précisions sont apportées sur le vote de Mme Profit – Déléguée titulaire du Courtaignon. Il est donc précisé qu'elle ne s'est pas « abstenue » mais qu'elle « ne s'est pas prononcée sur le vote ». Elle souhaiterait que le domaine de Commétreuil ne quitte pas le domaine public. • M.LANG demande que soit précisé les 2 points suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Selon sa lecture des délibérations, il existerait un risque de recours par rapport à la délibération CS2018-29, • Il estime que le Comité syndical devrait se prononcer Pour ou contre une proposition d'acquisition à Bulletin secret et non sur un choix entre des propositions. • M. LEVEQUE propose d'intégrer ses remarques au Compte Rendu du Comité Syndical du 31 Mars, et rappelle que les membres du Bureau ont été consulté régulièrement sur le dossier de Commétreuil. Le Comité Syndical s'est organisé en toute transparence en respectant le cadre réglementaire. Le Président évoque les contraintes techniques liées à la bonne tenue de ce vote, rappelant que les comités syndicaux s'organisent depuis 6 mois en visioconférence, à cause des contraintes sanitaires en vigueur et informe que le contrôle de légalité a validé la délibération prise. • Le compte rendu du Comité syndical du 31 mars a été approuvé à la majorité, avec une voix contre (Stéphane LANG)
<p>Retour du Bureau sur le CS > 1er séminaire participatif « Révision de la Charte » et prochaines étapes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le 11 mai 2021, le Parc de la Montage de Reims a organisé le 1er séminaire participatif de la révision de la Charte, intitulée « Les causeries du Parc ». A cette occasion tous les membres du Bureau du Comité syndical ont été invités à y participer, à la place d'une réunion de Bureau (initialement prévue à cette même date). • Il a ainsi été évoqué lors de ce séminaire, les points clés de ce début de révision de charte « Objectif 2039 », évoquant : <ul style="list-style-type: none"> o Le point d'avancement des études préalables : le diagnostic territorial et le bilan évaluatif o Le retour sur le 1er séminaire participatif, animer autour de « 4 causeries ; 4 défis » et la restitution du séminaire o La communication et la concertation, avec la mise en ligne du blog o Le dossier de présentation de ce 1er séminaire sera envoyé par mail à l'issue de cette réunion à tous les membres du Comité syndical. Le Président précise également que cette concertation est ouverte à tous et invite les intéressés à s'adresser directement à la Chargée de mission en charge de cette révision : Mme Marie LENFANT.
<p>Actualités</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président ouvre les points de l'actualité en évoquant réouverture au Public de la Maison du Parc, suite aux restrictions sanitaires – Covid 19 – en vigueur depuis ce début d'année.



- Le Parc a testé pour vous « La plus grande randonnée de la Montagne de Reims : une randonnée 52 km réalisée sur deux jours avec une nuit étape à Trépail (Prés en bulle). Ce projet, né de l'initiative de Marion COLOMBET - CM Communication - et Laurie RICHARD - Stagiaire Tourisme Durable -, qui ont souhaité valoriser sur les réseaux sociaux et la presse locale le potentiel randonnée du territoire. Cette action a été vue 13 500 fois sur Facebook.
- Le lancement de la 3ème édition - en partenariat avec la Fileuse - de Reims du « Sentier artistique » de Mailly-Champagne le 28 juin. Les deux artistes retenus cette année sont Manon THIRRIOT et Victoria DAVID, le but étant - rappelle le Président - d'apporter un autre regard sur l'Homme et la Nature.
- La sortie du nouveau Topoguide de la Montagne de Reims est annoncée pour le 1er juillet. Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre toute l'équipe du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, élus locaux, du Comité de randonnée pédestre et de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Le Président tient à remercier l'équipe, le Comité scientifique du Parc et les élus des communes concernées. Ce topoguide est une vraie réussite. Une distribution d'un exemplaire par commune (à l'attention du Maire) sera faite cet été. Les délégués titulaires du Parc sont invités à venir retirer leur ouvrage directement à l'accueil de la Maison du Parc.
- La nouvelle passerelle de la mare est à découvrir à la Maison du Parc. Cette passerelle permettra aux visiteurs, aux habitants et au public scolaire de faire découvrir un échantillon de la faune et de la flore du territoire. Cette réalisation est le fruit d'une étroite collaboration avec les étudiants des lycées des métiers Charles de Gaulle de Chaumont et Oehmichen de Châlons-en-Champagne.

PAROLES AUX PARTENAIRES DU PARC

Création des parcours à Orgeval
> Intervention de Reims Habitat

- Le Président du Parc donne la parole à Marie-Christine CHATEL (Directrice au Service Développement Social des Territoires - médiation sociale). Ce témoignage relève des collaborations menées entre le Parc - par l'implication de Nursel YANASMA, responsable du pôle éducation au territoire et des animateurs, - et Reims Habitat : création et l'animation d'espace de biodiversité dans la ville tel que le Grain d'orge dans le quartier d'Orgeval.
- Mise en place en 2016, l'expérience est très positive pour le Parc et Reims habitants. Les élus soulignent l'investissement du Parc de la Montagne de Reims. Ces projets répondent à des besoins de renouvellement urbain. Des réflexions sont conduites conjointement entre Reims Habitat et le Parc pour aménager et animer avec pédagogie ces quartiers en mutation.
- Une démarche doublement positive puisque l'implication du Parc dans les villes, permet de faire connaître le Parc de la Montagne de Reims aux habitants des villes portes.

LA GESTION DU PARC

Projet Alimentaire Territorial
> point d'étape

- Dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) piloté par le Parc, notamment par la chargée de Mission Clarisse PERIN, le Parc a mobilisé ses partenaires pour répondre à l'appel à projet du Plan de relance. Déposé par le Parc en mars 2021, les dossiers retenus sont
 - o L'étude territoriale de sensibilité à l'agriculture biologique sur le triangle marnais (portée par le Pnr MR)
 - o La mise en place d'une légumerie par l'EST de l'Isle-aux-Bois (Châlons-en-Champagne)

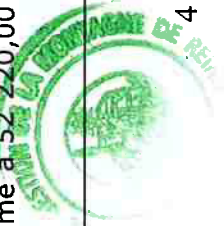


<p>> intervention de Clarisse PERRIN (CM PAT)</p>	<ul style="list-style-type: none"> o L'ouverture de magasins collectifs en vente directe de produits agricoles bruts et transformés à Bezannes et Epernay (société CP3L et un collectif de producteurs) o Le développement d'activités de sensibilisations au gaspillages alimentaire et à l'alimentation durable à Reims (Les bons reste).
<p>Demande de cofinancement Ambassadeur Alimentation Durable > Présentation Dominique LEVEQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pilote du Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour le Triangle marnais. Dans le cadre du travail technique réalisé, le Parc a pu identifier des besoins en termes de sensibilisation de la population à l'alimentation saine et durable et plus particulièrement auprès des publics en situation de précarité. • Il s'agit dans ce projet d'ambassadeur Alimentation Durable, de réaliser les actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Créer et animer un réseau entre les structures qui accompagnent les publics précaires (Maison de quartier, Centres sociaux, IME...) o Construction d'un plan d'actions comme le défi famille à alimentation positive (FAAP) o De créer des outils/supports d'animation pour accompagner ces publics o Accompagner et sensibiliser les publics précaires sur des actions éducation alimentation, nutritionnelle et sensorielle o Communiquer et faire de la sensibilisation auprès du grand public • Ces actions nécessitent des moyens humains pour être réalisées. Le recrutement d'un agent spécialisé est prévu. Le Parc saisit l'opportunité du Plan de Relance pour financer en partie le projet. Le reste des financements relèveront de l'autofinancement du Parc et du CPO – Département Région notamment. Ce projet estimé à 166 500, pour une durée de 4 ans. Il est également évoqué par l'assemblée, l'éventualité de solliciter l'ADEME pour co-financer ce projet.

La Délibération CS2021-15 est votée à l'unanimité

<p>Etude Sensibio > Modification des demandes de cofinancement > Intervention Dominique LEVEQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'étude Sensibio – validée au Bureau du 14 avril 2021 - est un outil d'aide à la décision développé par le Groupement d'Agriculture biologique Haut-de-France (GAB-Haut-de-France ou Bio en Haut-de-France). Elle est maintenant reconnue par la Fédération d'Agriculture Biologique (FRAB), qui se décline en GAB dans les Régions. • Cette étude - construite autour des déterminants psychologiques – a pour objectif de mieux connaître le profil sociologique des agriculteurs-rices du territoire ainsi que leur potentiel d'évolution vers l'Agriculture biologique, à émerger. Sa mise en œuvre sur le Triangle Marnais permettrait de faire évoluer au mieux l'accompagnement des agriculteurs-rices à la conversion à des pratiques plus durables à des fins de protection environnementale fortement liées à la santé. • Ce projet a été présenté dans le cadre du Plan de Relance et de sa mesure 13 volet B qui concerne le développement des PAT. Initialement, les subventions maximums annoncées dans le cadre de l'Appel à Projets étaient de 100% des coûts. Le projet a été retenu par la DRAAF qui annonce sur un accord de principe un subventionnement à hauteur de 70%. Le Parc travaille afin d'obtenir un complément de financement de 30% de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Le coût total du projet étant estimé à 52 220,00 € TTC.
--	---

La Délibération CS2021-16 est votée à l'unanimité





<p>DM Budget 2021 – Budget principal >Présentation Éric LALLEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du budget principal 2021 est présentée aux membres de l'assemblée, prévoyant des recettes et des dépenses en investissement de 253 500 €, en fonctionnement de 89 000 € pour un budget global estimé à 342 500 €. <p style="text-align: center;">La Délibération CS2021-17 est votée à l'unanimité</p>
<p>Topoguide de la Montagne de Reims > La prise en compte du nouveau Topoguide dans la régie des publications >Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle édition du topoguide de la Montagne de Reims est prévue en vente le 1er juillet. Une convention en date du 20 novembre 2020 avait été signée avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre relative à l'édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre, intitulé « Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims ... à pied ». • Le prix de vente « grand public » est fixé à 9.90 TTC, le Président propose d'intégrer 650 exemplaires du Topoguide dans le cadre de la régie de recettes pour la vente des publications du Parc et de diffuser gratuitement 300 exemplaires auprès des communes, EPCI, partenaires ou lors des événements. <p style="text-align: center;">La Délibération CS2021-18 est votée à l'unanimité</p>
<p>Edition d'une bande dessinée « Forêt » (Edition CASTERMAN) >Convention de partenariat avec la Fédération des Parcs > Intervention Dominique LEVEQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président évoque la signature d'une convention entre la Fédération des Parc naturels régionaux de France et la Maison d'édition Casterman. Ce projet réalisé en partenariat avec la Fédération des Parcs permettra la réalisation d'une édition spéciale, de bande dessinée sur les forêts. Cette BD sera présentée le 20 mars 2022 durant la journée internationale des forêts. • Le Parc de la Montagne de Reims sera en charge d'apporter du contenu, de la relecture et la diffusion de cet ouvrage. Le prix d'achat est estimé à 6.75 € HT, pour un montant total de 1480,25 €. • L'assemblée se félicite de ce projet. Ce nouvel ouvrage sera une plus-value pédagogique notamment pour les pôles Milieux naturels et l'éducation au territoire. Le projet de convention est approuvé par l'ensemble des membres du Comité syndical, soulignant le prix peu élevé et la qualité du support. Une demande d'étudier l'éventualité d'y intégrer le sujet Forêt l'exception est faite par l'assemblée.
<p>Evolution des tarifs >Education au Territoire > Intervention Dominique LEVEQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Président rappelle que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, en plus de ses principales missions, doit soutenir la mission accueil, informer et sensibiliser à l'éducation à l'environnement ». C'est une mission transversale aux autres missions du Parc qui permet de vulgariser ses actions, de communiquer sur les actions du Parc, d'accueillir tous les publics scolaires et extra-scolaires sur son territoire et d'aller sur les lieux de vie des publics afin de faire connaître leur cadre de vie, prendre conscience de leur environnement proche et agir en sa faveur. • A compter du 1^{er} septembre 2021, de nouveaux tarifs seront fixés pour les prestations d'Education au Territoire, au Développement Durable et à la Biodiversité du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, selon le tableau présenté ci-dessous :



	PROJET EDUCATIF 3 jours sur l'année scolaire (aide région déduite)	JOURNEE ANIMATION (plein tarif)		WEEK END ET JOURS FERIES (plein tarif)	
		Demi- journée	Journée	Demi- journée	Journée
< = 18 participants	Journée 170 €	190 €	275 €	340 €	440 €
19 – 25 participants	225 €	245 €	330 €		
> = 26 – 30 participants	270 €	270 €	375 €	380 €	480 €
Forfait frais de déplacement	55 €	55 €	55 €	55 €	55 €
Mise à disposition des outils pédagogique	45 €	45 €	45 €	45 €	45 €

La Délibération n° CS2021-19 est votée à la majorité.

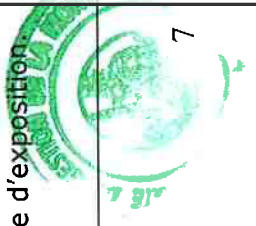
LE PARC EN ACTION

La création d'un spectacle autour de la forêt
 > en partenariat avec la MJC d'Ay
 > Intervention d'Olaf HOLM

- Dans le cadre de son programme d'actions le Parc naturel régional de la Montagne de Reims met en place de nombreux projets artistiques qui ont pour but de valoriser les patrimoines culturels, historiques et naturels de son territoire. La forêt a été identifiée comme un enjeu primordial pour le Parc. Celui-ci au travers de la création artistique souhaite engager une réflexion profonde sur le devenir de cet espace et invite les publics les plus divers à se questionner.
- Ce projet de spectacle est né de la volonté du Parc d'initier un partenariat avec la seule structure de diffusion culturelle de son territoire, la MJC d'Ay et de la volonté de la MJCI d'Ay de pouvoir développer ses actions au delà de son périmètre d'intervention et de s'appuyer sur le réseau du Parc.
- Cette convention porte sur la création et la diffusion d'un spectacle de théâtre d'objets de la Compagnie Voipine mené en partenariat avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et la MJC Intercommunale – Salle Sabine Sani, ainsi que sur les modalités de partenariat et de paiement.

La Délibération n° CS2021-20 est votée à la majorité

<p>Plan de paysage, > Valoriser notre territoire par des opérations concrètes / présentation des résultats > Intervention d'Amélie RADUREAU - CM Urbanisme et Paysage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une étude « Plan de paysage » est menée depuis 4 ans sur le territoire de la Montagne de Reims. C'est la première étude de Paysage à l'échelle des 65 communes du Parc. Cette étude a pour but d'établir un programme d'actions qui sera mis en place pour la prochaine décennie. • Le Plan paysage est né d'une vision commune et partagée sur le devenir de la Montagne de Reims, avec pour objectif d'améliorer le cadre de vie et la qualité des paysages du quotidien tout en sauvegardant ses caractéristiques exceptionnelles. • 5 axes stratégiques ont été présentés à l'assemblée du Comité syndicale. Ces actions seront mises en œuvre dans le cadre de la prochaine Charte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims à l'horizon 2039. <ul style="list-style-type: none"> o AXE 01 - LA RD951, L'ALLÉE DU PNRMR : La requalification des abords de la RD 951 est l'un des principaux enjeux qui est apparue au cours de la concertation que nous avons réalisée. o AXE 02 - LA LIGNE DES BULLES, DESSERVIR DURABLEMENT : Le développement de la Ligne des Bulles, le TER circulant entre Reims et Epernay, est le second axe que les acteurs du territoire souhaitent voir évoluer pour toucher le plus grand nombre d'usagers. o AXE 03 - LA LISIÈRE ÉTENDUE : L'ensemble paysager remarquable de la lisière forestière dessine et souligne le sommet de la montagne. Cette lisière forestière est coteaux à la fois un milieu écologique unique, une zone de rencontre entre le paysage fermé de la forêt et les paysages dégagés des et de la plaine, mais aussi un paysage emblématique du PNRMR habité et parcouru. o AXE 04 - Relier le bas et le haut de la Montagne : Le but de ce projet est de proposer aux usagers de relier plus facilement le bas et le haut de la Montagne de Reims, en connectant la coulée verte située le long de la Vesle à la Montagne de Reims. o AXE 05 - LE TARDENOIS : La RD980 entre Dormans et Reims sillonne le cœur vallonné du Tardenois. Elle est la porte d'entrée du territoire pour les personnes qui arrivent de l'autoroute A4. • L'assemblée félicite l'initiative de ce travail. Les objectifs sont ambitieux mais opérationnels et donnent des véritables perspectives sur l'évolution possible de notre territoire qui est le lien entre les 3 villes portes. La qualité des paysages du Parc est un atout pour le territoire du triangle marnais et son Département. Maintenant il s'agit de mettre en œuvre ces projets en partenariat et en intégrant les objectifs dans la future Charte du Parc.
<p>Améliorer l'accueil des visiteurs à la Maison du Parc > résultats de l'étude > Intervention de Caroline FENEUIL (Architecte du Parc).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre un programme global de travaux et d'aménagement a été défini en interne 2015 pour adapter les locaux aux besoins actuels, notamment les aménagements prioritaires comme le réaménagement de l'espace accueil / secrétariat et la construction d'un bâtiment d'accueil en bois local. • L'étude pour le réaménagement de l'accueil de la Maison du Parc, dirigée par Caroline FENEUIL, a été réalisée de juin à novembre 2020 avec le bureau d'études FORALL STUDIO pour un montant de 12 450 € HT. • L'étude a porté sur le réaménagement des espaces accueil et secrétariat et sur la conception d'un mobilier sur mesure en bois local, incluant également les sanitaires et une modification de l'accès à la salle d'exposition. • Le scénario a été retenu pour répondre aux enjeux exprimés : <ul style="list-style-type: none"> o Aménager un accueil chaleureux et accueillant donnant envie au visiteur d'y rester



	<ul style="list-style-type: none"> o Répondre aux demandes de renseignements qui se rapprochent de celles faites à un OT o Recréer le contact visuel avec le personnel d'accueil, tout en garantissant des conditions de travail n'isolant pas l'une des membres du pôle administratif o Réouvrir la maison du Parc sur la parcelle et le territoire o Améliorer le confort naturel et l'air ambiant o Limiter l'empreinte carbone de la construction o Favoriser l'accès pour tous à l'équipement • La réalisation du projet a été estimée à 165 000 € HT (montant moyen) pour la rénovation des locaux (démolition, gros œuvre, plâtrerie, revêtements, réseaux divers). • Cette réflexion est félicitée par un certain nombre d'interventions permettant le développement du site de la Maison du Parc à la fois pour l'accueil du public et aussi pour illustrer les actions du Parc. Ce projet serait un véritable atout pour l'attractivité du territoire.
<p>Agenda</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 9 juillet 2021 : option pour réunion du Bureau du CS • Nouveau calendrier en cours de préparation.

La séance est levée à 20h30

Fait à Pourcy, le Mardi 15 juin 2021
M Dominique LEVEQUE, Président

Compte rendu approuvé le 12 octobre, à l'unanimité moins 1 abstention (abstention de Monnieur ERRE).

Le 12/10/2021 à Pourcy, Madame BENOIT, Présidente.



Envoyé en préfecture le 19/10/2021

Reçu en préfecture le 19/10/2021

Affiché le

SLO

ID : 051-255100075-20211012-CR_CS_15062021-AU

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la

Comité de gestion

SLOW

Date de convocation :
01/10/2021

◆◆◆◆
Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical

Nombre de membres : 87

↻ en exercice : 87
↻ présents : 67
↻ votants : 75
pour : 64
Blancs et autres
votes : 11

↻ Nombre de voix : 143
Pour : 127
Blancs et autres
votes : 16

◆◆◆◆
Délibération n° CS 2021-21

Procès-Verbal de l'élection de la Présidence

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence, en l'absence de Monsieur Dominique LEVEQUE,
de Mesdames Caroline BENOIT et Sylvie GERARD-MAIZIERES, Vice-Présidentes.

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE
Pouvoir : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,
Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ
Pouvoir : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRACHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Ay : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOT
Pouvoir : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT

Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN
Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Epernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Conformément aux statuts du Parc le mandat du Président Dominique LEVEQUE, qui était membre du Parc en tant que conseiller départemental est arrivé à échéance de son mandat de conseiller départemental.

Conformément aux statuts du Parc il doit donc être procédé à une élection pour la Présidence du Parc lors de ce Comité syndical.

Objet : Procès-Verbal de l'élection de la Présidence

Dans le cadre de ce scrutin, Monsieur Alphonse SCHWEIN, doyen d'âge des membres du Comité, est désigné Président de séance, pour pouvoir procéder à l'élection du Président.

Il est procédé à l'appel nominatif des présents.

Il est assisté par deux assesseurs, Messieurs Claude MAUPRIVEZ et Stéphane LANG.

Le Président de séance après avoir donné lecture des articles L.5222-2, L5211-8, L5211-9 et L5211-9.1 du CGCT, ainsi que de l'article 9 des statuts du Parc relatif au formalisme de vote, a procédé à un appel à candidature.

Monsieur Dominique LEVEQUE a informé par écrit ne pas vouloir se représenter. Madame Caroline BENOIT informe de sa candidature.
Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Président de séance invite l'assemblée à procéder à l'élection de la Présidence.

Chaque membre du Comité Syndical, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	75
Nombre de voix	143
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de voix exprimées	143
Majorité Absolue	72

Ont obtenu : Madame Caroline BENOIT - 127 Voix, Monsieur Dominique LEVEQUE 2 voix - 14 bulletins blancs

Madame Caroline BENOIT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims au premier tour de scrutin et est immédiatement installée.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 12/10/2021

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
01/10/2021

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 67
☛ votants : 75
pour 75
contre : -
abstention : -

☛ Nombre de voix : 143
Pour : 143
Contre : -
abstention : -

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la montagne de Reims

◆◆◆◆

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-22

Procès-Verbal de l'élection des membres du bureau

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE

Pouvoirs : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,

Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ

Pouvoirs : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRANCHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Ay : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOT

Pouvoirs : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT

Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN

Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Epernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Procès-Verbal de l'élection des membres du bureau

Conformément aux statuts, il est procédé à l'élection partielle des membres du bureau du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, compte tenu de l'élection de la nouvelle Présidente. Mme Caroline BENOIT procède à l'appel nominatif des présents.

Madame Caroline BENOIT est assistée par deux assesseurs, Messieurs Stéphane LANG et Claude MAUPRIVEZ

Nombre de postes à pourvoir : 21

Postes déjà pourvus (conformément aux statuts) : 15

Madame BENOIT (Présidente élue),

Mesdames MILLER et DESVERONNIERES pour la CU du Grand Reims, Madame GALICHER pour l'agglomération de Châlons-en-Champagne, et Monsieur RODRIGUES pour la ville porte d'Epernay.

Les délégués du Bureau pour le collège territoire (communes et communautés de communes) élus le 29 septembre 2020 – délibération CS2020-14, et dont l'élection de Madame BENOIT n'impacte pas cette désignation au Bureau :

Madame CHOQUET (canton d'Ay), Monsieur THOUVENOT et Monsieur PIERLOT (canton de Chatillon), Messieurs RAYMOND et MAZZILLI (canton de Ville-en-Tardenois), Messieurs BEAUFORT et DIEUDONNE (canton de Verzy), Madame FLOQUET (canton de Venteuil), Madame OESLICK et Monsieur RICHOMME (Communautés de communes),

Postes restant à pourvoir : 6

Suite aux élections Régionales et Départementales, seuls les représentants de la Région Grand Est et du Département de la Marne au Bureau sont à désigner.

Collectivités	Membres Bureau	Postes déjà pourvus (Pdt - et Membres de droit)	Reste à Pourvoir
Conseil Régional	3	0	3
Conseil Départemental	3	0	3
Villes Portes	4	4	0
Canton de Aÿ	2	2	0
Canton de Châtillon	2	2	0
Canton de Ville en Tardenois	2	2	0
Canton de Verzy	2	2	0
Canton d'Epernay II	1	1	0
Communautés de Communes	2	2	0
	21	15	6

La Présidente de séance après avoir donné lecture de l'article L5211-10 du CGCT, ainsi que de l'article 9 des statuts du Parc relatif au formalisme de vote, a procédé à un appel à candidature pour :

Collège du Conseil Régional du Grand Est :

Sont candidats :

Madame Béatrice MOREAU	Monsieur Arnaud ROBINET
Monsieur Franck LEROY	

Aucune autre candidature n'étant présentée, Madame Caroline BENOIT propose de dérouler le scrutin à main levée.

Madame MOREAU, Messieurs ROBINET et LEROY sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés et installés membres du bureau.

Collège du Conseil Départemental de la Marne :

Sont candidats :

Madame Sylvie GERARD-MAIZIERES	Madame Christine FRANZIN
Monsieur Stéphane LANG	

Aucune autre candidature n'étant présentée, Madame Caroline BENOIT propose de dérouler le scrutin à main levée.

Madame GERARD-MAIZIERES, Madame FRANZIN et Monsieur LANG sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés et installés membres du bureau.

Président	Mme Caroline BENOIT		
Membres (20)	Mme MOREAU	M. LEROY	M. ROBINET
	Mme GERARD-MAIZIERES	M. LANG	Mme FRANZIN
	Mme CHOQUET	M. THOUVENOT	M. PIERLOT
	M. RAYMOND	M. MAZZILLI	M. BEAUFORT
	M. DIEUDONNE	Mme FLOQUET	Mme OESLICK
	M. RICHOMME	Mme MILLER	Mme DESVERONNIERES
	M. RODRIGUES	Mme GALICHER	

Conformément aux statuts, les Vice-présidences du PNR seront élues parmi les membres du Bureau.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 12/10/2021

La Présidente,

Caroline BENOIT.

**Département de
la Marne****Arrondissement
de Reims****Date de convocation :**
01/10/2021**Nombre de membres : 87**

↻ en exercice :	87
↻ présents :	67
↻ votants :	75
pour :	75
contre :	-
abstention :	-

↻ Nombre de voix :	143
Pour :	143
Contre :	-
abstention :	-

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la****Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical****Délibération n° CS 2021-23****Procès Verbal de l'élection des Vice-Présidences**

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERREPouvoir : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU**Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)**Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN**Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)**Présents : J RODRIGUES, S GALICHER**Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)**Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZPouvoir : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES**Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)**Communauté de communes (3 = 3 voix)Présents : J TRACHANT, P RICHOMME, C OESLICK,Canton d'Ay : (13 = 13 voix)Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGONDCanton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOTPouvoir : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOITCanton de Verzy : (10 = 10 voix)Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORINPouvoir : F CALLENS à C BENOITCanton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHÉRY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCECanton d'Epernay II (2 = 2 voix)Présents : I BLAISE, M FLOQUET**Excusés // Absents** : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Procès-Verbal de l'élection des Vice-Présidences

Le Bureau ayant été installé, il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidences.

Conformément aux statuts, il est procédé à l'élection de trois Vice-Présidences du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Madame Caroline BENOIT procède à l'appel nominatif des présents.

Madame Caroline BENOIT est assistée par deux assesseurs, Messieurs Claude MAUPRIVEZ et Stéphane LANG

Après avoir donné lecture des articles L5211-9 et L5211-9.1 du CGCT, ainsi que de l'article 9 des statuts du Parc relatif au formalisme de vote, il est procédé à un appel à candidature.

Sont candidates :

Madame Sylvie GERARD MEZIERES	Représentante Conseil Départemental de la Marne
Madame Anne DESVERONNIERES	Déléguée CU Grand Reims
Madame Béatrice MOREAU	Représentante Région Grand Est

Madame Caroline BENOIT, Présidente, étant représentante du Collège territoire (Maire de Saint-Imoges), les candidatures sont conformes aux règles de représentation fixées aux statuts du Parc.

Aucune autre candidature n'étant présentée, Madame Caroline BENOIT propose de dérouler le scrutin à main levée.

L'ensemble du Comité Syndical approuve cette proposition.

Il est procédé à l'élection des trois Vice-Présidentes à main levée, à l'unanimité.

Mesdames Sylvie GERARD-MEZIERES, Anne DESVERONNIERES et Béatrice MOREAU sont élues Vice-Présidentes au premier tour de scrutin et immédiatement installées.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 12/10/2021

La Présidente,

Caroline BENOIT.

**Département de
la Marne**

**Arrondissement
de Reims**

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

Date de convocation :
01/10/2021

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Nombre de membres : 87

♡ en exercice : 87
 ♡ présents : 67
 ♡ votants : 75
 pour : 75
 contre : -
 abstention : -

 ♡ Nombre de voix : 143
 Pour : 143
 Contre : -
 abstention : -

Délibération n° CS 2021-24

Délégations du Comité Syndical au Bureau

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE
Pouvoir : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,
Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ
Pouvoirs : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRANCHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Ay : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOT

Pouvoirs : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT

Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN

Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Epernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau d'

Vu le CGCT, et notamment son article L5211-10,

Considérant que le Comité Syndical peut décider de déléguer certaines de ses attributions au Bureau pour la durée de son mandat, à l'exception :

- Du vote du budget, de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances, des contributions des membres ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant à l'orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant qu'il convient de prendre toute mesure pour faciliter la gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en vue de passer certains actes,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de déléguer au Bureau du Comité Syndical les attributions suivantes :

- Création et fonctionnement des régies de recettes et d'avances concernant les activités du Parc ;
- Conclusion et révision du louage de choses, des conventions de contrat de location, des tarifs de prestations et animations de tous les équipements du Parc ;
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services, qui peuvent être passés sans formalités préalables au-delà du seuil alloué à la Présidence lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- Aliénation, acquisition et échange ainsi que la désaffectation et la mise en réforme des biens du Syndicat Mixte ;
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires ;
- Organiser des actions d'information et manifestations diverses ;
- Désigner des représentants dans des organismes extérieurs ou des comités techniques ;
- Fixer les modalités de recrutement du personnel et modifier le tableau des emplois du Parc ;
- Fixer les modalités relatives aux prestations d'action sociale du personnel ;
- Solliciter des subventions auprès de l'Etat, de collectivités territoriales ou de tout autre organisme ou personne publique ou privée ;
- Attribuer aux communes, associations, organismes et particuliers, des aides, allocations et subventions prévues globalement au budget ;
- Passer des conventions d'objectifs ou de partenariat avec des associations ayant un intérêt général local ;
- Elaborer le programme d'actions et d'équipements du Parc ainsi que leurs évaluations ;
- Fixer les modalités relatives aux frais de voyage en lien avec les programmes d'échange et de partenariat nationaux, européens et internationaux ;
- Réalisation de lignes de trésorerie pour les besoins ponctuels de trésorerie sur la base de 200 000 € maximum.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 12/10/2021

Affiché le :

La Présidente,
Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
01/10/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 67
↪ votants : 75
pour 75
contre : -
abstention : -

↪ Nombre de voix : 143
Pour : 143
Contre : -
abstention : -

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2021-25

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Caroline BENOIT, Présidente

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE
Pouvoirs : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,
Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ
Pouvoirs : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRANCHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Ay : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOT

Pouvoirs : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT

Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN

Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Epernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Délégations de pouvoir du Comité Syndical à la Présidente

Vu le CGCT, et notamment son article L5211-10 ;

Considérant que le Comité Syndical peut décider de déléguer certaines de ses attributions à la Présidente pour la durée de son mandat, à l'exception :

- Du vote du budget, de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances, des contributions des membres ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- Des dispositions portant aux orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant qu'il convient de prendre toute mesure pour faciliter la gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en vue de passer certains actes ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de déléguer à la Présidente du Comité Syndical les attributions suivantes :

- Prendre toute décision relative à la gestion du personnel dans le cadre des crédits prévus au budget à l'exception de celles déléguées au Bureau ;
- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services sans formalité préalable jusqu'à 100 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 500 € TTC ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts ;
- Intenter au nom du Syndicat toutes actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui dans les cas suivants :
 - En demande ou en défense devant tous les degrés de juridiction de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, que ce soit en première instance, en appel, en cassation, au fond ou en référé, y compris les désistements d'actions ou d'instance,
 - Pour déposer plainte et se constituer partie civile au nom du Syndicat.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite fixée par le Comité Syndical, soit 4.500 € TTC ;
- Emettre des avis réglementaires au nom du Syndicat Mixte, prévus par les textes réglementaires en vigueur (Article L333-1 Code de l'environnement du Code de l'environnement modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 48)
- Passer et signer, en règle générale, toute convention ne grevant pas le budget du Parc.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

En cas d'empêchement ou de perte de mandat, ces délégations seront transférées à une Vice – Présidente et ce, jusqu'à l'élection d'une nouvelle Présidence.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, 12/10/2021

La Présidente
Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
01/10/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
 ↪ présents : 67
 ↪ votants : 75
 pour : 75
 contre : -
 abstention : -

 ↪ Nombre de voix : 143
 Pour : 143
 Contre : -
 abstention : -

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2021-26

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Caroline BENOIT, Présidente.

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE

Pouvoirs : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,

Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ

Pouvoirs : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRANCHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Avy : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOT

Pouvoirs : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT

Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN

Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Epernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Frais de mission et de représentation de la Présidente

Vu le CGCT, et notamment les articles L5211-13 et L5211-14,

Les fonctions de la Présidente donnent droit au remboursement des frais (déplacement, repas, etc...) que nécessite l'exécution de celles-ci.

Les frais ainsi engendrés peuvent être remboursés forfaitairement, sur présentation d'un état des frais et des pièces justificatives, dans la limite des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe 1.

Il convient d'autoriser le Comité Syndical à accepter de rembourser les frais de mission et de représentation de la Présidente, et ce pendant toute la durée du présent mandat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

Décide de rembourser les frais de mission et de représentation de la Présidente nécessaires à l'exécution de ses fonctions, durant toute la durée du présent mandat, sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe 1.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 12/10/2021

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT.



The image shows a handwritten signature in black ink over a green circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT DE GESTION DE LA MONTAGNE DE REIMS' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a tree and a building. A small star is visible at the bottom of the stamp.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
01/10/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 67
↪ votants : 75
pour : 75
contre : -
abstention : -

↪ Nombre de voix : 143
Pour : 143
Contre : -
abstention : -

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la

de gestion

SLOW

◆◆◆◆

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-27

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Caroline BENOIT, Présidente.

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE

Pouvoirs : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,

Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ

Pouvoirs : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRANCHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Ay : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOT

Pouvoirs : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT

Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN

Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Epernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Indemnités de fonction de Présidente

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 et L5721-8, relatifs aux indemnités de fonction des élus,

Vu les statuts du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,

Vu le décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 notamment l'article D333-15-1 relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de présidente et de vice-présidentes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, en fonction de la surface cadastrée,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'attribuer une indemnité à la Présidente du PNR au montant maximum de 29 % de l'Indice Brut terminal de la fonction publique, (I-Brut 1027 / I-Majoré - 830), soit 1 127.93 € brut par mois,
- De payer mensuellement cette indemnité,
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget,
- De procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 12/10/2021

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT


ANNEXE – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

NOM	PRENOM	FONCTION	Taux / IB	Montant Brut Mensuel	Ecrêtement (oui/non)
BENOIT	CAROLINE	PRESIDENTE	29%	1 127.93	non

**Département de
la Marne**

**Arrondissement
de Reims**

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la**

Affiché le 

ID : 051-255100075-20211012-CS2021_28-DE

Date de convocation :
01/10/2021

◆◆◆◆
**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 67
↪ votants : 75
pour 75
contre : -
abstention : -

↪ Nombre de voix : 143
Pour : 143
Contre : -
abstention : -

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2021-28

L'an deux mil vingt et un le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Caroline BENOIT, Présidente.

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE

Pouvoirs : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,

Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ

Pouvoirs : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRANCHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Ay : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOT

Pouvoirs : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT

Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN

Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Epernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Procès-Verbal de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent

Entendu le rapport de Madame Caroline BENOIT, Présidente

Vu les dispositions de l'article L1411-5 II du CGCT, prévoyant que le nombre de membres composant la commission d'appel d'offres d'un syndicat mixte est égal à celui prévu pour la composition de la commission d'appel d'offres de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé.

La commission d'appel d'offres est présidée par Madame Caroline BENOIT en tant que Présidente du Parc, ou son représentant désigné.

La commission d'appel d'offres doit également comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Comité Syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame BENOIT procède à l'appel à candidatures.

Liste unique, candidats présentés dans l'ordre :

Membres titulaires		Membres suppléants	
FRANZIN	Christine	SCHWEIN	Alphonse
GERARD-MAIZIERES	Sylvie	ERRE	Pascal
DESVERONNIERES	Anne	THOUVENOT	Pascal
MAZZILLI	Jean-Paul	DE AMORIN	Didier
DIEUDONNE	Dominique	CHOQUET	Brigitte

Aucune autre candidature ou liste de candidats n'étant présentée, Madame BENOIT propose de dérouler le scrutin à main levée.

L'ensemble du Comité Syndical approuve cette proposition.

Les candidats de la liste unique sont élus à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 12/10/2021

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
01/10/2021

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 67
↪ votants : 75
pour 75
contre : -
abstention : -

↪ Nombre de voix : 143
Pour : 143
Contre : -
abstention : -

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la**

◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆

Délibération n° CS 2021-29

L'an deux mil vingt et un, le 12 octobre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Caroline BENOIT, Présidente.

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE

Pouvoirs : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,

Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ

Pouvoirs : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRANCHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Ay : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHEL, J MARQUETTE, P THOUVENOT

Pouvoirs : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT

Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN

Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, T HOWART, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Epernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour publics momentanément absents.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 3-1 relatif au remplacement d'agents publics momentanément absents,

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

« Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 de la présente loi peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois, d'un congé régulièrement octroyé en application du I de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée, des articles 57, 60 sexies et 75 de la présente loi ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur le fondement du premier alinéa sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent. »

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels de droits publics dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- D'autoriser, conformément à l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, que les contrats puissent prendre effet avant le départ de l'agent concerné afin d'optimiser la continuité du service. Madame la Présidente sera chargée de la détermination du délai nécessaire en fonction de la nature du poste, de l'expérience et du profil de l'agent recruté.
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 12/10/2021

Affiché le :

La Présidente
Caroline BENOIT



Montagne de Reims

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU COMITE SYNDICAL
MARDI 12 OCTOBRE 2021
POURCY, 18h

Ont participé au vote :

Collège Conseil Régional : (6 = 36 voix)

Présents : B MOREAU, F LEROY, E QUENARD, P ERRE
Pouvoirs : A ROBINET à F LEROY, C CHEVALIER à B MOREAU

Collège Conseil Départemental : (6 = 36 voix)

Présents : C FRANZIN, S GERARD-MAIZIERES, S LANG, V RONDELLI-LUC, A COULON, A SCHWEIN

Collège Villes-Portes (Châlons-en-Champagne et Epernay) : (2 = 4 voix)

Présents : J RODRIGUES, S GALICHER

Collège Villes-Portes (CU GRAND REIMS) : (5 = 11 voix)

Présents (ex Reims Métropole) : A DESVERONNIERES,
Présents (ex EPCI) : C MAUPRIVEZ

Pouvoirs : M HUTASSE à C MAUPRIVEZ, L MILLER à C MAUPRIVEZ, R BONHOMME à A DESVERONNIERES

Collège Territoire : 65 communes et 3 EPCI (56 = 56 voix)

Communauté de communes (3 = 3 voix)

Présents : J TRANCHANT, P RICHOMME, C OESLICK,

Canton d'Av : (13 = 13 voix)

Présents : F DESFOSSÉ, A MAREIGNER, A BANDOCK, MM ADAM, J NOUVION, L DESCARRIER, R BRUNEL, B BRASSART, F BRISSON, B PITOIS-CHOQUET, C BENOIT, JM GODRON, K SEGOND

Canton de Chatillon sur Marne : (12 = 12 voix)

Présents : P NICOT, D ROBINARD, G PROFIT, S COUDERT, F MALET, G SIBOT, T FALLON, C RICHET, J MARQUETTE, P THOUVENOT
Pouvoirs : E BOULARD à P NICOT, M STOFFER à C BENOIT



Canton de Verzy : (10 = 10 voix)

Présents : G PATTE, B TIXIER, C GARDIEN, B STELMASZYK, C TOULLEC, V JEANTOT, B BEAUFORT, D DIEUDONNÉ, D DE AMORIN
Pouvoir : F CALLENS à C BENOIT

Canton de Ville-en-Tardenois (16 = 16 voix)

Présents : B TARRIDE, V HURBOUC, N BIETTE, J RAYMOND, M MIMIN, MF DAPREMONT, P FOURNIER, E ALLOUCHERY, C PERSEVAL T GUYOT, JP MAZZILLI, J RIBEIRO, N GRILL, Y MARLY, O GORCE

Canton d'Épernay II (2 = 2 voix)

Présents : I BLAISE, M FLOQUET

Participaient également : N SCHELFOUT, A JOBERT, A COSSIEZ, E DUCHATEL, M COURLEUX, E TROUILLE, C CLEMENT, S PARIS, B PERSEVAL, M BAZIN

Excusés // Absents : D LEVEQUE, S. VELARD, G. BOUTILLIER, J. NIZIOLEK, G. KUCYBALA // Y. PATIS, J. PIERLOT, C. FORT
V. TRIBAUT, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Introduction

Accueil des membres
du Comité Syndical

> Interventions :

Sylvie GERARD-
MAIZIERES (VP),
Caroline BENOIT (VP)
et Eric LALLEMENT
(Directeur-adjoint)

• L'assemblée du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réunie en session ordinaire à la Maison du Parc – en l'absence de Dominique LEVEQUE - sous les présidences de Mesdames Sylvie GERARD-MAIZIERES (Vice-Présidente du Parc et Conseillère Départementale) et Caroline BENOIT (Vice-Présidente du Parc et Maire de la commune de Saint-Imoges).

• Olaf HOLM - Directeur du Parc – s'excuse de son absence en raison de l'hospitalisation en urgence de son mari le même jour. M Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint, le remplace pour animer la séance.

• L'assemblée s'ouvre avec l'accueil des nouveaux membres du Comité Syndical, suite aux élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 :

o Les membres titulaires, désignés par le Département de la Marne sont :

- Annie COULON
- Christine FRANZIN
- Sylvie GERARD MAIZIERES
- Stéphane LANG
- Véronique RONDELLI-LUC
- Alphonse SCHWEIN

o Les membres titulaires, désignés par la Région Grand-Est sont :

- Cédric CHEVALIER
- Pascal ERRE
- Franck LEROY
- Béatrice MOREAU
- Éric QUENARD
- Arnaud ROBINET



- Les Présidentes de séance informent d'un changement de désignation du Délégué Titulaire pour la commune d'Ay-Champagne (collège territoire) : démission de Thierry BOUYE ; Dominique LEVEQUE le remplace dans sa fonction de délégué titulaire du Parc de la Montagne de Reims.
- M. LALLEMENT informe que M. LEVEQUE a transmis un courrier au Parc ce matin (12 octobre) en demandant un envoi par mail à tous les membres du Comité Syndical dans lequel il – Président sortant – explique les raisons pour lesquelles il ne se présente pas à la Présidence du Parc.
- Ce mail a été transmis en début d'après-midi, et pour ceux n'en ayant pas pris connaissance, à la demande des Vice-Présidentes, M. LALLEMENT lit le courrier de M. LEVEQUE. (voir en annexe du compte rendu).
- Compte tenu des élections partielles à réaliser, les Vice-Présidentes proposent d'aborder des actualités du Parc dans la partie « projets en cours » de l'ordre du jour. L'assemblée valide ce changement.

**Compte rendu du
Comité Syndical du
15/06/2021**

- Le compte-rendu de la séance du 15 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS

Election du Président
> Présentation Eric
LALLEMENT, Directeur-
adjoint

- Le Comité syndical procède aux élections. En présence d'un Président de séance (Alphonse SCHWEIN), deux assesseurs sont nommés (M. MAUPRIVEZ, M. LANG).
- Le Président de séance après avoir donné lecture des articles L.5222-2, L5211-8, L5211-9 et L5211-9.1 du CGCT, ainsi que de l'article 9 des statuts du Parc relatif au formalisme de vote, a procédé à un appel à candidature. Seule Caroline BENOIT est candidate.
- Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	75
Nombre de voix	143
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de voix exprimées	143
Majorité Absolue	72

- Ont obtenu : Madame Caroline BENOIT – 127 voix, Monsieur Dominique LEVEQUE 2 voix - 14 bulletins blancs
- Madame Caroline BENOIT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims au premier tour de scrutin et est immédiatement installée.

**La délibération CS 2021-21 acte l'élection de Madame Caroline BENOIT en tant que Présidente du
Parc naturel régional de la Montagne de Reims.**



- Conformément aux statuts, il est procédé à l'élection partielle des membres du bureau du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en prenant en compte l'élection de la nouvelle Présidente.
- Monsieur Eric LALLEMENT rappelle que le Bureau du Comité Syndical est composé de 21 membres du Comité Syndical dont 15 postes toujours pourvus à ce jour : La Présidente (C. BENOIT, déléguée commune), les représentants de la CU Grand Reims, de la ville d'Épernay et de l'Agglomération de Châlons ainsi que les autres délégués du collège territoire.
- Il reste 6 postes à définir suite aux élections départementales et régionales récentes (3 représentants pour le Département Marne et 3 pour la Région Grand Est).
- A l'issue de la phase de concertation, sont élus membres du Bureau du Comité Syndical :

Présidente (1)	Mme Caroline BENOIT		
	Mme MOREAU	M. LEROY	M. ROBINET
	Mme GERARD-MAIZIERES	M. LANG	Mme FRANZIN
Membres (20)	Mme PITOIS-CHOQUET	M. THOUVENOT	M. PIERLOT
	M. RAYMOND	M. MAZZILLI	M. BEAUFORT
	M. DIEUDONNE	Mme FLOQUET	Mme OESLICK
	M. RICHOMME	Mme MILLER	Mme DESVERONNIERES
	M. RODRIGUES	Mme GALICHER	

La délibération CS 2021-22 acte la composition des 21 membres du Bureau.

- Le Bureau ayant été installé, il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidences.
- Madame Caroline BENOIT, Présidente, étant représentante du Collège territoire (Maire de Saint-Imoges), les candidatures à ces postes sont conformes aux règles de représentation fixées aux statuts du Parc.
- Sont candidates :

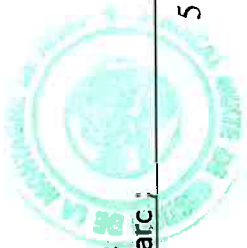
Madame Sylvie GERARD MEZIERES	Représentante Conseil Départemental de la Marne
Madame Anne DESVERONNIERES	Déléguée CU Grand Reims



Election des membres du Bureau du Comité Syndical
> Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint

Election des Vice-Présidents
> Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint

	<p style="text-align: center;">Madame Béatrice MOREAU Représentante Région Grand Est</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comme prévu par les statuts du Parc, et constatant l'absence d'autres candidatures, Mme BENOIT propose l'élection des Vice-Présidentes à main levée. Aucun membre de l'assemblée ne s'oppose à cette proposition. • Les trois Vice-Présidentes sont élues à l'unanimité par le Comité Syndical du Parc. <p style="text-align: center;">La délibération CS 2021-23 acte l'élection de Mmes DESVERONNIERES, GERARD MEZIERES et MOREAU en tant que Vice-Présidentes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.</p>
<p style="text-align: center;">GESTION DU PARC</p> <p>Délégations de pouvoirs du Comité Syndical au Bureau du Comité Syndical > Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vu le CGCT, et notamment son article L5211-10, Considérant que le Comité Syndical peut décider de déléguer certaines de ses attributions au Bureau pour la durée de son mandat, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"> o Du vote du budget, de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances, des contributions des membres ; o De l'approbation du compte administratif ; o Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ; o Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ; o De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ; o De la délégation de la gestion d'un service public ; o Des dispositions portant à l'orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville. • Considérant qu'il convient de prendre toute mesure pour faciliter la gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en vue de passer certains actes ; • Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de déléguer au Bureau du Comité Syndical les attributions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> o Création et fonctionnement des régies de recettes et d'avances concernant les activités du Parc ; o Conclusion et révision du louage de choses, des conventions de contrat de location, des tarifs de prestations et animations de tous les équipements du Parc ; o Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services, qui peuvent être passés sans formalités préalables au-delà du seuil alloué à la Présidence lorsque les crédits sont prévus au budget ; o Aliénation, acquisition et échange ainsi que la désaffectation et la mise en réforme des biens du Syndicat Mixte ; o Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires ; o Organiser des actions d'information et manifestations diverses ; o Désigner des représentants dans des organismes extérieurs ou des comités techniques ; o Fixer les modalités de recrutement du personnel et modifier le tableau des emplois du Parc ; 	



- o Fixer les modalités relatives aux prestations d'action sociale du personnel ;
- o Solliciter des subventions auprès de l'Etat, de collectivités territoriales ou de tout autre organisme ou personne publique ou privée ;
- o Attribuer aux communes, associations, organismes et particuliers, des aides, allocations et subventions prévues globalement au budget ;
- o Passer des conventions d'objectifs ou de partenariat avec des associations ayant un intérêt général local ;
- o Elaborer le programme d'actions et d'équipements du Parc ainsi que leurs évaluations ;
- o Fixer les modalités relatives aux frais de voyage en lien avec les programmes d'échange et de partenariat nationaux, européens et internationaux ;
- o Réalisation de lignes de trésorerie pour les besoins ponctuels de trésorerie sur la base de 200 000 € maximum.

Délibération CS 2021-24 est adoptée à l'unanimité.

- Vu le CGCT, et notamment son article L5211-10 ;
- Considérant que le Comité Syndical peut décider de déléguer certaines de ses attributions à la Présidente pour la durée de son mandat, à l'exception :
 - o Du vote du budget, de la fixation des taux ou tarifs des taxes et redevances, des contributions des membres ;
 - o De l'approbation du compte administratif ;
 - o Des dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15 ;
 - o Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat ;
 - o De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
 - o De la délégation de la gestion d'un service public ;
 - o Des dispositions portant aux orientations en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
- Considérant qu'il convient de prendre toute mesure pour faciliter la gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en vue de passer certains actes ;
- Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de déléguer à la Présidente du Comité Syndical les attributions suivantes :
 - o Prendre toute décision relative à la gestion du personnel dans le cadre des crédits prévus au budget à l'exception de celles déléguées au Bureau ;
 - o Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, fournitures et services sans formalité préalable jusqu'à 100 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - o Passer les contrats d'assurance ;
 - o Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Délégations de pouvoirs du Comité Syndical à la Présidente du Comité Syndical
 > Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint



- o Décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 500 € TTC ;
- o Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice et experts ;
- o Intenter au nom du Syndicat toutes actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui dans les cas suivants :
- o En demande ou en défense devant tous les degrés de juridiction de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, que ce soit en première instance, en appel, en cassation, au fond ou en référé, y compris les désistements d'actions ou d'instance,
- o Pour déposer plainte et se constituer partie civile au nom du Syndicat.
- o Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules syndicaux dans la limite fixée par le Comité Syndical, soit 4.500 € TTC ;
- o Emettre des avis réglementaires au nom du Syndicat Mixte, prévus par les textes réglementaires en vigueur (Article L333-1 Code de l'environnement du Code de l'environnement modifié par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 48)
- o Passer et signer, en règle générale, toute convention ne grevant pas le budget du Parc.

La délibération CS 2021-25 adoptée à l'unanimité

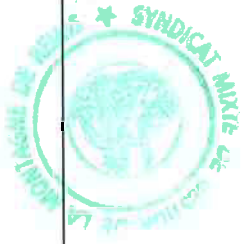
- Vu le CGCT, et notamment les articles L5211-13 et L5211-14,
- Les fonctions de la Présidente donnent droit au remboursement des frais (déplacement, repas, etc...) que nécessite l'exécution de celles-ci.
- Les frais ainsi engendrés peuvent être remboursés forfaitairement, sur présentation d'un état des frais et des pièces justificatives, dans la limite des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe 1.
- Il convient d'autoriser le Comité Syndical à accepter de rembourser les frais de mission et de représentation de la Présidente, et ce pendant toute la durée du présent mandat.
- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide de rembourser les frais de mission et de représentation du de la Présidente nécessaires à l'exécution de ses fonctions, durant toute la durée du présent mandat, sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat appartenant au groupe 1.

La délibération CS 2021-26 est adoptée à l'unanimité.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 et L5721-8, relatifs aux indemnités de fonction des élus, Vu les statuts du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, Vu le décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 notamment l'article D333-15-1 relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Présidence et de vice-présidence du Parc naturel régional de la Montagne de Reims en fonction de la surface cadastrée,

Frais de mission et de représentation de la Présidente
> Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint

Indemnité de la Présidente
> Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint



- Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- o D'attribuer une indemnité à la Présidente du PNR au montant maximum de 29 % de l'Indice Brut terminal de la fonction publique, (I-Brut 1027 / I-Majoré - 830), soit 1 127.93 € brut par mois,

La délibération CS 2021-27 est adoptée à l'unanimité.

- Les Vice-Présidences ne donnant pas lieu à ce jour à versement d'une indemnité, Mme BENOIT indique qu'elle souhaite engager prochainement une concertation avec les nouvelles vice-Présidentes concernant le rôle de chacune et une nouvelle proposition de versement d'indemnité de Présidence / Vice-Présidence dans le cadre de l'enveloppe financière dédiée.

Commission d'Appel d'offres

> Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint

- La commission d'appel d'offres doit donc comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du Comité Syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Madame Caroline BENOIT est Présidente de la Commission d'Appel d'offres,
- Madame Caroline BENOIT procède à l'appel à des candidatures. La liste unique des candidats est présentée dans l'ordre :

Membres titulaires		Membres suppléants	
FRANZIN	Christine	SCHWEIN	Alphonse
GERARD-MAIZIERES	Sylvie	ERRE	Pascal
DESVERONNIERES	Anne	THOUVENOT	Pascal
MAZZILLI	Jean-Paul	DE AMORIN	Didier
DIEUDONNE	Dominique	PITTOIS-CHOQUET	Brigitte

- Les candidats de la liste unique sont élus à l'unanimité

La délibération CS 2021-28 acte l'élection de la Commission d'Appel d'Offres du Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Autorisation de recrutement d'agents pour remplacement temporaire

- Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements - mentionnés à l'article 2 de la présente loi - peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels.
- Madame la Présidente propose au Comité syndical, l'autorisation de recruter des agents contractuels de droits publics dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles (notamment congés maternités)



<p>> Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente sera chargée de déterminer les niveaux de recrutement et la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. • Les contrats pourront prendre effet avant le départ de l'agent concerné afin d'optimiser la continuité du service. Madame la Présidente sera chargée de la détermination du délai nécessaire en fonction de la nature du poste, de l'expérience et du profil de l'agent recruté.
<p>Actualités</p> <p>> Présentation Eric LALLEMENT, Directeur-adjoint</p>	<p style="text-align: center;">La délibération CS 2021-29 est adoptée à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Projet LIFE Biodiv' Est, portée par la Région Grand Est, ce projet répond aux enjeux de la Stratégie Régionale de la Biodiversité, pour une période de 9 ans (2022-2030). Il réunira 16 co-bénéficiaires (dont le PNR de la Montagne de Reims) pour la conduite d'actions pilotes sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique. Sur ce sujet des milieux forestiers, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims sera le chef de file de programme. Les financements permettront la création d'un poste pour mener des travaux expérimentaux sur des sites régionaux dont le site du Vertin (propriété du Parc) et la création de 200 hectares d'îlots de sénescence dans la région, • L'atlas de la biodiversité communale (programme de 3 ans (06/2019-06/2022) financé par l'Office Français de la Biodiversité) est mené sur 18 communes du Parc. Les communes bénéficiaires témoignent d'une belle expérience et d'un partage intéressant de connaissances. Cette étude a permis d'améliorer les connaissances sur le terrain ; de mobiliser et sensibiliser les élus, d'identifier des enjeux locaux et de valoriser, préserver et restaurer certains milieux. Un appel aux nouvelles communes est lancé pour l'année 2023 afin de voir dans quelles conditions techniques et financières ce programme pourrait être poursuivi. • Clarisse PERRIN (chargée du Projet Alimentaire Territorial) vient présenter les conclusions du dernier séminaire « Projet alimentaire territorial » (PAT) du 21 septembre qui a réuni 56 participants (élus, agriculteurs, gestionnaires des cuisines collectives, services, collectivités...). Il a permis de partager le diagnostic et de réfléchir sur les actions à mettre en place. • Des travaux de rénovation ont été réalisés courant 2021 pour améliorer l'accueil de la Maison du Parc. • Représentations - grand-public et scolaire - de la pièce « Arbres modestes ». C'est une création artistique, du théâtre d'objets, qui a pour vocation de parler de notre forêt hier, aujourd'hui et demain. Une création de la Compagnie Volpinex, sur commande de la MJC Intercommunale d'Aÿ et du Parc. • Cette année la Rando' du Parc a accueilli environ 450 randonneurs sur le site de Chatillon-sur-Marne. • De nouvelles vidéos viennent s'ajouter à la campagne de promotion pour le Tourisme Durable en Montagne de Reims. Elles sont utilisées pour promouvoir les activités de pleine nature et sont réalisées en partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme et l'Office de tourisme du Grand Reims. Ces Vidéos sont accessibles sur la chaîne YouTube du Parc de la Montagne de Reims et diffusées sur les réseaux sociaux du Parc et des partenaires. • A l'occasion de la fête de la Pomme Edition 2021, la Maison du Parc (Pourcy) a accueilli 2 000 visiteurs, un record pour cette manifestation annuelle. Organisée le Dimanche 10 octobre, les visiteurs ont pu déguster divers produits autour de la pomme, découvrir le marché des producteurs (de plus en plus important), flâner dans le verger et profiter de spectacles et de stands sur la biodiversité.



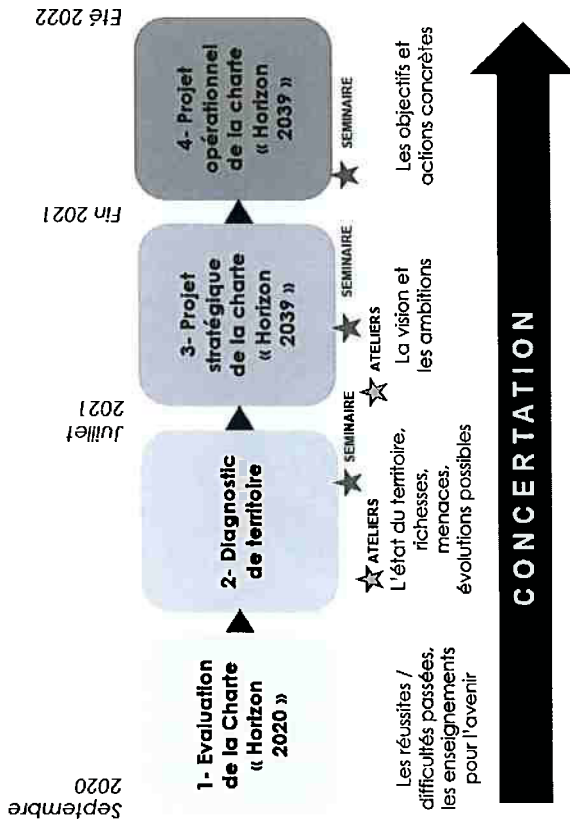
- Concernant la vente du Domaine de Commétreuil, les derniers éléments factuels depuis le 15 juin sont les suivants :
 - La délibération du 31 mars 2021 a été transmise au Contrôle de la Légalité, sans observation reçue,
 - M. TAITTINGER a déposé un recours devant le Tribunal Administratif ; Le PNR a déposé un mémoire de réponse ; la société BARN HOTEL a également été sollicitée par le Tribunal administratif pour déposer un mémoire de réponse,
 - La société BARN HOTEL a confirmé son projet, malgré le recours
 - La CU du Grand Reims a approuvé le lancement de la révision alléguée du PLU de la commune de Bouilly.

Révision de la Charte : validation du rapport d'évaluation et diagnostic territorial
 > Présentation par Marie LENFANT, Chargée de mission « Révision Charte »

- Marie LENFANT rappelle que par délibération du 13 février 2020 le Syndicat Mixte du Parc s'est engagé dans la révision de la Charte « Objectif 2020 » pour demander à la Région Grand Est le renouvellement de son classement qui expire en avril 2024.
- Dans ce cadre, le Parc de la Montagne de Reims doit constituer un dossier de révision, composé de différents documents, afin de renouveler son classement en Parc naturel régional pour 15 nouvelles années (Article R.333-1 à 16 du Code de l'environnement). Ce dossier de révision contient :
 - Des études préalables : un diagnostic actualisé du territoire et un bilan évaluatif de la Charte en vigueur ;
 - Un nouveau projet de Charte ;
 - Un plan du Parc ;
 - Des annexes (rapport d'évaluation environnementale, projets de statuts du Syndicat Mixte...)
- Le Parc mène, depuis un an, une concertation à différentes échelles afin de produire l'ensemble de ces éléments en impliquant au maximum tous les acteurs du territoire.



LES GRANDES ETAPES



- Les études préalables (diagnostic actualisé et bilan évaluatif) viennent d'être finalisées. Ces études préalables présentent les enjeux identifiés sur le territoire auxquels il faudra répondre via la future Charte ainsi que des recommandations pour l'élaboration de cette dernière.
- Après consultations des partenaires (EPCI, Mission UNESCO, Région, Comité Champagne, ...), le 8 septembre 2021, le Comité de pilotage de la révision de la Charte s'est réuni à la Maison du Parc pour pré-valider les deux documents déjà produits. Ce temps d'échange entre élus, Présidents de structures et techniciens a permis de soulever certains points d'amélioration dans les études. Les 29 participants ont approuvé les documents présentés.

- Sur la base de cet avis favorable, il s'agit désormais de valider ensemble ces éléments en Comité Syndical qui servira de socle pour l'élaboration de la prochaine Charte qui commencera à l'automne 2021.
- Mme LENFANT rappelle que les membres du Comité Syndical ont reçu en amont de la réunion une synthèse des principaux éléments du bilan et du diagnostic (synthèse des enjeux, synthèse du bilan évaluatif et recommandations pour l'élaboration de la future Charte). Pour ceux qui le souhaitent, les documents complets sont disponibles sur le blog de révision de la Charte de la Région de la Mayenne de la Région de la Mayenne <https://montagnederiems2039.fr/2021/08/31/etudes-prealables-une-premiere-etape-qui-touche-a-sa-fin/>
- Actuellement, le Parc est en attente de quelques précisions de la part des services de l'Etat (DREAL) pour savoir s'il est nécessaire d'apporter des modifications à la marge pour améliorer la qualité des documents

	<p>(ajouts de quelques indicateurs, liens avec le territoire, illustrations). Ces modifications ne mettront pas en question les grandes lignes des documents.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme LENFANT présente les éléments essentiels des documents par un power point. • A l'issue de cette présentation, Mme BENOIT invite les élus présents à faire connaître leur avis, observations et demandes de précisions. • Les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité le bilan évaluatif et le diagnostic du territoire qui constituent les études préalables du dossier de renouvellement de la Charte « Objectif 2039 ». En fonction des retours des services de l'Etat, des modifications peuvent être apportées. Sur cette base, le Comité Syndical autorise l'équipe technique à poursuivre en travaillant sur le projet stratégique de la Charte, prochaine étape de la révision de la Charte.
<p>Agenda</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda des instances : <ul style="list-style-type: none"> ○ Mardi 1er Février 2022, Comité syndical (Débat d'Orientation Budgétaire) ○ Mardi 22 Mars 2022, Comité syndical (vote des budgets) ○ Mardi 28 juin, Comité syndical

La séance est levée à 20h30

Fait à Pourcy, le Mardi 12 octobre 2021
Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Compte rendu approuvé à l'unanimité le 1^{er} février 2022



COMITE SYNDICAL – SOMMAIRE ANNEE 2022

N° Délib	Date	Objet	
CR 12102021	01/02/22	CR DU CS 12_10_2021 APPROUVE LE 01_02_2022	
CS 2022-01		DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022	
CS 2022-02		APPROBATION PROJET STRATEGIQUE DE LA CHARTE OBJECTIF 2039	
CR 01022022	21/03/22	CR DU CS 01_02_202 APPROUVE LE 21_03_2022	
CS 2022-03		VOTE DU CA 2021 - BUDGET PRINCIPAL	
CS 2022-04		VOTE DU CA 2021 - BUDGET ANNEXE	
CS 2022-05		APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET PRINCIPAL	
CS 2022-06		APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - BUDGET ANNEXE	
CS 2022-07		AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2021 - BUDGET PRINCIPAL	
CS 2022-08		AFFECTATION DEFINITIVE DE L'EXERCICE 2021 - BUDGET ANNEXE	
CS 2022-09		APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL	
CS 2022-10		APPROBATION PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE	
CS 2022-11		CONTRIBUTION STATUTAIRE DES COLLECTIVITES MEMBRES 2022	
CS 2022-12		DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR EQUILIBRER LE BUDGET ANNEXE DU DOMAINE DE COMMETREUIL ET DU CIN POUR L'ANNEE 2021	
CS 2022-13		RECRUTEMENT AU POSTE DE TECHNICIEN ZONES HUMIDES	
CS 2022-14		PROLONGATION DU CONTRAT DE LA TECHNICIENNE ATLAS BIODIVERSITE COMMUNALE	
CS 2022-15		SUITE EVOLUTION INTERNE - RECRUTEMENT AU POSTE DE TECHNICIENNE TRAME VERTE ET BLEUE	
CS 2022-16		VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL A PROJET HAIES ET VERGERS EDITION 2022	
CS 2022-17		28/06/22	INDEMNITES DE FONCTION PRESIDENCE ET VICE-PRESIDENCES
CS 2022-18			DECISION MODIFICATIVE 2_2022 BUDGET PRINCIPAL
CR 28062022	15/11/22	CR DU CS DU 28_06_2022 APPROUVE LE 15_11_2022	
CS 2022-19		COLLABORATION REIMS HABITAT	
CS 2022-20		PROJET EDUCATIF « CITE EDUCATIVE COLBERT TROIS FONTAINES »	
CS 2022-21		PROJET EDUCATIF GRAND REIMS 2023-2024	
CS 2022-22		DEMANDE DE FINANCEMENT PROJET DE VILLE EPERNAY	
CS 2022-23		DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2023 DREAL	
CS 2022-24		DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL	
CS 2022-25		DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE	
CS 2022-26		ADOPTION NOMENCLATURE M 57	
CS 2022-27		PRISE EN CHARGE DEPLACEMENT SEMINAIRE ALIMENTATION	



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU COMITE SYNDICAL
MARDI 1^{er} FEVRIER 2022
POURCY, 18h, EN VISIOCONFERENCE**

Ont participé aux votes :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, A. MAREIGNER, D. LEVEQUE, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, J. PIERLOT, B. TIXIER, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, S. MIGNON, E. ALLOUCHERY, B. BRASSART, F. BRISSON, G. SIBOT, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, C. RICHET, C. TOULLEC, C. BENOIT, G. KUCYBALA, M. FLOQUET, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. STOFFER, M. HUTASSE, R. BONHOMME, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, M. TELLIER, K. SEGOND, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. SCHWEIN à S. GERARD-MAIZIERES

Etaient excusés // Absents : S. GALICHER, A. DUMARET, P. BAUDIN, L. CATTET, V. JEANTOT, P. RICHOMME // A. ROBINET, C. CHEVALIER, E. QUENARD, P. ERRE, F. DESFOSSÉ, B. TARRIDE, S. VELARD, P. NICOT, D. ROBINARD, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, S. COUDERT, J. NIZIOLEK, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, E. BOULARD, C. GARDIEN, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, N. GRILL, C. MAHUT, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, O. GORCE, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

Participaient également : L. LIEBART, T. HOWARTH, L. DESCARRIER, C. ARTICLAUT, J. LUCBEREILH, L. BIDAULT, L. BIDAULT, M. BAZIN

Introduction Accueil des membres du Comité Syndical	<ul style="list-style-type: none">L'assemblée du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réunie en session ordinaire à la Maison du Parc, sous la Présidence de Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et Maire de la commune de Saint-Imoges.
---	---



<p>> Interventions : Caroline BENOIT, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A titre exceptionnel et en réponse aux restrictions sanitaires en vigueur, l'assemblée du Comité syndical s'est réunie en visioconférence, le 1^{er} février 2022 sur le logiciel Zoom. L'enregistrement vidéo de l'assemblée du CS du 1^{er} Février est en accès libre sur la chaîne Youtube du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, et en cliquant ici. • Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 18h04, le Comité Syndical peut valablement délibérer. La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et présente les différents points de l'ordre du jour. Il n'y a pas de modification de l'ordre du jour. • La Présidente laisse la parole à Olaf HOLM – Directeur du Parc. Olaf HOLM renouvelle ses excuses concernant son absence lors de la dernière assemblée du CS évoquant des raisons personnelles qui ne lui ont pas permis d'être présent le 12 octobre. Il félicite pour leur investiture : Madame la Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Caroline BENOIT – et Mesdames les Vice-Présidentes – Sylvie GERARD-MAIZEIRES, Beatrice MOREAU et Anne DESVERONNIERES – et leur souhaite un bon mandat. • Les règles de participation et de délibération sont rappelées. Pour voter : seuls les membres souhaitant voter contre le projet de délibération ou souhaitant s'abstenir seront invités à manifester leur intention. • Suite à l'installation et la mise en service de la fibre en Décembre 2021, les instances du Comité syndical organisées en visioconférence seront dorénavant enregistrées et pourront être visionnées sur la chaîne Youtube du Parc, accessible en cliquant ici ! La Maison du Parc ne bénéficiant pas d'un débit internet suffisant pour enregistrer et diffuser les instances du Comité syndical jusqu'à cette date, l'enregistrement et la diffusion des instances du Comité syndical n'a pu se mettre en place qu'à ce jour. • La Présidente rappelle que les instances du Comité syndical sont ouvertes par principe au public.
<p>Compte rendu du Comité Syndical du 12/10/2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A la demande de Claude MAUPRIVEZ, une modification est apportée sur la page 10 (dernière phrase du 1^{er} paragraphe), soit comme suit : « La CU du Grand Reims a approuvé le lancement de la révision allégée du PLU de la commune de Bouilly. Le compte-rendu de la séance du 12 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.
<p>ACTUALITE</p>	
<p>Retours sur les réunions de Bureau et C.S > Présentation Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente revient sur les 3 dernières réunions de Bureau (16/11/2021, 14/12/2021, 25/01/2022), dont l'objet est le fonctionnement quotidien du Parc. • Il a donc été question lors de ces réunions de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Valider des demandes de financements pour assurer la poursuite des projets (Agence de l'eau, financements européens LIFE, contrat de ville Epernay, Département de la Marne, Région Grand Est, Etat-DREAL, ...)

	<ul style="list-style-type: none"> o Permettre des recrutements nécessaires pour mettre en œuvre des projets (chargé de mission LIFE, Ambassadeur Alimentation Durable, chargé de mission transition énergétique,...) o Mettre en place des outils de gestion et dispositifs (adhésion à l'assurance statutaire, remerciements du personnel à la fin de l'année, suivi tableau des emplois,...) o Etudier les indemnités de la Présidente et des Vice-Présidentes : le travail est en cours. <ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau a également échangé sur l'orientation des projets à venir, pour : <ul style="list-style-type: none"> o Débattre et proposer des orientations du projet stratégique de la future Charte o Préparer la réflexion sur la place des énergies renouvelables dans l'avenir du Parc (photographie de l'existant, potentiel, regroupement des infos sur les ENR,...) o Valider les programmes d'actions 2022 qui s'inscrivent dans la Convention Pluriannuelle d'Objectifs Région – Département – Parc. o Concernant le « Domaine de Commétreuil », il n'y a pas de nouveautés par rapport à la situation présentée lors du dernier Comité Syndical. • Tous les comptes-rendus et documents sont accessibles à la Maison du Parc et sur le site internet (en cliquant ici !).
<p>Revue de presse > Présentation Marion COLOMBET</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bilan presse 2021 est présenté au Comité syndical. Il est évoqué une belle couverture de presse locale en 2021, avec 125 articles comptabilisés, les sujets les plus évoqués sont : 1/ Commétreuil, 2/ la forêt, 3/ l'appel à projet « Haies et Vergers », 4/ la révision de la Charte et le Topoguide de la Montagne de Reims. • Concernant Commétreuil, M. LANG propose en attendant la réalisation de la vente, de rouvrir le domaine au public pour que les usagers puissent profiter de ces espaces de nature. En réponse, la Présidente précise que le gardiennage actuel n'est pas adapté au contrôle du public, et que le site ne satisfait plus aux obligations pour recevoir du public (sécurité, assurances, ...). En conséquence, Mme Caroline BENOIT – Présidente – répond qu'elle ne peut répondre favorablement à cette demande, mais évoque la possibilité pour les usagers de profiter des nombreux espaces de nature en libre accès sur le territoire de la Montagne de Reims, notamment en se procurant à la Maison du Parc, le Topoguide (et ses 20 boucles de randonnée), la carte du découverte ou le livret Vignotrésor.
<p>Actualité > Présentation Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux sociaux continuent leur ascension ! Le compte Facebook du Parc compte 8.600 fans (vs 7.000 en début 2021 - 1^{er} compte en nombre de fans parmi les comptes Facebook des Parcs du Grand Est). Le compte Instagram du Parc compte 2226 fans (vs 1600 en début 2021). • Un nouveau clip vidéo pour vivre l'expérience en Montagne de Reims est présenté. Il valorise les activités de pleine nature et la pratique du vélo sur route. Cette vidéo est en ligne sur la chaîne Youtube du Parc et a été réalisée en collaboration avec l'OT du Grand Reims et l'ADT Marne (avec le soutien financier du Département de la Marne et de la Région Grand Est). La Présidente invite les membres du Parc à faire partager cette vidéo.



	<ul style="list-style-type: none"> • Le lancement officiel de l'événement « La grande traversé du Parc » est annoncé. Il est organisé le Dimanche 22 mai autour de 3 boucles de randonnée et de haltes festives le long de la ligne des bulles (au départ des 3 gares de Rilly-la-Montagne, Germaine et Ay Champagne). Pour organiser cet évènement, le Parc a besoin d'importants moyens humains ; la Présidente du Parc lance un appel au bénévolat pour soutenir l'équipe du Parc dans l'organisation de cette journée. • Deux nouveaux épisodes « Des habitants ont du talent » sont diffusés sur la chaine Youtube du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (communes d'Ambonnay et de Verzenay). • Le tout premier livret sur la pollution lumineuse est sorti. Réalisé à l'issue de l'exposition lumineuse (en prêt à la Maison du Parc), ce guide pratique est destiné aux élus qui souhaitent lutter contre la pollution lumineuse au sein de leur collectivité. Il est accessible sur le <u>site Internet du Parc (version numérique, cliquez-ici !)</u> ou en libre-service à la Maison du Parc. • Ce point se termine sur la journée « La biodiversité dans mon mandat d'élu » organisée le 8 mars, avec la possibilité pour les élus de s'inscrire pour participer au séminaire, organisé à la Maison des océans à Paris (possibilité de poser vos questions à cette adresse seminaire@genie-ecologique.fr).
--	---

PAROLES AUX COMMUNES ET PARTENAIRES DU PARC

<p>« Pour des Nouvelles Ruralités » > Dossier suivi par Caroline FENEUIL, architecte > Intervention de Jean-Marie ALLOUCHERY, Maire de Chamery</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur ALLOUCHERY – Maire de Chamery – prend la parole pour présenter le projet « Pour des Nouvelles Ruralités », conduit sur la commune en 2020/2021. Les élus et les habitants ont bénéficié d'une restitution organisée le 13 novembre 2021. • Cette résidence a pour objet de travailler sur la réhabilitation de la Mairie (fermeture de l'école, mise aux normes d'accessibilité, rénovation thermique, réaménagement du secrétariat) et la poursuite de la rénovation de la place du village (abribus à démolir, repenser l'aménagement en lien avec « le jardin des sens » situé en contrebas). Le but de ce type de projet est d'associer les habitants à la réflexion, pour redonner du dynamisme à la vie associative et vitaliser le centre du village. • Elle a été réalisée en concertation avec les élus de la commune, les collectivités locales (commune, Grand Reims, pôle territorial de Gueux), l'architecte des bâtiments de France et l'architecte du PNR • La résidence a été menée par le collectif d'architectes Parisiens, composé de : Paul REYRE et Guillaume SALEIL, (architectes mandataires de la résidence - Agence SERA) ; Salomé RIGAL (architecte et enseignante) ; puis Pierre-Alexandre SOULAT (architecte et illustrateur). • Un consensus est rapidement apparu pour faire du bâtiment de la mairie-école un lieu de vie : un lieu pour la vie associative, pour des évènements ponctuels, pour un bar associatif, pour un commerce de proximité...
---	--

Concernant le projet de la place, les propositions d'aménagement font encore débat. La résidence a également permis de donner un nouveau souffle à la vie associative du village.

- Il est rappelé au Comité syndical que le financement de cette étude est réalisé dans le cadre d'un projet interparc avec la région et les 6 parcs de la région Grand Est. Cette résidence d'architecture et de paysages a pour objectif de dynamiser les centres bourgs. La commune de Chamery est le premier site pilote dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. La prochaine commune concernée sera Trépaill.

GESTION DU PARC

D.O.B 2022

> Présentation Laure MILLER, Déléguée

> Dossier suivi par Éric LALLEMENT, Directeur-adjoint

- La Présidente rappelle que tous les éléments du DOB 2022 ont été envoyés en même temps que la convocation. Les 2 budgets présentés sont : le budget principal et le budget annexe, ce dernier correspond au centre d'initiation à la nature.
- Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2022 est présenté au Comité syndical par Madame MILLER, Présidente de la commission finances.
- Pour chaque Budget il est évoqué les points suivants :
- Le Budget Annexe – CIN :
 - Le budget annexe représente environ 100 000 € de déficit par an. Il est pris en charge depuis 2013 par la Région Grand Est et le Département de la Marne. Le bâtiment est vieillissant, des travaux de rénovation (comme la toiture) sont possibles.
 - Concernant la vente du Domaine :
La procédure de révision allégée est en cours,
La décision du tribunal administratif concernant l'appel - présenté par M. Taittinger - est en attente.
L'inscription au fichier immobilier réalisée par Artestate est à solutionner.
 - Dans l'attente de la vente, le déficit se poursuit.
- Le Budget Principal :
 - La masse salariale est la partie la plus importante du Budget : 2/3 des dépenses de fonctionnement.
 - Le budget est présenté en 3 parties analytiques : financement par les contributions statutaires ; financement spécifique à l'éducation à l'environnement ; financement « programme d'action ».
 - Concernant la partie statutaire, les recettes et les dépenses représentent environ 900 000 € par an. Cette partie sera en équilibre en 2021.
 - Concernant 2022, en raison de l'inflation des prix et du Glissement Vieillesse Technicité et en l'absence de la revalorisation des contributions statutaires (proposition de maintien des contributions 2022 au niveau de 2021), cette partie ne sera pas équilibrée.
 - En ce qui concerne le financement du pôle EEDD : les subventions du Département et de la Région permettent de faire diminuer (d'environ 50%) le coût d'une journée d'animation facturée à l'école (soit



	<p>environ de 700 € à 350 €). En 2021, malgré les contraintes sanitaires, nous constatons une amélioration très sensible de l'activité par rapport à 2020 (déficit -30 K€) pour un résultat plus équilibré.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour 2022, l'objectif est le retour à l'équilibre. ○ Concernant le pôle EEDD, il est rappelé que l'objectif est d'équilibrer les dépenses propres par les recettes propres. ○ Concernant le programme annuel d'action : le financement global du programme d'actions est équilibré, notamment grâce à la valorisation du temps d'ingénierie « statutaire » dans les programmes européens (Trame verte et Bleue, Natura 2000). Concernant certaines actions, notamment liées à l'alimentation durable, un autofinancement Parc significatif est nécessaire ; s'agissant d'actions limitées dans le temps, ce déséquilibre est maîtrisé. <ul style="list-style-type: none"> • Tous types de recettes confondues, nos principaux contributeurs financiers sont : la Région Grand Est, le Département de la Marne ; l'Etat ; les fonds européens. Les autres financeurs représentent le statutaire : la CU du Grand Reims, la ville d'Eprenay, l'Agglo de Châlons-en-Champagne, les communes, et les Communautés de Communes. La CU du Grand Reims et l'Agglo d'Eprenay sollicitent également des animations EEDD (avec le versement de subventions en contrepartie d'animations). • Les comptes administratifs 2021 et les budgets primitifs 2022 seront présentés au Comité Syndical du 21 mars 2022. <p style="text-align: center;">La Prise d'acte de la tenue du Débat D'Orientation Budgétaire est votée à l'unanimité.</p> <p style="text-align: center;">CS 2022-01</p>
<p>Agenda > Présentation d'Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mardi 25 Janvier 2022, Bureau • Mardi 1er Février 2022, Comité syndical • Mardi 22 Février 2022, Bureau (annulé) • Mardi 22, Lundi 21 Mars 2022, Comité syndical et vote des budgets • Mardi 26 Avril 2022, Bureau • Mardi 17 Mai 2022, Bureau • Mardi 28 juin, Comité syndical • Mardi 12 Juillet, Bureau
<p>DEBATS ET ECHANGES SUR LES PROJETS EN COURS</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la révision de Charte, le Parc mène depuis plus d'un an une concertation, à différentes échelles, afin de produire l'ensemble de ces éléments, en impliquant au maximum tous les acteurs du territoire.



<p>Charte « Objectif 2039 » > Présentation d'Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour rappel, le bilan évaluatif et le diagnostic du territoire constituent les études préalables du dossier de révision. Ces études préalables ont été présentées et validées lors du Comité Syndical du 08 septembre 2021. Sur cette base, l'équipe du Parc a travaillé à l'élaboration du projet stratégique de la Charte de septembre à décembre 2021. • Ce projet stratégique, envoyé en amont à tous les membres du Comité Syndical, énonce les grandes ambitions pour le territoire de la Montagne de Reims à l'horizon 2039, en se basant sur les enjeux identifiés dans le diagnostic. Il se compose de 4 axes, déclinés en 14 orientations qui correspondent à des objectifs à atteindre. Ce projet stratégique sera décliné en projet opérationnel lors du premier semestre 2022 et les orientations seront alors traduites en mesures concrètes à mettre en œuvre. • Les 4 axes valides, sont : <ul style="list-style-type: none"> ○ axe 1 : notre identité, du sous-sol aux paysages ○ axe 2 : nos biens essentiels ○ axe 3 : des modes de vies réinventés ○ axe 4 : partager et s'investir <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-02 adoptée à l'unanimité</p>
<p>Frais de mission et de représentation de la Présidente > Présentation d'Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est rapelé que l'étude des indemnités de la Présidente et des Vice-Présidentes est en cours. La Présidente rappelle sa volonté de valoriser l'investissement des Vice-Présidentes en leur octroyant une indemnité. • Cependant le statut du Parc ne permettant pas une telle démarche, la possibilité de répartir les indemnités de la Présidente est évoquée.

La séance est levée à 20h30

Fait à Pourcy, le Mardi 1^{er} Février 2022
 Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Compte rendu approuvé à l'unanimité le 21 mars 2022.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
21/01/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 50
☛ votants : 52
☛ voix :
pour : 52
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-01

L'an deux mil vingt-deux, le 1^{er} février
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé aux votes :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, A. MAREIGNER, D. LEVEQUE, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, J. PIERLOT, B. TIXIER, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, S. MIGNON, E. ALLOUCHERY, B. BRASSART, F. BRISSON, G. SIBOT, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, C. RICHET, C. TOULLEC, C. BENOIT, G. KUCYBALA, M. FLOQUET, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. STOFFER, M. HUTASSE, R. BONHOMME, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, M. TELLIER , K. SEGOND, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. SCHWEIN à S. GERARD-MAIZIERES

Etaient excusés // Absents : S. GALICHER, A. DUMARET, P. BAUDIN, L. CATTET, V. JEANTOT, P. RICHOMME // A. ROBINET, C. CHEVALIER, E. QUENARD, P. ERRE, F. DESFOSSÉ, B. TARRIDE, S. VELARD, P. NICOT, D. ROBINARD, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, S. COUDERT, J. NIZIOLEK, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, E. BOULARD, C. GARDIEN, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, N. GRILL, C. MAHUT, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, O. GORCE, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

Objet : Débat des orientations budgétaires 2022

En amont du Budget Primitif qui sera soumis au vote lors de la prochaine séance du Comité Syndical, il convient de prendre connaissance des orientations budgétaires pour 2022.

Le Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,

Vu l'exposé de la rapporteur, Madame Laure MILLER, Présidente de la commission administratif-finances du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,
Vu le rapport d'orientation budgétaire 2022 présenté,
Après en avoir débattu,

- **CONFIRME** la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022,
- **PREND ACTE et APPROUVE** les orientations budgétaires 2022 présentées sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2022.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 01/02/2022

La Présidente,
Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2022-02

L'an deux mil vingt-deux, le 1er février,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
en visioconférence, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT,
Présidente.

Date de convocation :
21/01/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 50
☛ votants : 52
☛ voix :
pour : 52
contre :
abstentions :

Ont participé aux votes :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, J. RODRIGUES, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, A. MAREIGNER, D. LEVEQUE, N. BIETTE, J. RAYMOND, G. PATTE, J. PIERLOT, B. TIXIER, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, F. MALET, S. MIGNON, E. ALLOUCHERY, B. BRASSART, F. BRISSON, G. SIBOT, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, C. RICHEL, C. TOULLEC, C. BENOIT, G. KUCYBALA, M. FLOQUET, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, M. STOFFER, M. HUTASSE, R. BONHOMME, C. MAUPRIVEZ, C. OESLICK, V. HURBOUC, C. ELOY, M. TELLIER, K. SEGOND, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. SCHWEIN à S. GERARD-MAIZIERES

Etaient excusés // Absents : S. GALICHER, A. DUMARET, P. BAUDIN, L. CATTET, V. JEANTOT, P. RICHOMME // A. ROBINET, C. CHEVALIER, E. QUENARD, P. ERRE, F. DESFOSSÉ, B. TARRIDE, S. VELARD, P. NICOT, D. ROBINARD, MM. ADAM, Y. PATIS, M. MIMIN, S. COUDERT, J. NIZIOLEK, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, E. BOULARD, C. GARDIEN, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, N. GRILL, C. MAHUT, A. BEAUFORT, P. THOUVENOT, O. GORCE, M. HEMARD, B. FERY, J. TRANCHANT

Objet : Projet stratégique de la Charte « Objectif 2039 » : présentation et validation des axes stratégiques de la future Charte

Contexte

Par délibération du 13 février 2020 le Syndicat Mixte du Parc s'est engagé dans la révision de la Charte « Objectif 2020 » pour demander à la Région Grand Est le renouvellement de son classement qui expire en avril 2024.

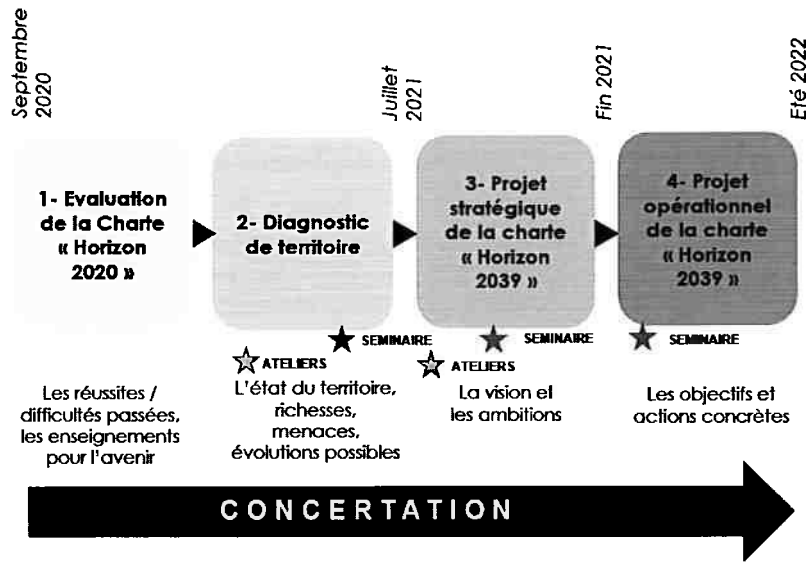
Dans ce cadre, le Parc de la Montagne de Reims doit constituer un dossier de révision, composé de différents documents, afin de renouveler son classement en Parc naturel régional pour 15 nouvelles années (Article R.333-1 à 16 du Code de l'environnement). Ce dossier de révision contient :

- Des études préalables : un diagnostic actualisé du territoire et un bilan évaluatif de la Charte en vigueur ;
- Un nouveau projet de Charte ;
- Un plan du Parc ;
- Des annexes (rapport d'évaluation environnementale, projets de statuts du Syndicat Mixte...).

Le Parc mène, depuis plus d'un an, une concertation à différentes échelles afin de produire l'ensemble de ces éléments en impliquant au maximum tous les acteurs du territoire.

Lors de la réunion du Comité Syndical, les étapes de la révision sont

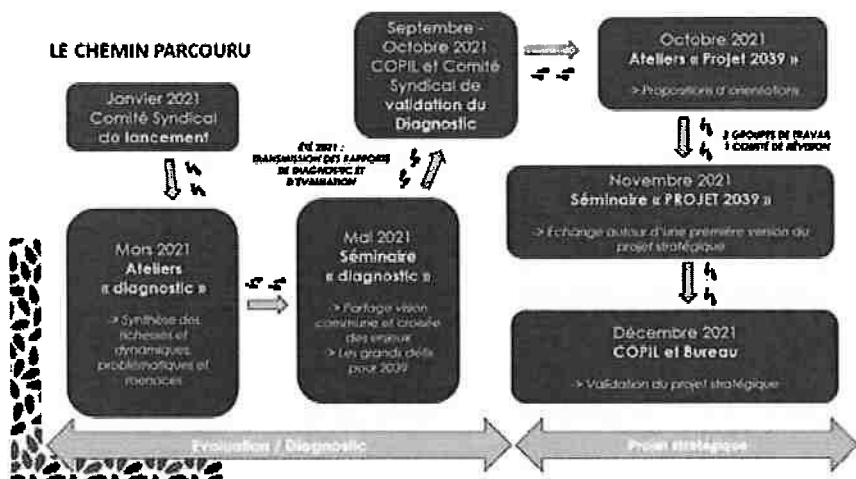
LES GRANDES ETAPES



Méthode

Pour rappel, le bilan évaluatif et le diagnostic du territoire, qui constituent les études préalables du dossier de révision, ont été présentés et validés lors du Comité Syndical du 08 septembre 2021. Sur cette base, l'équipe du Parc a travaillé à l'élaboration du projet stratégique de la Charte de septembre à décembre 2021.

Ce projet stratégique énonce les grandes ambitions pour le territoire de la Montagne de Reims à l'horizon 2039 en se basant sur les enjeux identifiés dans le diagnostic. Il se compose de **4** axes, déclinés en **14** orientations qui correspondent à des objectifs à atteindre. Ce projet stratégique sera décliné en projet opérationnel lors du premier semestre 2022 et les orientations seront alors traduites en mesures concrètes à mettre en œuvre.



Pour construire ce projet stratégique, différents temps de concertation ont été organisés et des réunions de gouvernance ont permis d'encadrer et d'orienter ce dernier. Ainsi, 6 ateliers thématiques, 1 séminaire participatif et 5 rencontres avec les habitants ont été organisés lors du second semestre 2021. Ces temps de concertation ont permis aux participants de faire des premières propositions d'orientations.

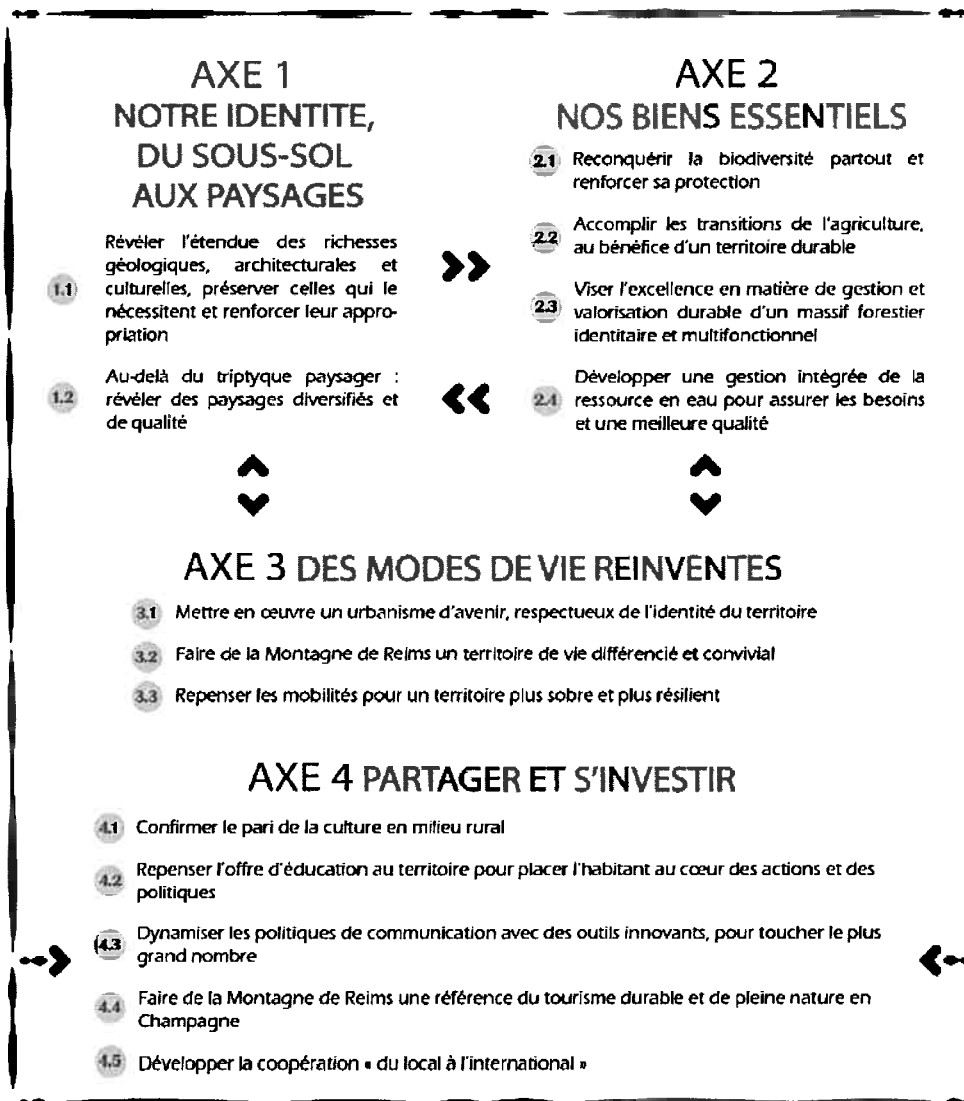
Ces propositions ont ensuite été retravaillées par l'équipe du Parc et le bureau d'études lors de deux groupes de travail afin de produire une première version du projet stratégique. Cette dernière a ensuite été présentée lors d'un séminaire le 23 novembre 2021 afin d'échanger avec les participants et d'apporter des modifications.

En parallèle, le comité de révision s'est réuni une fois au cours de ce second semestre afin de faire évoluer le projet présenté. Une version finale du projet stratégique a ainsi pu être présentée

présentée et validée en Comité de pilotage le 07 décembre et au bureau le 14 décembre. Une présentation a également été faite au Conseil Scientifique du Parc le 05 janvier 2022.

L'ensemble de ces étapes ont permis d'aboutir à une version finale du projet stratégique, construite collectivement. Le dossier « Elaboration Projet Stratégique – Janvier 2022 » a été transmis dans le dossier de convocation au Comité Syndical du 1^{er} février 2022 au cours duquel les grandes lignes du projet stratégique ont été présentées.

Le projet stratégique est résumé par le schéma suivant :



Lors de ce Comité Syndical, pour lequel le projet stratégique a été transmis en amont, une présentation de chacun des 4 axes et des 14 orientations est réalisée de manière synthétique.

Chacun des 4 axes est validé à l'unanimité par les élus du Comité syndical.

Les élus soulignent qu'il est important d'aborder aussi les questions d'économie de proximité et de développement local. L'axe 3 – Des modes de vie réinventés - aborde ces questions, en complément de la valorisation des ressources abordée dans les orientations 2.2 et 2.3.

Dans le cadre de la rédaction des mesures de la nouvelle charte (dernière étape de la phase de révision avant la demande d'avis et l'enquête publique), qui définira les actions à conduire pour les prochaines années, il est demandé d'étudier la possibilité d'une mobilisation spécifique des conseillers départementaux, en plus des ateliers et séminaires de concertation déjà mis en place.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De valider, sur la base du projet stratégique- version 17 janvier 2022 la présentation réalisé au cours du Comité Syndical des 4 axes et 14 orientations identifiés, le projet stratégique de la future Charte « Objectif 2039 »,
- D'autoriser la déclinaison du projet stratégique en projet opérationnel au 1^{er} semestre 2022. Cette étape permettra l'élaboration des fiches mesures, la mise en place du dispositif d'évaluation et la réalisation du plan de Parc. Ce travail est à conduire en concertation avec les partenaires et élus du territoire qui doivent s'engager dans la future Charte du Parc.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 1^{er} février 2022

Affiché le

La Présidente,
Caroline BENOIT



Département de
la Marne

 Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↻ en exercice : 87
 ↻ présents : 49
 ↻ votants : 60
 pour : 60
 contre :
 abstentions :

◆◆◆◆
 Extrait du registre des délibérations
 du Comité Syndical

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2022-03

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars
 le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
 à Pourcy, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Mme BENOIT, Présidente n'a pas participé au vote.

Objet : Vote du compte administratif 2021 – Budget principal

Madame Brigitte LESIMPLE est nommée rapporteur.

Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par la Présidente ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021,

La Présidente, Madame Caroline BENOIT, sort de la salle et ne participe pas au vote.

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2021 - Budget Principal - Synthèse		Dépenses	Recettes	Solde (+/-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	1 640 114,80	1 651 103,77	10 988,97
	Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du BP 2021)		386 058,45	386 058,45
	Résultat de Fonctionnement à affecter			397 047,42
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	216 483,96	294 269,25	77 785,29
	Résultats antérieurs reportés (Ligne 001 du BP 2021)		257 560,22	257 560,22
	Solde global d'exécution (à affecter au compte 001)			335 345,51
Restes à réaliser au 31/12/2021	Investissement	281 010,51	291 913,51	10 903,00
Résultat cumulé 2021 (y compris les Restes à Réaliser)		2 137 609,27	2 880 905,20	743 295,93

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (états joints à la présente délibération).

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 21 mars 2022

Affiché le :

La Présidente



Caroline BENOIT



Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
01	458101	Dépenses à régulariser Mesure 13 AAC 2021 DRAAF	205 000,00	49 086,49	155 913,51	0,00	155 913,51
Opération n°01	Mesure 13 AAC 2021 DRAAF		205 000,00	49 086,49	155 913,51	0,00	155 913,51
	2051	Concessions et droits similaires	48 300,00	7 224,03	41 075,97	0,00	21 000,00
20	Immobilisations incorporelles		48 300,00	7 224,03	41 075,97	0,00	21 000,00
	2041412	Bâtiments et installations	75 781,00	12 900,00	62 881,00	0,00	23 738,00
204	Subventions d'équipement versé		75 781,00	12 900,00	62 881,00	0,00	23 738,00
	2181	Install.générales,agencement & aménagements divers	68 499,00	1 284,44	67 214,56	0,00	60 359,00
	2182	Matériel de transport	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles		88 499,00	1 284,44	87 214,56	0,00	80 359,00
Total	Dépenses d'investissement		417 580,00	70 494,96	347 085,04	0,00	281 010,51
Total	Dépenses		417 580,00	70 494,96	347 085,04	0,00	281 010,51



Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 051-255100075-20220321-CS2022_03_DELIB-DE

Annexe CS2022-03

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
01	45201	Recettes à régulariser Mesure 13 AAC 2021 DRAAF	205 000,00	49 086,49	-155 913,51	0,00	155 913,51
Opération n°01 Mesure 13 AAC 2021 DRAAF			205 000,00	49 086,49	-155 913,51	0,00	155 913,51
	1312	Régions	198 700,00	80 885,08	-117 814,92	0,00	96 000,00
	1313	Départements	49 850,00	16 734,00	-33 116,00	0,00	16 000,00
	1311	Etat et établissements nationaux	10 000,00	0,00	-10 000,00	0,00	10 000,00
	1318	Autres	15 000,00	0,00	-15 000,00	0,00	14 000,00
13 Subventions d'investissement r			273 550,00	97 619,08	-175 930,92	0,00	136 000,00
Total Recettes d'investissement			478 550,00	146 705,57	-331 844,43	0,00	291 913,51
Total Recettes			478 550,00	146 705,57	-331 844,43	0,00	291 913,51

Fait à POURCY le 22/03/2022

Signature - Cachet

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLOX

ID : 051-255100075-20220321-CS2022_03_DELIB-DE

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 49
☛ votants : 60
pour : 60
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2022-04

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avait donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Mme BENOIT, Présidente n'a pas participé au vote.

Objet : Vote du compte administratif 2021 – Budget annexe

Madame Brigitte LESIMPLE est nommée rapporteur.

Le Comité syndical, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par la Présidente ; après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2021.

La Présidente, Madame Caroline BENOIT, sort de la salle et ne participe pas au vote.

1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CA 2021- Budget Annexe - Synthèse		Dépenses		
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2021	129 870,24	89 293,49	-40 576,75
	Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du BP 2021)	55 492,61		-55 492,61
	Résultat de Fonctionnement à affecter			-96 069,36
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2021	0,00	1 332,79	1 332,79
	Résultats antérieurs reportés (Ligne 001 du BP 2021)		26 440,51	26 440,51
	Solde global d'exécution (à affecter au compte 001)			27 773,30
Restes à réaliser au 31/12/2021	Investissement		0,00	0,00
Résultat cumulé 2021 (y compris les Restes à Réaliser)		185 362,85	117 066,79	-68 296,06

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (néant).

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après

Extrait certifié conforme

dépôt en Sous-Préfecture le :

Fait à Pourcy, le 21 mars 2022

Affiché le :

La Présidente

Caroline BENOIT.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-05

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget principal

Madame Brigitte LESIMPLE est nommée rapporteur.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLOW

ID: 051-255100075-20220321-CS2022_05-DE

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les opérations budgétaires et les budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion pour 2021, dressé par Mme la Releveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, 21 mars 2022

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-06

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Madame Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FÉRY

Objet : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget ANNEXE

Madame Brigitte LESIMPLE est nommée rapporteur.

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et celui des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes opérations budgétaires et les budgets annexes ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220321-CS2022_06-DE

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion pour 2021, dressé par Madame la Releveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après

Extrait certifié conforme

dépôt en Sous-Préfecture le :

Fait à Pourcy, 21 mars 2022

Affiché le :

La Présidente

Caroline BENOIT



Département de
la MarneArrondissement
de ReimsSyndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de laExtrait du registre des délibérations
du Comité Syndical

Délibération n° CS 2022-07

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↗ en exercice : 87
 ↗ présents : 49
 ↗ votants : 61
 pour : 61
 contre :
 abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ , J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2021 – Budget principal

La Présidente rappelle à l'assemblée :

- Qu'en raison du vote du Compte Administratif 2021 et l'approbation du Compte de Gestion présenté par Mme la Responsable de la Trésorerie de Reims Municipale, l'affectation définitive des résultats peut avoir lieu dès à présent.
- le **compte administratif 2021** vient d'être **approuvé** par délibération **CS 2022-03**

Compte administratif 2021 approuvé - BP -section de fonctionnement	
résultat de fonctionnement 2021 de :	10 988,97
résultat antérieur à reporter positif de :	386 058,45
Constata que la section de fonctionnement présente un résultat positif à affecter de :	397 047,42

Compte administratif 2021 approuvé - BP - section d'invest	
solde d'exécution 2021 d'investissement de :	77 785,29
solde d'investissement antérieur reporté de :	257 560,22
Constate que la section d'investissement entraine un excédent s'élevant à : (à reporter au budget 2022, compte 001 en recettes)	335 345,51
Résultat RAR 2021	10 903,00

Elle précise que les **résultats 2021 ont été correctement estimés** et qu'il convient de procéder à **l'affectation définitive des résultats** ;

Dans ces conditions, l'Assemblée, sur proposition de la Présidente,
Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022.

Propose l'affectation au budget de l'exercice 2021 du résultat, comme suit :

CA 2021 - Budget Principal - Affectation des Résultats	
Affectation en Réserve (compte 1068)	0,00
Report en section de fonctionnement (compte 002 en recettes)	397 047,42
<i>Total affecté de la section de fonctionnement</i>	<i>397 047,42</i>
Report en section d'investissement (compte 001 en recettes)	335 345,51

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 21/03/2022

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT
SYNDICAT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2022-08

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 49
☛ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2021 – Budget annexe

La Présidente rappelle à l'assemblée :

- Qu'en raison du vote du Compte Administratif 2021 et l'approbation du Compte de Gestion présenté par Mme la Responsable de la Trésorerie de Reims Municipale, l'affectation définitive des résultats peut avoir lieu dès à présent.
- Le **compte administratif 2021** vient d'être **approuvé** par délibération **CS 2022-04**

Compte administratif 2021 approuvé - annexe -section de fonctionnement	
résultat de fonctionnement 2021 de :	-40 576,75
résultat antérieur négatif à reporter de :	-55 492,61
Constata que la section de fonctionnement présente un résultat négatif à affecter de :	-96 069,36

Compte administratif 2021 approuvé - annexe - section d'investissement	
solde d'exécution 2021 d'investissement de :	1 332,79
solde d'investissement antérieur reporté de :	26 440,51
Constate que la section d'investissement entraîne un excédent s'élevant à : <i>(à reporter au budget 2022, compte 001 en recettes)</i>	27 773,30
Résultat RAR 2021	0,00

Elle précise que les **résultats 2021 ont été correctement estimés** et qu'il convient de procéder à **l'affectation définitive des résultats** ;

Dans ces conditions, l'Assemblée, sur proposition de la Présidente,
Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2021,
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2022,

Propose l'affectation au budget de l'exercice 2022 du résultat, comme suit :

CA 2021 - Budget Annexe - Affectation des Résultats	
Affectation en Réserve (compte 1068)	0,00
Report en section de fonctionnement (compte 002 en dépenses)	-96 069,36
<i>total affecté de la section de fonctionnement</i>	<i>-96 069,36</i>
Report en section d'investissement (compte 001 en recettes)	27 773,30

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 21/03/2022

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT




Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↪ en exercice :	87
↪ présents :	49
↪ votants :	61
pour :	61
contre :	
abstentions :	

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

ID : 051-255100075-20220321-CS2022_09-DE

Comité de gestion SLOW

◆◆◆◆

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2022-09

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Approbation du Budget Primitif 2022 – Budget principal

Madame la Présidente expose au Comité Syndical les montants inscrits au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

Approuve le budget primitif 2022 – Budget principal du Parc naturel régional de la Montagne de Reims tel que présenté par Madame la Présidente, et conforme à l'extrait ci-joint :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 273 583,42	1 876 536,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		397 047,42
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 273 583,42	2 273 583,42

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	315 800,00	670 735,42
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	281 010,51	291 913,51
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		335 345,51
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		596 810,51	1 297 994,44
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 870 393,93	3 571 577,86

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 21/03/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↙ en exercice : 87
↙ présents : 49
↙ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la

Office de gestion

SLOW

◆◆◆

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical

◆◆◆

Délibération n° CS 2022-10

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Approbation du Budget Primitif 2022 – Budget annexe

Madame la Présidente expose au Comité Syndical les montants inscrits au budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

Approuve le budget primitif 2022 –Budget annexe du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims tel que présenté par Madame la Présidente, et conforme à l'extrait ci-joint :

Comme pour les années précédentes, les recettes du budget primitif incluent la prise en charge par le budget principal de 75% de la rémunération de l'agent technique chargé de l'entretien et du gardiennage du site, dont la rémunération est comptabilisée sur le budget annexe, conformément à la répartition de son temps de travail entre le site de Commétreuil et son activité de la Maison du Parc.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	CREDITS DE FONCTIONNEMENT		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
T	BUDGET (1)	153 000,00	249 069,36
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P			
O	002 RESULTAT DE		
R	FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	96 069,36	
T			
S		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE		
	FONCTIONNEMENT (3)	249 069,36	249 069,36

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1)		
O	VOTES AU TITRE DU PRESENT		
T	BUDGET (y compris le compte 1068)	29 123,30	1 350,00
E			
	+	+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE		
E	L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
P			
O	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA		
R	SECTION D'INVESTISSEMENT		
T	REPORTE (2)		27 773,30
S			
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION		
	D'INVESTISSEMENT (3)	29 123,30	29 123,30
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	278 192,66	278 192,66

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 21/03/2022

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↻ en exercice : 87
↻ présents : 49
↻ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2022-11

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés // Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Contribution statutaire des collectivités membres 2022

Pour financer le fonctionnement du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, les adhérents au Syndicat Mixte versent tous les ans leurs contributions statutaires prévues dans les statuts du Parc. Ce budget statutaire couvre essentiellement le fonctionnement en ingénierie (masse salariale) de la structure. En complément, le Parc mobilise des financements autres (Ministères, Agence de l'Eau, fonds européens, ...) permettant de réaliser des actions spécifiques. Ce budget « actions » est à trouver et à négocier en fonction des partenaires et des enveloppes disponibles.

Les financements statutaires sont versés par les communes, les EPCI du Parc, les villes et agglomérations portes, le Département de la Marne et la Région Grand Est. La Région et le Département sont les plus grands financeurs avec une contribution de 241 000 € pour le Département et 328 455 € pour la Région en 2021 (sur un total de 749 000 €).

Compte tenu du contexte économique et sanitaire actuel, la Présidente du Parc propose une participation statutaire équivalente à la cotisation de l'année 2021 aux membres du Syndicat Mixte (communes, EPCI, villes et agglomérations portes, Conseil Départemental de la Marne, Région Grand Est) et demande leur versement pour l'année 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu les contributions statutaires des collectivités membres pour l'année 2021.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

- Pour l'exercice 2022, de solliciter la participation statutaire forfaitaire du Conseil Départemental de la Marne et de la Région Grand Est au même niveau que pour l'année 2021 (Département de la Marne 241 000 €, Région Grand Est 328 455 €).
- Également pour l'exercice 2022, de fixer la participation statutaire forfaitaire des villes et agglomérations portes, ainsi que la participation statutaire par habitant des EPCI et communes, au même niveau que pour l'année 2021 :
 - Communes du Parc : 2.45 € / habitant ;
 - EPCI (Communauté d'Agglomération Epernay Agglo Champagne, CC des Paysages de la Champagne, CC Grande Vallée de la Marne) : 0.26 € / habitant
 - Communauté Urbaine du Grand Reims : 79 394,00 €
 - Ville d'Épernay : 24 996,00 €
 - Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne : 26 407,00 €
- D'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 21/03/2022

Affiché le :

La Présidente,

Caroline BENOIT.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-12

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

Objet : Demande de contribution pour équilibrer le budget annexe du Domaine de Commétreuil et du CIN pour l'année 2021

- Vu les courriers du Conseil Régional Champagne-Ardenne du 4 mars 2013 et du Conseil Général de la Marne du 1er mars 2013,
- Considérant le rapport « La fermeture du Domaine de Commétreuil et du CIN et la suppression des postes affectés »,
- Vu la délibération n° CS 2013-13 et ses annexes,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),
- Considérant le Compte Administratif du Budget Annexe CIN et la délibération CS **2022-04**
- Vu les conditions de reprise de l'excédent d'investissement pour contribuer à l'équilibre de la section de fonctionnement, définies par les articles L 2311-6 et D 2311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget annexe du CIN est utilisé pour comptabiliser les opérations de fermeture du site.

A ce titre sont comptabilisées en charge :

- Les charges de personnels en surnombre ou pris en charge par le Centre de Gestion, suite à la décision de suppression de postes, et n'ayant pas fait l'objet d'un reclassement dans une autre collectivité, ainsi que celles liées au maintien en poste d'un agent assurant le suivi technique du site (0,25 ETP en 2021).
- Les charges de dépenses courantes, destinées au maintien en état des bâtiments (chauffage, maintenances, électricité...), des taxes et assurances, ainsi que les dépenses externes liées à la gestion du personnel en surnombre.
- La reprise du report négatif de la section de fonctionnement au 31/12/2020.

En Recettes, sont comptabilisés :

- Le versement en 2021 des subventions d'équilibre versées par le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental de la Marne au titre du déficit de 2020.
- La location de chasse à l'Amicale de Chasse de Courmas.

Les dépenses de personnel tiennent compte de la situation du personnel au 31 décembre 2021, qui est la suivante :

- 1 agent non reclassé pris en charge par le Centre de Gestion de la Marne, à un coût dégressif de -10% annuellement,
- 1 agent non reclassé, en surnombre au Parc.

En 2017, suite à l'appel présenté par M. CRETAZ concernant sa condamnation par le Tribunal d'Instance de Reims à verser au Parc naturel la clause pénale prévue au compromis de vente, une provision de 184 000 € a été constatée, en contrepartie du titre de recettes émis.

Cette provision a été maintenue en 2021. La Cour d'appel du TGI de Reims a confirmé la condamnation de M. CRETAZ. Celui-ci a introduit un premier recours auprès de la cour de cassation fin 2019, qui a été rejeté.

M. CRETAZ a introduit un nouveau recours devant la cour d'appel du TGI de Reims en 2020 pour requête pour omission de statuer qui a confirmé le 1^{er} jugement de la Cour d'Appel.

M. CRETAZ a introduit un recours de cette décision auprès de la cour de cassation, en attente.

Le Compte Administratif du budget Annexe pour l'année 2020 faisait apparaître un déficit de fonctionnement limité – **55 492.61 €, compte tenu de la recette ponctuelle de 50 000 € liée à l'accord avec ARTESTATE** pour une étude exclusive de faisabilité d'un projet oenotouristique. Cette étude n'a pas permis de faire aboutir ce projet.

Suite à la présentation de 3 offres, le Comité Syndical s'est prononcé le 31 mars 2021 en faveur de la proposition d'acquisition du Domaine pour 1 900 000 € et de mise en place d'un bail emphytéotique pour une partie des forêts, présentée par BARN HOTEL.

Cette décision actée par la délibération CS 2021-14 fait l'objet d'une procédure en annulation devant le tribunal administratif par M. PE Taittinger, présentée le 4 juin 2021 et en attente de décision.

Pour mémoire, ARTESTATE a réalisé une inscription au fichier immobilier (PV de carence), qu'il convient de solutionner.

BUDGET ANNEXE CIN - SYNTHÈSE RÉALISÉ 2021 et BUDGET 2021

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021	RECETTES FONCTIONNEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021
Entretien installations	15 800	12 622	Subvention équilibre Région	27 746	27 746
Assurances	1 800	1 691	Subvention équilibre CD51	27 746	27 746
Taxes foncières	14 000	13 716	Rattachement Bud.princ	28 500	28 655
Contentieux	15 000	4 653	Produits exceptionnels	5 000	0
Autres prestations	5 000	2 354	Autres produits de gestion	5 151	5 147
sous-total Dépenses externes	51 600	35 036	Subvention équilibre annuelle nécessaire	115 850	
salaires - charges sociales & prise en charge CDG51	96 500	93 501			
autres dépenses	2 050				
dotation aux amortissements	1 350	1 333			
dotation aux provisions	2 000				
imprévu	1 000				
total dépenses annuelles	154 500	129 870	total recettes annuelles	209 993	89 294
Report N-1 (Déficit)	55 493	55 493	Report N-1 (Excédent)		
total	209 993	185 363	total	209 993	89 294
			Résultat cumulé année N (à reporter N+1)	0	-96 069
DEPENSES INVESTISSEMENT	Budget 2021	Réalisé 2021	RECETTES INVESTISSEMENTS	Budget 2021	Réalisé 2021
Immo incorporelles			FCTVA		
Immo corporelles	27 791	0	Mise en Réserve		
Immo en cours			Dotation amortissements	1 350	1 333
sous-total immobilisations	27 791	0	040 - cession (PV nette)		
Transfert Q/P Subvention			Immo		
total dépenses annuelles	27 791	0	total recettes annuelles	1 350	1 333
Report N-1 (Déficit)			Report N-1 (Excédent)	26 441	26 441
total	27 791	0	total	27 791	27 774
			Résultat cumulé année N (à reporter N+1)	0	27 774

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- Autorise la Présidente à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Grand Est et du Conseil Départemental de la Marne pour équilibrer le déficit du Domaine de Commétreuil et du CIN, au titre du déficit de fonctionnement de l'exercice 2021 sur la base du compte administratif du budget annexe CIN de 2021 selon le plan de financement suivant :
 - Conseil Régional Grand Est : 48 034.68 €,
 - Conseil Départemental de la Marne 48 034.68 €.
- Autorise la Présidente à signer tous les documents afférents et à accomplir toutes les formalités requises.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 21/03/2022

Affiché le :

La Présidente

Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

◆◆◆◆

Extrait du registre des délibérations
Du Comité Syndical

◆◆◆◆

Délibération n° CS 2022-13

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↗ en exercice : 87
↗ présents : 49
↗ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Étaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Étaient Excusés // Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

N° projet	E22MN01S	Animation zones humides 2022-2024
-----------	----------	-----------------------------------

Objet : Recrutement au poste de Technicien(ne) Zones humides

Vu la délibération BS2021-13 du 16 novembre 2021 portant sur la poursuite de la cellule d'animation Zones humides,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3 ;
Vu la fiche de poste jointe,
Vu la démission de Monsieur Valentin SALVANT, technicien zones humides à échéance du 18/04/2022,

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims a réalisé en 2015 un inventaire sur les zones humides des 65 communes de son territoire. Suite à ce travail, un poste de technicien « zones humides » a complété l'équipe du Parc durant 6 ans avec pour objectifs principaux de : préciser la cartographie des zones humides en secteur forestier, accompagner les élus dans l'intégration des enjeux Zones humides au sein des documents d'urbanisme, de faire émerger des projets concourant à la préservation ou à la restauration de leurs fonctionnalités.

La poursuite de ce travail est primordiale, ce dernier répond à un besoin des communes et des propriétaires privés. La mission s'inscrit dans un partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Sous la responsabilité hiérarchique du directeur et en lien étroit avec la responsable du pôle Milieux naturels, le/la technicien·ne aura pour missions :

- Animation territoriale pour faire émerger et organiser de nouveaux projets,
- Mobilisation des collectivités/ agriculteurs/ propriétaires concernés. En 2022 et 2023, un focus sur l'identification des prairies remarquables et la sensibilisation des éleveurs sera une priorité,
- Sensibilisation et mise en place d'actions d'amélioration de la qualité de certains cours d'eau,
- Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets,
- Veiller à la bonne intégration des zones humides au sein des documents d'urbanisme,
- Gestion des zones humides à partir de plans de gestion,
- Elaboration des documents administratifs et financiers,
- Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information (animations grand public, vidéos...),
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil.

Les crédits nécessaires ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une nouvelle période de 3 ans et sont inscrits au Budget,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la Présidente à recruter un(e) Technicien(ne) « Zones humides » de catégorie B – Technicien, à temps plein 35 heures,
- A défaut de recrutement d'un fonctionnaire, d'autoriser le recrutement d'un contractuel de droit public (CDD de 3 ans maximum ou portabilité d'un CDI),
- La rémunération sera calculée par référence à la grille de technicien catégorie B – filière technique, du statut général de la fonction Publique Territoriale,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 21 mars 2022

Affiché le

La Présidente



Caroline BENOIT.



TECHNICIEN.NE ZONES HUMIDES

ORGANISME : Syndicat Mixte de réalisation et de gestion du Parc naturel régional de la Montagne de Reims

POLE : Environnement et milieux naturels

DATE D'EMISSION DE LA FICHE : 16/08/2016

DATE DE REVISION : 01/03/2022

EMETTEUR : Directeur

RESPONSABLE : Responsable Pôle MN

EMPLOYE(E) : xxxx

PRESENTATION DU POSTE

Positionnement hiérarchique :

Filière : Technique

Grade : Technicien

Cadre d'emplois : Technicien

Catégorie : B – groupe B2

Taux d'occupation : Temps plein

Lieu de travail : Maison du Parc

MISSIONS

Le « technicien zones humides » a pour mission l'animation territoriale « zones humides », en lien avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels. L'animateur territorial zone humide devra sensibiliser, former l'ensemble des acteurs et publics à la préservation des zones humides.

En priorité sur le territoire du Pnr de la Montagne de Reims, l'animation territoriale doit faire émerger et organiser de nouveaux projets comme la préservation et la restauration des zones humides en mobilisant des collectivités/agriculteurs/propriétaires concernés (en particulier via un porter à connaissance des documents d'urbanisme, dans COPIL, contrats, et SAGE). L'élaboration d'une hiérarchisation permet de prioriser les zones à enjeux et accompagner les acteurs locaux à l'émergence de projets tels que l'acquisition et la restauration. Des plans de gestion des zones humides seront élaborés afin de gérer les espaces naturels humides et de suivre les travaux.

POSITIONNEMENT DU POSTE

Directeur

Resp. Pôle Milieux Naturels

Technicien.ne Zones Humides

ACTIVITES PRINCIPALES

Par délégation du Directeur du Parc, et du Responsable du pôle Milieux Naturels :

Impulse et coordonne des actions dans son domaine d'activité

- Propose et met en œuvre les orientations de la charte et assure son suivi dans son domaine d'activités à travers un programme d'actions (diagnostic, enjeux, stratégie, financement, montage, mise en œuvre, animation et communication, suivi et évaluation)
- Développe des projets structurants ou innovants sur son territoire à partir des besoins du territoire et des opportunités financières pour leur mise en œuvre
- Monte, gère et suit des dossiers en partenariat (appui, ingénierie, formation, animation de réseau, promotion...)
- Gère les dossiers administratifs au plan technique et financier (instruction de dossiers, recherche de financements, suivi en coopération avec le service administratif du Parc en particulier les programmes européens, formulation d'avis)

- Répond aux sollicitations et assiste les collectivités, particuliers, professionnels et tout porteur de projet, en termes de conseil et d'ingénierie pour les études et la conception de projets dans le secteur concerné
- Assure une veille technique dans son domaine

Participe au positionnement institutionnel du PNR dans son domaine d'activité :

- Anime et fait vivre la commission « Milieux Naturels » et les groupes de travail du syndicat mixte du Parc dans son domaine d'activité
- Prépare et présente des dossiers aux instances consultatives et décisionnelles du PNR (bureau et conseil syndical)
- Représente le Parc et participe à des réunions en lien avec son domaine d'activités
- Participe à la programmation annuelle du PNR
- Evalue la charte dans son domaine à l'aide du logiciel EVA
- Participe à la révision de la Charte « Objectif 2039 » en lien avec son domaine d'activités

Réalise la mission « Animation Territoriale Eau » :

- Animation territoriale pour faire émerger et organiser de nouveaux projets :
 - Préciser l'inventaire et la délimitation des zones humides du Parc, notamment sur le domaine privé, sur la base de l'étude cartographique au 1/ 5000^e de 2013 / 2015 et des précisions déjà engagées de 2015 à 2020,
 - Poursuite de la précision cartographique des zones humides et mares à enjeux (Inventaires),
 - Suivi de l'évolution des milieux humides.
- Mobilisation des collectivités/ agriculteurs/ propriétaires concernés,
- Accompagnement des acteurs locaux à l'émergence de projets,
- Gestion des zones humides à partir de plans de gestion,
 - Elaboration/Actualisation de plans de gestion,
 - Suivi de la programmation de travaux de restauration ou d'entretien.
- Elaboration des documents administratifs et financiers,
- Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information,
- Gestion courante au sein de la structure d'accueil.

Au titre des missions secondaires :

- Forme et accompagne les stagiaires et/ou services civiques affectés,
- Participe aux réunions – Travaux pour « la vie du Parc » (soutien au fonctionnement et événementiel)
- Participe aux activités des réseaux thématiques de la Fédération des Parcs naturels régionaux

COMPETENCES

Connaissances de base (Savoirs) :

- Environnement institutionnel du PNR
- Connaissance du territoire (problématiques, enjeux, acteurs)
- Connaissance des habitats des milieux humides
- Bonnes connaissances en botanique, écologie, gestion des milieux humides (faune / flore / gestion des milieux naturels)
- Pédologie, hydrologie
- Notions d'agronomie
- Droit de l'environnement et réglementation (eau, agricole...)
- Bilan de suivis écologiques, protocoles d'inventaires et de suivis
- Gestion conservatoire et expérimentale
- Commande publique, procédures de marché
- Connaissances des dispositifs européens

Expériences (Savoir-Faire) :

- Développement d'un réseau professionnel
- Maîtrise des méthodes de diagnostic, de relevés de terrain, et de caractérisation des zones humides
- Conduite de projet, suivi et évaluation des travaux
- Maîtrise de la récolte et de la gestion de données
- Animation de réunions publiques et de groupes de travail
- Montage de dossiers administratifs et financiers
- Bureautique, SIG
- Bonnes qualités rédactionnelles (synthèse, administratif, communication...)

Qualités et Comportements (Savoir-Etre) :

- Capacités Relationnelles
- Facultés de négociation et de persuasion
- Sens de la concertation, pédagogie, dialogue
- Techniques rédactionnelles

- Capacité d'analyse, esprit de synthèse
- Travail en réseau
- Organisation, rigueur

Filières d'entrée :

Ce métier est généralement accessible à partir d'un diplôme de niveau I soit dans une spécialité en écologie appliquée soit dans un domaine plus général comportant une option en environnement (aménagement du territoire, agriculture, forêt, montagne, littoral...).

Ce métier est éventuellement accessible avec un diplôme d'un niveau inférieur (BTS, licence pro), mais assorti d'une expérience professionnelle de 4 à 5 ans minimum.

Filières de sortie :

Chargé de mission SAGE,

Responsable scientifique, responsable de pôle préservation du patrimoine naturel dans un espace naturel protégé ou dans une collectivité

SPECIFICITES DU POSTE

L'agent est amené à :

Travailler de nuit	Oui Non Ponctuel	Travailler le samedi	Oui Non Ponctuel	Travailler le dimanche	Oui Non Ponctuel
Travailler les jours fériés	Oui Non Ponctuel		Travailler en équipe à horaires tournants	Oui Non Ponctuel	
Se déplacer		Oui Non	Fréquence : Régulièrement		
Sujétions particulières		Oui – A préciser : Réunions à l'extérieur Non			

Horaires théoriques de travail : Arrivée / Départ : cf règlement intérieur

Pause – déjeuner : 20' minimum – cf règlement intérieur

Rémunération : salaire basé sur la grille FPT+ Régime indemnitaire + CNAS

POSITIONNEMENT DU POSTE

Lien hiérarchique direct : Directeur du Parc – Responsable Pôle Milieux Naturels

Liens opérationnels : Equipe chargés de mission

Liens fonctionnels : Tous services en lien transversal

Liens extérieurs : Agence de l'Eau Seine Normandie, Élus du syndicat mixte, Comité Scientifique du PNR, élus locaux, techniciens des services déconcentrés de l'Etat (Direction Départementale du territoire), des chambres consulaires (chambre d'agriculture), agriculteurs, associations de naturalistes (LPO) et organismes environnementaux (ONF, Conservatoires d'espaces naturels...), organisations professionnelles, agriculteurs, fédérations de chasseurs et pêcheurs, tissu associatif local...

La liste des missions et activités mentionnées dans la présente fiche de poste n'est pas exhaustive mais évolutive. L'agent pourra se voir confier d'autres missions selon les besoins de la collectivité.

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2022-14

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 49
☛ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés // Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

N° projet	E22MN01S	Atlas Biodiversité Communale
-----------	----------	------------------------------

Objet : Prolongation du contrat de la technicienne Atlas Biodiversité Communale

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3-2° ;
Vu la délibération CS2018-30 du 18 décembre 2018 relative à la création d'un emploi permanent de technicien Atlas Biodiversité Communale,
Vu la déclaration de vacances du 16 janvier 2019, et la procédure de recrutement suivie
Vu le recrutement de Madame Marie ZELAZNY en contrat à durée déterminée pour une période de 3 ans arrivant à échéance,
Vu la prolongation exceptionnelle de la convention initiale de financement avec l'Office Français de la Biodiversité jusqu'au 20 juillet 2022, en raison des retards successifs générés par la pandémie COVID-19,

Madame la Présidente propose que le contrat à durée déterminée puisse être prolongé à son échéance jusqu'au 31 août 2022

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la Présidente, à l'échéance du contrat initial de Mme Marie ZELAZNY, à proposer une prolongation de contrat jusqu'au 31 août 2022 – Emploi de catégorie B – Technicien à temps plein 35 heures hebdomadaires,
- La rémunération sera calculée par référence à la grille de technicien catégorie B – filière technique, du statut général de la fonction Publique Territoriale,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 21 mars 2022

Affiché le

La Présidente,

Caroline BENOIT.



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
Du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-15

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

N° projets	E20MN07S	Trame verte et bleue 2020-2022
	E21MN01S	Natura 2000 2021-2022

Objet : Suite évolution interne - Recrutement au poste de Technicien-ne Trame verte et bleue/ Natura 2000

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération BS2020-02 du 24 janvier 2020 portant sur le financement du programme Trame Verte et Bleue jusqu'au 31 décembre 2022, et les conventions signées,
Vu la délibération BS2020-16 du 12 octobre 2020 portant sur le financement Natura 2000 jusqu'au 31 décembre 2022, et les conventions signées,
Vu le Contrat à Durée Déterminée de Mme Léa JOLY jusqu'au 31 août 2023,
Vu le Contrat à Durée Déterminée de Mme Alexandra PINELLE jusqu'au 31 décembre 2022,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3.1°,

Le Parc a mis en place une procédure de recrutement (051220100522379) pour le poste de chargé.e de mission LIFE, et a constaté à la date limite, l'absence de candidatures externes satisfaisant à la fiche de poste.

Madame Léa JOLY, actuelle Chargée d'études (catégorie B) Trame Verte et Bleue, ce poste de chargée de mission, correspond à la fiche de poste (techniques, connaissance fonds européens, suivi marchés publics, connaissance des acteurs), et Mme la Présidente souhaite pouvoir l'engager sur ce poste dans les conditions prévues par la délibération BS2021-14 du 16 novembre 2021 (CDD 3 ans renouvelable - catégorie A)

Dans ce cadre, il est proposé que Mme Alexandra PINELLE, actuelle technicienne (catégorie B) 50% Trame Verte et Bleue - 50% Natura 2000, évolue sur la fiche de poste de Chargée d'études Trame Verte et Bleue à compter de l'évolution de Madame Léa JOLY jusqu'au 31 décembre 2022.

En conséquence, Mme La Présidente propose de pouvoir recruter jusqu'au 31 décembre 2022, un(e) technicien(ne) 50% Trame Verte et Bleue et 50% Natura 2000, à compter de l'évolution de Mmes Léa JOLY et Alexandra PINELLE.

Sous la responsabilité hiérarchique du directeur et en lien étroit avec la responsable du pôle Milieux naturels, le/la technicien(ne) Trame Verte et Bleue - Natura 2000 aura pour missions :

- Mise en œuvre de certaines actions du programme d'actions Trame verte et Bleue (50%)
 - Préserver et restaurer les pelouses sèches du territoire,
 - Modéliser une trame mare,
 - Inventorier et préserver les espaces naturels remarquables (ZNIEFF...),
 - Réaliser un suivi écologique des milieux,
 - Sensibilisation des publics (Grand public, scolaire, élus, bureau d'étude...).
- Poursuite de l'animation Natura 2000 sur le territoire des sites 26 et 67 du PNRMR (50%),

Ce recrutement permettra au Parc de réaliser ces engagements prévus dans les conventions Trame Verte et Bleue et Natura 2000 jusqu'au 31 décembre 2022, date de fin des actuels financements de ces deux actions.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la Présidente à recruter un(e) technicien(ne) Trame Verte et Bleue - Natura 2000 de catégorie B - Technicien, à temps plein, sur la base de l'article 3.1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, jusqu'au 31 décembre 2022.
- La rémunération sera calculée par référence à la grille de technicien catégorie B - filière technique, du statut général de la fonction Publique Territoriale,
- Les crédits nécessaires ont fait l'objet d'une demande de subvention et sont inscrits au Budget,
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 21 mars 2022

La Présidente,

Caroline BENOIT.

Affiché le



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**

◆◆◆

**Extrait du registre des délibérations
Du Comité Syndical**

◆◆◆

Date de convocation :
08/03/2022

Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 49
↪ votants : 61
pour : 61
contre :
abstentions :

Délibération n° CS 2022-16

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY

N° projets	E22MN02S	Appel à projet Haies et Vergers 2022
------------	----------	--------------------------------------

**Objet : Validation du Cahier des charges de l'Appel à Projets « Haies et Vergers »
édition 2022**

Vu la délibération BS2020-02 du 24 janvier 2020 portant sur le financement du programme Trame Verte et Bleue jusqu'au 31 décembre 2022, et les conventions signées,
Vu la délibération BS2022-04 du 25 janvier 2022 portant sur le programme d'actions 2022.

Dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue 2020-2022 (E20MN07S), l'une des actions identifiées est d'aider à la réalisation de projets de restauration ou de renforcement des continuités écologiques et de préservation de la qualité des masses d'eau via la plantation d'arbres et arbustes.

Afin d'avoir une stratégie de restauration et d'amélioration concertée, il est apparu nécessaire de définir clairement les critères et les modalités de sélection de ces plantations via un appel à projets. Cet appel à projets permet de proposer un accompagnement technique et une aide financière des porteurs de projets pour encourager la plantation des haies et vergers, éléments essentiels pour la sauvegarde de la biodiversité et les paysages de notre territoire.

Un premier Appel à projets « Haies et Vergers » a eu lieu en 2019. Il a permis la réalisation de 27 projets cumulant 3,7 km de haies (3081 arbres et arbustes) et 135 arbres fruitiers. Suite à

ce bon déroulement de la 1^{ère} édition, une deuxième édition a été réalisée de planter 1,2 km de haies et 134 arbres fruitiers.

Une technicienne a été recrutée (Mme Alexandra PINELLE) au sein du pôle Milieux naturels pour une période de deux ans. Son poste est financé à 50% dans le cadre du financement Ingénierie Trame Verte et Bleue (fonds européens FEDER, Région, Département, DREAL) pour réaliser cet appel à projets de **plantation de haies champêtres et d'arbres fruitiers de variétés anciennes**.

Les financements pour les investissements de cet appel à projets (plantes, matériels) sont mis en place dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec le Département de la Marne et la Région Grand Est pour l'année 2022.

Une enveloppe globale de 20 000 € est en cours d'inscription, et sera financée par la Région (100%).

Les principaux éléments du règlement de l'appel à projets sont :

Bénéficiaires :

- Les personnes physiques ou morales propriétaires ou locataires d'un bien,
- Les collectivités du territoire du Parc,
- Les associations du territoire du Parc,
- Les établissements scolaires du territoire du Parc,
- Les entreprises privées.

Projets éligibles :

- La plantation d'arbres isolés permettant de renforcer ou de créer une continuité écologique (minimum de 20 arbres),
- La plantation de haies champêtres au sein de parcelles communales ou privées (minimum de 30 plants),
- La plantation d'arbres fruitiers pour la création de vergers conservatoires ou pour une utilisation personnelle (minimum de 5 arbres fruitiers),
- La plantation de haies fruitières associant des arbres fruitiers de variétés anciennes et des arbustes indigènes (minimum de 30 plants).

Les plantations devront être réalisées entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 décembre 2022. Les projets de plantation doivent obligatoirement être situés sur le territoire du Parc.

Éléments éligibles :

- Achats arbustes, livraison, plantation et fournitures annexes.

Montant de l'aide :

- 70% de la dépense éligible,
- Aide maximum variable de 1 000€ à 1 500€, en fonction de la dimension de la plantation, par porteur de projet.

Formation entretien – taille du verger

Dans le cadre de cet appel à projets, les bénéficiaires de l'aide au titre des vergers s'engageront à suivre une 1/2 journée de formation gratuite « entretien des arbres fruitiers » animée par les bénévoles de l'association Croqueurs de Pommes.

Le projet de cahier des charges « APPEL A PROJETS HAIES ET VERGERS » est joint en annexe. Le dossier regroupant les différents documents à fournir pour chaque candidature est joint en annexe également.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le financement du PNR dans la limite de 70% du montant éligible et d'un plafond de 1 000 € à 1 500 € d'aide par type de projet,

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220321-CS2022_16-DE

- D'inscrire ce projet dans le budget primitif 2022,
- D'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces afférentes au dossier, et notamment les arrêtés d'attribution de subvention réalisés dans le cadre de l'appel à projets.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 21 mars 2022

Affiché le

La Présidente,

Caroline BENOIT





**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU COMITE SYNDICAL
LUNDI 21 MARS 2022
POURCY, 18h, EN PRESENTIEL**

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. COULON, A. DESVERONNIERES, F. DESFOSSÉ, A. MAREIGNER, P. NICOT, D. ROBINARD, J. RAYMOND, A. DUMARET, G. PATTE, MM. ADAM, J. PIERLOT, P. BAUDIN, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, L. CATTET, E. ALLOUCHERY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, G. SIBOT, JB TUAL, C. GARDIEN, B. STELMASZYK, T. GUYOT, C. FORT, B. LESIMPLE, JP MAZZILLI, J. RIBEIRO, N. GRILL, C. BENOIT, V. JEANTOT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, F. CALLENS, D. DE AMORIN, M. STOFFER, C. MAUPRIVEZ, J. TRANCHANT, C. OESLICK, F. BIANCHINI, L. LIEBART, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, M. COURLEUX, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. ROBINET à B. MOREAU, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A COULON, A. SCHWEIN à A COULON, S. GALICHER à A. DESVERONNIERES, L. MILLER à A. DESVERONNIERES, S. COUDERT à J. PIERLOT, C. TOULLEC à C. GARDIEN, P. BILLOUD à A. MAREIGNER, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, M. HUTASSE à C. MAUPRIVEZ, P. RICHOMME à J. TRANCHANT

Etaient excusés//Absents : C. CHEVALIER, J. RODRIGUES, M. LEFORT, AC BANDOCK, B. BRASSART, O. GORCE, D. DIEUDONNÉ, R. BONHOMME, B PERSEVAL, // E. QUENARD, P. ERRE, B. TARRIDE, Y. PATIS, M. MIMIN, B. TIXIER, F. MALET, R. BRUNEL, J. NIZIOLEK, E. BOULARD, G. BOUTILLIER, J. MARQUETTE, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, L. DENEUX, M. HEMARD, B. FERY, J LUCBEREILH, V SENECHAL

Participaient également : A COSSIEZ, B BEAUFORT, S PARIS

<p>Introduction Accueil des membres du Comité Syndical</p>	<ul style="list-style-type: none">Le 21 mars 2022, l'assemblée du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réunie en session ordinaire, en présentiel, à la Maison du Parc, sous la présidence de Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et Maire de la commune de Saint-Imoges.
---	--

<p>> Interventions de : Caroline BENOIT, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 18h07, le Comité Syndical peut valablement délibérer. La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et présente les différents points de l'ordre du jour. • Une modification de l'ordre du jour est proposée, la Présidente souhaite ajouter la délibération « CS2022-11 : Contribution statutaire des collectivités membres en 2022 ». Le Comité Syndical valide la modification de l'ordre du jour.
<p>Compte rendu du Comité syndical du 01/02/2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2022 n'appelle à aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.
<p>ACTUALITE</p>	
<p>Retour sur les réunions de Bureau et C.S > Présentation d'Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Olaf HOLM présente l'actualité du Parc de ce début d'année 2022, il évoque ainsi : <ul style="list-style-type: none"> ○ La mise en ligne du dernier opus « Les habitants ont du talent » (épisode 10), consacré à la découverte des créateurs d'art du vignoble et d'ailleurs. Cette vidéo est à découvrir sur notre chaine Youtube, en cliquant ici ! ○ La mise en ligne de 4 clips vidéos pour promouvoir les activités de pleine nature. Leurs réalisations ont été pilotées par le Parc, en coopération avec l'OT du Grand Reims et l'Agence départementale du tourisme de la Marne (ADT Marne). Les financements proviennent du Département et de la Région. ○ La sortie de la BD « Les forêts, un monde fabuleux à découvrir ! ». Cette édition, signée Casterman, a été réalisée en coopération avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et les Parcs naturels régionaux volontaires. Elle s'adresse aux jeunes publics et a été créée pour et dans le but de sensibiliser aux enjeux de la gestion forestière. ○ Le lancement du nouvel appel à projets « Aide aux opérations de restauration du patrimoine bâti ». Il est destiné aux structures publiques et privées du territoire qui ont pour projet de restaurer un patrimoine non classé. Ce dossier est suivi par Caroline FENEUIL (Architecte) et Emilie RENOIR-SIBLER (Chargée de mission Culture et patrimoine). ○ Le nouvel « appel à projet : haies et vergers », édition numéro 2 est lancé. Tous les porteurs de projets – privés et collectivités – sont conviés à déposer leur dossier de candidature à Alexandra PINELLE (Technicienne «Haies/Vergers et Natura 2000 »).

PAROLES AUX COMMUNES ET PARTENAIRES DU PARC

<p>Comment favoriser la biodiversité dans des forêts communales ? > Dossier suivi par le pôle Milieux naturels > Didier DE AMORIN, délégué Parc, représentant de la commune de Villers-Allerand</p>	<ul style="list-style-type: none">• Depuis 2022, le Parc naturel régional de la Montagne de Reims mène sur l'ensemble de son territoire l'instauration et le suivi d'îlots de vieux bois, comptant à ce jour 5,5 hectares de forêt sans exploitation forestière à l'échelle du territoire, pour une période de 30 ans.• Un reportage diffusé sur France 3 témoigne de la mise en place de ces zones préservées en milieux forestiers, dont le but est d'améliorer toujours plus la biodiversité de notre territoire.• En Montagne de Reims, 3 communes se sont portées volontaires : Ay-Champagne, Saint-Imoges et Villers-Allerand, mais aussi 1 groupement de forestiers privés (Bois de Courton).• Didier DE AMORIN – délégué au Parc – témoigne de l'investissement de sa commune, Villers-Allerand, pour la création d'un îlot de 3 hectares de vieux bois en forêt communale. La parcelle sélectionnée répond à de nombreux critères comme : la variété des essences à protéger, le profil des arbres (tronc de gros diamètre), les arbres d'intérêt écologique (cavité, branche morte, la non-exploitation du site, ...). Les études scientifiques commenceront cette année, elles comprendront aussi l'identification d'îlots témoins à proximité des îlots de vieux bois.• Une compensation financière est versée en contrepartie, des fonds provenant de la Région Grand-Est, soit : 4000 €/hectare.
--	--

PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

<p>CA et Budget > Présentation Claude MAUPRIVEZ, Délégué > Dossier suivi par Éric LALLEMENT, Directeur-adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none">• Claude MAUPRIVEZ, Maire de Bouilly, délégué de la C.U. du Grand Reims et membre de la commission « Finance » du Parc présente et propose le vote des comptes administratifs 2021 et des Budgets 2022 (Budgets Annexe et Principal).• Sur la base du rapport complet transmis en amont aux membres du Comité Syndical (avec la convocation et l'ordre du jour), les éléments clés qui constituent ce dossier ont été présentés, soit :<ul style="list-style-type: none">○ Réalisé 2021 ;○ Budget 2022.
<p>Programme d'actions > Interventions : Caroline Benoit, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none">• La Présidente rappelle que les éléments du programme d'actions ont été envoyés en amont de l'assemblée du Comité syndical. Une synthèse du programme d'actions est présentée au Comité syndical, notamment :<ul style="list-style-type: none">○ La poursuite de la révision de la Charte, mobilisant l'équipe du Parc et les partenaires pour élaborer la 3^{ème} étape de la Charte avant le dépôt du dossier au Ministère.○ Le programme "Pour de Nouvelles Ruralités » à l'échelle des six Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est ; évoquant l'appel à candidatures pour la réalisation de 7 Résidences d'architecture et de paysage dont une à Trépail au sein du Parc de la Montagne de Reims.○ L'accompagnement des communes dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme et la rédaction des « Porter à connaissance ».○ La finalisation de la Charte Forestière du Territoire et la mise en place d'un programme d'animations.

	<ul style="list-style-type: none"> o La réalisation des vidéos « Coup de pouce nature » de 4 minutes expliquant les actions dans le verger, les îlots vieux bois et l'animation des zones humides o La finalisation des fiches actions pour la stratégie « Projet alimentaire territorial et la mise en place des actions o L'inventaire architecture des Maisons de Champagne et la diffusion du spectacle « Arbres modestes », une création artistique pour parler de notre forêt (écoles, communes, villes portes, ...) o L'organisation du grand événement « La Grande Traversée », le 22 mai : une randonnée pédestre en faveur de la mobilité douce et du tourisme durable. Cet événement sera ouvert au grand-public et proposera un cheminement éphémère de 22 km (au plus long) le long de la ligne des bulles. o La valorisation des échanges Interparcs, dans le but de faire découvrir respectivement les territoires et la diversité de la région Grand-Est aux élèves.
<p>Vote du CA 2021 et Budget principal > Présentation : Brigitte LESIMPLE, déléguée > Dossier suivi : Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Brigitte LESIMPLE – déléguée de la commune de Nanteuil – est nommée rapporteur ; la Présidente sort de la salle et ne participe pas au vote. • Le compte administratif 2021 du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de la section de fonctionnement + 397 047.42 €, et de la section d'investissement de + 335 345.41 €. <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-03 est adoptée à la majorité</p>
<p>Vote du CA 2021 et Budget Annexe CIN > Présentation Brigitte LESIMPLE > Dossier suivi Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Brigitte LESIMPLE – déléguée de la commune de Nanteuil – est nommée rapporteur ; la Présidente sort de la salle et ne participe pas au vote. • Le compte administratif 2021 du budget annexe (clôture CIN de Commétreuil) fait apparaître un résultat cumulé de la section de fonctionnement de – 96 069.36 €, et de la section d'investissement de + 27 773.30 €. <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-04 est adoptée à la majorité</p>
<p>Vote du Compte de gestion 2021 Budget principal Parc > Présentation Caroline BENOIT, Présidente > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Compte de Gestion du budget principal dressé par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve. <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-05 adoptée à l'unanimité</p>

<p>Vote du Compte de gestion 2021 Budget annexe CIN > Présentation Caroline BENOIT, Présidente > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le Compte de Gestion du budget annexe dressé par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve. <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-06 adoptée à l'unanimité</p>
<p>Affectation définitive des résultats 2021 principal Parc > Présentation Caroline BENOIT, Présidente > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il est proposé de maintenir les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement issus du vote du Compte administratif du Budget principal dans leur section d'origine. <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-07 adoptée à l'unanimité</p>
<p>Affectation définitive des résultats 2021 budget annexe CIN > Présentation Caroline BENOIT, Présidente > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> Il est proposé de maintenir les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement issus du vote du Compte administratif du Budget annexe dans leur section d'origine. <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-08 adoptée à l'unanimité</p>
<p>Vote Budget principal du parc 2022 > Présentation Caroline BENOIT, Présidente > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> La Présidente expose au Comité Syndical les montants inscrits au budget primitif 2022, soit un total de 249 069.36 € en fonctionnement et 29 123.30 € en investissement. <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-09 adoptée à l'unanimité</p>
<p>Vote Budget annexe CIN 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> La Présidente expose au Comité Syndical les montants inscrits au budget primitif 2021, soit un total de 2 273 583.42 € en fonctionnement et 1 297 994.44 € en investissement.

<p>> Présentation Caroline BENOIT, Présidente > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<p style="text-align: center;">La délibération n° CS2022-10 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Contribution statutaire des collectivités 2022 > Présentation Caroline BENOIT, Présidente > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compte tenu du contexte économique et sanitaire actuel, la Présidente du Parc propose une participation statutaire équivalente à la cotisation de l'année 2021 aux membres du Syndicat Mixte (communes, EPCI, villes et agglomérations portes, Conseil Départemental de la Marne, Région Grand Est) et demande leur versement pour l'année 2022. • La Présidente propose de fixer la participation statutaire forfaitaire des villes et agglomérations portes, ainsi que la participation statutaire par habitant des EPCI et communes, au même niveau que pour l'année 2021 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Communes du Parc : 2.45 € / habitant ; ○ EPCI (Communauté d'Agglomération Epernay Agglo Champagne, CC des Paysages de la Champagne, CC Grande Vallée de la Marne) : 0.26 € / habitant ○ Communauté Urbaine du Grand Reims : 79 394,00 € ○ Ville d'Épernay : 24 996,00 € ○ Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne : 26 407,00 € <p style="text-align: center;">La délibération n° CS2022-11 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Demande de subvention d'équilibre pour le Budget annexe CIN > Présentation Caroline BENOIT > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Compte Administratif du budget Annexe pour l'année 2021 fait apparaître un déficit de fonctionnement de - 96 069 €. • La Présidente demande l'autorisation au Comité syndical de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Solliciter une subvention auprès du Conseil Régional du « Grand Est » et du Conseil Départemental de la Marne pour équilibrer le déficit du Domaine de Commétreuil et du CIN, au titre du déficit de fonctionnement de l'exercice 2021, sur la base du compte administratif du budget annexe CIN de 2021 selon le plan de financement suivant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Conseil Régional Grand Est : 48 034.68 €, ▪ Conseil Départemental de la Marne 48 034.68 €. ○ Signer tous les documents afférents et à accomplir toutes formalités requises. <p style="text-align: center;">La délibération n° CS2022-12 est votée à l'unanimité.</p>

LA GESTION DU PARC	
<p>Marchés publics 2021 > Dossier suivi par Eric LALLEMENT, Directeur Adjoint</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un MAPA a été conclu en 2021 : les capsules vidéos, réalisées par ERELL DIGITAL (LEO GINAILHAC)
<p>Recrutement technicien zone humides > Présentation Caroline BENOIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à la démission de Valentin SALVANT, le recrutement d'un technicien Zones-humides est lancé. Les objectifs de ce poste étant de préciser la cartographie des zones humides en secteur forestier, d'accompagner les élus dans l'intégration des enjeux des Zones humides au sein des documents d'urbanisme et de faire émerger des projets concourant à la préservation ou à la restauration de leurs fonctionnalités. • La poursuite de ce travail est primordiale, ce dernier répond à une attente des collectivités comme des propriétaires privés. La mission s'inscrit dans un partenariat étroit avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie <p style="text-align: center;">La délibération n° CS2022-13 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Atlas de la Biodiversité Communale > Présentation Caroline BENOIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat initial de Mme Marie ZELAZNY arrivant à échéance, il est proposé une prolongation de contrat jusqu'au 31 août 2022 – Emploi de catégorie B – Technicien à temps plein 35 heures hebdomadaires, la Présidente propose que le contrat à durée déterminée de Madame Marie ZELAZNY puisse être prolongé à son échéance jusqu'au 31 août 2022. • La rémunération sera calculée par référence à la grille de technicien catégorie B – filière technique, du statut général de la fonction Publique Territoriale. <p style="text-align: center;">La délibération n° CS2022-14 est votée à l'unanimité.</p>
<p>Recrutement technicien Natura 2000-TVB > Présentation Caroline BENOIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Léa JOLY, actuelle Chargée d'études (catégorie B) Trame Verte et Bleue, a postulé à ce poste de chargée de mission, correspond à la fiche de poste (techniques, connaissance fonds européens, suivi marchés publics, connaissance des acteurs). La Présidente souhaite pouvoir l'engager sur ce poste dans les conditions prévues par la délibération BS2021-14 du 16 novembre 2021 (CDD 3 ans renouvelable - catégorie A) • Dans ce cadre, il est proposé que Mme Alexandra PINELLE, actuelle technicienne (catégorie B) 50% Trame Verte et Bleue – 50% Natura 2000, évolue sur la fiche de poste de Chargée d'études Trame Verte et Bleue à compter de l'évolution de Madame Léa JOLY jusqu'au 31 décembre 2022. • En conséquence, la Présidente propose de pouvoir recruter jusqu'au 31 décembre 2022, un(e) technicien(ne) 50% Trame Verte et Bleue et 50% Natura 2000, à compter de l'évolution de Mmes Léa JOLY et Alexandra PINELLE. <p style="text-align: center;">La délibération n° CS2022-15 est votée à l'unanimité.</p>

<p>Appel à Projets « Haies et Vergers » édition 2022 > Présentation Caroline BENOIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier appel à projets « Haies et Vergers » a eu lieu en 2019. Il a permis la réalisation de 27 projets cumulant 3,7 km de haies (3081 arbres et arbustes) et 135 arbres fruitiers. Suite à ce bon déroulement de la 1^{ère} édition, une deuxième édition a été réalisée en 2021 permettant de planter 1,2 km de haies et 134 arbres fruitiers. • Une technicienne a été recrutée (Mme Alexandra PINELLE) au sein du pôle Milieux naturels pour une période de deux ans. Son poste est financé à 50% dans le cadre du financement Ingénierie Trame Verte et Bleue (fonds européens FEDER, Région, Département, DREAL) pour réaliser cet appel à projets de plantation de haies champêtres et d'arbres fruitiers de variétés anciennes. • Les financements pour les investissements de cet appel à projets (plantes, matériels) sont mis en place dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec le Département de la Marne et la Région Grand Est pour l'année 2022. • Une enveloppe globale de 20 000 € est prévue au budget 2022, et sera financée par la Région Grand Est (100%). <p style="text-align: center;">La délibération n° CS2022-16 est votée à l'unanimité.</p>
<p>AGENDA</p>	
<p>Bureau et instances du Comité syndical</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ 22 mars 2022 : Comité Syndical ○ 26 avril : Bureau ○ 17 mai : Bureau ○ 28 juin : Comité Syndical ○ 12 juillet : Bureau

La séance est levée à 20h30

Fait à Pourcy, le lundi 21 Mars 2022
Mme Caroline BENOIT, Présidente.



Compte rendu approuvé à l'unanimité le 28 juin 2022.

**Département de
la Marne**

**Arrondissement
de Reims**

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :
21/06/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Nombre de membres : 87

↪ en exercice : 87
↪ présents : 37
↪ votants : 46
pour 46
contre -
abstention : -
NPPV : 1

Délibération n° CS 2022-17

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, B. TARRIDE, D. ROBINARD, J. RAYMOND, AC BANDOCK, MM. ADAM, J. PIERLOT, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, E. ALLOUCHERY, AL. GOURDY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, B. STELMASZYK, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, F. BIANCHINI, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, P. DELABRUYERE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. COULON à C. FRANZIN, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A. SCHWEIN, B. TIXIER à B. STELMASZYK, R. BRUNEL à C. BENOIT, P. BILLOUD à A. BEAUFORT, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, L. DENEUX à B. STELMASZYK, M. HUTASSE à L. MILLER

Etaient Excusés//Absents : A. ROBINET, C. CHEVALIER, E. QUENARD, P. ERRE, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. MAREIGNER, S. VELARD, M. LEFORT, P. NICOT, A. DUMARET, G. PATTE, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, C. TOULLEC, S. COUDERT, F. MALET, L. CATTET, J. NIZIOLEK G. SIBOT, E. BOULARD, T. GUYOT, C. FORT, JP MAZZILLI, V. JEANTOT, O. GORCE, F. CALLENS, R. BONHOMME, G. BOUTILLIER, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, M. HEMARD, B. FERY, M. STOFFER, J. TRANCHANT, C. OESLICK

Représentée n'ayant pas Pris part au Vote : A. DESVERONNIERES (pouvoir à L. MILLER)

Objet : Indemnités de fonction Présidence et Vice-Présidences

Contexte :

A l'occasion de son élection le 12 octobre 2021, Mme BENOIT avait proposé une réflexion concernant les indemnités de Présidente et Vice-Présidentes.

Actuellement, seule la Présidente du Parc perçoit une indemnité d'un montant de 1 128 € brut mensuel.

Compte tenu de l'investissement des trois Vice-Présidentes, nécessaire au bon fonctionnement du Parc, Mme BENOIT souhaite qu'une évolution financière soit réalisée afin de reconnaître leur investissement.

Après concertation avec les trois Vice-Présidentes du Parc, Mme BENOIT propose une baisse de son indemnité mensuelle d'1/3 pour permettre le versement d'une indemnité aux Vice-Présidentes sans augmenter le budget actuel.

Cette évolution aurait les incidences suivantes :

Situation actuelle			
Mandat	Brut mensuel	12	Brut annuel
Présidente	1 128	12	13 536
3 Vice-Présidentes			
Total annuel brut			13 536
Taux charges patronales			4,20%
Total annuel brut + charges			14 105

Situation proposée			
Mandat	Brut mensuel	12	Brut annuel
Présidente	735	12	8 820
3 Vice-Présidentes	135 (*3)	12	1 620 (*3)
Total annuel brut			13 680
Taux charges patronales			4,20%
Total annuel brut + charges			14 255

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-12 et L5721-8, relatifs aux indemnités de fonction des élus,

Vu les statuts du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,

Vu le décret n°2006-1614 du 15 décembre 2006 notamment l'article D333-15-1 relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de présidente et de vice-présidentes du Parc naturel régional de la Montagne de Reims, en fonction de la surface cadastrée,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Vu la délibération CS2021-27 du 12 octobre 2021 fixant l'indemnité de Présidence à 29% du l'indice brut terminal

Considérant que l'article D333-15-1 fixe les plafonds de % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB = 1027) pour les Parcs naturels régionaux d'une superficie comprise entre 50 000 et 99 999 ha de la manière suivante :

- Présidence : 29%
- Vice-Présidence : 13%

Considérant que l'indemnité mensuelle est calculée de la manière suivante :

Indice Majoré (correspondant au barème de l'indice Brut 1027) : 830

Valeur point annuelle du point d'indice majoré : 56.2323 €

Indemnité mensuelle : $((830 * 56.2323) / 12) * \text{taux}$

Après les explications de Mme la Présidente et avant le vote, Mme BENOIT a été félicitée par plusieurs membres du Comité Syndical pour cette initiative exemplaire permettant de reconnaître l'investissement des nouvelles Vice-Présidentes.

Sur proposition de Mme La Présidente, et après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- De rapporter la délibération CS 2021-27 au 1^{er} juillet 2022,

- D'attribuer une indemnité de Présidence du PNR au montant maximum de 18.898 % de l'Indice Brut terminal de la fonction publique, soit 735.02 € brut par mois,
- D'attribuer une indemnité de Vice-Présidence du PNR au montant maximum de **3.471 %** de l'Indice Brut terminal de la fonction publique, soit 135.00 € brut par mois,
- De payer mensuellement ces indemnités à compter du 1^{er} juillet 2022,
- D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget,
- De procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Les montants mentionnés à titre indicatif dans la présente délibération sont calculés en fonction des plafonds en vigueur actuellement
- D'autoriser l'ordonnateur et le comptable à signer toutes les pièces nécessaires.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 28/06/2022

La Présidente,

Caroline BENOIT



ANNEXE – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION

NOM	PRENOM	FONCTION	Taux / IB	Montant Brut Mensuel	Ecrêtement (oui/non)
BENOIT	CAROLINE	Présidente	18.90%	735.02	non
DESVERONNIERES	ANNE	Vice-Pdte	3.48%	135.00	non
GERARD MAIZIERES	SYLVIE	Vice-Pdte	3.48%	135.00	non
MOREAU	BEATRICE	Vice-Pdte	3.48%	135.00	non

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
21/06/2022

Nombre de membres : 87

♡ en exercice : 87
 ♡ présents : 37
 ♡ votants : 47
 ♡ voix :
 pour : 47
 contre :
 abstentions :

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-18

L'an deux mil vingt-deux, le 28 juin,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Étaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, B. TARRIDE, D. ROBINARD, J. RAYMOND, AC BANDOCK, MM. ADAM, J. PIERLOT, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, E. ALLOUCHERY, AL. GOURDY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, B. STELMASZYK, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, F. BIANCHINI, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, P. DELABRUYERE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. COULON à C. FRANZIN, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A. SCHWEIN, A. DESVERONNIERES à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, R. BRUNEL à C. BENOIT, P. BILLOUD à A. BEAUFORT, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, L. DENEUX à B. STELMASZYK, M. HUTASSE à L. MILLER

Étaient Excusés//Absents : A. ROBINET, C. CHEVALIER, E. QUENARD, P. ERRE, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. MAREIGNER, S. VELARD, M. LEFORT, P. NICOT, A. DUMARET, G. PATTE, Y. Patis, M. MIMIN, P. BAUDIN, C. TOULLEC, S. COUDERT, F. MALET, L. CATTET, J. NIZIOLEK G. SIBOT, E. BOULARD, T. GUYOT, C. FORT, JP MAZZILLI, V. JEANTOT, O. GORCE, F. CALLENS, R. BONHOMME, G. BOUTILLIER, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, M. HEMARD, B. FERY, M. STOFFER, J. TRANCHANT, C. OESLICK

Objet : Budget Principal 2022 : Décision modificative 2 (DM 2)

La Présidente informe qu'un premier virement de crédit du chapitre imprévu-fonctionnement (chp 022) a été réalisé dans le cadre de la décision du Bureau syndical du 26 avril 2022 (délibération BS 2022-12) pour permettre le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 200 € au Parc de Méotida en Ukraine. Ce virement de crédit (DM1) a fait l'objet de l'arrêté AD 2022-17, et est rappelé pour mémoire.

Le crédit disponible au chapitre 020 dépenses imprévues d'investissement est de 10 000 €,
Le crédit disponible au chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement est de 8 800 €,

Compte tenu de ces crédits disponibles, un second virement de crédit des chapitres imprévus de fonctionnement (022) et d'investissement (020) est nécessaire pour :

- Investissement : augmentation du chapitre acquisitions de logiciels (+5000 €)
- Fonctionnement : augmentation du chapitre dépenses exceptionnelles (+1 000 €)

La Décision Modificative DM2 proposée est présentée en annexe.

Envoyé en préfecture le 08/07/2022

Reçu en préfecture le 08/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 051-255100075-20220628-CS2022_18-DE

**Décisions modificatives - PNR Montagne de Reims - 2022
DM2_2022_Budget Principal - 28/06/2022 (et rappel DM1)**

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Article(Chap) - Opération	DM1 (pour mémoire)	DM2 (vote)	Article(Chap) - Opération	DM1 (pour mémoire)	DM2 (vote)
2051 (20) : Logiciels - Concessions et droits similaires		5 000,00			
020 : Dépenses imprévues		-5 000,00			
Total dépenses :	0,00	0,00	Total recettes :	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Article(Chap) - Opération	DM1 (pour mémoire)	DM2 (vote)	Article(Chap) - Opération		Montant
6748 : autres subventions	1 200,00	1 000,00			
022 : Dépenses imprévues	-1 200,00	-1 000,00			
Total dépenses :	0,00	0,00	Total recettes :	0,00	0,00
Total Dépenses	0,00	0,00	Total Recettes	0,00	0,00

(DM1) : voir Arrêté AD2022-17 Virement de Crédit

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- Prend acte du premier virement de crédit du chapitre imprévu – DM1,
- Approuve la Décision modificative présentée – DM2

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Affiché le

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 28/06/2022



La Présidente,

Caroline BENOIT



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DU COMITE SYNDICAL
MARDI 28 JUIN 2022
POURCY, 18h, EN PRESENTIEL**

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, L. MILLER, F. DESFOSSÉ, B. TARRIDE, D. ROBINARD, J. RAYMOND, AC BANDOCK, MM. ADAM, J. PIERLOT, MF DAPREMONT, P. FOURNIER, G. PROFIT, E. ALLOUCHERY, AL. GOURDY, F. BRISSON, B. PITOIS-CHOQUET, JB TUAL, B. STELMASZYK, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, J. MARQUETTE, N. GRILL, C. BENOIT, A. BEAUFORT, M. FLOQUET, D. DIEUDONNÉ, D. DE AMORIN, C. MAUPRIVEZ, F. BIANCHINI, V. MAUPRIVEZ, I. BLAISE, P. DELABRUYERE, C. GISBERT

Avaient donné pouvoir : A. COULON à C. FRANZIN, F. LEROY à B. MOREAU, S. GERARD-MAIZIERES à A. SCHWEIN, A. DESVERONNIERES à L. MILLER, B. TIXIER à B. STELMASZYK, R. BRUNEL à C. BENOIT, P. BILLOUD à A. BEAUFORT, P. THOUVENOT à J. PIERLOT, L. DENEUX à B. STELMASZYK, M. HUTASSE à L. MILLER

Etaient excusés//Absents : A. ROBINET, C. CHEVALIER, E. QUENARD, P. ERRE, J. RODRIGUES, S. GALICHER, A. MAREIGNER, S. VELARD, M. LEFORT, P. NICOT, A. DUMARET, G. PATTE, Y. PATIS, M. MIMIN, P. BAUDIN, C. TOULLEC, S. COUDERT, F. MALET, L. CATTET, J. NIZIOLEK G. SIBOT, E. BOULARD, T. GUYOT, C. FORT, JP MAZZILLI, V. JEANTOT, O. GORCE, F. CALLENS, R. BONHOMME, G. BOUTILLIER, V. TRIBAUT, C. MAHUT, G. KUCYBALA, M. HEMARD, B. FERY, M. STOFFER, J. TRANCHANT, C. OESLICK

Participaient également : B. BEAUFORT, G. LAURAIN, M. PETERS, L. LIBAULT.



<p>Introduction Accueil des membres du Comité Syndical > Interventions : Caroline BENOIT, Présidente et Olaf HOLM, Directeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le 28 juin 2022, l'assemblée du Comité Syndical du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est réunie en session ordinaire, en présentiel, à la Maison du Parc, sous la Présidence de Caroline BENOIT, Présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims et Maire de la commune de Saint-Imoges. • Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 18h05, le Comité Syndical peut valablement délibérer. La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et présente les différents points de l'ordre du jour.
<p>Compte rendu du Comité syndical du 21/03/2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le compte-rendu de la séance du 21 mars 2022 n'appelle à aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.
<p>RETOUR SUR LES BUREAUX</p>	
<p>Retours sur les réunions de Bureau > Présentation d'Olaf HOLM,</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Olaf HOLM – Directeur – présente un Compte Rendu des décisions ou débats des derniers Bureaux syndicaux des 26 avril et 17 mai 2022 <ul style="list-style-type: none"> ○ Gestion administrative : mise en place du Compte Personnel de Formation pour l'équipe technique, modification du règlement intérieur (utilisation VTT), renouvellement des 3 conventions de chasse pour l'exercice 2022/2023, travaux et réflexions concernant le versement d'indemnités aux Vice-Présidentes et à la Présidente (voir documents transmis pour délibération à l'Ordre du Jour), ○ Orientation de projets : <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à la candidature à un projet européen (INTERREG) pour améliorer la gestion des activités de pleine nature et favoriser les circulations douces vers et dans les Parcs nationaux et régionaux, ○ Soutien du PNRMR au Parc de Méotida (Ukraine) : aide exceptionnelle de 1 200 €, ○ Demande de participation à la mission « BENIN » pour accompagner le transfert du concept des Parcs naturels régionaux au Bénin, à la demande de la Région Grand Est et son opérateur en Afrique de l'Ouest, l'association GESCOD, ○ Recours à un Bureau d'étude pour réaliser une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réalisation nécessaire du « cahier de paysage » pour la Révision de la Charte, ○ Pour alimenter les orientations de la future Charte, retour sur les réflexions du Bureau concernant les stratégies possibles concernant les énergies renouvelables, les aires protégées et l'artificialisation des sols. ○ Commétreuil : retour sur les procédures en cours suivies par le Bureau.



ACTUALITES

> Présentation Olaf HOLM

- Retour sur la première édition de « la grande traversée », organisée le 22 mai pour combiner la randonnée pédestre et l'accès en train au travers du Parc :
2 000 participants à cette journée de randonnée; 50% des participants ont découvert l'existence de la ligne des bulles (liaison TER Reims-Epernay) à cette occasion ; 99% des personnes se sont dites satisfaites de l'organisation de cette journée.
Présentation d'un film retraçant cette journée.
- Réalisation du diagnostic « Plan Alimentaire Territorial » :
Présentation de Mme Nolwenn PERON, notre nouvelle chargée de projet alimentation.
Retour sur la réalisation du diagnostic qui est disponible en format papier et en pdf.
Retour sur l'objectif de réalisation de l'étude Sensibio (frein au développement du bio, et problématique transmission / installation).
- Révision de la Charte – fiches mesures :
Après la validation du projet stratégique, celui-ci sera décliné en projet opérationnel via des fiches mesures qui donneront un cadre aux projets à réaliser dans les années futures.
Ces fiches sont réalisées en concertation avec nos partenaires techniques, les EPCI pour coconstruire un projet de territoire. Lorsque chacune de ces fiches sera à un stade suffisamment avancé, nous souhaiterions que des élus du Comité Syndical (en plus de ceux déjà impliqués en tant que membres du Bureau) puissent investir un peu de leur temps au cours du 2nd semestre 2022 pour participer à la relecture d'une ou plusieurs fiches, afin d'apporter leur regard sur les contenus. Appel aux volontaires ! Un tableau avec le sommaire des fiches est diffusé et le retour est demandé par mail.
- Mission BENIN :
Olaf HOLM présente un compte-rendu succinct de sa mission au BENIN afin de contribuer à la préservation de la biodiversité et au développement local via la mise en place d'un Parc naturel. Cette mission a été réalisée à la demande de la Région Grand Est et son opérateur en Afrique de l'Ouest, l'association GESCOD (Solidarités & coopérations pour le développement).
- Journée équipe du 15 juin 2022 :
Après 2 années difficiles à cause de la pandémie et de la révision de la Charte en cours, une journée d'équipe a été réalisée pour renforcer la cohésion d'équipe autour d'une expérimentation de la fresque du climat, suivie d'activités ludiques et collectives à CountrySide (Damery). L'équipe remercie les élus pour avoir accordé cette belle journée de fin de printemps.

GESTION DU PARC

Indemnité Présidence et Vice-Présidences

> Présentation Caroline BENOIT

- A l'occasion de son élection le 12 octobre 2021, Mme BENOIT avait proposé une réflexion concernant les indemnités de Présidente et Vice-Présidentes.
Actuellement, seule la Présidente du Parc perçoit une indemnité d'un montant de 1 128 € brut mensuel.
Compte tenu de l'investissement des trois Vice-Présidentes, nécessaire au bon fonctionnement du Parc, Mme BENOIT a souhaité qu'une évolution financière soit réalisée afin de reconnaître leur investissement, dans le cadre du budget actuel.



	<p>Après concertation avec les trois Vice-Présidentes du Parc, et consultation des membres du Bureau, Mme BENOIT propose une baisse de son indemnité mensuelle d'1/3 pour permettre le versement d'une indemnité aux Vice-Présidentes sans augmenter le budget actuel, soit :</p> <p>Présidente : indemnité brute avant = 1 128 € ; indemnité brute après = 735 € Vice-Présidente : indemnité brute avant = 0 ; indemnité brute après = 135 €. Ces montants correspondent à un % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale multiplié par la valeur du point.</p> <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-17 est adoptée à l'unanimité (des votants) (Mme DESVERONNIERES n'a pas pris part au vote)</p>
<p>Décision modificative > Présentation Eric LALLEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Présidente informe qu'un premier virement de crédit du chapitre imprévu-fonctionnement (chapitre 022) a été réalisé dans le cadre de la décision du Bureau syndical du 26 avril 2022 (délibération BS 2022-12) pour permettre le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 200 € au Parc de Méotida en Ukraine. Ce virement de crédit (DM1) a fait l'objet de l'arrêté AD 2022-17, et est rappelé pour mémoire. <p>Le crédit disponible au chapitre 020 dépenses imprévues d'investissement est de 10 000 €, Le crédit disponible au chapitre 022 dépenses imprévues de fonctionnement est de 8 800 €,</p> <p>Compte tenu de ces crédits disponibles, un second virement de crédit (DM2) des chapitres imprévus de fonctionnement (022) et d'investissement (020) est nécessaire pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement : augmentation du chapitre acquisitions de logiciels (+ 5 000 €) • Fonctionnement : augmentation du chapitre dépenses exceptionnelles (+ 1 000 €) <p style="text-align: center;">La délibération CS 2022-18 est adoptée à l'unanimité</p>
<p>Calendrier Prévisionnel > Présentation Caroline BENOIT</p>	<p>Le calendrier prévisionnel pour les futures réunions (Bureau-B et de Comité Syndical-CS) est présenté pour que ces dates puissent être réservées par les élus. Ce calendrier n'est qu'indicatif et pourra faire l'objet de modifications de dates, d'inversion entre le Bureau et le Comité syndical en fonction des nécessités.</p> <p>2022 : 12/07 (B) ; 27/09 (B) ; 18/10 (CS) ; 15/11 (B) ; 13/12 (B ou CS) 2023 : 17/01 (B ou CS) ; 28/02 (B ou CS) ; 21/03 (B ou CS) ; 11/04 (B) ; 9/05 (B) ; 20/06 (CS) ; 11/07 (B)</p>
<p>PARTAGE, DEBATS et IDEES POUR AVANCER ENSEMBLE</p>	
<p>> Présentation Caroline BENOIT + Equipe du Parc</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mme BENOIT clôt à 19h00 la partie formelle du Comité syndical. • Elle présente le déroulé de la seconde partie en extérieur autour de 4 thématiques, qui sera suivi d'un moment festif (BBQ).

- L'animation de cette seconde partie sera réalisée par l'équipe du Parc. Chaque élu sera affecté à une table ronde, pendant lesquelles chacune des 4 thématiques sera abordée à tour de rôle.
Atelier 1 : le délégué au Parc, maillon essentiel entre le Parc et les communes. Quels besoins pour renforcer nos collaborations ?
Atelier 2 : le développement des manifestations sportives. Comment organiser des évènements sportifs responsables pour favoriser l'accès à la nature et préserver l'environnement ?
Atelier 3 : l'Atlas de la Biodiversité Communale : Quel bilan et quelles perspectives ? Comment réduire la pollution lumineuse ?
Atelier 4 : réduire l'artificialisation des sols et mettre en œuvre le Z.A.N (Zéro Artificialisation Nette). Qu'est-ce que cela veut dire ? Quelles actions à mettre en place pour trouver des solutions ?

La séance est levée à 21h00

Fait à Pourcy, le Mardi 28 juin 2022
Mme Caroline BENOIT, Présidente.



Compte Rendu de séance approuvé à l'unanimité le 15 Novembre 2022

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Date de convocation :
08/11/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 46
☛ votants : 56
pour : 56
contre :
abstentions :

Délibération n° CS 2022-19

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Objet : Convention de collaboration « Accompagnement et animation des actions EEDD dans le quartier d'Orgeval - Grain d'Org » dans le cadre du partenariat avec Reims Habitat

- Vu la délibération du Comité Syndical CS 2014-02 du 28 Janvier 2014 décidant de la création du nouveau Pôle EEDD - Education à l'Environnement et au Développement Durable, et fixant le principe d'équilibre de financement du Pôle par les recettes d'animation, et des subventions spécifiques du Département de la Marne et de la Région Grand Est,
- Vu l'actualisation des tarifs d'animation du Pôle EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable) fixés par délibération CS 2019-16 du 25 Juin 2019, tenant compte des subventions versées par le Département de la Marne et la Région Grand Est,

Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier Orgeval, Reims Habitat a réalisé de multiples opérations urbaines : démolitions, reconstructions, réhabilitations, ainsi qu'un projet de résidentialisation avec une réorganisation des circulations, sécurisation des accès d'immeubles, des aménagements paysagers et des espaces de détente et loisirs.

C'est à ce titre que Reims Habitat sollicite le Pôle Éducation au territoire du Parc pour s'appuyer sur son expertise et accompagner les projets éducatifs en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, et s'appuyer sur sa légitimité auprès des services de l'Éducation Nationale.

Dans ce contexte, Reims Habitat propose une convention au Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Cette convention a pour objectif de formaliser la collaboration entre Reims Habitat et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, dans le cadre du projet partenarial « *La Nature à Orgeval* » :

- Sensibiliser, former aux questions d'écologie urbaine, favoriser l'apport de connaissances environnementales et la préservation ainsi que le respect des espaces naturels et/ou aménagés ;
- Soutenir et favoriser l'émergence, auprès des enseignants et du réseau de réussite éducative, de projets sur la thématique de la biodiversité et du développement durable ;
- Réinterroger la relation de l'habitant à la nature et à son cadre de vie, accompagner les populations dans l'adoption de comportements respectueux de leur environnement urbain et naturel ;
- Agir collectivement et en complémentarité entre les acteurs du quartier, mutualiser les ressources.

Le Pôle Éducation au territoire, en tant qu'acteur d'éducation à l'environnement dans ce quartier, collabore avec les établissements scolaires du Réseau d'Éducation Prioritaire Colbert (Collège et écoles du REP+). Il est le référent auprès des établissements et de l'Inspection, ce qui confère la plus grande légitimité à ses actions. Interlocuteur des enseignants, il accompagne les projets d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) tout au long de l'année.

Il intervient également auprès des publics extrascolaires, notamment avec la Maison de Quartier d'Orgeval, un acteur de proximité à vocation sociale, d'échange et de rencontre, qui donne aux habitants la possibilité de participer à la vie du quartier, crée des liens entre eux et les différentes générations. Le Pôle Éducation intervient également auprès des habitants à la demande de la Maison de quartier et de Reims Habitat.

A ce titre, il participe aux actions partenariales du projet cité qui se déclinent comme suit :

- Animation du « *Grain d'Org'* », un espace de biodiversité aménagé au cœur du quartier d'Orgeval permettant d'observer la biodiversité au fil des saisons : biodiversité ordinaire, agencé avec un espace de plantes aromatiques et d'arbustes fruitiers ;
- Parcours pédagogique « *A la découverte des essences du quartier* » : ce quartier a de nombreux espaces végétalisés, avec des arbres remarquables, qui nécessitent d'être valorisés et portés à la connaissance des publics du quartier et habitants de Reims. Ces « *parcours des essences* » ont ainsi pour but de reconnecter les espaces mais également de permettre aux habitants de mieux appréhender leur environnement, s'approprier et préserver leur cadre de vie ;
- Journées thématiques : en s'appuyant sur les ressources du quartier, participer aux événements nationaux tels que la Semaine du développement durable, Journées européennes du patrimoine, Fête de la nature etc... et de proposer des actions de sensibilisation ponctuelles en partenariat avec les acteurs du quartier.

Sur la base de ces éléments et aussi :

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 051-255100075-20221115-CS2022_19-DE

- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc »,
- Vu la mission « d'accueil, d'information et d'éducation à l'environnement » inscrite dans les objectifs des Parcs. Cette mission transversale aux autres missions du Parc a pour but de vulgariser les contenus, de communiquer sur les enjeux et les actions du Parc, d'accueillir tous

les publics scolaires et extrascolaires sur son territoire ; et aussi avec la volonté de se rendre sur le lieu de vie des publics pour leur faire mieux connaître leur cadre de vie et leur environnement proche afin qu'ils puissent agir en sa faveur.

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 051-255100075-20221115-CS2022_19-DE

La Présidente propose à l'assemblée :

- D'adopter la proposition de la convention de collaboration avec Reims Habitat,
- De fixer un tarif moyen par journée d'animation, quel que soit le nombre d'élèves par classe, frais de déplacement inclus, à 350 €,
- De solliciter les financements Reims Habitat pour une subvention à hauteur de 5 600 €, correspondant à 16 journées d'animation,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le : 16/11/2022

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 novembre 2022

La Présidente,

Caroline BENOIT


Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-20

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Date de convocation :
08/11/2022

Nombre de membres : 87

♥ en exercice : 87
♥ présents : 46
♥ votants : 56
pour : 56
contre :
abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Objet : Sollicitation des financements pour le projet « Cité Educative Colbert / Trois Fontaines » dans le cadre des actions EEDD pour les établissements scolaires de Reims

- Vu la délibération du Comité Syndical CS 2014-02 du 28 Janvier 2014 décidant de la création du nouveau pôle EEDD - Education à l'Environnement et au Développement Durable, et fixant le principe d'équilibre de financement du Pôle par les recettes d'animation, et des subventions spécifiques du Département de la Marne et de la Région Grand Est,
- Vu l'actualisation des tarifs d'animation du Pôle EEDD fixés par délibération CS 2019-16 du 25 Juin 2019, tenant compte des subventions versées par le Département de la Marne et la Région Grand Est,

Le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a mis en place le dispositif « cités éducatives ».

L'idée de ce label est d'organiser les différents acteurs autour de l'école : enseignants et parents qui sont les premiers concernés, mais aussi animateurs ou médiateurs municipaux, travailleurs sociaux, professionnels des PMI, référents de parcours ou de soutien scolaires, éducateurs sportifs, bibliothécaires, Atsem, etc. En somme, tous ceux qui partagent les mêmes valeurs et peuvent contribuer à la continuité éducative, dès la petite enfance. Chacun dans son rôle, mais en recherchant la cohérence et l'efficacité sur la durée. Ce label d'excellence « Cités éducatives » a été attribué à 126 territoires qui ont montré leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée pour la réussite des enfants et des jeunes concernés (voir aussi <https://www.cohesion->

territoires.gouv.fr/cites-educatives). A Reims, les quartiers Orgeval-Walbaum et Croix Rouge s'inscrivent dans ce label.

Dans le cadre de ce dispositif, les collèges Trois Fontaines et Colbert du quartier Orgeval-Walbaum, sont à la recherche de nouvelles idées et souhaitent une ouverture pour inclure de nouveaux partenaires. Pour cette raison, la Cité a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) géré par la ville de Reims. Les orientations et thématiques visent à associer des partenaires pour répondre aux besoins identifiés dans le projet de la Cité Educative (bien-être et santé, environnement et écologie, citoyenneté et autonomisation etc..).

Depuis plusieurs années, le Pôle Éducation au territoire et au développement durable (EEDD) du Parc accompagne les établissements scolaires de ce secteur. Il a été sollicité pour répondre à l'AMI afin d'accompagner les projets scolaires en effectuant des interventions sur leur lieu de vie et en proposant des sorties sur le territoire du Parc. Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser la connaissance et la compréhension de l'environnement, du cadre de vie pour être acteur de sa préservation,
- Eveiller les consciences, s'ouvrir sur son environnement, apprendre en situation réelle, développer l'esprit critique,
- Favoriser les sorties sur le territoire du Parc, support éducatif pour sensibiliser les élèves aux enjeux du développement durable,
- Créer des liens entre la ville et la campagne, sensibiliser les élèves aux complémentarités et créer des solidarités entre les territoires.

Cet appel à manifestation est une opportunité pour assurer la continuité des actions déjà menées avec les établissements scolaires et partenaires.

Pour rappel, le Pôle Education au territoire du Parc a un budget propre. Le service doit trouver un équilibre financier par les prestations et des recherches financières (mobilisation des financements, appel à projet etc..).

- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc »,
- Vu la volonté du Parc d'assurer la mission « d'accueil, d'information et de sensibilisation à l'environnement ». Cette mission transversale aux autres missions du Parc a pour fonction de vulgariser les enjeux et actions, de communiquer sur les actions du Parc, d'accueillir tous les publics scolaires et extrascolaires sur son territoire ; mais encore de se rendre sur le lieu de vie des publics de manière à leur faire connaître leur cadre de vie, de leur faire prendre conscience de leur environnement proche et agir en sa faveur.

La Présidente propose à l'assemblée :

- D'adopter la demande de subvention à l'appel à manifestation de la Cité Educative,
- De fixer un tarif moyen par journée d'animation, quel que soit le nombre d'élèves par classe, frais de déplacement inclus, à 350 €,
- De solliciter les financements à la Ville de Reims pour une subvention maximum de 21 000 €,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le : 16/11/2022

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 novembre 2022

La Présidente,


Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/11/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 46
☛ votants : 56
pour : 56
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2022-21

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Étaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, I. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Étaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Projet	Projet Educatif Grand Reims 2023 2024	E23ED02S
--------	---------------------------------------	----------

Objet : Sollicitation des financements pour le « projet éducatif » dans le cadre du partenariat avec la Communauté Urbaine du Grand Reims

- Vu la délibération du Comité Syndical CS 2014-02 du 28 Janvier 2014 décidant de la création du nouveau Pôle EEDD - Education à l'Environnement et au Développement Durable, et fixant le principe d'équilibre de financement du pôle par les recettes d'animation, et des subventions spécifiques du Département de la Marne et de la Région Grand Est,
- Vu l'actualisation des tarifs d'animation du Pôle EEDD fixés par délibération CS 2019-16 du 25 Juin 2019, tenant compte des subventions versées par le Département de la Marne et la Région Grand Est,

Depuis 2018, dans le cadre de leur coopération, le service développement durable du Grand Reims a sollicité le Parc naturel régional de la Montagne de Reims pour proposer un projet éducatif à destination des établissements scolaires de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Ce projet a été mis en place suite aux échanges entre les services des deux structures.

Dans le cadre de ce partenariat, le service éducation au territoire du Parc propose des projets éducatifs aux écoles autour de 10 thématiques en lien avec ses missions et les enjeux du territoire en cohérence avec les programmes scolaires. Ces thématiques correspondent aux différents paysages du

Parc et du Grand Reims; elles contribuent à renforcer les liens entre enjeux de la Communauté Urbaine ainsi qu'à partager les enjeux entre le Grand Reims et le Parc. Les actions proposées peuvent ainsi se dérouler en classe ou proche de l'école et/ou sur le territoire du Parc pour :

- Découvrir et comparer les milieux (exemple : paysage secteur Hermonville, entouré de la forêt et des vignes, et le territoire du Parc),
- Observer un paysage différent de son environnement proche (exemple : la forêt lorsqu'on n'est entouré que de champs agricoles ou lorsqu'on habite en ville),
- Créer des liens entre la ville et la campagne et sensibiliser les élèves aux complémentarités et créer des solidarités entre les territoires.

Depuis 2018, ce partenariat permet de faire bénéficier l'offre éducative du Parc aux classes qui n'ont pas toujours les moyens financiers.

Face au retour encourageant des établissements scolaires, en accord avec le service Développement Durable du Grand Reims, le Pôle Éducation a élargi ses interventions pour les groupes extrascolaires (accueil de loisirs, familles...), les associations ou les collectivités.

Aujourd'hui, les groupes scolaires comme les extrascolaires sont très demandeurs, la crise sanitaire a également fait changer les pratiques. Les structures souhaitent faire sortir leurs groupes pour favoriser des programmes éducatifs « hors les murs » et pour développer des actions d'éducation au territoire. Ainsi, en accord avec le service Développement Durable du Grand Reims, il a été proposé de renouveler l'opération pour l'année scolaire 2023/2024.

Enfin, pour rappel, le Pôle Éducation au territoire du Parc a un budget propre. Le service doit trouver un équilibre financier par des prestations et des recherches financières (mobilisation des financements, appel à projet etc.).

- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc »,
- Vu la mission du Parc d'assurer « l'accueil, l'information et l'éducation à l'environnement ». Cette mission transversale aux autres missions du Parc a pour fonction de vulgariser les enjeux et actions, de communiquer sur les actions du Parc, d'accueillir tous les publics scolaires et extrascolaires sur son territoire; mais encore de se rendre sur le lieu de vie des publics de manière à leur faire connaître leur cadre de vie, de leur faire prendre conscience de leur environnement proche et agir en sa faveur.

La Présidente propose à l'assemblée :

- D'adopter la proposition du Grand Reims,
- De fixer un tarif moyen par journée d'animation, quel que soit le nombre d'élèves par classe, frais de déplacement inclus, à 350 €,
- De solliciter les financements de la Communauté urbaine du Grand Reims pour une subvention à hauteur de 10 500 €, correspondant à 30 journées d'animation,
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 novembre 2022

La Présidente,

Caroline BENOI



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Date de convocation :
08/11/2022

Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 46
☛ votants : 56
pour : 56
contre :
abstentions :

Délibération n° CS 2022-22

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, I. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Projet	Contrat Ville Epernay 2022 2023	E22ED03S
--------	---------------------------------	----------

Objet : Demande de subvention Contrat de Ville - accompagnement de projet EEDD des Centres Sociaux de la Ville d'Epernay « J'agis pour mon environnement, j'agis pour moi ».

- Vu la délibération du Comité Syndical CS 2014-02 du 28 Janvier 2014 décidant de la création du nouveau Pôle EEDD - Education à l'Environnement et au Développement Durable, et fixant le principe d'équilibre de financement du Pôle par les recettes d'animation, et des subventions spécifiques du Département de la Marne et de la Région Grand Est,
- Vu l'actualisation des tarifs d'animation du Pôle EEDD fixés par délibération CS 2021-19 du 15 Juin 2021, tenant compte des subventions versées par le Département de la Marne et la Région Grand Est,

La « Ferme de l'Hôpital » et la « Maison Pour Tous » sont des centres sociaux-culturels municipaux de la ville d'Epernay. Les Centres Sociaux sont des équipements de proximité à vocation sociale, des lieux de vie, d'échange et de rencontre qui donnent aux habitants la possibilité de participer à la vie des quartiers, créent des liens entre les habitants, les générations. Ils suscitent la construction des projets collectifs par la concertation.

La « Ferme de l'Hôpital » et la « Maison Pour Tous » sont engagés sur les actions du développement durable avec notamment la plantation de verger et la création de potager et la sensibilisation à la

lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis un an, le Pôle Éducation au territoire accompagne le développement de ces projets en apportant son expertise et son savoir-faire aux équipes et publics des centres.

Suite au bilan positif de cette première année entre les Centres Sociaux, la Ville d'Épernay et le Pôle Éducation au territoire, il a été convenu de poursuivre cet accompagnement des équipes des centres sociaux et leurs publics ; une expertise du Parc est nécessaire pour la mise en œuvre et la bonne conduite de ce projet.

Ainsi, le nouveau projet proposé dans le cadre du contrat de ville d'Épernay « J'agis pour mon environnement, j'agis pour moi » a pour objectif de poursuivre l'accompagnement des habitants et les équipes des centres sociaux pour l'année 2023. L'objectif est d'améliorer le cadre de vie, de sensibiliser aux enjeux du développement durable, de créer du lien entre les quartiers et le territoire du Parc.

Ce projet est décliné en 2 parties :

Verger autour du Centre Social de la Ferme de l'Hôpital

- o Sensibiliser les habitants au verger, au respect du cadre de vie, des plantations réalisées par la ville d'Épernay
- o Sensibiliser aux enjeux de la végétalisation en lien avec le climat et la biodiversité

Potager du Centre Social de la Ferme de l'Hôpital

- o Accompagner l'entretien et le développement du potager
- o Sensibiliser les publics aux fruits/légumes locaux et de saison, faire son propre potager écologique, créer des recettes et des ateliers avec les récoltes du potager, créer des outils de sensibilisation, etc.

Ce projet s'inscrit également dans le contexte suivant :

- Vu l'objectif 9 de l'axe 2 de la Charte « Objectif 2020 » du Parc naturel régional « Démultiplier l'action de sensibilisation du Parc »,
- Vu la volonté du Parc d'assurer la mission « d'accueil, d'information et de sensibilisation à l'environnement ». Cette mission transversale aux autres missions du Parc a pour fonction de vulgariser les enjeux et actions, de communiquer sur les actions du Parc, d'accueillir tous les publics scolaires et extrascolaires sur son territoire ; mais encore de se rendre sur le lieu de vie des publics de manière à leur faire connaître leur cadre de vie, de leur faire prendre conscience de leur environnement proche et agir en sa faveur.

La Présidente propose à l'assemblée :

- D'adopter la proposition,
- De solliciter les financements du Contrat de Ville d'Épernay pour une subvention à hauteur de 4 900 € (2 450 € contrat de Ville/2 450 € Etat). Cette demande comprend l'ingénierie et les interventions des animateurs du Pôle Éducation, soit 350 € la journée animation pour 14 séances.
- D'autoriser la Présidente ou une Vice-Présidente à signer toutes les pièces et documents afférents.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 16/11/2022

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 novembre 2022

La Présidente,

Caroline BENOIT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Date de convocation :
08/11/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 46
☛ votants : 56
☛ pour : 56
contre :
abstentions :

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Délibération n° CS 2022-23

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre
Le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, I. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Objet : Dotation de fonctionnement 2023 de l'Etat (DREAL GRAND EST)

Les Parcs naturels régionaux bénéficient d'une dotation annuelle (forfaitaire) de fonctionnement de la part de leur ministère de tutelle désormais intitulé Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES). Cette dotation est gérée par le service déconcentré du Ministère en Région, la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL GRAND EST).

Pour l'année 2023, le Parc demandera une participation de 100 000 € pour son fonctionnement et la somme de 20 000 € qui sera affectée à la réalisation des actions spécifiques (par exemple suite sensibilisation à la pollution lumineuse et révision de la Charte).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- ♦ D'autoriser Madame la Présidente à solliciter cette subvention auprès de l'Etat,
- ♦ D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à ces démarches (demande de subvention, conventions...).

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Affiché le : 16/11/2022

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 novembre 2022

La Présidente,

Caroline BENOIT



Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-24

Date de convocation :
08/11/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 46
☛ votants : 56
pour : 56
contre :
abstentions :
☛ Nombre de voix : 109
pour : 109
contre :
abstentions :

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT,

B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avait donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Objet : Budget Principal 2022 : Décision modificative 3 (DM 3)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le budget primitif 2022 voté (délibération CS2022-10),
Considérant les décisions modificatives n°1 et 2 (délibération CS2022-18))

La Décision Modificative n°3 du Budget principal impacte le budget de la manière suivante

En Dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011 (Dépenses courantes à caractère général), prise en compte de l'inflation subie sur les dépenses « statutaires » (Electricité, gaz, contrats...) pour 10 000 €
- Au chapitre 012 (Charges de personnel), prise en compte de l'augmentation FPT de +3.5% au 1^{er} juillet, et ajustement des dépenses « programme d'actions » (poste Ambassadeur Alimentation à partir de 04/2022, poste chargée projet Alimentation Durable non pourvu (04 à 06/2022), Remplacement CDD maternité pôle EEDD, soit + 10 000 €.
- Au chapitre 023 (Virement à la section d'investissement), diminution de 20 000 € pour compensation des nouveaux crédits de fonctionnement,
- En cumul, la variation des dépenses de fonctionnement est nulle.

En Recettes d'investissement :

- Au chapitre 021 (Virement de la section de fonctionnement), diminution de 20 000 € (pour écriture croisée 023)
- Au chapitre 024 (cession), augmentation de 20 000 € (pour équilibre de la DM3) (NB l'excédent d'investissement en BP est de 335 345 €)
- En cumul, la variation des recettes d'investissement est nulle.

DM 3 - 2022			
Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
60612 – Electricité	3 000		
60613 – Gaz	4 000		
611 – Prestations	3 000		
64131– Rémunération	7 000		
6451 – cotisations URSSAF	3 000		
023 – Virement à S.I	-20 000		
Total Dépenses de Fonctionnement	0	Total Recettes de Fonctionnement	0
Dépenses d'Investissement		Recettes d'Investissement	
		021 – Virement de la S.F	- 20 000
		024 – cession	20 000
Total Dépenses d'investissement	0	Total Recettes d'investissement	0

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	597 712,00		10 000,00	10 000,00	607 712,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 144 824,00		10 000,00	10 000,00	1 154 824,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00				18 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 760 536,00	0,00	20 000,00	20 000,00	1 780 536,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	3 200,00				3 200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	7 800,00				7 800,00
Total des dépenses réelles de fonct.		1 771 536,00	0,00	20 000,00	20 000,00	1 791 536,00
023	Virement à la section d'investissement (397 047,42		-20 000,00	-20 000,00	377 047,42
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	105 000,00				105 000,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		502 047,42	0,00	-20 000,00	-20 000,00	482 047,42
TOTAL		2 273 583,42	0,00	0,00	0,00	2 273 583,42

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 273 583,42

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	8 500,00				8 500,00
70	Produits des services, domaine et vent	68 695,00				68 695,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	1 713 241,00				1 713 241,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00				1 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 791 436,00	0,00	0,00	0,00	1 791 436,00
76	Produits financiers	100,00				100,00
77	Produits exceptionnels	15 000,00				15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		1 806 536,00	0,00	0,00	0,00	1 806 536,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	70 000,00				70 000,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
TOTAL		1 876 536,00	0,00	0,00	0,00	1 876 536,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

397 047,42

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 273 583,42

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (1)**

412 047,42

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	50 400,00				50 400,00
204	Subventions d'équipement versées	63 738,00				63 738,00
21	Immobilisations corporelles	239 759,00				239 759,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		353 897,00	0,00	0,00	0,00	353 897,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues	12 000,00				12 000,00
16	Emprunts et dettes assimilés					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues	5 000,00				5 000,00
Total des dépenses financières		17 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	155 913,51				155 913,51
Total des dépenses réelles d'invest.		526 810,51	0,00	0,00	0,00	526 810,51
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	70 000,00				70 000,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'invest.		70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
TOTAL		596 810,51	0,00	0,00	0,00	596 810,51

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

+ 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

= 596 810,51

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	293 688,00				293 688,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		293 688,00	0,00	0,00	0,00	293 688,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	11 000,00				11 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv.d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations			20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes financières		11 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	31 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers	155 913,51				155 913,51
Total des recettes réelles d'invest.		460 601,51	0,00	20 000,00	20 000,00	480 601,51
021	Virement de la section de fonctionnement	397 047,42		-20 000,00	-20 000,00	377 047,42
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	105 000,00				105 000,00
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'invest.		502 047,42	0,00	-20 000,00	-20 000,00	482 047,42
TOTAL		962 648,93	0,00	0,00	0,00	962 648,93

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+ 335 345,51

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

= 1 297 994,44

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)

412 047,42

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

Envoyé en préfecture le 16/11/2022

Reçu en préfecture le 16/11/2022

Publié le 16/11/2022

SLOW

ID : 051-255100075-20221115-CS2022_24-DE

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- Approuve la Décision modificative présentée – Budget Principal DM3,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15/11/2022

Affiché le 16. 11. 2022



La Présidente,
Caroline BENOIT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	597 712,00	10 000,00	10 000,00
60611	Eau et assainissement	560,00		
60612	Energie - Electricité	5 000,00	3 000,00	3 000,00
60613	Chauffage urbain	11 500,00	4 000,00	4 000,00
60622	Carburants	6 150,00		
60623	Alimentations	1 000,00		
60628	Autres fournitures non stockées	150,00		
60631	Fournitures d'entretien	500,00		
60632	Fournitures de petit équipement	7 500,00		
60636	Vêtements de travail	2 200,00		
6064	Fournitures administratives	4 300,00		
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médi	500,00		
611	Contrats de prestations de services	286 997,00	3 000,00	3 000,00
6132	Locations immobilières	500,00		
6135	Locations mobilières	1 550,00		
61521	Terrains	7 000,00		
61551	Matériel roulant	2 300,00		
6156	Maintenance	26 200,00		
6161	Multirisques	5 900,00		
617	Etudes et recherches	35 000,00		
6182	Documentation générale et technique	3 000,00		
6184	Versements à des organismes de formation	4 100,00		
6188	Autres frais divers	2 070,00		
6231	Annonces et insertions	500,00		
6232	Fêtes et cérémonies	6 570,00		
6233	Foires et expositions	3 200,00		
6236	Catalogues et imprimés	250,00		
6237	Publications	90 915,00		
6238	Divers	1 000,00		
6251	Voyages et déplacements	3 500,00		
6256	Missions	2 000,00		
6257	Réceptions	3 000,00		
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00		
6262	Frais de télécommunications	6 900,00		
6281	Concours divers (cotisations...)	14 600,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	14 350,00		
62872	Au budget annexe et aux régies municipale	29 000,00		
6288	Autres services extérieurs	2 300,00		
63512	Taxes foncières	450,00		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 144 824,00	10 000,00	10 000,00
6218	Autres personnel extérieur	19 100,00		
6332	Cotisations versées au FNAL	3 714,00		
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	16 032,00		
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	2 230,00		
64111	Rémunération principale	119 894,00		
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de ré	4 105,00		
64118	Autres indemnités	37 448,00		
64131	Rémunération	483 764,00	7 000,00	7 000,00
64138	Autres indemnités	132 934,00		
6451	Cotisations à l'URSSAF	197 964,00	3 000,00	3 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	78 003,00		
6454	Cotisations aux ASSEDIC	35 305,00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00		

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
6458	Cotisations aux organismes sociaux	7 514,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 152,00		
6488	Autres charges	665,00		
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	18 000,00		
6531	Indemnités	14 000,00		
6532	Frais de mission	2 500,00		
6533	Cotisations de retraite	1 500,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 011 + 012 + 014 + 65		1 760 536,00	20 000,00	20 000,00
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	3 200,00		
6748	Autres subventions exceptionnelles	2 200,00		
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues (e)	7 800,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 771 536,00	20 000,00	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	397 047,42	-20 000,00	-20 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	105 000,00		
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co	105 000,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		502 047,42	-20 000,00	-20 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		502 047,42	-20 000,00	-20 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		2 273 583,42	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges	8 500,00		
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	8 500,00		
70	Produits des services, domaine et vente	68 695,00		
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 300,00		
70688	Autres prestations de service	62 500,00		
70878	par d'autres redevables	895,00		
7088	Autres prod.d'activ.annexes(abon.&vente o	1 000,00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	1 713 241,00		
7411	Dotation forfaitaire	100 000,00		
7472	Régions	632 954,00		
7473	Départements	353 800,00		
74741	Communes membres du GFP	95 075,00		
74751	GFP de rattachement	143 000,00		
7478	Autres organismes	388 412,00		
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00		
7588	Autres produits divers de gestion courante	1 000,00		
TOTAL GESTION DES SERVICES		1 791 436,00	0,00	0,00
(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75				
76	Produits financiers (b)	100,00		
7688	Autres	100,00		
77	Produits exceptionnels (c)	15 000,00		
7788	Produits exceptionnels divers	15 000,00		
78	Reprises provisions semi-budgétaires (
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 806 536,00	0,00	0,00
= a + b + c + d				
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	70 000,00		
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de r	70 000,00		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 876 536,00	0,00	0,00
= RECETTES REELLES + D'ORDRE				

+

RESTES A REALISER N-1

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op	50 400,00		
2031	Frais d'études	12 000,00		
2051	Concessions et droits similaires	38 400,00		
204	Subventions d'équipement versées (ho	63 738,00		
2041412	Bâtiments et installations	63 738,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opér	239 759,00		
2145	Const.sur sol d'autrui-Instal.géné.agence.amé	18 000,00		
2181	Install.générales,agencement & aménagement	60 359,00		
2182	Matériel de transport	64 200,00		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	25 600,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	71 600,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		353 897,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues	12 000,00		
1312	Régions	7 500,00		
1313	Départements	4 500,00		
16	Emprunts et dettes assimilés			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues	5 000,00		
Total des dépenses financières		17 000,00	0,00	0,00
45...	Op. Cpt. Tiers n°01 Mesure 13 AAC 2021	155 913,51		
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		155 913,51	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		526 810,51	0,00	0,00
040	Opération d'ordre transfert entre section	70 000,00		
	Reprise sur autofinancement antérieur	70 000,00		
13911	Etat et établissements nationaux	7 000,00		
13912	Régions	45 000,00		
13913	Départements	18 000,00		
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		70 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		596 810,51	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
				+
			RESTES A REALISER N-1	0,00
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues	293 688,00		
1311	Etat et établissements nationaux	10 000,00		
1312	Régions	225 738,00		
1313	Départements	43 950,00		
1318	Autres	14 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		293 688,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	11 000,00		
10222	FCTVA	11 000,00		
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation		20 000,00	20 000,00
Total des recettes financières		11 000,00	20 000,00	20 000,00
45...	Op. Cpt. Tiers n°01 Mesure 13 AAC 2021	155 913,51		
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		155 913,51	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		460 601,51	20 000,00	20 000,00

021	Virement de la section de fonctionnemen	397 047,42	-20 000,00	-20 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre se	105 000,00		
28031	Frais d'études	1 715,00		
28041411	Biens mobiliers, matériel et études	8 172,00		
28041412	Bâtiments et installations	5 580,00		
28041511	Biens mobiliers, matériel et études	256,00		
280421	Biens mobiliers, matériel et études	4 587,00		
280422	Bâtiments et installations	650,00		
28051	Concessions et droits similaires	16 445,00		
28121	Plantations d'arbres et arbustes	318,00		
28128	Autres agencements et aménagements de t	915,00		
28145	Installations générales, agencements & amén	1 396,00		
28181	Install.générales, agencement & aménagement	5 156,00		
28182	Matériel de transport	10 956,00		
28183	Matériel de bureau et informatique	18 569,00		
28184	Mobilier	1 217,00		
28188	Autres immobilisations corporelles	29 068,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		502 047,42	-20 000,00	-20 000,00
041	Opérations patrimoniales			

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		502 047,42	-20 000,00	-20 000,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		962 648,93	0,00	0,00
---	--	-------------------	-------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1			0,00
------------------------------	--	--	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00
---	--	--	-------------

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims



Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical



Date de convocation :
08/11/2022

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 46
☛ votants : 56
pour : 54
contre : 2
abstentions :
☛ Nombre de voix : 109
pour : 102
contre : 7
abstentions :

Délibération n° CS 2022-25

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, I. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avait donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Objet : Budget annexe 2022 : Décision modificative 1 (DM 1)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le budget primitif 2022 voté (délibération CS2022-10),

La Décision Modificative n°1 du Budget annexe CIN n'impacte que la section de fonctionnement.

En Dépenses :

- Au chapitre 67 (Charges exceptionnelles), prise en compte du projet de protocole d'accord avec la société ARTESTATE pour un montant de 70 000.00 €,
- Au chapitre 022 (Dépenses imprévues), dotation d'un montant supplémentaire de 9 000.00 € (soit au total 4.5% du budget des dépenses réelles de fonctionnement), en raison des incertitudes financières liées au contexte économique actuel pouvant peser sur les crédits par chapitre.

En Recettes :

- Au chapitre 74 (Dotations, Subventions), prise en compte des crédits supplémentaires de dépenses pour équilibre de la section de fonctionnement pour 78 000.00 €,

- Au chapitre 78 (Reprise Provisions semi-budgétaires), ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants pour 1 000.00 € (Créance CRETAZ).

DM 1 - 2022			
Dépenses de Fonctionnement		Recettes de Fonctionnement	
678 – autres charges exceptionnelles	70 000	7472 – Région	39 000
022 – Imprévu	9 000	7473 – Département	39 000
		7817- Provision Actif Circulant	1 000
Total Dépenses	79 000	Total Recettes	79 000

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	51 100,00				51 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilé	97 500,00				97 500,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	50,00				50,00
Total des dépenses de gestion courante		148 650,00	0,00	0,00	0,00	148 650,00
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	2 000,00		70 000,00	70 000,00	72 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues	1 000,00		9 000,00	9 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonct.		151 650,00	0,00	79 000,00	79 000,00	230 650,00
023	Virement à la section d'investissement (
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	1 350,00				1 350,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		1 350,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00
TOTAL		153 000,00	0,00	79 000,00	79 000,00	232 000,00

	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	96 069,36
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	328 069,36

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice I	Restes à réaliser 2021 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	34 000,00				34 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations	209 869,36		78 000,00	78 000,00	287 869,36
75	Autres produits de gestion courante	200,00				200,00
Total des recettes de gestion courante		244 069,36	0,00	78 000,00	78 000,00	322 069,36
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	5 000,00				5 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des recettes réelles de fonct.		249 069,36	0,00	79 000,00	79 000,00	328 069,36
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		249 069,36	0,00	79 000,00	79 000,00	328 069,36

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	328 069,36
--	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	79 000,00	79 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		79 000,00	79 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		79 000,00	79 000,00

Après en avoir délibéré le Comité syndical :

- Approuve la Décision modificative présentée – Budget annexe DMI,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Affiché le 16.11.2022

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15/11/2022


La Présidente,
Caroline BENOIT

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	51 100,00		
60611	Eau et assainissement	500,00		
60612	Energie - Electricité	4 800,00		
60613	Chauffage urbain	4 000,00		
60621	Combustibles	1 000,00		
611	Contrats de prestations de services	5 000,00		
615221	Bâtiments publics	3 000,00		
6156	Maintenance	1 000,00		
6161	Multirisques	1 800,00		
6226	Honoraires	15 000,00		
6262	Frais de télécommunications	500,00		
6288	Autres services extérieurs	500,00		
63512	Taxes foncières	14 000,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	97 500,00		
6218	Autres personnel extérieur	19 000,00		
6331	Versement mobilité	200,00		
6332	Cotisations versées au FNAL	50,00		
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	950,00		
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	200,00		
64111	Rémunération principale	44 100,00		
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de ré	4 350,00		
64118	Autres indemnités	4 900,00		
6451	Cotisations à l'URSSAF	6 400,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraite	13 350,00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 500,00		
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 050,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	150,00		
6488	Autres charges	300,00		
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	50,00		
65888	Autres	50,00		
656	Frais de fonctionnement des groupes d'			
TOTAL GESTION DES SERVICES		148 650,00	0,00	0,00
(a) = 011 + 012 + 014 + 65				
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	70 000,00	70 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	70 000,00	70 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (
022	Dépenses imprévues (e)	1 000,00	9 000,00	9 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		151 650,00	79 000,00	79 000,00
= a + b + c + d + e				
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre se	1 350,00		
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & co	1 350,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 350,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 350,00	0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		153 000,00	79 000,00	79 000,00

+

RESTES A REALISER N-1	0,00
------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	79 000,00
--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, domaine et vente	34 000,00		
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	5 000,00		
70871	par la collectivité de rattachement	29 000,00		
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations	209 869,36	78 000,00	78 000,00
7472	Régions	104 934,68	39 000,00	39 000,00
7473	Départements	104 934,68	39 000,00	39 000,00
75	Autres produits de gestion courante	200,00		
752	Revenus des immeubles	200,00		
TOTAL GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		244 069,36	78 000,00	78 000,00
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00		
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de ge	2 000,00		
7788	Produits exceptionnels divers	3 000,00		
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1 000,00	1 000,00
7817	Rep. sur prov. pour dépréciation actifs circu		1 000,00	1 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		249 069,36	79 000,00	79 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre se			
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		249 069,36	79 000,00	79 000,00

+

RESTES A REALISER N-1

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

79 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (hors op			
204	Subventions d'équipement versées (ho			
21	Immobilisations corporelles (hors opér	29 123,30		
2188	Autres immobilisations corporelles	29 123,30		
22	Immobilisations reçues en affectation (
23	Immobilisations en cours (hors opératio			
Total des dépenses d'équipement		29 123,30	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et reserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		29 123,30	0,00	0,00

040	Opération d'ordre transfert entre section			
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE		29 123,30	0,00	0,00
---	--	------------------	-------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1			0,00
------------------------------	--	--	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00
---	--	--	-------------

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap. / Art.	Libellé	Budget de l'exercice	Propositions nouvelles	Vote
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement (sauf 138)		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subv. d'inv. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation (BA, ré			
26	Participations et créances ratt. à des pa			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	<i>Virement de la section de fonctionnemen</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre se</i>	1 350,00		
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	1 350,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 350,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 350,00	0,00	0,00

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE		1 350,00	0,00	0,00
---	--	-----------------	-------------	-------------

		+	
RESTES A REALISER N-1			0,00
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
		=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation
du Parc naturel régional de la Marne**



**Extrait du registre des délibérations
du Comité Syndical**



Délibération n° CS 2022-26

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre
le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 46
☛ votants : 56
pour : 56
contre :
abstentions :

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, I. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Objet : Adoption Nomenclature Budgétaire et Comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

En application de l'article 106 III de la loi 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) modifié par l'article 175 de la loi 2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le référentiel budgétaire et comptable M57, remplacera au 1er janvier 2024 les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales (à l'exclusion de la M4 et M22) et notamment la M14, actuellement applicable par les communes.

Afin d'anticiper l'adoption généralisée de la M57, il est proposé d'adopter cette nomenclature au 1er janvier 2023.

Outre le bénéfice immédiat des améliorations budgétaires et comptables, notamment la fongibilité asymétrique des crédits budgétaires, une information financière enrichie pour l'assemblée délibérante, l'adoption au 1er janvier 2023 permettra un accompagnement renforcé des services préfectoraux et de ceux de la Direction régionale des finances publiques.

Vu l'article 1 du Décret 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi 2015-9941 du 7 août 2015,

Vu l'avis préalable favorable du comptable assignataire de la Trésorerie Municipale de Reims en date du 25/10/2022,

Madame la Présidente demande au Comité syndical de bien vouloir adopter le passage de l'ensemble des budgets du périmètre du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Montagne de Reims (soit le Budget Principal et le Budget annexe CIN) à la nomenclature M57 à compter des budgets primitifs 2023.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide :

- Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets du Parc naturel régional de la Montagne de Reims au 1er janvier 2023,
- Autorise Mme La Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture
du rapport qui précède

Extrait certifié conforme
Fait à Pourcy, le 15 novembre 2022

Affiché le : 16.11.2022

La Présidente,

Caroline BENOÏT

Département de
la Marne

Arrondissement
de Reims

**Syndicat mixte de réalisation et de gestion
du Parc naturel régional de la Montagne de Reims**



Date de convocation :

**Extrait du registre des délibérations
Du Comité Syndical**



Nombre de membres : 87

☛ en exercice : 87
☛ présents : 46
☛ votants : 56
pour : 56
contre :
abstentions :

Délibération n° CS 2022-27

L'an deux mil vingt-deux, le 15 novembre,
le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire,
à Pourcy, sous la présidence de Mme Caroline BENOIT, Présidente.

Ont participé au vote :

Etaient présents : B. MOREAU, C. FRANZIN, S. GERARD-MAIZIERES, S. LANG, V. RONDELLI-LUC, A. SCHWEIN, S. GALICHER, A. DESVERONNIERES, L. MILLER, C. MAUPRIVEZ, F. DESFOSSE, B. TARRIDE, L. LIEBART, D. ROBINARD, M. LEFORT, N. BIETTE, J. RAYMOND, T. HOWARTH, J-M. ALLOUCHERY, K. NEUBARTH, J. PIERLOT, B. TIXIER, P. BAUDIN, M-F. DAPREMONT, P. FOURNIER, L. CATTET, R. BRUNEL, E. ALLOUCHERY, L. RIDOUX, A. JOBERT, G. SIBOT, C. GARDIEN, E. DUCHATEL, G. BOUTILLIER, T. GUYOT, B. LESIMPLE, J. RIBEIRO, M. COURLEUX, N. GRILL, C. BENOIT, G. KUCYBALA, J-M. GODRON, A. BEAUFORT, L. DENEUX, F. CALLENS, D. DE AMORIN.

Avaient donné pouvoir : F. LEROY à B. MOREAU, A. ROBINET à B. MOREAU, J. RODRIGUES à L. MILLER, M. HUTASSE à L. MILLER, R. BONHOMME à A. DESVERONNIERES, J. TRANCHANT à C. BENOIT, C. OESLICK à C. BENOIT, D. LEVEQUE à A. BEAUFORT, B. PITOIS-CHOQUET à A. BEAUFORT, O. GORCE à N. GRILL.

Etaient Excusés//Absents : C. CHEVALIER, P. RICHOMME, P. NICOT, A-C. BANDOCK, Y. PATIS, M. MIMIN, G. PROFIT, S. COUDERT, F. MALET, S. MIGNON, J. NIZIOLEK, J-P. MAZZILLI, J. MARQUETTE, C. TOULLEC, V. TRIBAUT, C. MAHUT, V. JEANTOT, P. THOUVENOT, M. FLOQUET // E. QUENARD arrivé à 19h, P. ERRE, A. COULON, A. MAREIGNER, J-B. TUAL, E. BOULARD, C. FORT, P. BILLOUD, D. DIEUDONNE, M. HEMARD, M. STOFFER, B. FERY.

Objet : Prise en charge des frais de déplacement et de bureautique pour l'organisation d'un séminaire sur l'alimentation durable

N° projet	E21EC03S	Ambassadeur Alimentation Durable
-----------	----------	----------------------------------

Contexte

Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims organise annuellement un séminaire qui permet de réunir les différents acteurs éducatifs du Triangle marnais pour débattre et échanger collectivement sur des thématiques ciblées. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, les séminaires proposés sont davantage centrés sur la question de l'alimentation durable.

La stratégie du Projet Alimentaire Territorial du Triangle marnais est composée de 4 axes stratégiques principaux déclinés en 15 objectifs opérationnels. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe stratégique « Faciliter l'accès à une alimentation durable de qualité et pour tous », un groupe de travail « éducation à l'alimentation » formé des agents des collectivités territoriales et d'associations locales a été créé dans l'objectif de mettre en place des actions en direction de tous les publics centrés sur la sensibilisation et l'accessibilité aux produits locaux et durables.

Les membres de ce groupe de travail ont travaillé sur l'organisation d'un séminaire afin d'échanger, de partager et d'œuvrer collectivement autour de problématiques et actions concrètes. Ce séminaire aura lieu le 8 décembre 2022 au CSC d'Épernay « Ferme de l'Hôpital ».

La problématique de la redistribution des surplus alimentaires (en particulier en restauration collective) et les contraintes réglementaires et de faisabilité lorsqu'il s'agit de travailler sur les déchets alimentaires ont été longuement abordées lors des derniers groupes de travail. Afin de répondre au mieux aux besoins mentionnés par les membres de ce groupe, le Parc naturel régional souhaite faire intervenir Jean-Pol PREVOT, consultant, qui est à l'initiative du dispositif « Challenge Food Box », afin qu'il puisse nous présenter les outils susceptibles d'être mis en place pour sauvegarder et partager les excédents alimentaires issus des cantines. Basé dans le département de la Meuse, Jean-Pol PREVOT réalise sa prestation à titre gracieux mais souhaite que le Parc naturel régional de la Montagne de Reims puisse participer à la prise en charge de ses frais de déplacement depuis Bar Le Duc (55) et aux frais de bureautique (reproduction de visuels et d'affiches). Son estimation par devis est de 107.74 € (soit 87.74 € de transport et 20 € de frais bureautique).

Cette intervention s'inscrit dans l'objectif opérationnel III-D du Projet Alimentaire Territorial « Lutter contre le gaspillage alimentaire », dans l'objectif de pouvoir ensuite essayer les outils présentés sur notre territoire.

Vu le Projet Alimentaire Territorial (axe 3 - objectif opérationnel III-D)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre en charge les frais de déplacement et de frais de bureautique de Jean-Pol PREVOT pour un montant forfaitaire maximum de 120 €.
- De donner pouvoir à la Présidente de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le

Extrait certifié conforme,

Fait à Pourcy,
Le 15/11/2022

Affiché le 16.11.2022

La Présidente,
Caroline BENOIT.

